Année 1954. — N° 18. Le Numéro : 15 francs. 6 Juillet 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1954

Séances des 8 et 9 Juin 1954.

SOMMAIRE

Conjoncture économique dans les territoires d'outre-mer (1).
(Algérie. — Afrique noire. — Madagascar. — Territoires de l'océan Pacifique.)

CONJONCTURE DE L'ALGÉRIE

Rapport (2) présenté, au nom du Conseil économique, par M. Edouard Kruger.

Nous ne reprendrons pas cette année, tous les postes étudiés l'an dernier, mais seulement ceux donnant lieu à des compléments d'information, ou à un examen particulier : agriculture, industrie, balance commerciale, situation monétaire et budget algérien, recherches minières et pétrolières, main-d'œuvre et mouvement migratoire vers la métropole.

En annexe à cette étude, on trouvera les statistiques concernant les années 1952 et 1953.

Agriculture.

Les résultats agricoles sont, dans l'ensemble, satisfaisants, les récoltes ayant été sensiblement égales en quantité à celles de l'année précédente, exception faite de la récolte vinicole qui, en atteignant cette année 18 millions d'hectolitres, a donné le maximum de ce que peut donner le vignoble algérien.

Les exportations ont pu suivre leurs cours normal. Nous devons signaler une diminution sensible de nos exportations d'agrumes vers les pays étrangers avec seulement 310 tonnes de fruits et 51 tonnes de jus de fruits en 1953.

Cette situation est due à la concurrence des autres pays producteurs qui peuvent offrir les agrumes à des prix inférieurs aux nôtres.

Il y a lieu d'espérer que les conférences nord-africaines, qui ont lieu à Paris chaque année en septembre pourront s'occuper utilement de ce problème, comme elles se sont très utilement occupées de l'organisation des importations en France métropolitaine. L'application d'un calendrier, aux agrumes en provenance des pays étrangers, a permis de régulariser les apports sur les marchés, dans un intérêt commun pour les producteurs et les consommateurs.

On prévoit, pour 1953-1954, un accroissement de production de 50.000 tonnes, dont une partie sera consommée en Algérie, où il y a lieu de noter une augmentation de consommation locale, difficile à évaluer, mais qui est au moins de 8 à 900.000 quintaux.

En 1951, il a été planté en agrumes : 1.497 hectares, et en 1952 : 1.438 hectares. Les hectares d'orangeraies vieillies, supprimées comme n'étant plus rentables, sont de beaucoup inférieurs aux hectares plantés.

L'augmentation de la production, fort intéressante par le travail qu'elle procure, pose la question de l'écoulement de la récolte.

Une utile propagande a créé en métropole un milieu favorable et au cours de la campagne 1952-1953 la commercialisation a été normale ; il en sera de même pour la campagne 1953-1954, grâce à l'organisation des importations étrangères, comme nous l'avons indiqué.

L'industrie des agrumes doit être encouragée : jus naturel, jus concentré, jus pour usages industriels, huiles essentielles pour la limonaderie et la parfumerie. Les seules usines du département d'Alger ont un potentiel de 5 à 6 millions de litres de jus d'agrumes, et quelque 20 tonnes d'huiles essentielles. Malheureusement, la commercialisation de cette produc-

(1) Les délibérations du Conseil économique sur cette question figurent au *Bulletin du Conseil économique*, nos 18 et 19, des 9 et 10 juin 1954.

(2) L'ensemble du rapport et de ses conclusions a été adopté par 129 voix contre 31 et 3 abstentions (voir résultat du scrutin n° 1 en annexe).

tion est difficile par suite de la concurrence de l'Espagne et des Etats-Unis. Ce dernier pays subventionne les exportateurs à 50 p. 100 de la valeur F. O. B.

En 1953, il n'a été exporté sur la France, l'Union française et l'étranger que 800 tonnes de jus de fruits.

Mêmes concurrences étrangères pour la datte et la figue, ce qui nous amène à demander l'extension à l'Algérie des avantages accordés dans la métropole, ou les exportations bénéficient de taxes compensatrices des charges sociales et fiscales (accordé par arrêté gubernatorial du 30 mars 1954).

Pommes de terre, tomates, artichauts: ces productions ont été parfois contrariées par des conditions atmosphériques et climatologiques.

Le transport sous le régime du froid est en régression.

Les transports aériens ont atteint en 1952-1953: 1.810 tonnes.

Des accords sont souhaitables, entre la production algérienne et marocaine des fruits et légumes, pour arriver à une harmonisation des expéditions. On évitera ainsi une concurrence, préjudiciable surtout à l'Algérie, qui supporte des charges économiques plus lourdes que celles du Maroc.

Notons une nouvelle culture: le riz, dans les périmètres d'irrigation des barrages-réservoirs. 1.400 hectares semés ont donné une récolte d'environ 30.000 quintaux. La qualité de la production algérienne est bonne, et les prix fixés par arrêté du 28 novembre 1953 sont échelonnés de 9.600 à 15.500 F le quintal.

Pour le moment, cette production est consommée en Algérie, mais il y a lieu d'espérer une extension de cette culture à laquelle s'intéressent les agriculteurs musulmans. Cependant, la quantité d'eau nécessaire, évaluée à 25.000 mètres cubes par hectare, limitera les possibilités d'ensemencement.

La sucrerie de Mercier-Lacombe a commencé à fonctionner.

En 1953, sa production s'établit sur 12.300 tonnes de betteraves, qui ont donné:

1.300 tonnes de sucre;

1.643 hectolitres d'alcool;

21.716 quintaux de mélasse et pulpes livrées pendant la fabrication.

Le nombre d'hectares producteurs de betteraves a été de 2.450.

Enregistrons avec satisfaction cette première production de sucre, qui indique la route à suivre pour arriver à supprimer la fabrication d'alcool de betteraves à Mercier-Lacombe et également à Malakoff, car, comme nous l'avons dit l'an dernier, seul le sucre est de nature à intéresser l'économie algérienne.

Si ces industries ont pu se créer grâce aux dispositions prises en faveur de l'industrialisation de l'Algérie, il y a lieu de constater que leur production ne sera jamais qu'un faible appoint pour couvrir les besoins algériens. L'importation des sucres métropolitains ne subit aucun préjudice, le marché algérien ayant, chaque année, une augmentation de besoins supérieure à sa production locale.

L'élevage des ovins a été défavorisé par les conditions climatologiques de l'automne et de l'hiver 1952-1953. La pluviométrie a été faible et sur les hauts-plateaux, la sécheresse a épuisé les ressources fourragères. Cette situation a été aggravée par un hiver rigoureux.

A une forte mortalité des agneaux, sont venues s'ajouter des épidémies parmi les troupeaux. Une lutte a été entreprise en liaison avec les S. A. R. d'élevage, les centres d'expérimentation et l'Association ovine algérienne.

En 1952: 1.100.000 ovins ont été vaccinés contre la clavelée, 1.500.000 ont été drogués contre la strongylose, 2.700.000 ont été baignés contre la gale.

Des études sont poursuivies au centre de recherches zootechniques et vétérinaires, qui s'occupe également de l'amélioration des laines.

Reprenant nos conclusions de l'an dernier, nous demanderons que soient poursuivis l'équipement des hauts-plateaux en points d'eau, la constitution de réserves de fourrages, la lutte contre les épizooties. En cinq ans, dans le département d'Oran, 680 points d'eau ont été reconnus, mais ne sont pas encore bien équipés. 200.000 hectares de pâtures ont été mis en défense, 250.000 quintaux de fourrages ont constitué des réserves. Il faut que ces efforts soient poursuivis et surtout développés avec le désir de les mener jusqu'au bout.

Comme on pourra le constater par les statistiques, les exportations des ovins ont été, en 1953, inférieurs à celles de l'année précédente.

La position actuelle de l'agriculture doit retenir l'attention des pouvoirs publics.

La culture des céréales, dans les terres appropriées, donne des rendements décennaux de 10 quintaux à l'hectare en culture européenne, mais seulement de 7 quintaux pour la totalité des trois millions d'hectares annuellement ensemencés en culture européenne et culture autochtone.

Etant donné ces rendements, les prix fixés pour les céréales sont insuffisants; il serait nécessaire de trouver une formule qui, sans apporter de modification au prix de base du blé, permette au régions, aussi bien métropolitaines qu'algériennes ayant de faibles rendements, de retrouver dans ces cultures la juste rémunération de leur travail.

La culture de la vigne a donné en 1953 18.000.000 d'hectolitres, mais les vignerons doivent supporter des charges de distillation (4.800.000 hectolitres) et de blocage dans leurs chais (3 millions d'hectolitres). Ils supportent également des charges fiscales plus élevées que les vignerons de la métropole. En 1953, l'exportation des vins a été de 5 milliards (soit 58 p. 100 des exportations totales) dont 47 milliards sur la France (soit 50 p. 100 des exportations sur la métropole).

Les cultures industrielles ont besoin d'être protégées et encouragées. La qualité du coton algérien est appréciée par les filateurs, la production algérienne peut donc trouver, chaque année, facilement sa place sur le marché national, tributaire des importations étrangères.

Il est à souhaiter qu'à la suite des accords intervenus entre la Cotocoop algérienne et les filateurs métropolitains, cette culture se développe dans les périmètres d'irrigation des grands barrages, ainsi que dans la région de Bône où 20.000 hectares de terres humides sont aptes à cette culture.

Signalons la culture du tabac par de nombreux petits agriculteurs, groupés en tabacoop. Cette culture représente 85.000 F de salaires par hectare, mais elle est limitée par les possibilités de commercialisation des tabacs.

D'autres cultures, en particulier à but industriel, devraient, après étude, être implantées en Algérie non seulement dans les périmètres d'irrigation, mais surtout comme cultures d'assolement pour les terres à céréales. Ainsi, la situation des régions de céréaliculture se trouverait améliorée, toute les terres bénéficiant d'une récolte annuelle.

Comme nous le constatons dans le chapitre des disponibilités financières, la situation de l'agriculture est plus obérée en 1953 qu'en 1952:

30 juin 1952 = 36.444 millions. | 30 juin 1953 = 38.292 millions.
30 sept. 1952 = 28.770 millions. | 30 sept. 1953 = 33.290 millions.

Une aide à l'agriculture, par des facilités de crédit, dans le but de poursuivre son équipement, est nécessaire ainsi qu'une organisation plus complète: des points d'eau, des réserves de fourrages destinées aux troupeaux dans la région des Hauts-Plateaux et de la lutte contre les épizooties.

Transports maritimes.

La loi du 28 février 1948, en son article 9, alinéa 2, autorise des accords de trafic sur les seules lignes maritimes soumises au monopole du pavillon.

Conformément à ces dispositions, une conférence réunissant les armateurs desservant les lignes : Algérie-Métropole, a décidé de rechercher une meilleure utilisation de leur flotte.

Mais, ainsi que la production algérienne le craignait, de cet accord vient de résulter un relèvement des tarifs de frets, préjudiciable à l'économie algérienne.

La production algérienne ne peut supporter la moindre augmentation des tarifs de frets réels actuellement pratiqués. Elle ne peut aussi supporter une réduction du tonnage en ligne, qui porterait atteinte à ses exportations, exportations saisonnières qui ne peuvent pas toujours s'effectuer régulièrement, en raison de la situation des marchés de vente des primeurs, ou des échelonnements imposés aux sorties des vins de la propriété.

En 1953, le président de la région économique d'Algérie et une délégation d'exportateurs algériens se sont rendus dans les divers ports de la Méditerranée, pour étudier les moyens d'obtenir une diminution dans les frais de manutention des fruits et légumes.

Initiative à encourager, afin d'essayer de réduire les frais d'acheminement par des manipulations plus rapides, et effectuées dans des conditions moins onéreuses.

Hydraulique.

La politique hydraulique de l'Algérie a comme buts:

L'amélioration des cultures en les diversifiant, à l'effet d'augmenter les possibilités de travail, de nourriture, d'exportation, pour le plus grand bien d'une population dont l'accroissement démographique est rapide, et d'un pays dont la balance commerciale est déficitaire.

L'amélioration de l'alimentation en eau potable, la lutte contre les eaux nuisibles, notamment la lutte anti-paludique.

L'équipement hydro-électrique de l'Algérie.

C'est pour atteindre ces buts, qu'avait été dressé le premier plan quadriennal d'équipement.

En 1952, les conditions économiques et financières ont amené à ralentir la cadence des travaux. L'effort a porté sur les travaux concernant la petite et moyenne hydraulique, la défense contre les eaux nuisibles, et l'équipement des périmètres d'irrigation, au détriment des travaux de grande hydraulique.

De même, pour les travaux concernant l'eau potable, l'effort a été maintenu pour l'alimentation des petits centres et des populations rurales.

Ces restrictions financières ont eu leur répercussion sur les travaux d'entretien et de grosses réparations.

Pour la petite et moyenne hydraulique, les crédits ont été de 2.273 millions en 1952, et de 2.154 millions pour 1953.

La commission Poupet, dès septembre 1950, concluait en faveur des aménagements hydro-électriques du Djen Djin supérieur, et le lancement, dès 1951, des concours et appels d'offres.

Les pouvoirs publics de la métropole se sont, de leur côté, prononcés à deux reprises en faveur de ce projet, et la loi n° 4785 relative au développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1953 indique que: « l'engagement du barrage de l'Oued Djen Djin en Algérie pourrait être entrepris si les moyens financiers nécessaires étaient obtenus de la Banque internationale ».

Ce programme, encore une fois différé, devrait être repris non seulement en raison du besoin accru d'énergie électrique, mais accessoirement pour la main-d'œuvre, que l'exécution de ces travaux permettrait d'employer fort utilement.

Cette réalisation n'est pas de nature à porter atteinte à un autre projet: celui de la construction d'une centrale thermique à Colomb-Béchar, dont la création est surtout liée à la constitution d'un centre sidérurgique dès que les recherches entreprises auront abouti.

Dans ce chapitre, il est utile de donner des précisions sur l'expérience fort intéressante qui se poursuit au Chott Chergui.

Le Chott Chergui constitue la zone des points bas d'un immense bassin versant d'une superficie de 40.000 kilomètres carrés, dont les eaux d'infiltration se rassemblent dans des couches perméables situées sous le Chott proprement dit et, grâce à leur charge artésienne, arrivant à percoler jusqu'à la surface où elles s'évaporent. Le problème pratique consiste à récupérer l'eau ainsi gaspillée qui représente un débit considérable.

Dans l'état actuel des études géologiques, hydrogéologiques et climatologiques, la valeur minimum du débit de renouvellement provenant des zones d'alimentation du bassin versant a pu être évaluée à 20 mètres cubes-seconde.

S'il ne peut être question de capter un débit de cet ordre et de supprimer totalement l'évaporation, après six ans d'études, on peut raisonnablement espérer extraire économiquement des nappes du Chott, dans la région d'Ain-Skhouna, un débit de 4 à 5 mètres cubes-seconde, soit par pompage dans les forages de gros diamètre, soit par drainage des couches aquifères au moyen d'une galerie profonde.

A la suite de la réunion du comité de direction du S. C. H. du 22 novembre 1952, il a été arrêté un programme d'essais et d'études qui, s'échelonnant sur quatre années, de 1953 à 1957, comporte essentiellement la réalisation de pompages continus à 4 mètres cubes-seconde et, parallèlement, la poursuite d'observations et de recherches diverses intéressant tant la connaissance des ressources du Chott Chergui, que l'étude des projets d'utilisation.

L'année 1953 a été consacrée à la construction des stations de pompage. Cinq stations seront terminées au début de 1954 et permettront, dès le mois d'avril, de démarrer les pompages à 4 mètres cubes-seconde. Il est vraisemblable que cet essai devra se prolonger pendant au moins deux ans pour permettre de préciser l'importance des ressources mobilisables. Le programme de 1956 dépendra essentiellement de la durée de pompage qui sera reconnue nécessaire et des résultats obtenus.

L'utilisation des eaux du Chott Chergui intéresse trois domaines principaux:

a) *Equipement des hautes plaines.*

Les terres de parcours dans la partie Nord du bassin du Chott permettent la pâture d'un troupeau d'un million de têtes (ovins et caprins) en année favorable, mais qui est trop souvent décimé par la sécheresse ou les gelées. Pour stabiliser ce cheptel et améliorer sa qualité, il faudrait créer un réseau dense de points d'eau, des zones de cultures fourragères, des abris et des centres de traitement contre les maladies. Une faible partie du débit escompté (quelques centaines de litres-seconde) sera nécessaire pour l'équipement complet de cette région.

b) *Extension des irrigations.*

Le débit escompté de 4 mètres cubes-seconde mettrait à la disposition des irrigations 124 millions de mètres cubes d'eau par an, ce qui permet d'envisager la mise en culture d'environ 25.000 hectares supplémentaires. La zone la plus propre semble être constituée par les basses plaines de l'Ouest algérien (plaine de la Mina, du Bas Chéliff, de l'Habra et du Sig) où le relief comme le climat se prêtent à une exploitation rationnelle et à l'installation facile d'une nouvelle population.

D'autre part, les ouvrages à prévoir dans le bassin de la Mina pour emmagasiner le débit du Chott pendant l'hiver pourront être dimensionnés de manière à régulariser les eaux de la Mina et de ses affluents, ce qui permettrait de porter à plus de 40.000 hectares la superficie des cultures irrigables.

c) *Production d'énergie électrique.*

L'utilisation de l'eau pour les irrigations se fait à une altitude faible, ce qui permet de récupérer pour la production hydroélectrique une partie importante de la chute (environ 600 m.) L'aménagement d'un débit de 4 mètres-cubes-seconde permettrait de produire, suivant les projets, de 120 à 150 millions de kWh par an, soit le cinquième de la production actuelle totale de l'Algérie.

Disposant d'eau, d'énergie et de matières premières diverses, des industries nouvelles vont pouvoir se créer à proximité des centres agricoles: industries alimentaires, industries de la laine, de l'alfa, de la soude et du chlore.

Cet ensemble d'activité groupées autour des 40.000 hectares de cultures irriguées supplémentaires, permettra de fixer dans ces régions une importante population.

Le projet du Chott Chergui peut donc être l'amorce d'un vaste programme d'équipement économique et social pour l'Algérie occidentale et contribuera pour sa part à résoudre le problème démographique actuel.

Industries.

Nous avons signalé, l'an dernier, que l'industrialisation de l'Algérie était nécessaire:

Pour employer une population en constant accroissement et améliorer son niveau de vie;

Pour disséminer, sur l'ensemble du territoire, les centres industriels.

Avant la dernière guerre mondiale, il existait en Algérie une industrie locale axée sur les besoins du pays. Elle s'était spontanément créée et développée sous forme d'établissements capables d'assurer le maintien des matériels agricoles, de génie civil, de traiter les produits du sol et de la mer, de participer au développement des constructions de toutes sortes.

Cette industrie fut largement mise à contribution en 1943, ce qui amena à comprendre la nécessité de la développer et de l'étendre.

C'est ainsi que les pouvoirs publics furent amenés à créer des zones industrielles dans les banlieues d'Alger et d'Oran et à faciliter l'installation d'industries estimées nécessaires, par des prêts à long ou moyen terme, au moyen des lettres de garantie et des exonérations fiscales.

Les tableaux en annexe indiquent les augmentations de production des industries antérieures à 1938, et la capacité de production des principales industries nouvelles algériennes. On trouvera également les principales fabrications algériennes, dont la capacité de production peut couvrir en totalité ou en partie les besoins algériens.

Les objections soulevées pour l'installation d'industries nouvelles ont été:

Les frais d'équipement et d'installation, mais une aide a été apportée sous forme d'exonérations fiscales et de prêts à la construction;

La main-d'œuvre banale surabondante et de cadres insuffisants, mais l'expérience a prouvé qu'on arrive à former très vite de bons cadres de maîtrise;

Le coût élevé des transports en raison des distances à parcourir. En créant les usines au voisinage des grands centres de consommation ou d'exportation, il peut être porté remède à cet inconvénient.

Mais un des principaux obstacles reste le prix de l'énergie électrique, et la nécessité d'importer combustible et carburant. Les charbons du Sud-Oranais sont à peine suffisants pour assurer le fonctionnement de centrales thermiques et de cimenteries.

L'absence de ressources énergétiques naturelles rend difficile le développement des activités industrielles créées ou à créer en soutien et en complément de l'activité agricole de base.

Cette situation a eu comme conséquence la recherche d'un équipement de production et de transport de l'électricité, ainsi que la recherche de produits pétroliers.

Nous avons indiqué, dans l'étude précédente, les efforts réalisés pour utiliser l'eau des barrages et créer des usines hydrauliques, sans négliger les usines thermiques, et la progression constante qui en est résultée dans le domaine électrique.

Cette progression vient d'être favorisée par la mise en service de l'usine de l'oued Agrioun, dont la puissance sera augmentée par la mise en eau du barrage. Elle pourrait être encore accrue par l'aménagement de l'oued Djen-Djen supérieur, qui pourrait procurer une ressource de 185 millions de kWh, sans préjudice de l'éventualité de créer une centrale thermique à Colomb-Béchar.

Pour mener à bien ces travaux, il faut demander l'aide du fonds de modernisation et d'équipement, mais d'autres besoins, plus pressants, viennent gêner la réalisation de ces projets.

Cependant, le développement de l'électrification de l'Algérie ne peut être ralenti, malgré les améliorations déjà réalisées dans ce domaine.

Malgré tous ces efforts, le problème énergétique sera toujours, en raison du prix de revient, un obstacle au développement de l'industrialisation de l'Algérie. On peut donc se demander s'il n'y aurait pas lieu d'étudier une unification des budgets de l'électrification en France et en Algérie, afin d'obtenir un prix uniforme réduit du kW.

Il y a là un problème qui doit retenir l'attention, car, si une certaine euphorie s'est manifestée et subsiste encore du fait d'activités passagères et de facilités accordées sur le premier plan d'équipement, il ne faudrait pas arrêter ou même ralentir un mouvement d'équipement industriel qui représente, et peut représenter, de nombreuses heures de travail dont a besoin la population.

C'est en plein accord avec les entreprises industrielles métropolitaines que doit être poursuivi l'effort d'industrialisation en Algérie ainsi que l'exemple l'a montré. Accord basé sur les deux nécessités indiquées au début de ce chapitre: disséminer les centres industriels, apporter des possibilités de travail, le tout dans un intérêt national.

L'Algérie est et restera avant tout un pays agricole, mais, pour les raisons que nous venons d'indiquer, une aide à l'industrie doit continuer à être accordée. Une sage discrimination doit être faite dans le choix des industries à encourager: industries de transformation des produits locaux, industries travaillant pour des besoins algériens, sans oublier les industries qui, comme celles installées à Alger, Bône et Oran, peuvent présenter un intérêt pour la défense nationale. En suivant ce programme, on peut créer en Algérie une industrie viable, à même d'assurer un travail continu à une main-d'œuvre qui s'adapte vite à des occupations industrielles.

Recherches minières et pétrolières.

C'est en ayant en vue cet intérêt national que se poursuivent les recherches concernant les richesses que peuvent encore détenir le sous-sol algérien et le sous-sol saharien qui est le prolongement de l'Algérie.

Ces recherches sont effectuées par:

La Société nationale de recherche de pétrole en Algérie (S. N. Repal), société anonyme dont le capital provient, en parties égales du budget de l'Algérie, et du budget métropolitain (bureau de recherches de pétrole);

Un groupe constitué par la régie autonome des pétrole et la Royal Dutch dans une partie du sud-algérien;

Le bureau de recherches minières en Algérie (B. R. M. A.), établissement public à caractère industriel et commercial.

Les statistiques nous prouvent l'accroissement de production des puits de pétrole à l'Oued Gueterini près de Sidi-Aïssa. La production en 1952 a été de 47.000 tonnes, et l'objectif de production pour 1954 est de 90.000 tonnes. Les recherches, pour trouver d'autres possibilités d'exploitation, se poursuivent, là et ailleurs, avec assez d'optimisme.

Mais le point le plus actif, dans l'ordre de recherches, est celui constitué par la région de Colomb-Béchar, point de départ de quelque 2 millions de kilomètres carrés, dont la majeure partie est restée vierge de toute véritable prospection jusque vers 1938.

Le 3 juillet dernier, M. Armand, président du « Bureau de l'organisation des ensembles industriels africains », reçu par l'assemblée algérienne, précisait les travaux en cours et le but poursuivi par ses services dans cette région.

Ce bureau a été créé conformément à la loi du 5 janvier 1952 et a été organisé par le décret du 29 décembre de la même année.

Grand problème de l'époque: faire reculer le désert, en établissant à la fois des projets immédiatement réalisables et des directives de recherches.

Les prospections se poursuivent et confirment les espoirs; dans peu d'années on entrera dans le cycle de l'exploitation.

En décembre 1952 et février 1953, des recherches en hélicoptère ont permis l'exploration générale des chaines d'Ouzarta et de Tabelbala.

Une mission effectuée du 9 au 20 février 1953 a confirmé l'existence d'un gisement de fer à Djelilit, à 750 kilomètres à vol d'oiseau de Colomb-Béchar.

Une mission est en place au Hoggar depuis la fin septembre 1953.

Il est sans doute trop tôt pour prévoir comment évoluera la prospection du Sahara. L'ampleur et la diversité des problèmes à résoudre donnent matière à réflexion, mais l'œuvre à accomplir mérite qu'on s'y attache avec confiance et continuité.

De ces exploitations minières dépendront: les possibilités de création d'autres industries, et l'union d'une sidérurgie à l'exploitation des houillères.

Outils de travail pour une population qui s'accroît rapidement, et qui est presque sur place.

Ce que l'on sait du sous-sol mérite une étude approfondie pour trouver de nouvelles richesses à intégrer dans la vie du pays.

Cette prospection du Sahara nous amène à préciser que l'on ne saurait détacher cette partie du territoire national, de l'Algérie, dont elle est le naturel prolongement.

C'est par l'Algérie que peut être importé tout ce qui sera utile au Sahara, et exporté tout ce qui sera produit dans cette région.

C'est l'Algérie qui peut apporter à ces régions la main-d'œuvre dont elles auront besoin.

C'est l'Algérie qui a créé les voies de pénétration, et qui, dans le cadre national, en plein accord avec le bureau de l'organisation des ensembles industriels africains, poursuit les recherches minières après avoir assuré l'équipement des houillères du Sud oranais.

Balance commerciale.

Nous constatons en 1953 une nette amélioration:

Déficit 1952: 79,7 milliards.

Déficit 1953: 63,8 milliards.

La balance commerciale 1953, présente, par rapport à 1952:

Aux importations: une diminution de 7 p. 100 en tonnage et 9 p. 100 en valeur;

Aux exportations: une diminution de 4,4 p. 100 en valeur.

Une baisse des prix des produits manufacturés, la stabilité qui a suivi, la prudence du négoce qui ne désire pas se charger en période de stabilité, ou même de baisse des prix, expliquent cette situation.

A cette balance commerciale visible, on doit ajouter les exportations invisibles constituées par les dépenses effectuées par les Algériens se rendant en France métropolitaine pendant la période estivale, dépenses que l'on peut évaluer au maximum à 20 milliards.

Mais, par contre, il y a lieu de tenir compte:

Des dépenses des services payés directement, en Algérie, par le budget métropolitain: 54 milliards en 1952;

De l'aide à l'Algérie au titre du F. M. E.: 22.850 millions en 1952, 27.100 millions en 1953;

Des envois faits à leurs familles par les travailleurs algériens se rendant dans la métropole; et les versements effectués par les caisses sociales à leur filiales algériennes, au total 25 milliards environ.

On arrive ainsi à un équilibre de la balance des payements.

Nos principales exportations vers l'étranger sont constituées par: l'orge, les minerais, le liège, les phosphates et également par l'alfa, malgré une forte baisse en tonnage et en valeur (13 livres en 1952-1953, pour 44 livres en 1951-1952 la tonne d'alfa).

L'Algérie a reçu, d'autres régions de l'Union française, du café et de l'huile.

La balance commerciale est déficitaire en valeur, mais non en tonnage, ce qui nous amène à confirmer les constatations de l'an dernier, en ce qui concerne les échanges avec les marchés métropolitains:

Importations: 148.921 millions de francs divisés par 1.350.277 tonnes donnent une valeur moyenne à la tonne de 111.135 F.

Exportations: 97. 193 millions de francs divisés par 2.250.929 tonnes donnent une valeur moyenne à la tonne de 42.350 F.

La comparaison de ces valeurs à la tonne indique bien que les produits reçus des marchés métropolitains sont des produits ayant nécessité une assez nombreuse main-d'œuvre. L'Algérie est donc, pour les marchés métropolitains, une place utile à leur économie et profitable à la main-d'œuvre.

Situation monétaire.

Nous constatons une stabilité au cours de l'année 1952.

La masse monétaire disponible n'a augmenté que de 27 milliards par l'augmentation des dépôts en banques ou aux comptes de chèques-postaux. Cette augmentation au 31 décembre 1952 était de 15 à 24 p. 100 suivant les postes, sauf dans les caisses agricoles où l'augmentation n'était en fin d'année que de 5 p. 100.

A la fin du premier semestre 1953 on constate, comme chaque année à la même époque, une diminution des dépôts due aux besoins saisonniers de l'agriculture, et, comme nous l'avons indiqué dans le paragraphe consacré à l'agriculture, une augmentation du montant des crédits accordés à cette branche d'activité.

L'examen des emplois bancaires, c'est-à-dire des crédits, nous amène à constater à la fin du premier semestre 1953:

Une augmentation de l'endettement de l'agriculture due: à des difficultés d'écoulement des récoltes, des vins en particulier, par suite de la réglementation des sorties de la propriété, et également à une baisse des prix;

Une stabilité des crédits à court terme au commerce et à l'industrie, avec tendance à déflation dans certaines branches, en dehors des fluctuations annuelles provenant des transactions sur les vins;

Une poursuite de l'augmentation des crédits d'investissement et notamment, des prêts à la construction;

Une aisance de trésoreries bancaires et un recul du recours des banques à l'Institut d'émission.

L'endettement de l'agriculture fin juin a été en partie corrigé par les bonnes récoltes de céréales, de vins, et, nous l'espérons, d'agrumes. Mais, comme nous l'avons déjà indiqué, cela prouve la nécessité de mettre les caisses de crédit agricole en mesure de consentir à l'agriculture des crédits à moyen et à long terme. Crédits nécessaires pour mener à bien l'amélioration de l'outillage et, de ce fait, des cultures: cultures de céréales, cultures industrielles pour assurer le meilleur emploi des terres se trouvant dans les périmètres d'irrigation.

Et n'oublions pas les crédits indispensables pour outiller, par l'entremise des S. A. R., la culture musulmane, afin d'obtenir des rendements à l'hectare plus normaux, ou de mener à bien l'élevage des ovins.

Nous revenons sur ce sujet déjà précisé dans le paragraphe de l'agriculture, ne pouvant oublier que l'agriculture constitue la principale activité de l'Algérie.

Budget de l'Algérie.

L'exposé financier préfaçant le budget 1953-1954, présenté à l'assemblée algérienne par M. le directeur général des finances du gouvernement général, nous permet de connaître la situation financière de l'Algérie.

Les besoins du budget augmentent chaque année au rythme de la population, et le budget ordinaire doit faire face aux nouveaux postes que l'Algérie doit créer dans les nouveaux établissements scolaires et hospitaliers.

Pour les seuls établissements scolaires, il a été créé de 1945 à 1953: 9.258 emplois nouveaux, dont 1.200 en 1953.

Ce qui ne veut pas dire que les besoins scolaires soient totalement satisfaits, mais indique seulement la progression annuelle des dépenses de personnel, qui doivent être inscrites au budget ordinaire de l'Algérie.

Les charges d'assistance marquent une progression, ainsi que les charges de la dette par suite des emprunts à contracter, malgré l'aide de la métropole, pour la réalisation du programme des grands travaux indispensables à l'Algérie.

Une sage gestion des dépenses a permis d'éviter, dans l'ensemble, des modifications dans le taux des impôts. Il y a cependant lieu de noter des réformes concernant l'imposition de la viticulture à la cédule des bénéfices agricoles à des conditions plus onéreuses pour le vigneron algérien que pour le vigneron métropolitain, et l'application à l'Algérie de dispositions fiscales adoptées dans la métropole.

A côté des besoins qui augmentent, on a tiré le maximum des ressources fiscales algériennes.

Ce qui caractérise le marché des capitaux en Algérie, c'est l'extrême pénurie des capitaux à long terme; il est difficile d'attirer des capitaux extérieurs pour les investir en Algérie. Heureusement que l'autofinancement a été pratiqué au cours des années prospères.

Mais la nécessité d'inviter les capitaux à s'investir en Algérie ne peut se concilier avec un relèvement des impôts cédulaires. Nous avons également constaté la situaiton de l'agriculture qui doit augmenter ses appels au crédit.

Pour aider l'industrialisation de l'Algérie il faut maintenir en faveur des industries nouvelles certaines détaxes fiscales et la possibilité d'accorder des garanties bancaires.

Face à des dépenses impératives, des ressources limitées rendent l'équilibre budgétaire difficile à réaliser.

Cependant, l'Algérie doit pourvoir à un plan d'équipement rendu chaque jour plus nécessaire pour accroître sa production et développer son économie, au fur et à mesure que sa population s'accroît.

Plan d'équipement qui a pour but:

L'amélioration du niveau de vie des populations, aux points de vue matériel et culturel;

L'augmentation des richesses produites, par la mise en œuvre d'un équipement de base permettant l'augmentation de la production.

Il faut pour cela que le fonds de modernisation et d'équipement vienne au secours de l'Algérie.

Nous avons indiqué que le fonds de modernisation et d'équipement avait mis, en 1953, à la disposition de l'Algérie, 27 milliards qui, ajoutés aux 12 milliards dont l'Algérie a pu disposer, ont permis d'investir en 1953:

27 milliards pour l'équipement de base;

13,25 milliards pour l'élévation du niveau de vie.

Pour l'avenir, nous rappellerons un discours récent de M. le président de l'assemblée algérienne. Après avoir précisé les réalisations encore indispensables à l'Algérie, mais aussi un manque de ressources fiscales et des possibilités insuffisantes d'emprunt, le président conclnait:

« Dans les années à venir, une aide annuelle de 36 milliards au minimum, dont 8 milliards sous forme de subvention au fonds de progrès social, et 28 milliards sous forme d'avance par le fonds de modernisation et d'équipement, est indispensable. »

Ce n'est qu'à cette condition que l'Algérie pourra poursuivre ce travail d'améliorations sociales, de développement de la production, qui a déjà prouvé et prouvera encore la sollicitude de la France à l'égard des populations françaises de l'autre côté de la Méditerranée, et son désir de mettre en valeur toutes les richesses nationales.

***

Ce chapitre était écrit lorsque, fin mars 1954, est intervenu le vote du budget 1954-1955 par l'assemblée algérienne.

En 1954-1955, l'aide de la métropole à l'Algérie sera de 33 milliards, soit 29 milliards au titre du fonds d'expansion économique, qui corerspond à l'ancien F. M. E., et 4 milliards de subvention au fonds de progrès social. Ainsi, les budgets ordinaires et extraordinaires ont pu être équilibrés.

Mais cela nous amène à constater que ces budgets augmentent chaque année en fonction d'une population qui s'accroît et à laquelle il y a lieu d'apporter: instruction, soins médicaux, nourriture, travail et sécurité.

Le budget ordinaire augmente sous l'influence du développement général de l'Algérie au point de vue population et, au point de vue économique, il augmente par suite des frais d'équipement rendus indispensables et des créations d'emplois qui en résultent, de l'entretien du patrimoine économique et administratif, des arrérages des emprunts, conséquences des investissements.

Nous avons indiqué le chiffre que la métropole mettait à la disposition de l'Algérie en 1954-1955; le moment n'est-il pas venu d'examiner si les trois départements algériens ne devraient pas être entièrement intégrés dans le budget métropolitain ? Ou si, tout au moins, le budget algérien ne devrait pas supporter seulement les dépenses ordinaires, le budget métropolitain prenant en charge les dépenses d'investissement et d'équipement, ainsi que les dépenses annuelles, dans le domaine de l'instruction et de l'hospitalisation.

L'Algérie devant continuer à aligner ses impôts directs sur ceux de la métropole, et à prévoir des impôts indirects en rapport avec les possibilités de sa population.

Cette proposition peut paraître bien hardie, mais la France peut-elle abandonner à ses seules ressources une population qui, si elle lui apporte par son accroissement constant des réserves en potentiel humain, par contre, la place en face de devoirs nationaux qu'elle n'a jamais méconnus ?

Et rappelons que nous avons demandé que la solidarité nationale soit appelée à jouer pour surmonter l'infériorité manifeste dont souffre l'économie algérienne:

En raison du prix élevé du kWh, malgré l'utilisation au maximum de ses possibilités hydrauliques, ce qui constitue une gêne pour l'extension de l'industrie en Algérie;

En raison de la nécessité d'entretenir un réseau de voies ferrées fort coûteux, conséquence de la bonne liaison à maintenir d'Est en Ouest et des faibles distances Nord-Sud et Sud-Nord, que doivent parcourir les marchandises importées et exportées, et qui ne justifient pas l'emploi de la voie ferrée.

Solidarité nationale, qui doit jouer en établissant une péréquation du prix du courant avec la métropole, en unissant le réseau algérien au réseau métropolitain.

Instruction publique.

Nous avons indiqué dans le chapitre consacré au budget algérien, les emplois créés dans les seuls établissements scolaires, et nous avons souligné que cela ne voulait pas dire que nous avions satisfait à tous les besoins.

Un plan de scolarisation avait été établi en 1944 et a été réalisé.

De 1944 à 1952, les effectifs des écoles primaires sont passés de 220.075 à 405.761 élèves dans l'Algérie du Nord, et de moins de 10.000 à 15.500 dans les territoires du Sud.

4.117 classes ont été ouvertes, soit 247 de plus que ne le prévoyait le plan.

Un effort a été fait dans le domaine de l'enseignement technique, qui a vu le nombre d'élèves s'accroître dans une forte proportion, de même que le nombre des élèves dans les établissements scolaires secondaires.

Mais l'accroissement annuel des naissances et la nécessité de mettre l'instruction à la portée de tous les enfants, font que le plan scolaire de 1944 est déjà dépassé et qu'un nouvel effort s'impose.

Il est sans doute difficile, ici, de chiffrer l'insuffisance des locaux scolaires, qu'il s'agisse de l'instruction primaire ou secondaire; ce que nous constatons, c'est la nécessité de poursuivre un effort d'équipement.

Mais l'Algérie ne peut, dans le domaine scolaire comme dans le domaine hospitalier, supporter seule les charges de construction, d'équipement et les dépenses annuelles que le fonctionnement de ces établissements crée. C'est dans un cadre national, et non régional, que ces problèmes financiers doivent prendre place.

Salaires.

Les salaires minima ont été relevés par arrêté gubernatorial publié au *Journal officiel* du 5 mars 1954:

Secteur non agricole:

Zone I	86 francs l'heure.
Zone II	78 francs l'heure.
Zone III	70 francs l'heure.

Secteur agricole:

Zone I	385 francs par jour.
Zone II	348 francs par jour.
Zone III	300 francs par jour.

Situation démographique.

L'accroissement de la population a été, en 1952, de 241.000 individus.

La nourriture de base est assurée par des récoltes de céréales normales.

La culture, le développement de l'industrie apportent leurs ressources-travail, dans la mesure du possible. Il existe cependant un mouvement migratoire, nécessaire, vers la France métropolitaine.

Une vaste enquête, confiée par le ministère de l'intérieur et le gouvernement général de l'Algérie à M. le professeur Robert Montagne, du Collège de France, commencée en octobre 1952, se poursuit, et a donné déjà des résultats intéressants.

La direction de l'Algérie au ministère de l'intérieur s'attache à la normalisation de ce mouvement.

On a estimé à 240.000 individus le nombre de Français musulmans d'Algérie actuellement en France, plus les femmes et les enfants. Les trois quarts ont un travail régulier, et le quatrième quart représente les emplois occasionnels, les mouvements de retour vers l'Algérie, les changements d'emploi.

Pour aider ces travailleurs, la France a été divisée en cinq régions, à la tête desquelles ont été placés des administrateurs venus d'Algérie, connaissant parfaitement les milieux musulmans. Ces administrateurs jouent un rôle de conseillers techniques auprès du préfet et des administrations départementales.

Ces fonctionnaires peuvent ainsi suivre les employeurs comme les employés, diriger ces derniers vers les points d'embauche et s'intéresser à leur sort.

De son côté, le ministère du travail a sa direction de la main-d'œuvre. Cette direction a institué des contrôleurs sociaux spécialisés, qui sont au nombre de trente-deux, parmi lesquels on relève les noms de Français d'origine musulmane.

Le ministère de la santé publique et de la population agit par sa direction générale de la population et de l'entr'aide.

La coordination de l'action des pouvoirs publics se fait aussi sur le plan régional.

Dans les départements où est constatée une densité de population musulmane, le préfet préside une commission consultative des questions nord-africaines. Le département de la Seine bénéficie d'un service social particulier, avec un réseau de quatorze conseillers sociaux de secteur dont la moitié au moins sont des musulmans.

Des brochures, éditées par le ministère de l'intérieur, se bornant sur la nécessité d'aider les Français musulmans venus pour travailler dans la métropole, sont de nature à donner à tous les services sociaux officiels ou bénévoles d'utiles renseignements.

Notons qu'en France de nombreuses associations en faveur des citoyens musulmans nord-africains se sont créées dont l'action s'avère chaque jour plus utile pour adapter ces nouveaux arrivants à la vie des populations auxquelles ils viennent s'intégrer.

C'est ainsi que l'on a constaté qu'il y avait lieu de grouper dans un même atelier les hommes provenant d'un même douar, d'une même tribu, qui arriveront à créer une véritable relève en réservant l'emploi vacant par un retour en Algérie à un homme du même village.

Mais il est surtout apparu nécessaire d'améliorer l'habitat.

Une enquête récente permet d'évaluer à 40.000 le nombre de lits qui seraient nécessaires pour améliorer les conditions de vie des travailleurs musulmans qui sont obligés de s'entasser dans des immeubles insalubres et des garnis de bas étage. Cela représenterait un effort financier de l'ordre de 7 milliards de francs pour la construction et l'aménagement sommaire, si l'on se base sur les expériences déjà faites par le ministère de l'intérieur et le ministère du travail qui ont créé, avec des concours privés, 5.475 lits en 20 centres d'hébergement spécialisés. Les caisses d'allocations familiales de la métropole devraient participer à cet effort en faveur de leurs 200.000 cotisants musulmans comme nous l'étudierons dans le chapitre suivant.

Certains travailleurs, après plusieurs séjours, reviennent avec leur femme et leurs enfants pour se fixer définitivement en France, où ils s'amalgament rapidement à la population française dont ils adoptent les mœurs et le genre de vie.

Un effort est actuellement réalisé pour diriger ces travailleurs vers la culture betteravière, où 16.000 ouvriers pourraient être embauchés annuellement. Pour les vendanges en Bourgogne, on a commencé à embaucher des Algériens, les résultats ont été favorables. De même, dans les rizières de la Camargue.

Bien qu'il s'agisse de travaux saisonniers, il y a intérêt à employer cette main-d'œuvre, souvent d'origine rurale, en la dirigeant successivement vers les centres où elle peut s'employer. Sans doute y a-t-il lieu de renseigner les employeurs sur le régime alimentaire de ces ouvriers, d'autant plus que nourriture et logement font souvent partie des avantages en nature dus à l'ouvrier.

Les allocations familiales dans le domaine agricole n'existent pas encore en Algérie, il est nécessaire, en attendant, que ces travailleurs agricoles perçoivent une indemnité compensatrice d'allocations familiales qui, à défaut, reste au seul bénéfice des caisses métropolitaines.

La métropole emploie un million de travailleurs étrangers. Il serait à souhaiter qu'une bonne partie soit remplacée par des Algériens. On pourrait donc élever à 500.000 le nombre des Français musulmans employés en France, d'autant plus que, si ces ouvriers sont souvent pris comme manœuvres, ils constituent des manœuvres désireux de s'élever comme manœuvres spécialisés par un travail assidu.

Cette ascension dans l'emploi sera d'autant plus facile que l'adulte, comme l'adolescent, auront reçu un enseignement pratique dans des centres de formation professionnelle.

Cet enseignement peut s'inspirer des affections spéciales de chaque tribu pour certains emplois.

Un effort dans ce sens a commencé en Algérie, grâce à la taxe professionnelle qui a été instituée; comme nous l'avions demandé l'an dernier, cet effort doit se poursuivre et s'intensifier.

En ce qui concerne l'ensemble des travaux, en faveur de la main-d'œuvre algérienne, effectués sous la direction du ministère de l'intérieur et de la direction du travail du gouvernement général, nous pouvons dire qu'ils donnent de bons résultats par la normalisation des emplois, les conseils à donner aux arrivants, l'organisation, dans chaque centre, de mouvements d'accueils bénévoles et, le cas échéant, l'aide apportée aux malades, ou malheureusement aux délinquants, pour leur permettre de revenir à leur lieu d'origine.

Mais, pour mener cette œuvre à bien, il faut que ces services puissent disposer des capitaux nécessaires à l'effet de créer des points d'hébergement dans tous les centres d'emploi de main-d'œuvre nord-africaine.

Il faut aussi que ceux qui viennent se fixer en France avec leur famille, après avoir trouvé un emploi sédentaire, trouvent auprès de nos populations un accueil qui leur permettra de se fondre dans la grande famille française.

Ces mouvements de main-d'œuvre vers la France ne constituent qu'un aspect du problème du travail posé par l'accroissement de la population, car il faut considérer surtout la situation en Algérie. Comme nous l'avons déjà indiqué, il est indispensable de développer les cultures employant le plus de main-d'œuvre, c'est-à-dire celles concernant les périmètres d'irrigation, ceci dans un double but de travail et de nourriture.

Main-d'œuvre.

Dans un pays où la population ne cesse de s'accroître, le plein emploi de la main-d'œuvre doit être une préoccupation dominante. Dans ce but, il faut rechercher les moyens de faciliter à chacun la possibilité d'acquérir par son travail un niveau de vie décent.

Dans le domaine agricole, les travaux ont été normaux et la main-d'œuvre a été employée sans autre à-coup que celui provenant des périodes de culture dans les régions céréalifères, et du chômage qui en résulte pendant les mois d'hiver.

Cela nous amène à étudier la situation des cultures en Algérie:

Les céréales occupent 3 millions d'hectares, et les frais de main-d'œuvre par hectare sont faibles. Ces terres ne sont pas de nature à améliorer les ressources en travail.

Il y a lieu cependant de réserver cette étendue à la culture des céréales, en employant les moyens nécessaires pour que le rendement décennal à l'hectare soit partout porté à 10 quintaux à l'hectare, ce qui donnerait une récolte de 30 millions de quintaux, assurant largement les besoins de l'Algérie.

En dehors de petites cultures, en terres non irriguées ou arrosables, la principale culture possible est la vigne, qui occupe en Algérie 367.340 hectares. Les frais de main-d'œuvre à l'hectare sont de 60.000 F, et les travaux de taille, labourage, traitements cryptogamiques, vendanges occupent le personnel ouvrier d'une manière constante et suivie. Il est donc nécessaire de conserver cette culture partout où elle ne peut être remplacée par les cultures qui suivent:

Cultures dans les périmètres d'irrigation des grands barrages ou dans les quelques terres arrosables par puits: culture des agrumes, des fruits divers, du coton, des légumes, des pommes de terre.

Ces terres occupent une main-d'œuvre nombreuse, dont les salaires sont de 60 à 80.000 francs par hectare. Elles doivent donc être développées partout où elles sont possibles. Les revenus de ces terres en fruits et en primeurs incitent leurs propriétaires à les développer partout où elles sont possibles; souhaitons qu'il en soit de même pour les cultures industrielles.

Dans le domaine des mines, la baisse des métaux non ferreux a été la cause d'un certain ralentissement d'une partie de l'industrie minière algérienne. Certaines exploitations défavorisées par les transports, ou la teneur des minerais, ont dû fermer. Toutefois, les statistiques en fin d'année indiquaient un maintien des effectifs employés, car certains licenciements ont été compensés par le développement d'autres mines, ainsi qu'en témoignent les quantités extraites en 1953 qui, en général, sont supérieures à celles extraites en 1952 (à signaler la fermeture en août 1953 de la concession de Timerzit qui employait 600 personnes).

Mais, depuis le début de l'année 1954, on constate également un début de crise dans les mines de fer, et à l'Ouenza on signale une réduction d'effectif de 400 mineurs.

Il est difficile d'établir des statistiques de chômeurs, car la qualité de « sans travail » en Algérie est assez particulière. Il ne s'agit pas comme dans la métropole d'une catégorie bien déterminée, c'est-à-dire des personnes ayant perdu leur emploi.

En dehors de cette catégorie de salariés, nous trouvons des gens en quête de travail mais qui n'ont jamais occupé d'emploi permanent jusque là, des travailleurs ruraux, sédentaires ou nomades, inoccupés pendant une morte-saison agricole, dans l'attente d'une récolte, et qu'il faut aider jusqu'à la reprise des travaux; enfin, des misérueux peu valides.

Ce sont les « sans travail » des centres ruraux qui représentent la plus grande masse des chômeurs. Pour leur venir en aide, des chantiers de chômage sont ouverts périodiquement dans les centres les plus défavorisés.

Ces chantiers sont financés par l'Algérie (60 p. 100), le département (20 p. 100), la commune (20 p. 100). Pendant l'exercice 1953-1954, la participation de l'Algérie a été de 400 millions, et un crédit supplémentaire de 95 millions a été voté. Pour l'exercice 1954-1955, ces crédits ont été réduits à 350 millions, alors qu'ils auraient dû être doublés en raison de la situation actuelle.

S'il est vrai que le 1er trimestre est la période la plus propice au chômage: arrêt des travaux agricoles dans les régions de céréales, ralentissement des grands travaux portuaires, retour d'une partie des Algériens travaillant en France, nous sommes cependant obligés de constater que cette crise s'annonce plus forte dès le début de 1954, aussi bien pour les ouvriers qualifiés que pour les manœuvres ruraux et urbains. Pour porter remède à cette situation, que le développement numérique de la population accentue, nous avons étudié dans un chapitre précédent l'industrialisation des départements algériens; mais d'autres efforts doivent être faits: dans le domaine des transports de minerais, pour éviter la fermeture de certaines mines qui se trouvent loin des ports d'embarquement; dans le domaine des grands travaux: hydrauliques, scolaires, routiers et portuaires. Nous avons déjà cité les travaux du Chott-el-Chergui, du Djen-Djen, nous ajouterons ceux que l'on peut entreprendre en Oranie pour rendre cultivable la plaine de l'Habra, et nous citerons aussi les nombreux travaux d'urbanisme et surtout d'habitat où la tâche est immense.

Mais nous ne pouvons oublier l'agriculture, qui reste la principale activité algérienne. C'est vers elle que nous devons nous pencher si nous voulons que la nombreuse main-d'œuvre agricole employée ne soit pas réduite partiellement au chômage:

Outiller et éduquer nos paysans musulmans pour un rendement meilleur des terres qu'ils exploitent ;

Maintenir la culture de la vigne, dont la production est appréciée, et qui procure, avec un travail continu, plus de 20 milliards de salaires par an ;

Aider au développement de l'arboriculture, de la production des légumes, des cultures industrielles, également sources de salaires.

Sécurité sociale. — Allocations familiales.

Cette étude sur la main-d'œuvre doit être complétée par un examen de la sécurité sociale et du régime des allocations familiales.

Rappelons que la loi du 29 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie précise:

« L'égalité effective est proclamée entre tous les citoyens français. Tous les ressortissants de nationalité française des départements d'Algérie jouissent sans distinction d'origine, de race, de langue ni de religion, des droits attachés à la qualité de citoyen français et soumis aux mêmes obligations. Ils jouissent notamment de toutes les libertés démocratiques, de tous les droits politiques, économiques et sociaux attachés à la qualité de citoyen français... »

Il ne peut donc exister aucune différence raciale en Algérie, non seulement au point de vue des salaires, mais aussi en ce qui concerne les allocations familiales et les prestations de sécurité sociale.

Nous avons, l'an dernier, expliqué le mécanisme algérien des caisses de sécurité sociale; nous nous contenterons cette année de préciser qu'au point de vue assurances sociales et accidents du travail, les prestations sont à peu près les mêmes en Algérie qu'en France.

La retraite n'est prévue que pour les cadres dépassant le 10e échelon.

Pour le personnel subalterne, il est prévu, depuis le 1er avril 1953, une pension de vieillesse basée sur une reconstitution de carrière depuis 1938.

Au point de vue des allocations familiales, les prestations sont différentes. Si le premier enfant perçoit l'allocation jusqu'à quatorze ans, et non jusqu'à cinq ans comme en France, par contre l'allocation est plus réduite à partir du troisième enfant. Les allocations sont, de ce fait, et en moyenne, de 50 p. 100 inférieures à celles allouées en métropole.

Mais la cotisation patronale est cependant en Algérie de 16 p. 100, avec un plafond de 456.000 F, correspondant presque à la cotisation en métropole qui est de 16,75 p. 100.

Cette situation est le résultat des coefficients d'enfants par salarié: 1,12 en Algérie, pour 0,47 dans la métropole. Chiffre algérien en constante progression puisqu'il était en 1948 de 0,90.

Un projet de loi déposé par M. Chevalier, et d'autres députés algériens, prévoit une harmonisation des législations algériennes et métropolitaines, par une surcompensation commune.

L'augmentation qui en résulterait au profit des salariés algériens serait réservée pour constituer une aide à la construction au profit du bénéficiaire de l'allocation. Cette disposition, si elle devenait légale, entraînerait un relèvement général des cotisations d'environ 0,25 p. 100.

Le projet de loi n° 3180, et le rapport n° 4769 qui lui fait suite, donnent tous renseignements utiles.

En attendant de connaître la décision que le Parlement jugera bon de prendre, notre attention est retenue par la situation des familles des Algériens travaillant en métropole.

Suivant le principe que les allocations familiales sont perçues suivant les règles en vigueur au lieu de résidence de la famille, et non au lieu de travail, les familles des Algériens, demeurant en France, perçoivent les allocations suivant le régime métropolitain et les familles résidant en Algérie les perçoivent suivant le régime algérien.

En 1952, il a été alloué aux familles résidant en Algérie: 4.600 millions, et, en 1953: 5.200 millions.

Il est certain que si ces mêmes familles avaient résidé en France, elles auraient perçu le double, mais cela aurait été au détriment des caisses d'allocations étant donné la composition des familles algériennes, comme nous l'avons indiqué (nombre moyen d'enfants, par salarié: 1,12 et par allocataire: 2,60).

Respectant le principe du lieu de résidence, et sans porter atteinte à l'équilibre des caisses métropolitaines, il semble cependant que l'Algérie est en droit de demander que la différence entre :

Les cotisations perçues, d'une part ;

Les allocations réellement versées, augmentées des 3 p. 100 pour frais de gestion, d'autre part,

soit reversée à l'Algérie pour servir soit aux familles par des œuvres sociales à créer dans les lieux de résidence des familles, soit aux salariés eux-mêmes par une amélioration de leur hébergement en métropole. Cette différence doit représenter par an : un milliard et demi à deux milliards.

Le bénéfice des allocations familiales n'a pas été étendu, en Algérie, au secteur agricole. Cependant, des initiatives privées sont à signaler ; peu à peu elles devront se développer de manière que les salariés du secteur agricole puissent à leur tour bénéficier de ce progrès social.

Tous ces derniers chapitres sont dominés par la situation démographique, ce qui nous amène aux conclusions déjà développées dans le chapitre relatif au budget algérien.

CONCLUSIONS

Rendant hommage à l'œuvre déjà réalisée par le génie français en Algérie, qui a eu pour effet une augmentation constante de la population, nous demanderons que cet effort se poursuivre de façon à améliorer le marché du travail par le développement des ressources agricoles, industrielles et minières, créatrices de travail et de biens susceptibles, soit directement, soit indirectement par économie d'échange, d'élever le niveau de vie.

En conclusion :

A. — Il y a lieu en Algérie :

I. — Dans le domaine agricole :

De développer au maximum le rendement des terres à céréales et de rechercher les cultures d'assolement de nature à améliorer le revenu de ces terres ;

De permettre l'équipement de l'agriculture en biens industriels, sans imposer à aucun secteur agricole des matériels dont le prix et la qualité s'avèrent désavantageux ;

De contrôler le bon emploi de tous les périmètres d'irrigation ;

De multiplier les points d'eau dans les régions d'élevage ;

De maintenir les cultures employant une nombreuse main-d'œuvre pendant toute l'année ;

D'aider l'habitat rural ;

D'aider l'agriculture par le crédit.

II. — Dans le domaine industriel :

De poursuivre en plein accord avec l'industrie métropolitaine l'aménagement en Algérie :

a) D'industries de transformation des produits locaux ou nécessaires à ses besoins ;

b) D'industries que la nation a intérêt à disperser sur tout son territoire.

III. — Dans le domaine minier :

De faciliter par tous les moyens l'exploitation des mines ;

De poursuivre les prospections, en particulier dans les régions sahariennes maintenues dans le cadre de l'administration algérienne.

IV. — Dans le domaine de l'équipement :

De maintenir le programme des grands travaux : énergie électrique, petite hydraulique, drainages.

V. — Dans le domaine social :

De mettre à la disposition des communes les moyens financiers nécessaires leur permettant de créer des cités ouvrières saines, et de supprimer ainsi les agglomérations insalubres ;

D'accélérer le programme des constructions scolaires et hospitalières ;

D'amplifier les cours professionnels, en particulier ceux pour adultes.

Pour réaliser cette tâche d'intérêt primordial, il faut :

Tout en laissant aux finances de l'Algérie le soin, par un budget spécial, d'assurer l'ensemble des dépenses normales des trois départements algériens, trouver dans un budget national, les ressources indispensables pour mener à bien ce programme d'équipement, de travail, d'habitat, d'éducation ; ce qui pourra être facilité par une unification, toujours dans le domaine national, de l'électrification et des transports ferroviaires.

De cette situation, il doit résulter une unification des impôts directs de l'Algérie et de la métropole ; les impôts indirects étant calculés suivant les possibilités contributives de la population algérienne.

B. — Il y a lieu pour la métropole :

D'accorder la priorité d'emploi à la main-d'œuvre algérienne, sur toute autre main-d'œuvre émigrée ;

De développer en France et en Algérie la formation professionnelle ;

De faciliter en France le meilleur emploi de la main-d'œuvre algérienne dans l'industrie et l'agriculture ainsi que son loge-

ANNEXE

SCRUTIN N° 1

Sur le rapport de M. Kruger relatif à la conjoncture de l'Algérie.

Nombre de votants..... 154

Ont voté pour 120
Ont voté contre..... 31
Se sont abstenus..... 3

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (120).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Guillant, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Genin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Milliot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet, Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées :

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Lagulonie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Damont, Garnier, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Roglianc, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Soula.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs :

C. G. C. — MM. Ducos, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bourguet-Aubertot, Carré, Graève, Jourdain, Lawrence, Pollay, Rakotobé (C. F. T. C.), Serrure.

Ont voté contre (31).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Rius (C. G. T.).

Groupe de la pensée française. — M. Sauvy.

Groupe des travailleurs :

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cuenet, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), N'Diaye (C. G. T.-F. O.).

Se sont abstenus (3).

Groupe des activités diverses. — M. Ramarony.

Groupe de la pensée française. — MM. Dumontier, May.

CONJONCTURE DE L'ALGÉRIE

ANNEXES STATISTIQUES

SOMMAIRE

Productions algériennes.
Valeur de la production agricole.
Exportation des vins et moûts de vendange.
Production industrielle.
Balance commerciale.
Production minière.
Evolution trimestrielle des crédits.
Divers (activité portuaire, trafic aérien, mouvements de la main-d'œuvre, démographie).
Indice des prix.
Allocations familiales.

Productions algériennes.

PRODUITS	UNITÉS	PRODUCTIONS 1952	PRODUCTIONS 1953	EXPORTATIONS Octobre 1951 à septembre 1952	EXPORTATIONS Octobre 1952 à septembre 1953	EXPORTATIONS 1953
Agricoles.						
Céréales	Surface.	3.208.620	3.254.990			
	Quintaux.	23.256.110	20.000.000			
Vins	Hectolitres.	12.331.541	16.000.000			
		1951	1952			
Agrumes	Quintaux.	2.716.110	2.561.000	1.060.293	1.651.547	
— oranges	—	1.782.530	1.662.110	1.242.838	1.023.374	
— Mandarines	—	550.660	530.670	130.153	306.853	
— Clémentines	—	265.630	255.030	222.675	165.968	
— Citrons, divers	—	100.160	103.750	38.013	61.352	
Abricots	—	165.290	143.000	41.880	38.254	
Pêches	—	138.650	125.000	43.079	11.547	
Raisins de table	—	220.430	240.000	73.651	67.266	
Pommes de terre	—	1.242.090	1.167.539	974.146	950.978	
Légumes frais	—	»	»	»	989.845	
Dattes	—	966.290	846.290	161.706	149.984	
Figues	—	583.850	1.080.000	121.540	117.241	
Olives de conserve	—	184.670	»	170.039	196.395	
Olives pour huile	—	1.641.430	1.745.310	»	»	
Huile d'olive	Hectolitres.	249.020	288.710	71.092	231.471	
				1951	1952	
Coton (fibre)	Quintaux.	19.300	20.000	10.506	14.861	20.314
Tabac	—	213.520	204.000	190.919	167.516	184.737
Betteraves, sorgho	—	180.000	160.000	»	»	»
Légumes secs	—	595.950	611.000	309.109	466.623	283.365
Laine	—	»	»	39.910	11.966	33.365
Forestières.						
Bois en grumes	Mètres cubes.	127.000	167.000	»	»	»
Combustibles ligneux :						
Bois	Tonnes.	210.000	202.000	»	»	»
Charbon	—	31.800	23.000	»	»	»
Liège brut	Quintaux.	516.000	425.000	583.356	397.599	455.872
Alfa	Tonnes.	220.000	100.000	187.932	90.215	119.588
Crin végétal	—	»	»	23.962	17.175	21.751

PRODUITS	UNITÉS	EXPORTATIONS 1952	EXPORTATIONS 1953 (totales)	EXPORTATIONS 1953 sur l'étranger
Agricoles.				
Orge	Quintaux.	2.232.681	1.129.402	736.300
Farine, semoule	—	887.637	1.096.451	6.398
Sons	—	564.972	528.846	170.551
Vins	Hectolitres.	11.311.896	11.484.668	99.651
Alfeuil	—	386.825	289.812	2.022
Moutons sur pied	Nombre.	321.998	155.220	»
Moutons en carcasse	Quintaux.	104.369	53.142	»
Fruits conservés, confiture, jus de fruits	—	19.656	17.336	510

		EXPORTATIONS 1951	EXPORTATIONS 1952	EXPORTATIONS 1953	EFFECTIFS OUVRIERS Moyenne 1952.	EFFECTIFS OUVRIERS Décembre 1953.
Minéraux.						
Minerai de fer	Tonnes.	2.841.759	3.110.260	3.240.718	6.378	6.781
Plomb et zinc	—	21.761	25.369	26.521	2.117	»
Cuivre	—	171	245	130	»	»
Phosphates	—	695.397	504.182	538.786	2.660	2.214
Houille	—	»	74.110	91.284	»	»
Pétrole brut	—	»	25.766	77.078	»	»

		PRODUCTION 1951	PRODUCTION 1952	PRODUCTION 1953		
Houille	Tonnes.	246.596	269.376	294.500	3.030	3.118
Pétrole	Mètres cubes.	8.767	55.553	102.288	»	»

		PRODUCTION 1951	PRODUCTION 1952	PRODUCTION 1953
Énergie électrique.				
Production thermique	Millions de kWh.	476,51 (72 p. 100)	423,17 (60,2 p. 100)	544,30 (70 p. 100)
Production hydraulique	—	186,23 (28 p. 100)	280,43 (39,8 p. 100)	227,04 (30 p. 100)
Total	.....	662,24	704,60	771,34

N. B. — Il y a lieu de noter la mise en service, fin 1951, du barrage de l'oued Agrioun.

Valeur de la production agricole en 1952.

NATURE DES PRODUCTIONS	QUANTITÉS récoltées (quintaux).	VALEUR BRUTE EN MILLIONS DE FRANCS Commercialisée.	VALEUR BRUTE EN MILLIONS DE FRANCS Consommation familiale.	HECTARES cultivés.	OBSERVATIONS
Céréales.					
Culture européenne	8.831.330	31.368	16.508	896.220	
Culture musulmane	14.525.769			2.447.810	
Légumes secs	640.000	1.860	380	126.000	
Productions maraîchères	8.170.000	12.150	6.140	71.000	
Arboricultures.					
Agrumes	2.730.000	5.712	»	24.000	
Autres fruits	4.563.000	5.640	4.450	»	
Vignes	12.330.000	34.800	2.190	374.000	
Cultures industrielles	400.650	3.624	»	43.000	
		98.124	25.558		
Production animale	.....	44.373	»	»	

Exportation des vins et moûts de vendanges.

1951	9.766.792 hectolitres.
1952	11.409.250 —
1er janvier au 30 septembre 1953	7.978.145 —

La différence entre 1951 et 1952 provient des à-coups dans les exportations dus à l'échelonnement imposé aux sorties de la propriété. Les exportations sont en moyenne de 10.500.000 hectolitres par an.

Capacités de production des principales industries nouvelles algériennes.

PRODUITS	ANNÉE de démarrage	CAPACITÉ de production.
1. Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.		
Wagons	1951	150 unités (pouvant être portées à 600 en cas de besoin).
Appareils de voie	1950	300 tonnes.
Fils de cuivre nus	1953	5.000 tonnes.
Fils d'aluminium, aluminium acier et almélec	1953	1.500 tonnes.
Laminage d'aluminium	1950	1.800 tonnes.
Fils et pointes	1942	2.300 tonnes.
Ressorts à lames et à boudins	1941	300 tonnes.
Fûts métalliques	1950	4.000 tonnes.
Articles de ménage en aluminium	1941	1.000 tonnes.
Segments de piston	1949	180 tonnes (environ 2 millions d'unités).
Moteurs électriques	1948	6.000 unités.
Transformateurs	1949	350 unités.
Postes radio	1948	1.000 unités.
Postes téléphoniques	1949	18.000 unités.
Standards et centraux téléphoniques.	1949	4.000 unités.
Réchauds et lampes à combustibles liquides	1941	400.000 unités.
2. Industries chimiques et connexes.		
Acide sulfurique de contact	1950	14.000 tonnes.
Soude	1949	3.500 tonnes.
Chlore	1949	3.000 tonnes.
Alcool de betteraves, sorgho	1948	20.000 hl.
Terres activées	1950	10.000 tonnes.
Bentonites	1951	20.000 tonnes.
3. Industries des corps gras.		
Huile de graines oléagineuses	1943	Trituration de 52.000 tonnes de graines.
4. Industries du verre, des produits céramiques et des matériaux de construction.		
Verre creux	1947	10.000 tonnes.
Amiante-ciment (plaques et tuyaux)	1948	40.000 tonnes.
Produits réfractaires	1942/1943	5.700 tonnes.
5. Industries diverses.		
Filature de laine	1949	1.450 tonnes.
Tissus de laine	1949	2.200.000 m².
Filature de coton	1949	110 tonnes.
Tissus de coton	1949	850.000 m².
Jus de fruits	1951	1.500 tonnes.
Papier d'alfa (Voir aussi « Papier d'emballage » au tableau I.)	1949	14.000 tonnes.

Augmentation des capacités de production des industries algériennes antérieures à 1938.

PRODUITS OU MATÉRIELS	CAPACITÉ de production 1938.	CAPACITÉ de production 1952.
1. Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.		
Fonte moulée	13.000 t.	17.000 t.
Acier moulé	700 t.	1.200 t.
Aciers laminés	12.000 t.	30.000 t.
Charpentes et pylônes	27.000 t.	37.000 t.
Chaudronnerie	7.000 t.	11.000 t.
Serrurerie, fermetures métalliques	3.500 t.	5.000 t.
Matériel agricole	6.200 t.	11.000 t.
Fonderie de métaux non ferreux	1.500 t.	2.500 t.
Laminage de plomb	3.200 t.	4.000 t.
Boulonnerie	400 t.	1.200 t.
Emballages en fer blanc	2.000 t.	12.000 t.
Faisceaux de radiateurs	100 t.	800 t.
Électrodes de soudure	500 t.	1.500 t.
Fils et câbles isolés	3.000 t.	10.000 t.
2. Industries chimiques et connexes.		
Acide chlorhydrique	600 t.	1.860 t.
Acide sulfurique 53° Baumé	50.000 t.	65.000 t.
Superphosphates	90.000 t.	120.000 t.
Soufre raffiné	14.000 t.	20.000 t.
Sulfate de cuivre	2.000 t.	4.000 t.
Eau de Javel à 12° chl.	8.000 m³	15.000 m³
Peintures	2.000 t.	17.000 t.
Allumettes	120 millions de boîtes.	240 millions de boîtes.
Explosifs	1.000 t.	3.600 t.
Colophane	600 t.	1.000 t.
Essence de térébenthine	140 t.	240 t.
Caoutchouc moulé	300 t	500 t.
Oxygène	600.000 m³	2.000.000 m³
Hydrogène	40.000 m³	1.000.000 m³
Acétylène dissous	200.000 m³	770.000 m³
3. Industries des corps gras.		
Extraction d'huile de grignons	Trait. de 48.000 t.	Trait. de 75.000 t.
Huile raffinée	Trait. de 9.000 t.	Trait. de 85.000 t.
Savon de ménage	Huile brute 3.000 t.	Huile brute 36.000 t.
4. Industries de la céramique et des matériaux de construction.		
Ciment	90.000 t.	480.000 t.
Chaux hydraulique	65.000 t.	100.000 t.
Plâtre	50.000 t.	60.000 t.
Briques	200.000 t.	300.000 t.
Tuiles	40.000 t.	90.000 t.
5. Industries diverses.		
Tannerie et mégisserie	1.500 t.	2.600 t.
Fabrique de chaussures	700.000 paires.	1.600.000 paires.
Conserves de fruits et légumes	4.000 t.	40.000 t.
Conserves de poissons	8.000 t.	85.000 t.
Papiers d'emballage (Voir aussi « Papier d'alfa » au tableau II.)	5.000 t.	11.500 t.

Principales fabrications algériennes dont les capacités de production peuvent couvrir en totalité les besoins locaux.

1. Industries mécaniques, métallurgiques et électriques.

Disques et bandes en aluminium.
Toiles mécaniques et gabions.
Chaudronnerie ordinaire.
Charpentes métalliques et pylônes.
Électrodes de soudure.
Faisceaux de radiateurs.
Segments de piston.
Fûts métalliques.
Emballages en fer blanc.
Articles de ménage en aluminium.
Réchauds à pétrole et à alcool.
Tréfonnerie.
Fils et câbles électriques nus et isolés.
Matériel téléphonique (postes centraux, standards).
Matériel d'horlogerie et de vinification.

2. *Industries chimiques et connexes.*

Alcool éthylique.	Gaz comprimés et liquéfiés.
Acide chlorhydrique et sulfurique.	Allumettes.
Superphosphates.	Terres activées.
Explosifs pour mines et agriculture.	Chlore et soude électrolytique.
Artifices.	Soufre raffiné.
	Peintures.

3. *Industries des corps gras.*

Huiles raffinées d'olives, de grignons d'olives et de toutes graines oléagineuses.	Savon de ménage.
	Savons de toilette, savons hydrogénés.

4. *Industries du verre, de la céramique et des matériaux de construction.*

Verres creux et gobeletterie.	Produits en béton moulé et béton armé.
Briques pleines et creuses.	Produits sciés et ouvrés en marbre (dont environ 50 p. 100 utilisant des marbres locaux).
Chaux hydraulique.	
Plâtre de construction.	
Plaques et tuyaux en amiante-ciment.	

5. *Industries diverses.*

Papiers d'alfa pour impression, édition.	Boissons gazeuses.
Papiers gris d'emballage.	Tabacs manufacturés.
Farines, pâtes alimentaires et conserves.	Emballages en bois.
	Tonnellerie.
Conserves de tomates.	Bouchons et disques de capsulage en liège.
Confitures.	Liège aggloméré expansé pur.
Jus de fruits.	Cire et vernis de liège.

Principales fabrications algériennes dont les capacités de production peuvent couvrir en totalité les besoins locaux.

1. *Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.*

Fonte et acier moulé.	Moteurs électriques 16 C.V. maximum (en série) et plus de 16 C.V. (sur commande).
Vieux métaux non ferreux affinés.	
Lamines marchands.	Transformateurs de 100 kva au maximum, et appareillage à haute tension.
Tréfilés.	
Boulonnerie.	Matériels mécaniques divers: chaudières, moteurs, pompes et compresseurs, appareils de levage et de manutention, matériels de terrassement, machines-outils et leur outillage.
Wagons et appareils de voie.	
Machines agricoles.	
Carrosserie et châssis pour automobiles et pièces détachées.	
Robinetterie, roulements, organes de transmission et pièces détachées de mécanique générale.	

2. *Industries chimiques et connexes.*

Goudrons de houille.	Sulfate de cuivre.
Goudrons de houille distillée et produits benzoniques.	Essence de térébenthine.
	Produits en caoutchouc: tuyaux, joints, articles chaussants (bottes, semelles, chaussures, lombis), seaux, objets divers.
Liants routiers à base de bitume.	
Soufre noir extrait des masses d'épuration des usines à gaz.	

3. *Industrie de la céramique et des matériaux de construction.*

Ciment.	Tuiles.	Produits réfractaires.

4. *Industries diverses.*

Meubles, produits divers en bois.	Conserves de poissons.
Tissus de laine.	Articles de brosserie, etc.
Tissus de coton.	Chocolaterie, biscuiterie, confiserie (capacité de production pouvant satisfaire le cas échéant tous les besoins essentiels).
Vêtements confectionnés, bonnetterie.	
Cuir.	Condiments.
Chaussures et articles en cuir.	
Conserves de légumes.	

Balance commerciale. (Les valeurs sont en milliers de francs.)

	1951		1952		1953	
	Tonnes.	Valeur	Tonnes.	Valeur	Tonnes.	Valeur
Importations:						
France	1.125.291	151.484.806	1.381.718	196.192.647	1.310.277	148.921.702
France d'outre-mer	175.169	14.631.025	178.360	15.635.918	213.301	18.526.991
Etranger	1.188.650	37.454.919	1.297.651	41.009.330	1.142.039	35.254.727
Totaux	2.789.110	203.570.850	2.857.759	223.137.895	2.665.617	202.703.419
Exportations:						
France	2.223.672	92.538.222	2.315.970	68.354.778	2.205.929	97.103.085
France d'outre-mer	236.862	12.220.898	240.573	14.038.975	262.761	12.951.640
Etranger	3.931.197	30.182.702	4.081.115	31.279.887	4.112.561	18.675.147
Totaux	6.391.731	134.941.822	6.637.658	113.673.640	6.671.191	138.819.872
Différences:						
France	+ 798.381	— 58.946.584	+ 934.252	— 67.837.869	+ 905.652	— 51.728.617
France d'outre-mer	+ 61.693	2.410.197	+ 82.213	— 1.596.943	+ 49.460	— 5.575.291
Etranger	+ 2.742.547	— 7.272.247	+ 2.783.464	— 10.330.643	+ 3.000.462	— 6.569.580
Totaux	+ 2.602.621	— 68.629.028	+ 3.790.899	— 79.761.255	+ 4.005.574	— 63.873.578

ANNEXE

PRODUCTION MINIERE

Minerai de fer.

(Production en tonnes.)

ANNÉES	SOCIÉTÉ de l'Ouenza	TOTAL	ANNÉES	SOCIÉTÉ de l'Ouenza	TOTAL
1937...	1.340.778	2.335.661	1946...	1.225.378	1.671.243
1938...	1.866.047	3.033.402	1947...	1.065.850	1.558.055
1939...	1.860.325	2.939.754	1948...	1.383.820	1.871.522
1940...	961.502	1.605.544	1949...	1.895.120	2.537.530
1941...	175.256	328.704	1950...	1.858.770	2.573.049
1942...	198.157	329.007	1951...	2.143.230	2.822.510
1943...	32.654	183.572	1952...		3.085.200
1944...	506.447	753.928	1953...		3.374.500
1945...	881.837	1.202.368			

Phosphates de chaux.

(Production en tonnes.)

ANNÉES	M'ZAITA	KOUIF	TOTAL
1937	64.477	566.671	631.148
1938	44.980	539.472	584.452
1939	46.847	480.305	527.152
1940	33.046	371.839	404.885
1941	42.885	448.007	490.892
1942	28.055	293.373	321.428
1943	3.823	72.795	76.618
1944	2.066	230.642	232.708
1945	25.860	375.444	401.304
1946	55.829	548.898	584.827
1947	56.729	650.149	706.878
1948	56.269	614.322	670.591
1949	66.530	581.672	648.202
1950	83.310	601.397	684.707
1951	96.320	680.297	776.617
1952	»	»	672.640
1953	»	»	599.500

Antimoine.

(Production en tonnes.)

ANNÉES	TOTAL	ANNÉES	TOTAL	ANNÉES	TOTAL
1937.....	2.162	1943.....	500	1949.....	4.491
1938.....	2.065	1944.....	371	1950.....	4.146
1939.....	4.836	1945.....	186	1951.....	4.340
1940.....	2.010	1946.....	0	1952.....	4.428
1941.....	1 346	1947.....	373	1953.....	6.666
1942.....	901	1948.....	2.531		

Pyrites de fer.

(Production en tonnes.)

ANNÉES	TALA-HADOUCH	AZOUAR	AIN-BEN-MEROUANE	TOTAL
1937.....			38.760	38.760
1938.....			43.950	43.950
1939.....			47.600	47.600
1940.....			40.455	40.455
1941.....			45.980	45.980
1942.....	600		34.670	35.270
1943.....	2.821	1.916	22.600	27.337
1944.....	320	7.219	27.540	35.049
1945.....		3.942	26.220	30.432
1946.....		5.195	35.164	40.359
1947.....		100	35.195	35.295
1948.....			35.900	35.900
1949.....			32.705	32.705
1950.....			Néant.	25.075
1951.....			Néant.	31.450
1952.....			Néant.	24.012
1953.....				26.032

Minerai de zinc.

(Production en tonnes.)

ANNÉES	BLENDE	CALAMINE	TOTAL
1937	2.214	14.849	17.063
1938	3.570	12.150	15.720
1939	3.296	6.320	9.616
1940	2.483	5.090	7.573
1941	2.407	2.464	4.158
1942	1.839	1.790	3.629
1943	1.209	1.044	2.253
1944	1.294	687	1.981
1945	1.250	2.854	4.104
1946	1.516	7.021	8.537
1947	1.653	11.346	13.046
1948	610	13.161	13.771
1949	763	14.916	15.679
1950	1.477	15.069	16.546
1951	5.107	16.887	21.994
1952	»	»	24.804
1953	»	»	34.506

Minerai de plomb.

(Production en tonnes.)

ANNÉES	TOTAL	ANNÉES	TOTAL	ANNÉES	TOTAL
1937.....	7.736	1943.....	341	1949.....	2.015
1938.....	7.747	1944.....	1.204	1950.....	2.347
1939.....	6.033	1945.....	962	1951.....	4.619
1940.....	3.895	1946.....	1.506	1952.....	6.516
1941.....	2.451	1947.....	1.897	1953.....	11.423
1942.....	373	1948.....	1.702		

Evolution trimestrielle des crédits par branche d'activité et par nature de risques.

(En millions de francs.)

	30 juin 1952.	30 septembre 1952.	31 décembre 1952.	31 mars 1953.	30 juin 1953.	30 septembre 1953.
Agriculture.						
En cours commerciaux	1.410	1.644	1.227	1.140	788	1.177
Court terme	30.271	22.499	23.976	28.608	31.924	26.184
Moyen et long terme	4.763	5.227	4.897	5.090	5.090	5.929
Total	36.444	28.770	30.100	34.838	38.192	33.290
Commerce.						
En cours commerciaux	22.906	22.964	25.758	24.318	25.988	25.892
Court terme	26.170	44.705	40.858	31.416	26.932	40.552
Moyen terme	1.564	1.652	1.433	1.668	1.785	1.628
Total	50.640	69.321	68.029	57.402	54.705	68.072
Industrie.						
En cours commerciaux	10.924	10.786	13.901	12.539	12.600	12.162
Préfinancement	1.856	1.893	769	694	443	469
Court terme	15.770	19.012	18.946	18.292	15.168	17.934
Moyen terme	8.763	8.936	9.092	8.577	8.578	8.699
Total	37.313	40.627	42.708	40.099	36.789	39.263
Divers.						
Prêts privés à la construction	4.899	5.517	6.269	6.865	7.478	7.915
Prêts aux communes et aux collectivités publiques:						
Préfinancement	»	»	945	1.177	935	1.010
Court terme	»	»	25	54	57	23
Moyen terme	»	»	989	1.064	999	1.106
Total général	129.296	144.235	149.035	144.499	139.215	150.679

Activité des ports.

	1951	1952
Nombre de navires	24.081	25.694
Nombre de voyageurs (arrivées et départs)	634.857	731.951
Tonnage de marchandises en tonnes métriques	11.727.948	11.710.665

Signalons l'adjudication des travaux d'agrandissement du port de Nemours, conformément aux accords algéro-marocains. Les travaux vont commencer.

Trafic aérien.

	1951	1952	1953
Mouvements	20.224	17.900	16.620
Passagers (unités) :			
Arrivées et départs	207.800	319.800	336.840
Transit	100.300	89.700	»
Poste (tonnes) :			
Arrivées et départs	958	1.602	1.005
Transit	682	689	349
Fret (tonnes) :			
Arrivées et départs	10.190	9.867	8.293
Transit	3.121	2.789	1.260

Mouvements de la main-d'œuvre musulmane d'Algérie vers la France.

	1er semestre 1952	2e semestre 1952	Total 1952	1er semestre 1953	Total 1953
Départs	75.320	76.580	151.900	65.640	134.160
Retours	44.180	89.540	133.720	40.520	122.520
Différence	+ 31.140	— 12.960	+ 18.180	+ 25.480	— 11.640

Démographie.

Population au 1er janvier 1952		9.025.000
Excédents naissances sur décès	+	241.000
Déficit dû aux mouvements migratoires	—	15.000
Population au 1er janvier 1953		9.251.000
Excédents naissances sur décès :		
En 1951		230.000
En 1952		241.000

Tendance déclinante de la mortalité musulmane :

	1948	1952
Sur 10.000 habitants ; Algérie	200	135
Sur 30 villes	249	191
Par mille naissances dans 30 villes, mortalité infantile	178	168

Indices des prix.

	1951	1952	1953		
	(Moyenne mensuelle.)		Juin.	Septembre.	Décembre.
Détail à Alger.					
Indice des 32 articles	2.119	2.302	2.396	2.347	2.352
Indice des 213 articles	»	»	138,3	139,1	140,1
Gros à Alger.					
Indice général	2.502	2.757	2.694	2.684	2.690
Produits alimentaires	2.495	2.395	2.387	2.379	2.400
Produits industriels	3.187	3.301	3.154	3.141	3.126

Allocations familiales.

Bénéficiaires.

ANNÉES	NOMBRE MOYEN de familles.	NOMBRE MOYEN d'enfants.
1947	102.614	245.371
1948	107.292	258.711
1949	118.329	286.409
1950	126.970	317.797
1951	154.854	391.998
1952	186.446	477.442
1953 (prévisions)	190.000	490.000

Naissances.

1949	24.644	1952	41.671
1950	50.707	1953	50.000
1951	39.478		

Rapport entre le nombre moyen d'enfants par salarié et le nombre moyen d'enfants par allocataire.

ANNÉE	PAR SALARIÉ	PAR ALLOCATAIRE
1948	0,906	2,411
1949	0,962	2,421
1950	1.006	2,500
1952	1,107	2,564
1953	1,120	2,600

Total des prestations.

	Francs.		Francs.
1947	1.599.199.639	1950	5.685.502.187
1948	2.955.967.894	1951	8.638.065.316
1949	4.797.588.783	1952	12.010.615.716

Tableau des allocations familiales payées aux familles résidant en Algérie, des salariés algériens en métropole.

ANNÉES	NOMBRE de familles bénéficiaires	NOMBRE d'enfants bénéficiaires	TOTAL des prestations payées	MOYENNE par enfant
1949	41.680	94.134	1.926.107.508	21.135
1950	44.311	90.449	2.057.078.457	22.742
1951	49.216	104.063	2.991.214.449	28.743
1952	64.943	143.382	4.599.353.191	32.078
1953	73.655	169.134	5.232.257.401	»

CONJONCTURE DE L'AFRIQUE NOIRE

Rapport présenté par M. Antoine Lawrence (1).

I. — DEMOGRAPHIE

1. — La population autochtone en Afrique noire.

Les premiers résultats concernent le recensement effectué en 1951 de la population autochtone ont été publiés récemment.

La population autochtone de l'A. O. F. se monterait aux chiffres suivants:

	1948 (estimations.)	1952	Augmentation.
	—	—	—
Mauritanie	517.850	545.600	27.750
Haute-Volta	3.067.500	3.313.900	246.400
Niger	2.029.000	2.163.500	134.500
Soudan	3.157.000	3.439.200	282.200
Sénégal	1.754.000	2.059.600	305.600
Guinée	2.173.000	2.250.000	77.000
Dahomey	1.503.000	1.568.000	65.000
Côte d'Ivoire	2.056.000	2.159.000	103.000
	16.257.350	17.498.800	1.241.450

On voit ainsi que de 1948 à 1952 l'augmentation serait de 7,63 p. 100.

Cette poussée démographique semble particulièrement forte.

Il ne faut pas certes se dissimuler que les recensements outre-mer sont particulièrement délicats à effectuer, compte tenu de l'étendue des territoires, de la mobilité de la population, du manque d'état civil.

Cependant, même si il ne s'agissait que d'une tendance, celle-ci doit être soulignée; elle est due en partie aux progrès réalisés en matière d'hygiène et de médecine.

Elle permet par ailleurs d'envisager avec plus d'optimisme la mise en valeur de ce territoire à condition toutefois que des mesures soient prises dès maintenant pour assurer des conditions de travail et de nourriture à cette population.

En Afrique équatoriale la situation démographique n'a pas évolué de la même façon: l'accroissement de la population semble beaucoup plus lent.

C'est ainsi qu'en 1950 la population autochtone de l'Afrique équatoriale française s'élevait à 4.406.520 habitants (Tchad, 2.212.501; Moyen-Congo, 684.450; Oubangui, 1.071.791; Gabon, 408.778) semble avoir seulement légèrement augmenté puisqu'elle passe à 4.417.700 en 1952.

Il importe de signaler que l'exode vers les centres urbains qui avait été considérable jusqu'en 1952 soit en passe de s'atténuer, sinon de cesser; le ralentissement de la vie économique semble être la cause de ce phénomène dont il y a tout lieu de se féliciter.

2. — La population européenne en Afrique noire.

La population européenne, d'après le recensement effectué en 1951 s'élèverait en Afrique noire à 97.349 individus y compris les enfants.

Le tableau suivant indique la répartition de cette population:

	Hommes.	Femmes.	Enfants de moins de 20 ans.
	—	—	—
A. E. F. (provisoire)	11.680	5.716	6.011
Togo (définitif)	503	309	272
Cameroun (définitif)	6.430	3.147	1.958
A. O. F. (provisoire)	28.812	14.912	18.099
Total	47.425	26.984	26.340

(1) L'ensemble du rapport a été adopté par 125 voix et 30 abstentions (voir résultat du scrutin n° 2 en annexe).

Il ne faut pas oublier qu'en 1946 la population totale européenne ne s'élevait qu'à 45.717 individus. Sur ce total, la population étrangère est passée de 12.932, dont 4.489 Libano-Syriens, à 18.300 dont 9.000 Libano-Syriens.

Il semble pourtant que le mouvement migratoire des Européens vers l'Afrique se soit arrêté et que même on assiste à la naissance d'un mouvement inverse qui porte principalement sur l'Afrique équatoriale française où la population européenne a sensiblement diminué par suite de la crise économique qui sévit depuis les premiers mois de 1953. Il semble d'ailleurs que ce mouvement semble appelé à se poursuivre et qu'il tienne essentiellement à la fin des travaux d'infrastructure, usine électrique, ports, chemins de fer.

Brazzaville, où vivaient 6.500 Européens en 1951, ne possède plus qu'une population européenne de 5.800 personnes. La cause est due à la réduction des grands travaux. En cas de reprise de l'activité économique, il n'est pas exclu qu'une reprise se fasse sentir.

3. — L'immigration en Afrique occidentale française.

Au cours de l'année 1952, 3.137 personnes (Européens et assimilés) dont 1.263 femmes sont arrivées pour la première fois en Afrique occidentale française. Sur ce nombre; 1.639 avaient moins de trente ans; 864 étaient âgées de trente à quarante ans; 634 avaient plus de quarante ans.

Les professions exercées par ces nouveaux immigrants s'établissent comme suit:

Commerçants et employés de commerce	924	soit 29,45	p. 100.
Ingénieurs	118	— 3,76	—
Mécaniciens	226	— 7,20	—
Professions libérales	67	— 2,13	—
Professions diverses	863	— 27,51	—
Sans profession	881	— 28,08	—
Religieux	58	— 1,84	—

La répartition selon les territoires s'est effectuée comme suit:

Dakar	989	Soudan	98
Sénégal	128	Haute-Volta	33
Côte d'Ivoire	1.104	Niger	54
Dahomey	118	Mauritanie	5
Guinée	608		

Ces chiffres permettent de constater:

1° Quant à la répartition des professions, la part extrêmement importante faite aux commerçants et employés de commerce, qui représente près de 30 p. 100 de l'effectif entré dans la fédération. Cette proportion est encore plus importante si l'on exclut de ces tableaux la catégorie des personnes classées sans profession et qui, pour la très grosse majorité, est constituée par les épouses des nouveaux arrivés. Il en résulte que 41 p. 100 des personnes arrivées pour la première fois en A. O. F. sont constitués par des commerçants ou employés de commerce.

On peut se demander si une telle situation est économiquement saine et profitable aux territoires; on peut ajouter que les pouvoirs publics devraient prendre conscience de la gravité d'une telle situation: l'Afrique a besoin de cadres, d'ingénieurs, de personnel technique susceptibles de promouvoir son développement économique. Elle en est encore à un stade où elle doit craindre tout alourdissement de son appareil de distribution.

Certains territoires d'outre-mer étrangers, notamment la Gold Coast, ont compris le danger d'une situation analogue: c'est ainsi que ce pays, en 1949, a formellement prohibé l'entrée de son territoire à tout immigrant ayant l'intention d'établir un nouveau commerce de détail. Une telle mesure mérite d'être méditée;

2° Quant à la répartition des territoires d'accueil, l'attirance des territoires déjà développés ou susceptibles de le devenir dans un proche avenir est manifeste; 85 p. 100 des nouveaux immigrants vont en Côte d'Ivoire, à Dakar ou en Guinée. La Côte d'Ivoire reçoit plus d'immigrants que Dakar, prouvant ainsi qu'elle est en passe de devenir le territoire le plus attirant de l'Afrique noire française.

II. PRODUCTION AGRICOLE

A. — Cultures d'exportation.

Coton

1. *Afrique occidentale française.*

Le tonnage de coton-graine commercialisé en A. O. F. au titre de la campagne 1952-1953 s'élève à:

Côte d'Ivoire	2.320	tonnes.
Haute-Volta	296	—
Soudan	250	—
Office du Niger	2.500	—
Dahomey	2.303	—
	7.669	tonnes.

Si l'on estime le rendement moyen à 30 p. 100, c'est une production de 2.300 tonnes de coton-fibre qu'atteindra la récolte 1952-1953.

Cette production est nettement inférieure aux prévisions du début de campagne.

L'insuffisance des prix payés aux producteurs par les commerçants explique en partie cette situation, d'autant que les artisans locaux ont eu tendance à payer un prix supérieur à celui du cours de la commercialisation.

Mais la cause principale réside dans la climatologie très défavorable, notamment en Haute-Volta où les précipitations furent trop abondantes et surtout mal réparties.

La faiblesse de la récolte s'explique en définitive par une diminution du rendement des cultures, inférieur à celui que l'on pouvait escompter.

2. *Afrique équatoriale française.*

En Afrique équatoriale française, la production de coton-graine s'est élevée à 86.782 tonnes pour la campagne 1952-1953 contre 102.136 tonnes pour la campagne 1951-1952.

Les deux territoires producteurs, l'Oubangui et le Tchad, ont respectivement produit:

	Oubangui.	Tchad.
Campagne 1951-1952	41.304	60.832
Campagne 1952-1953	29.702	57.080

Cette diminution de production, essentiellement due à des conditions atmosphériques défavorables et notamment à la persistance des pluies en Oubangui, pèsera d'un poids non négligeable sur le budget des territoires du fait de la diminution des recettes fiscales provenant de cette moins-value.

En effet, le prix d'achat au producteur est resté inchangé (25 F C. F. A. + 3 F de prime à l'ensemencement).

Les superficies des terres ensemencées, assez bien connues du fait que la prime d'ensemencement est payée par hectare planté, ont légèrement progressé (Oubangui, 140.000 hectares; Tchad, 210.000 hectares). L'extension de la culture qui marquait un certain temps d'arrêt depuis quelques années a en effet repris.

Cette légère progression est due pour partie à l'extension des surfaces cultivées par chaque agriculteur qui n'a toutefois pas été aussi importante qu'on l'avait escomptée au début de l'année. Elle est due, par ailleurs, à l'implantation de la culture du coton dans une zone située à l'Est du Tchad: le Salamat. Les premiers résultats y ont été satisfaisants puisque la récolte s'est élevée aux environs de 100 tonnes.

Mais il ne semble pas que les emblavures actuelles au Tchad (210.000 hectares) puissent être augmentées.

La récolte du planteur lui rapportera environ 28 F × 150, soit 4.200 F C. F. A. ou 28 × 100, soit 2.800; il est indispensable qu'il se livre à la culture vivrière et à la cueillette des produits naturels. Il semble donc impossible de demander aux autochtones de s'adonner exclusivement à la culture du coton. Quant à la mécanisation de la culture, elle n'apparaît pas apporter à l'heure actuelle d'amélioration sensible. Des essais effectués l'an dernier ne se sont pas du tout montrés probants.

Enfin l'encadrement européen (15 agents au Tchad chargés d'assurer la plantation des graines et la préparation des champs à l'époque la plus favorable) a donné des résultats appréciables. Mais il est insuffisant quantitativement pour assurer le contrôle de la récolte.

Au Congo belge, il existe un agent de plantation pour 6.000 autochtones, en Afrique équatoriale française, un pour 10.000.

Les perspectives d'extension de la culture du coton en Afrique équatoriale française ne semblent pas poser de problèmes importants; en effet, on pense que chaque agriculteur pourrait augmenter la surface qu'il cultive de 10 p. 100 environ, avant d'approcher la limite de sécurité.

En outre, sur les rives du lac Tchad et dans la vallée du Logone existent des superficies qui pourraient être mises avantageusement en culture irriguée en utilisant des espèces longues soies qui sont très appréciées sur le marché mondial; en outre, la culture irriguée permet d'obtenir de hauts rendements.

Mais l'accroissement substantiel de la production ne peut être attendu que d'une augmentation du rendement à l'hectare. Celui-ci est à l'heure actuelle en moyenne de 300 kg de coton-graines à l'hectare. Certaines régions qui ne semblent pas spécialement favorisées par les conditions écologiques voient leur rendement approcher de 500 kg; quant aux stations de l'I. R. C. T. leur rendement approche de 800 kg à l'hectare.

Une augmentation de la quantité de coton produit pourrait également être obtenue par l'amélioration du rendement à l'égrenage, c'est-à-dire qu'avec la même quantité de coton-graines on pourrait obtenir un tonnage plus important de fibres. En remplaçant l'allen par des variétés nouvelles donnant un pourcentage de fibres supérieures et d'une qualité égale on arriverait à augmenter le rendement en coton-fibres de 12,5 p. 100.

3. *Prix de revient.*

Sans doute, les problèmes techniques concernant l'augmentation de la production cotonnière sont, avec le temps, en voie d'être résolus.

Reste le problème primordial, celui du prix de revient.

Le coton destiné à l'exportation est payé à un prix supérieur à celui du cours mondial.

Or, ce cours mondial, sujet à de brusques variations, n'a cessé de baisser depuis 1953 comme l'indique le tableau ci-après.

La baisse des prix mondiaux a entraîné celle du coton africain.

Cours du coton.

	A. E. F. Allen.	A. E. F. Triumph.	U. S. A. (1) Soies moyennes.
	Le kg FOB.	Le kg FOB.	Le kg Paris.
1952. — Février.	300	280	395
Mai.....	310	280	387
Août....	320	295	377
1953. — Février.	280	260	349
Mai.....	280	268	321
Août....	280	270	321

(1) Cours coton New-York, août 1953: 249 F.

Origine: Marchés coloniaux (cours au 15 février, 15 mai, 15 août).

Il est reconnu qu'une diminution de la rémunération du planteur entraînerait automatiquement une diminution de la production au cours de la prochaine campagne. Il faut intéresser le producteur à l'augmentation de la production.

Or, la politique cotonnière en Afrique équatoriale française est basée sur l'accroissement de la production et l'amélioration du rendement.

Avec le rendement actuel, et étant donné la superficie moyenne cultivée par chaque planteur, de l'ordre de 50 ares, il semble difficile de diminuer le prix d'achat du coton-graine et de le faire accepter par l'autochtone. Certes, en termes économiques, quand le prix d'un produit s'effondre, il semble logique que le producteur en subisse une certaine partie; mais au point de vue social, il *semble difficile d'abaisser de façon sensible le niveau de vie d'une population déshéritée de l'Afrique.*

Il serait normal, par contre, au fur et à mesure de l'amélioration du rendement, de diminuer le prix de revient jusqu'à tendre au prix mondial.

Quoi qu'il en soit, la caisse de soutien du coton aura épuisé ses fonds au mois d'octobre. Le déblocage des sommes nécessaires au payement de la prime à l'ensemencement qui a été maintenue à juste raison au taux habituel de 800 francs à l'hectare a asséché pratiquement la trésorerie de la caisse.

Divers procédés pour dégager des moyens de financement nécessaires pour la prochaine campagne ont été proposés:

Financement de l'I. R. C. T. par le F. I. D. E. S. ou le fonds d'encouragement à la production textile;

Prise en charge des primes à l'ensemencement dont la création s'est révélée extrêmement fructueuse, par d'autres organismes, le F. I. D. E. S. par exemple, en un mot de décharger la caisse de soutien des obligations financières dont on l'a chargée et qui ne correspondent pas au but qui lui avait été initialement fixé; atténuer les brusques variations des cours.

La politique cotonnière en Afrique équatoriale française demanderait à être précisée.

Des spécialistes ont estimé que, sur la base des cours actuels, le coton n'est pas rentable au Tchad, mais que dans un proche avenir il peut le devenir si les pouvoirs publics et les organismes qui l'assistent poursuivent la politique instaurée.

Car il faut souligner que, si le coton allen produit au Tchad était de première qualité, il pourrait bénéficier d'une valorisation de 18 F au kilogramme: de telle sorte que le déficit actuel pourrait être comblé; les utilisateurs en effet insistent plus sur la régularité d'une qualité et sur l'homogénéité des lots que sur le premier ou le deuxième choix.

Mais il ne faut pas oublier que les variétés trouvées dans les fermes de sélection de l'I. R. C. T. ne peuvent pas être multipliées très rapidement et l'on estime qu'il faut un cycle de sept ans pour que le tonnage de semences nécessaires à l'ensemencement de la zone cotonnière du Tchad soit obtenu.

Corps gras

La régularisation du marché des corps gras a retenu l'attention des pouvoirs publics, des milieux parlementaires et du secteur privé.

La présidence du conseil a élaboré un projet de décret, pris dans le cadre des attributions élargies du Gouvernement. La commission des corps gras du plan de modernisation et d'équipement auquel ce texte a été soumis a proposé quelques modifications.

Les lignes générales de ce texte sont les suivantes:

1° Un prix indicatif du colza et des arachides de la nouvelle récolte serait fixé par arrêté interministériel, annuellement, avant les ensemencements;

2° De la même façon, et pour les mêmes produits, serait établi un prix de campagne au moment de la récolte; ce dernier ne pouvant varier que de 5 p. 100 en plus ou en moins du prix indicatif;

3° Les importations de corps gras hors de la zone franc (graines, huiles, tourteaux) ne seraient autorisées que dans la mesure où les besoins dépasseraient les ressources; par ailleurs, ces marchandises d'importations ne pourraient être vendues à un prix inférieur au prix de campagne ou au prix indicatif;

4° Une société professionnelle des oléagineux serait créée qui remplacerait le G.N.A.P.O. Elle aurait pour objet:

De procéder ou de faire procéder aux importations nécessaires de graines d'huiles ou de tourteaux originaires ou en provenance de pays ne faisant pas partie de la zone franc;

De procéder aux opérations de rétrocession;

D'effectuer éventuellement des opérations d'exportation de produits oléagineux;

De procéder aux diverses mesures nécessaires à l'écoulement des graines non commercialisées à leur prix de campagne (achat direct, financement du stockage, exportation).

5° Les moyens de financement de cette société seraient assurés grâce à un prélèvement sur les disponibilités du G.N.A.P.O. et aux bénéfices que la société pourrait éventuellement retirer de son action commerciale. Il semble qu'il faudra lui assurer d'autres ressources (subvention, produit de taxes à créer éventuellement).

Arachide

Production.

Le tableau ci-dessous dresse un bilan de la commercialisation des arachides pour la traite 1952-1953.

TERRITOIRES	COMMERCIALISATION		TOTAL COQUES en 1953.
	Coques.	Décortiquées.	
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
Sénégal	449.450	»	449.450
Soudan	54.629	7.052	65.823
Niger	»	39.855	39.355
Haute-Volta	»	4.664	7.175
Dahomey	»	2.687	4.910
Côte d'Ivoire	»	674	1.050
Total Afrique occidentale française			586.813

Les résultats font apparaître un léger accroissement par rapport à la campagne précédente puisque le Sénégal n'avait atteint qu'une production de 440.456 tonnes coques et le Niger 34.320 tonnes décortiquées.

Les stocks de la récolte précédente ont été, soit exportés, soit livrés à la trituration: les problèmes posés par l'existence de reliquats de la deuxième campagne n'ont donc eu aucune influence sur le déroulement de la traite.

On peut admettre qu'il s'agit d'une récolte très satisfaisante — certains ont même parlé de succès — plus importante que celle de la campagne 1952-1953 qui avait été déjà considérée comme une récolte très intéressante.

Certes, le tonnage récolté est encore loin d'atteindre les tonnages obtenus avant la guerre de 1939 (1). Mais dans les années d'avant guerre le Sénégal pratiquait la culture presque exclusive de l'arachide et importait une grande partie de sa nourriture. Il se ravitaillait en riz à très bon prix sur les marchés d'Extrême-Orient (127.000 tonnes en 1937).

Actuellement, un tel ravitaillement semble présenter des inconvénients majeurs étant donné l'élévation du prix du riz sur ces marchés extérieurs.

Aussi a-t-on recherché à pratiquer des cultures vivrières et à fonder l'économie agricole sur un complexe mil-arachide, l'importation de riz, de l'ordre de 60.000 tonnes, ne venant que comme appoint de la production. Mais cette solution n'est possible, étant donné la détérioration progressive des sols, que par la culture intensive et l'utilisation d'engrais.

La récolte 1953 a été dans l'ensemble exceptionnellement bonne au Sénégal et au Niger. Malgré une légère chute au Soudan et en Haute-Volta, la quantité commercialisée pour l'exportation ou la trituration dans les huileries locales avoisinera 700.000 tonnes base coques. Ce résultat est intéressant, car il ne paraît pas avoir été obtenu aux dépens d'une diminution des cultures vivrières. Malgré l'augmentation considérable de la population des villes, la quantité de riz importée oscille depuis plusieurs années de 60 à 70.000 tonnes par an. La consommation du pain est sans doute en augmentation sensible, mais elle est loin de compenser la différence entre les importations d'avant guerre (entre 100 et 120.000 tonnes) et celles des dernières années.

Les industries de l'arachide.

Les huileries locales tritureront probablement de 300 à 320.000 tonnes d'arachides en coques. C'est un chiffre record. Ce qui correspond, après satisfaction des besoins locaux, à près de 100.000 tonnes d'huile, soit 5 mois d'approvisionnement métropolitain.

L'exportation de coques portera vraisemblablement sur 250-270.000 tonnes: c'est dire que l'approvisionnement de la métropole en arachide sera assuré pour les trois quarts par l'Afrique occidentale française.

Il faut noter néanmoins que la capacité de trituration des huileries du Sénégal s'élève à près de 400.000 tonnes, base coques, soit la presque totalité de la récolte du Sénégal.

Au cours des années précédentes, la production d'huile était estimé à 70.000 tonnes (55 à 60.000 brutes et 10 à 15.000 raffinées). La production de tourteaux était de l'ordre de 80.000 tonnes et celle de savon de 10.000 tonnes.

Cette évolution semble indiquer que le problème des rapports entre huiliers métropolitains et sénégalais évolue lentement en faveur des industriels sénégalais. Cependant plusieurs huileries ont des installations de raffinage qui sont loin de travailler à pleine capacité. En outre, la capacité totale des huileries sénégalaises ne permet pas de triturer la totalité des arachides produites en Afrique occidentale française. En particulier, il n'est pas prouvé qu'il soit plus économique de faire venir à Dakar les arachides du Niger, des territoires de la Haute-Volta et des territoires côtiers, commercialisés en décortiquées pour la quasi-totalité. Or, toutes les huileries tirent leur énergie de la coque. C'est cette énergie à bon marché, dans un pays où elle est particulièrement chère, qui leur permet de pratiquer des prix « compétitifs ».

Prix.

Les prix payés au producteur indiqués officiellement au début de la traite ont été respectés. En fin de traite, ils ont marqué un mouvement de hausse, dû à la hausse des cours en métropole (94, 50 F C. A. F. au mois de mai contre 91,50 F au début de la traite).

Quant à la commercialisation, elle s'est opérée sans trop de difficulté grâce à la fixation de modalités du soutien obtenu et respecté de la métropole.

(1) 646.000 tonnes produites en 1938-39 par le Sénégal, le Soudan et le Niger.

Les réticences dont avaient fait preuve au début de la traite le commerce et l'industrie, estimant insuffisantes les garanties offertes, se sont montrées non fondées.

Pour la campagne 1953-1954, la commercialisation se déroule dans de bonnes conditions marquant même une hausse très nette dans sa dernière période.

Le commerce et l'industrie ont marqué encore plus de réticence que lors de la précédente campagne et on estime à tel point insuffisante la garantie offerte qu'ils ont refusé à l'inverse de la précédente traite, de déterminer le prix de base au producteur en accord avec l'administration. Il semble que leurs craintes n'aient pas été fondées. Jusqu'ici la cadence d'écoulement des graines et des huiles et le prix pratiqué en C. A. F. sont très satisfaisants.

Amande de palme

Palmiste.

Le premier semestre 1953 marque une amélioration très nette par rapport au premier semestre 1952, tant en ce qui concerne les quantités produites que les prix payés au producteur.

Le tableau suivant donne le montant des exportations des différents territoires.

TERRITOIRES	1er SEMESTRE 1952	1er SEMESTRE 1953
	Tonnes.	Tonnes.
Guinée	9.181	11.990
Côte d'Ivoire	1.691	5.305
Dahomey	18.473	27.356
Togo	3.335	5.057
Cameroun	6.754	10.986
Afrique équatoriale française	1.304	3.552

Il convient de noter l'importance de l'accroissement de la production du Dahomey dont les exportations d'huile de palme, pour la *même période* sont passées de 3.504 tonnes à 10.610. Au total l'ensemble de l'Afrique noire française a produit 8.000 tonnes d'huile de plus pendant le premier semestre 1953 que pendant le premier semestre 1952.

Ces chiffres ne traduisent qu'une partie de la réalité: les produits de la traite n'ont pas encore été entièrement exportés. Par ailleurs on a noté une augmentation de la consommation locale notamment au Cameroun.

Il semble donc que la très forte dépression qui avait pesé sur ce produit l'année précédente et qui avait influé sur la production soit en voie de s'atténuer.

Le prix d'achat moyen des palmistes aux producteurs Dahoméens et Togolais s'est situé entre 18 et 19 francs C. F. A. le kilogramme pour les zones de l'intérieur et entre 20 et 24 francs pour la région côtière; au Cameroun entre 19 et 26 francs.

Il faut indiquer que ce prix, s'il est en augmentation par rapport au cours de la période correspondante de l'année antérieure, reste insuffisant pour inciter le producteur à développer les plantations et intensifier la collecte. Malheureusement le prix mondial reste faible compte tenu de la production mondiale en sensible augmentation, notamment en Gold Coast et en Indonésie. Et il semble peu probable qu'il manifeste dans ces conditions de la fermeté cette année.

En ce qui concerne l'huile de palme, le prix de revient reste élevé; la mise en gérance d'une usine construite sur fonds F. I. D. E. S. a été très péniblement effectuée, le secteur privé se montrant réticent à participer à une opération qu'il considérait comme peu rentable.

Après un démarrage difficile, les huileries de palme tournent cette année dans de bonnes conditions. Leur approvisionnement est régulier. Le système du jumelage avec les importations étrangères qui permet un soutien des prix des huiles à forte acidité et une convention qui a fixé le prix C. A. F. convenable pour les huiles à faible acidité permettent de pratiquer un prix considéré comme rémunérateur par l'Africain.

Il convient de suivre de près les essais effectués au Dahomey et qui avaient pour but d'améliorer les conditions d'embarquement de l'huile de palme en vrac; jusqu'à présent, celle-ci était logée en fût métallique et chargée à bord des boats du wharf de Cotonou pour être acheminée aux navires en rade. Si les expériences se révèlent satisfaisantes, l'administration envisagerait de procéder à l'installation d'une station de stockage et de canalisations calorifugées. On pourrait ainsi espérer que les frais de transport grevant ce produit seraient diminués.

Enfin l'huile de palme et surtout les sous-produits de sa fabrication étant riches en carotène, étant donné la valeur de ce produit dont les utilisations se développent il y aurait lieu de pousser les études relatives à son extraction.

Karité (1)

Les chiffres d'exportation pour le premier semestre 1953 ont été les suivants:

PRODUITS	SOUDAN	CÔTE-D'IVOIRE	HAUTE-VOLTA	DAHOMEY	TOGO
			Année 1952.		
Amandes de Karité	8.315	6.687	315	835	461
Beurre	485	24	9	1	1
			Année 1953.		
Amandes de Karité	Néant.	1.268	1.318	4.596	714
Beurre	167	153	265	23	1

Ce tableau souligne la progression très sensible de la Haute Volta et surtout du Dahomey. Au Soudan il n'y eut aucune transaction cette année, la récolte étant extrêmement faible et la qualité des produits très mauvaise.

Les exportations du Dahomey se sont faites dans la proportion des quatre cinquièmes sur l'étranger.

Malheureusement, le karité est un produit qui reste d'un placement difficile, en outre des résolles exceptionnelles ont provoqué une baisse du cours des produits, tant et si bien que l'administration et le Grand Conseil ont dû intervenir et alléger les droits et taxes de sortie. L'exonération est totale quand il s'agit d'une exportation sous forme de beurre.

Le prix payé au producteur a pu être relevé; il a varié entre 3,50 C. F. A. à 5 francs le kilogramme contre 0,50 au mois d'août 1952.

La situation semble donc redevenue normale pour ce produit.

Bois

1. En *Afrique équatoriale française*, le marché de l'okoumé a continué le mouvement de reprise déjà enregistré lors du second semestre 1952. La situation est donc, dans ce domaine, très satisfaisante puisque le tonnage d'okoumé exporté ou livré aux industries locales a atteint son chiffre maximum depuis la fin de la guerre.

Le tableau suivant précise cette donnée.

	1er SEMESTRE 1951	1er SEMESTRE 1952	1er SEMESTRE 1953
	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
Exportation par l'O. B. A. E.	91.691	55.639	118.726
Exportation par les dérogataires	11.701	16.792	29.327
Livraison par l'O. B. A. E. aux usines locales	28.109	19.489	20.712
Livraison directe des producteurs aux usines locales	»	»	2.354
Total	134.501	91.920	171.109

(1) Les renseignements fournis sur ce produit diffèrent sensiblement suivant les sources. Les chiffres cités dans le rapport sont tirés du *Bulletin économique mensuel de l'A. O. F.* et du *Bulletin statistique mensuel du Togo.*

Cette tendance a continué à se maintenir au cours du mois de juillet où la commercialisation a porté sur plus de 26.000 tonnes. En outre, la demande sur le marché continue à être très forte, si bien que les producteurs espèrent pouvoir exporter près de 300.000 tonnes cette année.

La répartition géographique des exportations de grumes d'okoumé s'établit comme suit:

Allemagne	39,45 p. 100.
France et Afrique du Nord (y compris dérogataires)	35,45 p. 100.
Angleterre	11,13 p. 100.
Hollande	4,99 p. 100.
Israël	4,75 p. 100.
Suisse	1,25 p. 100.
Danemark	1,25 p. 100.
Suède	0,79 p. 100.
Norvège	0,67 p. 100.
Tchécoslovaquie	0,34 p. 100.
Belgique	0,08 p. 100.

L'exploitation de l'okoumé représente donc pour la fédération une source très appréciable de devises étrangères pour l'équilibre de sa balance commerciale.

Cette situation est d'autant plus satisfaisante que la crise des bois continue de se manifester dans les autres territoires producteurs, notamment au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Certes, les espèces recherchées ne sont pas les mêmes dans les trois territoires et il est incontestable que l'okoumé fait prime sur le marché. Alors que le prix des autres espèces marque une chute par rapport à la période correspondante de l'année précédente celle de l'okoumé marque une progression comme l'indique le tableau suivant:

Cours des bois d'ébénisterie.

(Prix moyen en francs C.F.A.)

	COTE D'IVOIRE — Avodiré (le m³ FOB).		CAMEROUN — Sapelli (grumes) (la tonne).		A. E. F. (GABON) — Okoumé (2e qual.) (la tonne).	
	1952	1953	1952	1953	1952	1953
1er trimestre	7.700 (1er choix)	7.500 (1er choix)	8.800	6.850	11.170	13.500
2e trimestre	7.500 (1er choix)	7.500 (1er choix)	8.000	6.850	11.170	11.200
3e trimestre	7.500	5.650	7.500	6.850	13.500	11.200
4e trimestre	7.500		6.125	»	13.500	»

La cause de ce revirement de la situation est due à la politique de l'Office des bois qui, dès 1952, a imposé une baisse des prix aux producteurs: le marché qui avait tendance à se rétrécir a repris une force nouvelle; aussitôt la baisse des prix annoncée, de nouveaux contrats purent être passés avec l'étranger, en même temps que l'Allemagne exigeait l'expédition du reliquat des contrats anciens.

La crise de l'okoumé était donc provoquée par une question de prix et non par une question de débouchés.

Par ailleurs, la diminution assez importante du prix de vente ne s'est répercutée sur les producteurs que par une réduction progressive et retardée des prix d'achat en 1952, ceci grâce à l'aide financière qu'a apportée à l'Office des bois le gouvernement général et les banques.

Mais cette politique a porté ses fruits puisqu'avec la reprise du marché, la situation financière de l'Office des bois a pu considérablement s'améliorer: des 250 millions d'avances qu'il avait reçus des banques du Gabon, avec l'aval de la fédération, l'office a déjà pu rembourser 129 millions.

L'office des bois, sans doute acculé par la nécessité, a fait accepter par les producteurs une diminution des prix, ramenés en 1952 aux taux de 1951, en même temps que les pertes de l'exercice précédent étaient amorties par un prélèvement de 5, puis de 10 p. 100 sur la valeur des bois achetés par l'office.

En outre, le taux d'intervention de l'office dans la commercialisation des bois a été abaissé.

Il faut noter qu'à long terme le prix de revient de l'okoumé aura tendance à augmenter du fait que les exploitants sont obligés d'ouvrir des chantiers de plus en plus éloignés des bassins navigables, fleuves ou rivières du Gabon, en conséquence de l'épuisement relatif des forêts: la création de peuplements artificiels effectués grâce aux crédits du FIDES ne pourra donner de résultats pratiques que d'ici de nombreuses années; c'est pourquoi l'administration locale vient de décider d'ouvrir à l'exploitation certaines réserves forestières (réserve de la Maja, bassin supérieur de la N'Gounié).

Par contre, en ce qui concerne les bois déroulés et panneaux agglomérés, l'exportation pour le premier semestre 1953 est en légère régression par rapport à 1952 (4.412 tonnes contre 4.781) et le niveau des prix pratiqués nettement inférieur (36.085 F la tonne contre 41.970).

2. Au *Cameroun*, la situation doit toujours être considérée comme sérieuse: les exportations n'ont cessé de diminuer depuis le 1er semestre 1951. Si une légère amélioration s'est produite au début de l'année, celle-ci n'a pas persisté.

Le tableau suivant indique cependant que l'exportation de bois débités s'est améliorée alors que l'exportation de grumes était sérieusement affectée:

	EXPORTATIONS (TONNES)	
	1er semestre 1952	1er semestre 1953
Bois débités	11.617	18.219
Grumes	23.292	17.858

Le prix moyen de la tonne exportée s'établirait comme suit:

	1952	1953
Bois débités	10.997	10.665
Grumes	10.154	6.348

Or, comme sur le marché mondial l'écart entre les prix a été sensiblement inférieur, on peut conclure que la qualité des espèces exportées a été en décroissant et que, malgré l'alourdissement du marché, le Cameroun n'a pas réussi à augmenter le tonnage de ses ventes de bois.

Comme par ailleurs la France n'achète pas habituellement de bois exotique en dehors de l'Union française et que l'Allemagne a supprimé toute entrave à ses importations en matière de bois, il apparaît que « les difficultés de la production camerounaise ne sont que le reflet des faiblesses de structure de l'industrie forestière ».

Cette année il est impossible de parler de marasme sur le marché mondial du bois: les producteurs coloniaux étrangers ont augmenté leurs exportations au détriment de la production de certains territoires d'outre-mer français.

Du fait qu'il est mal placé sur le marché des grumes et du fait de la modernisation de ses scieries, l'espoir du Cameroun réside dans la transformation des bois sur place et dans l'augmentation des ventes de sciages qui semble déjà amorcée.

Difficultés du marché du bois

La crise du bois est une crise de mévente. Elle se pose dans les termes d'un prix de revient des grumes et sciages supérieurs aux prix mondiaux. Dans ces conditions, la crise du bois risque de se prolonger indéfiniment.

Ce prix de revient peut se décomposer en:

1. Prix de la main-d'œuvre tant africaine qu'européenne; les incidences de l'application du code du travail ne sont pas encore prévisibles, mais il est douteux qu'elles pourront contribuer à apporter une baisse du prix de revient du bois, principalement par l'amélioration du rendement des chantiers et usines.

2. Services et charges qui comprennent le transport par chemin de fer et les manutentions diverses. Le montant de ce poste est équivalent à 50 p. 100 de la valeur Fob moyenne des bois du territoire. Dans les territoires britanniques il ne représenterait que 25 p. 100.

Ce poste seul rend le prix des bois du Cameroun de 20 p. 100 supérieurs aux bois étrangers.

Aussi la reprise des exportations ne pourra être assurée que par une compression du prix de revient notamment:

Par une diminution du prix des transports (chemin de fer), manutentions et embarquement;

Par une diminution des diverses taxes d'abattage et une suspension des redevances territoriales;

Par la création d'un système de primes à l'exportation et une nouvelle répartition des prêts remboursables pour le renouvellement du matériel.

La Côte-d'Ivoire demeure un producteur important. 131.000 tonnes de bois en grumes ont été exportées en 1953, dont plus de la moitié sur l'étranger. L'activité des scieries est importante.

Le tonnage exporté parmi un des plus forts depuis de longues années ne traduit pas exactement la situation de l'industrie forestière. La baisse sensible des cours par suite de la fermeture du marché anglais et la concurrence anglaise (Nigeria, Gold Coast) sur les marchés étrangers rend difficile l'équilibre d'exploitations qui ont des charges sensiblement plus lourdes que celles des territoires britanniques voisins.

Quant aux scieries du Cameroun, leur situation fait apparaître une très grosse surproduction, dont la responsabilité incomberait à la mise en route des scieries réalisées sur fonds F. I. D. E. S.

La scierie Les Bois du Cameroun devait d'ailleurs, aux termes du plan d'exploitation, réduire sa production destinée au marché local à 200 mètres cubes par mois. Cette mesure n'a pas été respectée.

Enfin l'utilisation de charpentes métalliques employées localement tend à diminuer l'importance de l'industrie du bois.

Banane

Production.

Les territoires producteurs de bananes sont l'Afrique occidentale française, avec la Guinée et la Côte-d'Ivoire et le Cameroun.

La production pour le premier semestre 1953, par rapport au premier semestre 1952 marque une augmentation sensible.

Le tableau suivant donne les éléments de la production respective de chaque territoire ainsi que son évolution.

Production bananière de l'Afrique noire (1er semestre).

	1952	1953
Guinée	35.738	38.703
Côte-d'Ivoire	9.557	11.699
Cameroun	24.165	38.316
Total	69.460	88.718

On constate immédiatement le gros effort fourni par le Cameroun dont la production toutefois était en 1952 en légère diminution par rapport à l'année précédente.

En Côte-d'Ivoire, la production du 4e trimestre de 1952 était en augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1951.

Les producteurs songent à atteindre une production de 50.000 tonnes. Si ce chiffre était atteint il permettrait le fonctionnement d'une ligne bananière régulière reliant la Côte-d'Ivoire à la métropole par bateaux complets, ce qui aurait pour conséquence un abaissement du prix du fret.

Aussi cherche-t-on à augmenter le rendement à l'unité de surface par l'amélioration des procédés de culture complétée par la pratique de l'arrosage artificiel en pluie.

En Guinée, une augmentation de la production peut être obtenue par une amélioration des méthodes culturales et, dans une moindre mesure, par l'extension des surfaces en culture.

Prix.

Les prix payés aux producteurs ont été dans l'ensemble inférieurs aux prix payés l'année précédente.

L'indice des prix de gros de la banane sur les marchés de la zone franc (1) fournit quelques indications.

Base 100 : 1949. — Moyenne : 1950, 93,5 ; 1951, 98,8.)

MOIS	1952	1953
Janvier	91,2	82,4
Février	92,5	91,3
Mars	126,1	112,4
Avril	137,3	120,3
Mai	140,4	118,3
Juin	94,2	110,2
Juillet	108,3	87,8

(1) Indice publié par le Bulletin mensuel de la statistique d'outre-mer.

Exportation.

Les exportations sur les marchés autres que la métropole ont marqué une augmentation normale. La consommation d'Afrique du Nord en particulier est entièrement couverte en 1952 par la Guinée et la Côte d'Ivoire. Toutefois des accords ont été signés pour l'importation en 1953 d'un contingent des Canaries.

En ce qui concerne l'exportation sur les pays étrangers, la position des producteurs français n'est pas favorable. Seul le Cameroun exporte régulièrement un tonnage sur la Suède, en raison de la variété produite et de la méthode commerciale employée. Une exportation sur les Etats européens devrait cependant être recherchée.

Les débouchés sur la métropole pourraient être accrus grâce à une organisation rationnelle des marchés. Le maintien d'un conditionnement rigoureux, la synchronisation entre les deux groupes producteurs de l'Union française : Antilles et Afrique noire, en sont les points essentiels.

Cacao

La consommation de fèves de cacao dans la métropole, qui a été de 70.000 tonnes en 1950, s'est abaissée à 55.000 tonnes en 1951. Certes le Français est un petit consommateur de cacao, puisque la consommation moyenne annuelle en France est de 2 kg par habitant, alors qu'elle atteint 3 kg en Grande-Bretagne, 4 kg en Belgique et 6 kg en Suisse et aux Etats-Unis.

Or, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Togo et l'Afrique équatoriale française ont produit en 1952 environ 109.300 tonnes de cacao. Il est possible d'ailleurs d'augmenter cette production par l'extension des cultures.

La production ne peut donc s'écouler que pour partie sur la métropole et la nécessité de trouver des débouchés étrangers est inéluctable. Certes, jusqu'à présent, le cacao a trouvé assez facilement preneur. Par exemple, plus de la moitié des exportations de cacao camerounais ont été dirigées sur la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et également sur l'Amérique du Nord.

Mais le marché du cacao est dominé par la Grande-Bretagne, principal exportateur (Gold Coast : 36 p. 100 des exportations mondiales et Nigéria : 13,6 p. 100). Vient ensuite le Brésil avec 17,8 p. 100 des exportations, à égalité avec les territoires français.

Or, on assiste à un double phénomène fâcheux pour les territoires producteurs français :

D'une part, la qualité fléchit sensiblement, sauf en ce qui concerne l'Afrique équatoriale française, comme l'indique le tableau suivant donnant le pourcentage des diverses qualités de la récolte en Afrique noire.

	A. E. F.		GABON	TOGO	CAMEROUN	
	Traite 1951-1952.	1er trimestre 1953.	Traite 1951-1952.	1952	Campagne 1951-1952.	Campagne 1952-1953.
Supérieur	47	51	76,43	65,87	8,73	12,38
Courant	32	35	36,21	27,56	54,33	47,90
Limite	5	9	5,36	6,57	31,62	36,52
Non conforme	16	5	11,25	0,13	3,92	3,1

En Côte d'Ivoire la situation est alarmante : ci-dessous, le tableau comparatif des pourcentages moyens obtenus, par qualité, au cours des périodes allant du 1er septembre au 31 janvier des années 1952 et 1953 fait apparaître cet abaissement continuel de la qualité.

	1er septembre 1951 au 31 janvier 1952.	1er septembre 1952 au 31 janvier 1953.	1er janvier 1953 au 31 janvier 1953.
Tonnage contrôlé	12.371 t.	20.155 t.	8.013 t.
Pourcentage en supérieur	17,1 p. 100.	2,8 p. 100.	3,2 p. 100.
Courant	53,9 p. 100.	39,9 p. 100.	30,6 p. 100.
Limite	29 p. 100.	57,3 p. 100.	66,2 p. 100.

Cette baisse provient des mauvaises conditions de récolte et de préparation: les fèves moisies représentent 64 p. 100 des cacaos rejetés et 36 p. 100 sont des fèves mal fermentées.

D'autre part, la qualité des productions étrangères s'est maintenue sinon améliorée en même temps que les quantités produites avaient tendance à augmenter.

C'est un lieu commun d'affirmer que l'avenir du cacao de l'Afrique noire française dépendra de la qualité de ce produit. Or, la proportion des cacaos de qualité des territoires britanniques est nettement supérieure à celle des territoires français; jusqu'en 1952, 60 p. 100 du cacao de la Gold Coast était du grade I (correspondant à la qualité supérieure); en Nigéria, elle dépassait 95 p. 100.

En même temps, le Brésil renforce son conditionnement à l'exportation.

Des plantations nouvelles à haut rendement ont été créées en Guyane hollandaise par des Hollandais repliés d'Indonésie; en Amérique tropicale les cultures cacaoyères sont encouragées par les Américains qui utilisent des méthodes rationnelles ayant pour objectif d'obtenir un haut rendement. En Gold Coast, le rendement atteint 600 kilos tandis que dans les territoires d'outre-mer il n'est que de 300 kgs.

On peut donc penser qu'à longue échéance le cacao qui ne sera pas de première qualité aura de la peine à trouver acquéreur sur le marché international.

Pour le moment, on ne peut que s'inquiéter du fléchissement alarmant de la qualité du cacao africain français d'une part, et, d'autre part, de la menace de la maladie du cacaoyer, le swollen shoot au Cameroun.

Les territoires producteurs n'ignorent pas cette menace et ont pris diverses mesures pour remédier à une situation qui risque à la longue de détériorer leur potentiel économique.

Au *Cameroun*, à la suite de la conférence du cacao, tenue en 1951, et à la suite de l'élaboration d'un rapport du directeur des services agricoles, diverses mesures ont été adoptées dont la principale est l'institution d'une prime à la qualité (6 francs par kg) en même temps que des taxes nouvelles à l'exportation étaient créées, portant sur les cacaos de type courant et limite.

Les plantations de cacoyers devront être déclarées afin d'augmenter l'efficacité des équipes de protection. Enfin, le cacao sera vendu sur des marchés périodiques.

Ces taxes serviront au financement d'un plan quinquennal du cacao; on estime qu'elles permettront de dégager des recettes de l'ordre de 1 milliard de francs par an. Ce plan améliorera la production, la qualité et la commercialisation.

Mais il est un problème qui reste encore en suspens, c'est celui d'un prix unique de campagne pour le cacao. Ce prix unique qui permettrait d'éviter les fluctuations de prix souvent très importantes (il existe une différence de 100 francs entre le cours le plus haut et le plus bas) protégerait le producteur, tout en l'incitant à ne plus constituer de stocks. Il faut remédier en effet à un effondrement périodique des cours en fin de campagne.

Malheureusement, l'institution d'un prix unique de campagne ne peut se faire qu'en instituant un système de compensation qui suppose un prélèvement d'une marge de sécurité sur les cours. En outre, il est indispensable qu'en plus des ressources tirées d'une retenue immédiate sur les prix soit constitué un volant de trésorerie. Or, jusqu'à présent, les territoires ne disposent pas de ressources suffisantes pour constituer ce volant et la métropole n'est pas disposée à l'accorder.

En définitive, au Cameroun, l'institution de la prime à la qualité a donné des résultats très intéressants; quant à l'institution d'un prix unique, elle modifierait les conditions de la commercialisation et porterait sans doute atteinte à une liberté fortement enracinée; en outre, elle sacrifierait certains intérêts commerciaux, aussi a-t-elle rencontré une opposition non négligeable.

Mais le point essentiel reste l'obtention de la garantie métropolitaine.

En Côte d'Ivoire, les pouvoirs publics suivent de près les diverses mesures prises au Cameroun. Cependant, aucune décision importante n'a encore été prise pour obtenir une meilleure qualité.

La qualité des produits exportés s'oriente donc de plus en plus vers le minima des normes imposées par le service du conditionnement. Les producteurs n'ont pas le souci de soigner leurs produits, puisque les mauvais sont commercialisés au même titre que les bons. Les acheteurs de l'intérieur ne songent qu'à faire du tonnage et à satisfaire à tout prix les engagements contractés envers les exportateurs.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que les exportations de cacao vers l'étranger soient minimes et que les exportateurs hésitent chaque jour davantage à acheter pour limiter les risques de perte.

Toutefois les résultats de la campagne 1953-1954 sont fort heureusement sensiblement meilleurs en ce qui concerne la qualité. Le conditionnement n'a pas eu à classer hors norme et par conséquent à refouler un seul lot depuis le début des exportations, alors que presque tout le cacao est sorti. Il ne faut pas en conclure que le problème de la qualité est réglé. L'expérience du Cameroun donnera d'excellentes indications. Dès maintenant l'administration de la Côte d'Ivoire étudie des mesures qui interviendront dans un délai bref.

En *Afrique équatoriale française*, au contraire, la situation est satisfaisante et des progrès constants pour l'obtention d'une qualité supérieure sont chaque jour réalisés.

L'évolution des tonnages produits marque un accroissement constant:

Campagne 1944-1945	1.718	tonnes.
Campagne 1950-1951	2.250	—
Campagne 1951-1952	2.214	—
Campagne 1952-1953	3.000	—

La culture du cacao, pratiquée au Gabon, dans la région de Woleu N'Tem par des Africains est soutenue par l'administration au moyen de distribution de primes d'encouragement: on espère accroître les rendements et les qualités obtenues et porter la production à 5.000 tonnes d'ici 1957.

Les cours payés aux producteurs ont été moins rémunérateurs que ceux de la campagne précédente (65 francs C. F. A. au lieu de 80 francs le kilogramme). Pourtant, ils n'ont pas influé sur le niveau de la production.

Prix du cacao.

Les prix payés, compte tenu de la qualité, n'ont pas été en diminution sensible, sauf pendant le second trimestre, sur les prix de l'année précédente, comme l'indique le tableau suivant:

(Francs métro, le kilogramme CAF).

	COTE D'IVOIRE	CAMEROUN
1951. — 1er trimestre	222,5	215
1952. — 1er trimestre	272,5	270
2e trimestre	320	330
3e trimestre	287,5	252,5
4e trimestre	220	217,5
1953. — 1er trimestre	231,5	232,5
2e trimestre	215	218
3e trimestre	265	267,5

Mais le prix du cacao de l'Union française s'établit comparativement aux prix pratiqués dans les territoires britanniques. Or, en Gold Coast, le prix payé aux producteurs pour la récolte 1952-1953 a été fixé à 70 shillings par sac de 60 lb au lieu de 80 shillings pour la principale récolte de 1951-1952 et pour la récolte intermédiaire.

Les cours se sont maintenus pendant le premier semestre d'une façon générale du fait de l'accroissement des achats britanniques dû à l'importance de la demande de chocolat depuis la fin du rationnement. La consommation britannique est évaluée à 110.000 tonnes cette année, soit une augmentation d'environ 10 p. 100. La fin du rationnement en sucre, permettant la fabrication de la confiserie de chocolat, doit également jouer pour accentuer la demande sur le marché.

La récolte brésilienne qui a commencé en mai est assez importante.

Il semble que si, cette année, il existe un surplus mondial, il ne sera pas important et, de toute façon, il se localisera en Amérique du Sud.

Il faut noter que la demande mondiale porte principalement sur la qualité Gold Coast et que les cacaos de Nigéria et de la Côte d'Ivoire seraient inférieurs à leur qualité habituelle.

En ce qui concerne la conjoncture immédiate, on ne peut qu'être frappé de l'augmentation des stocks de cacao en France qui, du 1er juillet 1952 au 1er juillet 1953, passent de 87.266 tonnes à 171.372.

Cette augmentation du stockage devrait normalement correspondre à une diminution des achats outre-mer d'autant que la majeure partie du cacao exportable a été achetée au cours du premier trimestre et il ne reste plus à l'intérieur que des produits de moins bonne qualité; en Côte d'Ivoire, on estime qu'un fort tonnage, évalué au quart de la récolte, ne pourra être exporté que dans des conditions exceptionnelles.

Café

Les pays producteurs d'Afrique noire sont, par ordre d'importance (production 1952) :

L'Afrique occidentale française....	67.000	tonnes.
Le Cameroun	8.397	—
Le Togo	2.407	—
L'Afrique équatoriale française ...	2.246	—

En *Côte d'Ivoire*, principal producteur, des constatations analogues à celles faites pour le cacao et relatives à la qualité peuvent être formulées. Sans doute présentent-elles moins d'amplitude.

Les pourcentages relatifs à la qualité ont évolué ces dernières années de la façon suivante :

Conditionnement des cafés de la Côte d'Ivoire.

(Pourcentages.) (1).

	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Extra prima.....	»	»	0,35	0,50	0,28	»
Prima	0,56	0,17	0,94	0,99	»	0,06
Supérieur	2,63	1,83	5,24	6,7	2,69	2,04
Courant	89,28	91,36	73,17	72,17	78,89	55,84
Limite	»	»	15,57	15,18	17,33	31,86
Triages	7,13	6,12	3,80	4,05	0,78	17,15
Mesures	0,17	0,21	0,59	0,08	»	0,01

(1) Origine : service du contrôle du conditionnement.

Il est inutile de revenir sur les causes d'une telle situation, elles sont les mêmes que pour le cacao. Cependant les mesures prises pour y remédier sont moins efficaces que celles qui ont été instituées au Cameroun.

Pour le présent, la situation pour les habitants de la Côte d'Ivoire ne semblent pas disposer à modifier leur méthode de culture puisqu'ils sont sûrs de pouvoir placer leur production en métropole. Les acheteurs étrangers sont rares : la situation peut se prolonger indéfiniment ; en mai 1953 sur 33.722 tonnes exportées, l'étranger n'avait acheté que 619 tonnes.

Toujours est-il que la traite suit son cours dans d'excellentes conditions.

Le 1er juin, 43.500 tonnes avaient été commercialisées en Côte d'Ivoire contre 70.000 au 30 juin de l'année précédente.

Le prix en juin 1952 variait de 115 à 130 F C. F. A. ; il atteint 167,50 F en mai 1953, marquant une augmentation de 8 F au kilogramme.

Au *Cameroun*, le café exporté est dirigé sur la métropole et l'Afrique du Nord. La stabilité des cours jointe à une récolte importante ont permis au territoire d'évacuer 8.724 tonnes pour le premier semestre contre 7.574 pour le premier semestre 1952.

Au *Togo*, pendant le premier semestre 1953, 2.291 tonnes ont été commercialisées contre 1.979 l'année précédente. Les prix d'achat aux producteurs ont été soutenus surtout dans les derniers mois du semestre (157 F C. A. F. le kilogramme de robusta niaouli à Palimé).

En *Afrique équatoriale française*, au contraire la production a subi une baisse assez sensible. La production en 1952 était déjà inférieure à celle de 1951, à cause d'une mauvaise répartition des pluies. Cette année pour les quatre premiers mois de 1953 l'exportation diminue presque de moitié pour l'Oubangui, principal producteur (612 tonnes pour les premiers mois contre 1.331 tonnes l'année précédente).

Les plantations qui appartiennent presque toutes à des Européens sont d'une rentabilité assez élevée et produisent des qualités Robusta. Outre une climatologie peu favorable, la chute de production peut s'expliquer par le manque d'entretien des plantations, qui sont insuffisamment soignées et défendues contre la maladie et les parasites ; la perte subie de ce fait par les plantations est de l'ordre de 25 p. 100.

Il convient de signaler que l'ensemble des qualités de choix (extra prima, prima, supérieur) correspond à 78 p. 100 du tonnage contrôlé contre 71 p. 100 en 1952.

En résumé, grâce aux achats massifs de la métropole et de l'Afrique du Nord, le café demeure une production rentable, mais la baisse de qualité doit demeurer au premier rang des préoccupations des pouvoirs publics, car si elle se perpétue, le café qui était l'une des rares productions de l'Afrique noire produites à un cours mondial, passera dans la catégorie des produits qu'il faudra soutenir.

Cependant la mise en route d'installations très modernes a permis sinon de limiter l'importance des bas classements, du moins de faire correspondre strictement les lots exportés au standard auquel ils appartiennent. L'ouverture du marché des Etats-Unis était à ce prix, il semble d'après les exportations des derniers mois qu'un courant se développe en ce sens.

Mais dans l'immédiat, sauf en ce qui concerne l'Afrique équatoriale française, le premier semestre 1953 a vu une augmentation de la production. Le prix moyen payé aux producteurs, en légère augmentation sur la période correspondante de l'année précédente est très satisfaisant.

Gomme

La campagne de la gomme a été assez peu active : les cours relativement bas pratiqués à l'achat pendant la campagne (16,50 F à 17,50 F C. F. A. en moyenne) alors que les années précédentes le prix d'achat moyen s'accroissait régulièrement depuis le début de la campagne, pour atteindre plus de 30 F à sa fin, explique cette situation ; par ailleurs, les pasteurs Peuhls, qui se livrent ordinairement au ramassage, se sont désintéressés de cette activité cette année, du fait qu'ils ont acquis une certaine prospérité provenant d'un bon hivernage en 1952.

Cuir

Au Soudan, pays traditionnel d'élevage, la production de cuir représente une partie assez importante de son potentiel économique.

Depuis un an, les exportations de cuir sont tombées de plus d'un tiers. Elles étaient dirigées sur le Sénégal et la métropole et s'élevaient à 935 tonnes en 1951 — en 1952 à 622 tonnes. L'industrie du cuir, située à Kayes et à Koulikoro où se trouvent les deux principales tanneries du territoire, utilise presque exclusivement des cuirs de bovins provenant en partie de la boucle du Niger. Les cuirs sont simplement tannés avec les gousses de gonatrie.

Il ne semble pas que le cheptel soit en diminution, aussi l'explication d'une telle diminution des exportations doit être recherchée dans le fait que les éleveurs préfèrent vendre leurs peaux en territoire britannique : elles leurs sont payées à un prix sensiblement équivalent, mais cela leur permet de se procurer une quantité plus élevée de produits manufacturés.

En Afrique équatoriale française, la situation semble normale.

B. — **Cultures vivrières** (1).

Le problème alimentaire de l'Afrique noire dans son ensemble peut se résumer par le renforcement de son équilibre vivrier, afin d'éviter la disette et la famine tout d'abord, ensuite d'assurer aux Africains une nourriture normale d'une valeur nutritive supérieure à celle qu'ils consomment actuellement.

Malheureusement, depuis assez longtemps deux facteurs : le développement à peu près continu des cultures d'exportation, rendu nécessaire pour l'autochtone afin de se procurer des ressources pécuniaires, d'une part, et d'autre part, l'accroissement exagéré des populations citadines se sont conjugués pour contribuer à abaisser la quantité de produits vivriers nécessaires à une alimentation normale. Par ailleurs, si jadis la culture de denrées vivrières s'opérait sur les lieux mêmes de consommation, actuellement celle-ci s'est étendue selon un mode cultural extensif, qui a tendance à appauvrir les sols, diminuer leur fertilité et provoquer leur dégradation et leur stérilisation.

Toutefois, on assiste depuis quelques années à un renversement de la situation traditionnelle et le riz produit sur place entre pour une part de plus en plus importante dans l'alimentation africaine. Cette situation présente un intérêt à un double point de vue :

D'une part, c'est un aliment de qualité d'une valeur nutritive nettement supérieure aux autres productions locales ;

D'autre part, il permet de mettre en valeur des terres jusque là impropres à d'autres cultures et de donner au cultivateur, pour une même superficie de terres mises en valeur, des quantités supérieures d'aliment tant au point de vue nutritif qu'au point de vue du rapport du champ. Mais surtout on évite ainsi d'étendre les cultures vivrières sur des terres sèches qui provoquent invariablement le déboisement et la dégradation du sol.

Il n'est donc pas étonnant que ceux qui ont eu à charge d'élaborer le nouveau plan quadriennal aient formulé des programmes assez ambitieux tendant à faire du riz la nourriture essentielle de l'Afrique noire, et particulièrement dans le nord

(1) Voir statistique de production en annexe.

de l'Afrique occidentale française où le caractère aléatoire des autres cultures vivrières s'affirme à mesure que l'on avance vers le Nord, périodiquement atteint d'invasions acridiennes.

Malheureusement, la culture du riz pose un problème important, celui de son prix de revient.

Au Niger, dans la région de l'Est, les tonnages de riz prévus par l'administration locale ont été atteints au cours des deux dernières campagnes.

Il semble qu'une extension des superficies cultivées serait préjudiciable aux producteurs, du fait qu'elle ne permettrait pas une régénération normale des terres, sans une diminution de production. Une augmentation du rendement tout en maintenant les mêmes superficies reste possible.

Quant à la situation des autres cultures vivrières elle peut encore être améliorée en fonction de l'accroissement démographique et compte tenu de la régénération indispensable des terres à arachides.

Au contraire, la région de l'Ouest peut sans porter atteinte à la culture des denrées vivrières, augmenter la culture de l'arachide dans des proportions notables: une récolte supplémentaire d'une dizaine de milliers de tonnes constituerait un objectif facilement réalisable par palier et serait d'un appoint précieux à l'économie du territoire.

Au Togo, la végétation a été généralement satisfaisante pour l'igname, le manioc, le mil, le sorgho et le haricot et très satisfaisante pour le riz.

Le maïs a été légèrement attaqué par la rouille.

En Guinée, la production rizicole de l'année, d'une manière générale en diminution sur la production de l'année 1938, doit être considérée comme très irrégulière.

La culture du fonio tendrait à progresser dans certaines régions où les terres se sont appauvries.

Les rendements en maïs sont satisfaisants.

Les cultures de manioc et de patate sont en forte augmentation en basse Guinée.

C. — La pêche.

1. *Afrique occidentale française.*

Il semble qu'en 1953 les produits de la pêche maritime en Afrique occidentale française ne dépasseront pas sensiblement le niveau atteint en 1952, soit 22.000 tonnes. Sur cette production, 12.000 tonnes proviennent de la côte sénégalaise et 6.000 de Mauritanie.

La pêche se présente surtout sous la forme artisanale sur les côtes du Sénégal qui compte environ de 20.000 à 25.000 pêcheurs. En Mauritanie, ce sont des pêcheurs canariens qui alimentent les industries locales.

La richesse en poisson de la seule côte sénégalaise est estimée à 120.000 tonnes par an (fond et surface) sans risque d'épuisement.

Si l'hostilité des rivages, le manque de vocation des populations côtières pour le métier de pêcheur expliquent en partie cette situation, il faut ajouter que l'équipement des centres de pêche reste très insuffisant et la prospection des fonds inachevée.

Pourtant la consommation du poisson apporterait un aliment azoté aux populations africaines qui serait loin d'être négligeable.

Malheureusement cette consommation s'effectue presque exclusivement sur les côtes: en effet, sur les 22.000 tonnes pêchées annuellement, 12.000 sont consommées en frais par les quatre villes du territoire: Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Thiès; 4.000 sont utilisées par l'industrie, et le reliquat, soit 6.000 tonnes, sont consommées par les habitants des régions intérieures.

Encore faut-il signaler que pour les agriculteurs sénégalais, le poisson reste une denrée chère. En effet, si le pêcheur a un revenu annuel assez faible de l'ordre de 11.000 francs C. F. A. (cette somme ne recouvrant que ses besoins non alimentaires) et que le poisson est vendu en moyenne 10 francs C. F. A. le kilogramme sur la plage, le poisson a un prix facilement décuplé au stade de la consommation dans les centres ruraux. Par ailleurs, trop souvent, le poisson arrive dans un état de conservation extrêmement défectueux.

2. *Afrique équatoriale française.*

A la différence de l'Afrique occidentale française, la pêche en Afrique équatoriale française est pratiquée de façon industrielle. En 1952, 5 chalutiers ont été armés par deux sociétés françaises.

La production s'établit aux environs de 200 tonnes par mois. La plus grande partie est consommée sur place et le reste, 60 tonnes environ, est expédié à Brazzaville par wagons isothermes.

La pêche à la baleine a donné les résultats suivants (durée de la campagne: 14 semaines):

ANNÉES	BALEINES capturées.	BARILS	TONNES D'HUILE
1951	1.011	46.273	6.972
1952	435	11.002	2.767

Notons que l'année 1952 marque la fin d'une période de chasse portant sur 3 ou 4 années, suivies d'une interruption de la pêche, nécessaire à la reconstitution du troupeau. Aussi les résultats indiqués doivent-ils être considérés comme normaux.

Quant à la pêche au requin, elle s'est poursuivie à une cadence normale, c'est-à-dire une quarantaine de tonnes par an. L'Afrique équatoriale française reste le premier producteur européen et africain d'huile de foie de poissons vitaminée, mais la production de vitamine de synthèse risque de gêner son développement.

En résumé, peu de progrès se sont manifestés cette année dans l'augmentation des produits de la pêche. Des efforts ont été néanmoins entrepris pour moderniser la flottille de pêche du Sénégal, notamment par l'adjonction de moteurs auxiliaires aux pirogues.

D. — Organisation des sociétés mutuelles de production rurale.

Les sociétés de prévoyance dont la réorganisation était réclamée depuis longtemps sont sur le point d'être transformées en sociétés mutuelles de production rurale. Le mode de délimitation n'est plus fondé sur les divisions administratives, mais adapté aux régions économiques. Cette transformation vise à faire d'elles des organismes économiques de base de la région, à la gestion desquels participeront largement les producteurs et dotés d'une structure favorisant l'éclosion de coopératives.

La réforme qui en est proposée fait de la société de production l'organisme coordinateur de toute la production rurale d'une région, en groupant en son sein les trois activités économiques fondamentales: financement, production et débouchés. Ces trois secteurs forment des sections distinctes: « secteur du crédit », « secteur d'accroissement de la production », « secteur d'écoulement et de services ». Chacun de ces secteurs est composé par des membres du conseil d'administration de la société de production choisis pour leur compétence. Il possède une certaine autonomie en ce sens qu'il a une comptabilité distincte de celle de la société de production. Celle-ci sert par ailleurs de lien avec les organismes centraux du territoire de chacun de ces secteurs: CCCA, fonds communs, unions territoriales coopératives.

Gestion de la société de production

Elle groupe les anciennes sociétés de production et les coopératives existantes qui désireraient y adhérer.

Elle associe au sein du conseil d'administration,

Des membres de droit, fonctionnaires et techniciens du territoire;

Des membres élus par les producteurs (les hommes détenant un mandat politique étant inéligibles).

Les membres élus sont majoritaires.

Le président du conseil d'administration n'est plus obligatoirement le fonctionnaire d'autorité de la région et ses fonctions ainsi que celles des membres du conseil sont gratuites.

Le contrôle des pouvoirs publics sur la gestion s'exerce d'une façon permanente par un fonctionnaire désigné par le gouverneur, et d'une façon périodique par les inspecteurs des coopératives, des affaires administratives et de la F. O. M. A l'échelon du territoire et de la fédération sont prévus le contrôle d'une commission de surveillance des sociétés de production et celui du comité de coopération, de la mutualité et du crédit agricole.

La gestion financière

Une comptabilité générale et une comptabilité distincte pour chacun des trois secteurs permettraient d'apprécier l'activité de chacun d'eux.

Les fonds de la société de production proviendraient d'une part, de l'aide extérieure (soit du Fides, du Ferdes, du crédit agricole ou des subventions des budgets), d'autre part, des cotisations individuelles ou des coopératives adhérentes, de dons ou legs, et des intérêts de prêts consentis, qui constitueraient son fonds social.

Ces fonds sont affectés à l'aide à la production par le canal des secteurs d'accroissement de la production et des secteurs d'écoulement.

SECTEUR DU CRÉDIT

Chaque « section du crédit » des sociétés de production fonctionnerait comme un organisme de crédit, ce qui permettrait de le rapprocher de l'utilisateur.

Cette organisation permettrait également de promouvoir une nouvelle politique d'attribution des prêts. A défaut de garanties réelles des producteurs, la caution de la S. P. pourrait être accordée, après enquête approfondie de la section du crédit.

En outre, une disposition prévoyant que la S. P. qui aurait engagé sa garantie à tort, se verrait refuser tous crédits par la C. C. C. A. durant une certaine période, assure une plus grande valeur à cette caution.

La société de production assurerait elle-même les petits prêts à moyen terme et à court terme. Elle centraliserait toutes les demandes de prêts à long terme et à moyen terme dépassant un certain plafond et transmettrait celles ayant obtenu son approbation à la C. C. C. A., chargée de les accorder. La C. C. C. A. pourrait recevoir directement les demandes non agréées, pour un nouvel examen, ainsi que les demandes de prêts présentant une garantie réelle.

CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Outre le contrôle hiérarchisé de l'inspection générale des affaires administratives et du comité de coopération sur les C. C. C. A., de la C. C. C. A. sur les sociétés de production et du secteur crédit de la S. P. sur les coopératives adhérentes, est prévu un contrôle intermittent de l'inspection des finances sur les S. P. et les C. C. C. A., auquel s'ajoute pour ces dernières le contrôle de la Cour des comptes.

2° *Les secteurs d'accroissement de la production* (S. A. P.).

Ils sont responsables à l'intérieur de la S. P. dans une région économique déterminée du développement de la production agricole. Ils bénéficient de prêts de la section « crédit ».

Ils confient leurs excédents de produits aux soins des secteurs d'écoulement, ceux-ci traitant en priorité les produits commercialisables du S. A. P. Cette organisation favorisera l'amélioration de la qualité des produits.

3° *Les secteurs d'écoulement et de services.*

Ils reprennent en les réorganisant les attributions dévolues aux actuelles sociétés de prévoyance, c'est-à-dire l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuent la préparation, la circulation, la conservation et la vente des produits. Ils réunissent les producteurs de la région, membres ou non d'autres secteurs de la S. P., les coopératives d'écoulement et de services ainsi que les coopératives de production membres de la S. A. P.

Les coopératives bénéficieront sur les individus de priorités pour la fourniture des services.

III. — INDUSTRIALISATION

1. — Nouvelles usines.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

A. — *Industrie textile.*

Une des plus importantes usines textiles d'Afrique occidentale française a été inaugurée le 1er février 1952 à Dagoudane-Pikine (I. C. O. T. A. F.).

Cette usine utilise le coton à fibre longue allen produit par l'office du Niger et le transforme en produit fini directement utilisable par l'usager.

L'usine, avec ses 10.500 mètres carrés de bâtiments construits, possède des ateliers de filature (5.000 broches) de retorderie, de tissage (100 métiers à tisser en 140 cm de large) et de teinture et d'apprêt.

Si, actuellement, elle ne produit que 1.800 mètres de drill par jour, sa production quotidienne pourra être portée à 3.200 ou 3.500 mètres lorsque l'usine tournera à plein, soit 600 tonnes.

Le personnel de l'usine comprend une quinzaine d'ouvriers européens et 120 africains. Ce dernier chiffre sera porté à 180 lorsque l'usine travaillera à plein.

L'année 1953 verra également la mise en route de la manufacture de Rufisque qui produira 300 tonnes de cretonnes en tissu écru. L'usine s'approvisionnera pour une large part sur le marché aofien.

Rappelons que le marché de l'Afrique occidentale française est susceptible d'absorber 12.000 tonnes de tissus.

B. — *Industries alimentaires.*

Minoterie. — Jusqu'à présent l'Afrique occidentale française importait du blé sous forme de farine. Mais cette importation présentait des inconvénients, notamment ceux résultant de l'humidité de l'air.

Aussi a-t-on envisagé de se passer peu à peu des services des minoteries de la métropole et de l'étranger et d'importer des blés susceptibles d'être triturés localement.

Les grands moulins de Dakar fonctionneraient dans le courant du 2e trimestre 1953; ils seraient susceptibles de triturer 100.000 tonnes de grains par an, c'est-à-dire un montant sensiblement supérieur à la consommation locale aofienne; normalement, l'Afrique équatoriale française et le Cameroun, de même que certains territoires britanniques, pourraient s'y approvisionner, étant donné que nulle industrie de ce genre n'existe dans ces territoires.

Comme l'indique le bulletin d'information de l'Afrique occidentale française, cette évolution n'ira-t-elle sans doute pas sans contrarier certains courants commerciaux devenus traditionnels, mais elle est à coup sûr inscrite dans cet effort d'industrialisation que poursuivent inéluctablement tous les pays neufs ».

Beurre de cacao. — La Sofebecao fabrique du beurre de cacao utilisé en pharmacie, chocolaterie, parfumerie, à partir des fèves de cacao de qualité médiocre et des déchets non exportables. Sa capacité est de 2.000 tonnes par an. Ses prévisions pour l'année 1953 portent sur 200 tonnes de beurre.

L'intérêt de cette usine consiste non seulement dans l'accroissement des exportations sur l'étranger, mais surtout dans la revalorisation des cacaos dont la qualité laisse actuellement à désirer.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

En Afrique équatoriale française des résultats sont enregistrés cette année; ils sont le fruit d'efforts entrepris depuis plusieurs années, ils portent principalement sur l'électrification et l'industrie textile.

En ce qui concerne l'électrification, il s'agit de la mise en eau du barrage du Djoué. Des essais ont été entrepris au mois de septembre pour la mise en route du premier groupe de l'usine (puissance 7.500 cv). La mise en service industrielle du groupe est prévue pour le 1er octobre 1953.

En ce qui concerne l'industrie textile, le premier mètre de cotonnade de l'usine de Boali est sorti au mois de septembre 1953. Située dans l'Oubangui, cette usine comporte actuellement 120 métiers et 4.000 broches. Il est prévu qu'elle utilisera par an 550 tonnes de coton pour une production de 2.835.000 mètres d'étoffes.

Actuellement alimentée en énergie électrique d'origine thermique, l'usine doit être branchée sur la centrale hydroélectrique de Boali, dès que les travaux de cette dernière seront terminés.

Il est prévu qu'en fin d'équipement l'usine disposera de 480 métiers et de 64.660 broches, ce qui lui permettra de produire 11 millions de mètres de tissus par an. Mais si pour 1954, la production escomptée n'est que de 1 million de mètres, elle atteindra assez rapidement 3 millions.

On espère ainsi que le territoire de l'Oubangui pourra voir diminuer rapidement ses importations de tissus écrus et blanchis et qu'il sera possible non seulement de couvrir les besoins locaux mais aussi d'alimenter en partie le Tchad.

Quand au sisal, on peut signaler l'installation d'une usine de défibrage à Paukol» comprenant 6 défibreuses à grand rendement pouvant traiter 18.000 tonnes annuellement et une sacherie.

Bangui a vu l'achèvement d'une brasserie moderne permettant de fournir 10.000 hectolitres.

La Cotonaf (Société française des cotons africains) à Bambari a mis en service une huilerie de graines de coton susceptible de fournir 250 tonnes d'huile sur le marché local. Par l'adjonction d'une presse, l'huilerie pourra également traiter une partie de la production d'arachides de l'Oubangui: la capacité théorique maximum serait de l'ordre de 500 tonnes d'huile par an.

En 1954, la capacité globale théorique des usines de l'Oubangui serait de: 1.200 tonnes d'huile de palme, 800 tonnes d'arachides et 500 tonnes d'huile de coton.

Mais il semble que ces maxima ne pourraient être atteints avant un certain nombre d'années: on peut cependant espérer une augmentation de la consommation locale africaine et européenne.

CAMEROUN

L'effort d'industrialisation du Cameroun se poursuit malgré une conjoncture économique moins favorable qu'au cours des dernières années.

L'année 1953 a été marquée par la mise en route de trois nouvelles usines, dans le domaine des produits végétaux et de leurs dérivés:

A. — La société industrielle des cacaos créée pour l'utilisation des déchets de cacao. L'installation presque achevée permettra la mise en route de l'usine avant la fin de l'année.

Si le traitement utilisera cette année 3 à 4 tonnes par jour de déchets de cacao, la capacité de l'usine pourra être portée à 30 tonnes. Le rendement escompté sera de l'ordre de 40 à 50 p. 100 en poids de beurre extrait.

On espère que la création de cette usine permettra l'amélioration des cacaos exportés du fait des possibilités d'utilisation des déchets de cacao, réservant à l'exportation les lots plus homogènes et les meilleurs.

B. — La Société des huileries de Bertoua (traitement des arachides), déjà installée en 1952, doit, en même temps qu'elle doublerait sa production d'huile d'arachides (soit au total 500 tonnes d'arachides triturées), mettre en route une nouvelle usine où il sera procédé à la désodorisation et à la démucilagination des huiles produites.

Le conditionnement de ces huiles permettra à la société d'approvisionner le marché local.

C. — La société des bois du Cameroun, malgré la lourdeur du marché des bois, a réussi à augmenter le volume des bois abattus en forêts, en même temps qu'elle procédait à la construction d'une étuve-séchoir de grande capacité et à la construction d'un hangar à sciage de près de 1.000 mètres carrés de superficie.

Elle doit entreprendre au cours de l'année, avec l'aide d'un groupe étranger, la fabrication de parquets-mosaïque, à partir de déchets de scierie. Elle prévoit également, à partir de ces déchets, la construction d'une usine de fabrication de panneaux de libres.

Il s'agit donc dans ces diverses mesures de valoriser soit des essences forestières jusque-là presque inutilisées, soit des sous-produits de la scierie.

2. — Electrification.

Au cours de l'année 1953, il sera procédé à la mise en fonctionnement d'un certain nombre d'ouvrages dont la réalisation avait été projetée à la naissance du plan; notamment, la mise en service de la centrale Grande Chute en Guinée (d'une capacité de 9.000 kW), la mise en eau du barrage d'Edéa (d'une capacité de 20.000 kW, qui pourra être portée à 30.000 dès que besoin), enfin la mise en service de la centrale de Baoli et du pipe en Afrique équatoriale française.

Ce sont là des jalons d'une certaine portée sur la route de l'électrification de l'Afrique noire: l'effort réalisé depuis 1946 portera des fruits spectaculaires cette année.

Il faut reconnaître que l'on était parti en 1946 d'assez peu de choses et que les travaux entrepris étaient indispensables. Cet effort en vue de l'électrification de l'Afrique a été entrepris par tous les pays ayant des possessions outre-mer; il a été général. Dans ce mouvement, la France occupe une position particulièrement honorable comme l'indique le tableau suivant:

Augmentation de la capacité électrique (kW).

(1951-1956.)

PAYS	1946-1951	1951-1956
	Pourcentage.	Pourcentage.
Congo belge	»	98,33
Gambie britannique	125	155,5
Gold Coast	»	34,56
Kenya	117,7	108,3
Nigeria	»	398
Sierra Leone	214,0	85
Ouganda	(1) 547,2	635,6
Angola portugaise	92,3	156,8
Mozambique	62,3	118
Afrique équatoriale française	(2) 128,5	175
Afrique occidentale française	88,2	181,2
Cameroun	66	715

(1) 1947-1956.
(2) 1948-1951.

Pour l'année 1952, on peut noter un accroissement sensible de la production, par rapport à l'année 1951.

L'accroissement de la production répond à une augmentation des besoins en énergie; cette demande accrue des principaux centres urbains, due à l'accroissement de la population en est la cause principale; elle porte principalement sur l'éclairage privé et public, le fonctionnement des appareils ménagers, plus que sur la mise en place d'industries nouvelles dans la périphérie des villes.

Le tableau suivant donne des indications sur l'augmentation de la production:

Production électrique.

I. — Afrique occidentale française.

(Energie livrée en kW.)

TERRITOIRES	1951	1952	1er semestre 1952.	1er semestre 1953.
Côte d'Ivoire	1.980.500	2.303.369		
Guinée	1.381.365	1.708.760		
Mauritanie	»	21.000		
Niger	125.000	185.000		
Sénégal	29.167.000	31.035.579		
Soudan	2.865.000	5.185.871		
Dahomey	516.000	718.500		
Total Afrique occidentale française	.....	11.150.879		

II. — Afrique équatoriale française.

(Total de la vente ou de la production en milliers de kWh.)

TERRITOIRES	1951	1952
Moyen-Congo:		
Brazzaville	6.200	8.300
Pointe-Noire	2.400	3.250
Gabon:		
Libreville	700	900
Port-Gentil	700	1.940
Oubangui-Bangui	960	1.250
Tchad:		
Fort-Lamy	450	600
Total Afrique équatoriale française	11.410	(1) 16.189

(1) Dont 8.860.000 en B. T., 7.320.000 en H. T.

Cameroun. — Energie électrique consommée:

	1952.
Douala	7.502.850 kWh
Yaoundé	1.500.000 —
Maroua	80.000 —
Nkonjsamba	250.000 —
	9.332.850 kWh.

Togo.

1950 ..... 1.358.736 | 1952 ..... 1.699.501

Il ne faut pas se dissimuler qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'électrification de l'Afrique noire; c'est ainsi que le territoire britannique de la Côte-de-l'Or a vu sa consommation mensuelle s'accroître spectaculairement comme l'indique le tableau suivant:

1948	1,62	millions de kWh.
1951	2,55	—
1952	3,07	—

alors que la moyenne mensuelle s'élevait pour l'ensemble de l'Afrique équatoriale française, en 1952, à 1,34 millions de kWh.

Certes, il convient de se rappeler, dans cette comparaison, que l'équipement électrique des villes peu peuplées comme c'est le cas en Afrique équatoriale française coûte proportionnellement beaucoup plus cher que celui des grands centres.

La question importante qui se pose au début de l'année 1951 consiste à prévoir l'évolution de la demande dans les prochaines années : en effet, il revient moins cher de construire des installations quelque peu excessives à l'origine que d'avoir à les doubler au bout d'une période courte, de l'ordre de cinq ans.

Mais, actuellement, il semble que l'on arrive, sauf pour certains territoires tels que la Côte-d'Ivoire où la demande est supérieure à l'offre, à un équilibre entre la demande d'énergie et l'énergie effectivement produite. Certaines usines disposent même, dès à présent, d'un excédent de production.

Il est temps d'envisager à ce point de vue la coordination entre l'installation de sources d'énergie électrique et l'installation d'industries pouvant absorber cette énergie : en effet dans les pays tropicaux sous-développés on ne construit pas de grandes centrales, faute de consommation et les industries ne s'installent pas ou ne se développent pas parce qu'il n'y a pas d'énergie.

Le programme de production envisagé depuis 1947, largement financé par le Fides, ne comprenait que la création de centrales dans les villes les plus importantes de l'Afrique noire ou l'augmentation de la production de certaines usines déjà existantes.

Or, en Afrique équatoriale française, à Boali et, à un moindre degré, au Cameroun (Edea-Douala), on a tenté l'expérience qui consiste à fournir de l'énergie en quantité importante avant que les industries utilisatrices susceptibles de l'absorber soient installées ou prévues, cette expérience est à suivre de près suivant les résultats obtenus dans ces régions (c'est-à-dire de l'utilisation de l'énergie par des installations industrielles à créer), un programme semblable pourrait être établi pour d'autres régions.

Il convient d'indiquer que la politique d'électrification a porté au début du plan sur la mise à la disposition du plus grand nombre possible d'usagers de l'énergie électrique qu'ils réclamaient ; on envisage pour le second plan de concentrer l'effort sur la fourniture de courant à des ensembles économiques et industriels. Mais là se pose la question de la fourniture d'énergie à gros débit et des tarifs nettement différenciés pour permettre la mise en route de ces ensembles.

C'est là un point extrêmement important : jusqu'à présent le prix de l'énergie livrée en outre-mer est relativement élevé si on le compare au prix métropolitain.

Tarif de vente de l'électricité.

(Franc C.F.A. le kWh.)

	ECLAIRAGE particulier.		SERVICE et éclairage publics.		USAGES COMMERCIAUX		FORCE MOTRICE basse tension		FORCE MOTRICE haute tension	
		1er trimestre 1953.		1er trimestre 1953.		1er trimestre 1953.		1er trimestre 1953.		1er trimestre 1953.
Cameroun :										
Douala	(1) 24	30		27		24	(1) 20	21	(1) 8	16
Yaoundé-Mvomeka	(1) 25	28		26			(1) 17	20	(1) 8	14
Afrique équatoriale française :										
Brazzaville	(1) 21	28,5					(1) 14		(1) 10,5	
Pointe-Noire	(1) 25	32					(1) 17		(1) 13	
Libreville	(2) 34	35								
Bangui	(2) 25	32					(2) 23			
Fort Lamy		(3) 37					(3) 32			
Afrique occidentale française :										
Abidjan		30					1952			
Sénégal :							—			
Thiès	31,79						24,13			
Saint-Louis	28,9						21,94			
Ziguinchor	33						30,86			
Diourbel	29						26,52			
Rufisque	29						22,61			
Soudan :										
Bamako	31,55	31,55								
Togo		44						33		

(1) En 1951 : en 1939 : 5,50.
(2) En 1952.
(3) 35 francs au-dessus de 200 kWh en éclairage ; 29 au-dessus de 500 kWh.

Il convient enfin de se rappeler qu'actuellement et bien que l'Afrique noire ait un potentiel hydroélectrique sans doute supérieur à celui de l'Europe, il existe une primauté de l'énergie thermique. Celle-ci est due d'une façon générale à la demande insuffisante, mais surtout à la mise en valeur incomplète du pays.

En effet, les causes qui militent en faveur de l'énergie par source thermique sont les suivantes :

Insuffisance du débit des fleuves en saison sèche d'où nécessité d'établir des barrages-réservoirs coûteux ;

Les chutes se trouvent d'une façon générale dans des endroits peu accessibles, ce qui nécessite la construction de routes pour amener le matériel à pied d'œuvre ; par ailleurs les frais d'établissement des lignes électriques y sont d'un coût plus élevé. Enfin les pertes de courant sont sensibles du fait du tranfert de l'électricité à distance ;

Les équipements hydro-électriques sont plus longs à réaliser que les équipements thermiques ; or, depuis 1947 l'Afrique noire voulait de l'énergie rapidement ;

La rentabilité de l'équipement hydro-électrique n'est assurée que si l'installation comporte une certaine puissance (un millier de kW environ). Or, jusqu'à présent le faible niveau de vie de la population et l'inexistence d'industries consommatrices rendaient la rentabilité de telles installations extrêmement précaire.

3. — Production minière.

A. — Afrique équatoriale française

Production diamantifère.

En progression régulière, cette production semblait limitée au lendemain de la guerre par l'insuffisance des réserves.

Mais de vastes régions en Est-Oubangui, au Gabon et au Moyen-Congo ont été prospectées et ont permis la découverte de nouveaux et importants gisements alluvionnaires, dont certains sont déjà en cours d'exploitation. Les réserves de la Haute-Sangha ont été accrues.

La production a augmenté ce semestre grâce à des cours rémunérateurs, à la mise en exploitation de nouvelles régions et à des investissements importants effectués dans cette industrie.

Production aurifère.

Si la persistance des bas cours de l'or a provoqué un certain nombre de fermetures de chantiers, les entreprises traitant des graviers à teneur suffisante ont pu maintenir et même améliorer leurs exploitations ; la production a baissé au cours de l'année 1952, mais la mise en exploitation de gisements

alluvionnaires nouveaux (Gabon, Moyen-Congo) permettra, sans doute, d'augmenter la production aurifère en 1953, d'autant que certains gisements filoniens pourront être mis en exploitation cette année.

Pétrole.

Les recherches de pétrole ont cette année été intensifiées au Gabon (région côtière). Trois appareils de forage à grande et moyenne profondeur sont en action. Certes, aucun gisement exploitable n'a encore été décelé à ce jour, mais la présence de pétrole sous forme récupérable a été confirmée.

Cuivre — Plomb. — Zinc.

Les recherches ont été intensifiées cette année, notamment dans la vallée du Niari. Ces recherches ont été effectuées avec des moyens techniques et financiers importants, certains gisements ont vu leur importance précisée, de nouveaux ont été découverts.

A côté du gisement de M'Fouati, déjà exploité avant guerre, on envisage de mettre en exploitation de nouveaux gisements (région de Mindouli, région de Boko-Songho). Les études actuellement entreprises permettent de penser que les dépôts superficiels reconnus représentent 40.000 tonnes de cuivre. Quant aux recherches sur les gisements en profondeur, elles se poursuivent activement.

Phosphate.

Un gisement de phosphate a été reconnu il y a plusieurs années déjà dans la région de Holles. Une exploitation de moyenne importance pourrait être implantée cette année, elle permettrait de satisfaire à tous les besoins en engrais de l'Afrique équatoriale française.

Manganèse.

Cette question prend tout son intérêt lorsqu'on sait que l'exportation de manganèse pourrait doubler la valeur des exportations de l'Afrique équatoriale française et que le gisement de Franceville est susceptible de devenir l'un des plus grands gisements mondiaux d'un minerai pour lequel l'offre ne parvient pas à satisfaire la demande.

D'importants indices de manganèse avaient été reconnus dès avant la guerre, mais c'est la pénurie mondiale de ce produit qui incita une mission franco-américaine à effectuer une étude préliminaire en 1949. Celle-ci consistait à déterminer l'intérêt du gisement.

Actuellement, ces études ne sont pas terminées, mais il est certain que les réserves de manganèse atteignent au moins 20 millions de tonnes, et sans doute plusieurs centaines de millions de tonnes.

Le gisement principal est situé à Moula, sur les plateaux de Bangombé et de Massengo, sur la rive gauche de l'Ogoué. L'ensemble de la minéralisation comprend une zone d'environ 300 km².

L'exploitation en est, en principe, décidée, mais elle s'est heurtée à deux sortes de difficultés:

1. — Le problème de l'évacuation du minerai.

Le centre minier se trouve en effet à 400 km de l'Océan, à 700 de l'estuaire de l'Ogoué et à 300 du chemin de fer Brazzaville—Pointe-Noire.

Plusieurs voies d'évacuation ont été proposées, compte tenu du rythme d'exploitation envisagé (1 million de tonnes par an), et du fait qu'il semble impossible de rendre l'Ogoué navigable en amont de Djolé.

Il semble que l'on s'achemine vers la solution de la construction d'un chemin de fer tendant à raccorder la région productrice au Congo-Océan.

Mais des études techniques assez longues sont encore nécessaires pour déterminer le tracé définitif qui permette à la fois d'assurer la rentabilité du gisement et de desservir des régions voisines susceptibles d'un développement économique.

Il est certain que la question doit être tranchée dans un sens économique sans tenir compte des rivalités de régions qui se sont déjà manifestées.

2. — Le problème du financement.

Ce problème est autrement important car on estime que le montant des travaux nécessaires à la mise en exploitation du gisement s'élèvera à 30 milliards.

Les pouvoirs publics ont manifesté un certain flottement dans leur conception de la participation du capital étranger à l'exploitation des richesses minières de l'Union française.

A l'origine, ils avaient estimé que la participation étrangère pourrait être majoritaire, et il avait été admis que les Américains qui s'intéressaient à cette affaire participeraient à son financement dans la proportion de 65 p. 100, étant entendu qu'ils accepteraient de recevoir 65 p. 100 de la production gabonnaise de manganèse.

Toutefois, un revirement s'est opéré et le ministre de la France d'outre-mer, en signant le 24 avril 1953 les accords permettant la poursuite des études techniques, a modifié la position initiale. Les intérêts français demeureront prépondérants dans la société mixte, le Comilog, récemment créée: la participation américaine est fixée à 49 p. 100 (U. S. Steel), la participation française à 51 p. 100, dont 22 p. 100 proviendront du bureau minier de la France d'outre-mer.

La composition du conseil d'administration reflète l'importance de l'apport financier respectif des deux pays. Ces derniers ont chacun six sièges au conseil d'administration mais la voix du président, obligatoirement français, est prépondérante.

En fait, le capital de la société, fixé à 300 millions de francs, est assez minime, mais la question se reposera certainement lorsqu'il s'agira de trouver le capital nécessaire pour la mise en route de l'exploitation proprement dite: il semble nécessaire que d'ici là les pouvoirs publics prennent une décision de principe en ce qui concerne la participation financière étrangère dans la mise en valeur minière de l'outre-mer français.

En conclusion, l'exploitation du manganèse de Franceville suscite en Afrique équatoriale française de très grands espoirs: les ressources dégagées par le mouvement des affaires qu'elle suscitera, les salaires qui seront distribués, les taxes qui alimenteront le budget et que d'aucuns évaluent déjà à 1 milliard de francs C. F. A. permettraient de donner une impulsion nouvelle à la vie de l'Afrique équatoriale française.

On a même pensé à traiter le minerai sur place de façon à obtenir du ferro-manganèse d'une valeur deux à trois fois supérieure à celle du manganèse brut, par l'équipement des chutes de la Bouenza.

Mais il ne s'agit encore que d'espoirs et de perspectives futures, dont la réalisation effective demandera six à sept ans de travail.

B. — Afrique occidentale française

Phosphate de chaux.

L'exploitation est située à Lam-Lam, au nord de Thiès. Le tonnage total est évalué à environ 5 millions de tonnes de phosphate exploitable.

Le phosphate d'excellente qualité, à teneur riche (les teneurs de 78 p. 100 de phosphate tricalcique ont été relevées) est recouvert par une quinzaine de mètres de mort-terrains. Le décapage d'un volume de stérile est obligatoire pour la mise en exploitation. Celle-ci s'opère de façon mécanique puisque le minerai enlevé au moyen de pelles mécaniques est transporté par camion aux emplacements de stockage et à l'usine de broyage. Des fours sécheurs ont été installés cette année. La capacité de l'usine de broyage est de 300.000 tonnes par an, alors que les prévisions d'extraction sont de l'ordre de 110 à 150.000 tonnes.

Phosphate d'alumine.

Ce produit a une destination industrielle du fait de sa teneur élevée en phosphore (29 p. 100) et une destination agricole (engrais). Il est extrait à Palo.

L'équipement, tant pour l'extraction que pour la production sur place des produits, a été poursuivi cette année très activement.

La production au cours de l'année 1952 a été estimée à 50.000 tonnes. La société qui s'occupe de l'exploitation envisage la mécanisation d'une seconde carrière de façon à porter l'extraction à 110.000 tonnes par an. Il est également prévu d'installer une usine de clinkérisation de façon à faire subir au produit un premier traitement.

La capacité de l'usine en octobre 1953 s'élèvera à 60.000 tonnes par an, soit 50.000 tonnes de produit sec. Etant donné l'importance des réserves reconnues (plusieurs dizaines de millions de tonnes), l'accroissement de la production est possible; la mise en place des installations de traitement est très satisfaisante, mais les débouchés de ce produit, encore mal connu du public, restent incertains; le marché des engrais n'a pas encore adopté ce produit.

L'ilménite.

L'ilménite est extraite des sables de plage de la côte atlantique de Dakar jusqu'à l'embouchure de la Casamance. Sa production s'accroît régulièrement. L'aménagement des deux usines de traitement, l'une à Rufisque, l'autre à la Pointe de Saint-Gomar, permettra en 1954 de passer d'une production annuelle moyenne d'environ 5.000 tonnes de minerai trié à 5 p. 100 de titane, à une production de 30.000 tonnes de minerai de titane et de zircon en 1954.

Cette production trouvera aisément preneur étant donné les nombreux emplois de titane (blanc de titane, alliage de ferro-titane, fumigènes).

Fer.

Les recherches concernant l'exploitation du minerai de fer de Fort-Gouraud dont la teneur est extrêmement élevée (60 à 70 p. 100) se poursuivent actuellement. Deux sondeuses sont en action au flanc de la montagne.

Le gisement a pu être évalué à plus de 10 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 60 à 70 p. 100 de fer.

Le problème de l'évacuation n'est pas encore résolu. Des études de tracé ont été effectuées.

Trois solutions sont possibles:

L'évacuation par Villa-Cisneros en traversant le Rio-de-Oro: coût 28,5 milliards métropolitains;

L'évacuation par Port-Etienne sur un itinéraire exclusivement français: coût 43,5 milliards;

L'évacuation par Port-Etienne sur un itinéraire exclusivement français: coût 43,5 milliards.

Malgré l'éloignement du port d'évacuation, on espère que l'exploitation atteindra un rendement optimum en 1958.

Cuivre.

Les prospections se poursuivent à Akjout pour déterminer les conditions d'exploitation d'un important gisement de minerai.

IV. — PRIX ET SALAIRES

1. — Salaires.

Au cours du premier semestre 1953, les salaires sont restés stables; aucune modification sensible n'est intervenue dans la fixation de leurs niveaux.

Toutefois, dès l'adoption du code du travail par le Parlement, il s'avérait que des discussions serrées allaient s'engager au moment où devraient être discutées les modalités d'application de ce texte et où devaient être pris les arrêtés d'application.

En effet les autorités responsables avaient pour charge de fixer le salaire minimum interprofessionnel garanti. La tâche s'avéra difficile.

Les discussions portaient sur l'interprétation de l'article 112 instituant la loi de 40 heures dans les T. O. M., dans les activités autres que l'agriculture, où la durée du travail peut être répartie d'une manière saisonnière, à raison de 2.400 heures par an.

Sans vouloir détailler ce problème complexe, on peut de façon résumée, rappeler que:

D'un côté, les organisations patronales soutenaient que le taux des salaires horaires n'avaient pas à être modifiés puisque le législateur, contrairement à ce qui s'était passé en France en 1936, lors de l'adoption de la loi sur les 40 heures, n'avait édicté aucune clause de garantie du salaire antérieur;

D'un autre côté, les organisations ouvrières prétendaient que cette clause avait été tacitement admise et que dans ces conditions, les salaires horaires devaient être augmentés de 20 p. 100 de façon à ce que la réduction de la durée du travail ne puisse avoir une incidence sur la détermination du minimum vital.

En fait, il s'agissait d'admettre le principe que la satisfaction des besoins vitaux pour une semaine devait être assurée en 40 heures et non plus en 48, c'est-à-dire que la semaine de 40 heures devait être payée au taux ancien de 48, un tarif spécial devant être aménagé pour le payement des heures supplémentaires.

***

Les autorités responsables de la fixation des nouveaux salaires interprofessionnels garantis (qui en fait détermineront les salaires hiérarchisés des employés plus favorisés), tenu par les impératifs économiques du pays, c'est-à-dire des charges imposables à l'économie du pays fixèrent en juillet 1953, par arrêté, les nouveaux salaires horaires minima: une hausse de 10 p. 100 était accordée pour tenir compte de l'incidence de la semaine de 40 heures et une autre hausse, (de 6 p. 100 au Sénégal) variable suivant les territoires, était accordée pour compenser l'augmentation du coût de la vie depuis la précédente détermination du minimum vital.

Enfin les heures supplémentaires étant facultatives pour les entreprises, les arrêtés stipulaient une clause de sauvegarde qui assurait au travailleur le maintien du salaire autrefois acquis par 48 heures de travail.

Quant aux salariés hiérarchisés, le comité arbitral d'appel des conflits du travail limita à 16 p. 100 leur relèvement, mais la clause de garantie était accordée seulement sur le salaire hebdomadaire perçu antérieurement, avec une majoration de 6 p. 100 représentant la hausse du coût de la vie officiellement constatée.

Dans ces conditions les salaires minima en Afrique occidentale française s'établissaient comme suit:

Les salaires minima en Afrique occidentale française (industries).

Ces chiffres sont valables pour la 1re zone (francs C.F.A.).

TERRITOIRES	ANCIEN taux	NOUVEAU taux	POURCENTAGE — Augmentation totale.	TAUX de la majoration des huit premières heures supplémentaires.
Sénégal	23,50	27,15	16	10
Guinée	17,50	20	14,28	10
Côte d'Ivoire	17,50	19,25	10	10
Dahomey	18	20,16	11	10
Niger	9,37	10,75	14,73	5
Haute-Volta	9,62	12,25	27,35	5
Soudan	14,37	16,80	17,60	5
Mauritanie (hm. Sénégal)	14,85	19,55	31,64	10

A la suite de ces arrêtés, une agitation sociale s'empara du pays; de nombreuses grèves intervinrent si bien que pour éviter que se développe le malaise social, le ministre de la France d'outre-mer prit la décision, fin novembre, d'accorder aux travailleurs d'Afrique occidentale française la majoration de 20 p. 100.

C'est ainsi que par arrêté gubernatorial, le salaire horaire minimum au Sénégal passe de 27,15 à 28,10 francs, en Guinée, les chefs de territoires n'ont pas encore pris les arrêtés fixant le salaire minimum vital.

Aussi est-il impossible, à l'heure actuelle, de fournir des précisions sur les différents salaires hiérarchisés existant en Afrique noire. Bien plus, toute comparaison avec l'année précédente semble vouée à l'échec du fait de la modification de la durée du travail.

Les conséquences de la hausse des salaires sur l'économie de l'Afrique noire.

Avant que des décisions fussent prises, des études avaient été entreprises par les services du gouvernement général de l'Afrique occidentale française. Ceux-ci partirent de l'hypothèse suivant laquelle la hausse des salaires s'élèverait à 25 p. 100 (20 p. 100 comme conséquence de l'application de la semaine de 40 heures et 5 p. 100 comme conséquence du régime des heures supplémentaires).

Les auteurs de l'étude concluaient qu'en cas de hausse de salaires de 25 p. 100, et au cas où les autres éléments du circuit demeureraient inchangés, la répercussion d'une telle mesure sur les frais de commercialisation, les transports par fer et par route, les tarifs de manutention, acconage et transit provoqueraient une augmentation des prix de revient dans des proportions variant entre 2 et 20 p. 100.

Si cette hausse devait être répercutée sur le producteur, il faudrait que lui soit payé en moins:

0,39 au Sénégal et 0,62 au Soudan par kg d'arachides;
En Guinée, 2,40 francs par kg de café;
En Guinée, 3,34 francs par kg de bananes;
En Côte d'Ivoire, 161 francs par tonne de bois.

Dans le secteur industriel, où l'emploi de la main-d'œuvre reste important, les prix de revient seraient augmentés de:

6 p. 100 pour les allumettes.
5 à 12 p. 100 pour les phosphates.
2,4 p. 100 pour les huileries d'arachide.
4 p. 100 pour les textiles.
3 p. 100 pour les jus de fruits.
10 p. 100 pour les industries du bois.

Le coût de construction subirait une hausse de 8 p. 100, la construction de routes 5 p. 100, le prix des transports routiers s'élèverait au minimum de 5 p. 100.

Enfin les budgets de la fédération, tant en ce qui concerne le prix des salaires payés aux journaliers, que l'augmentation du coût des travaux, devraient être augmentés d'environ 630 millions.

Mais ces chiffres furent contestés par les syndicalistes. Prenant pour base un rapport soumis à une sous-commission du plan, et examinant l'importance de la main-d'œuvre qui intervenait à chaque stade de fabrication ou de commercialisation d'un produit, ils montrèrent que l'augmentation des prix due à l'accroissement des salaires pouvait être évaluée à:

0,44 p. 100 du prix du café à la vente.
1,90 p. 100 pour le prix de revient du coton.
0,7 p. 100 pour le prix Fob de l'arachide.
0,45 p. 100 pour le prix Fob du palmiste (Dahomey).
5 p. 100 pour le prix Caf de la banane.

Il semble inutile de discuter ces chiffres, l'augmentation des salaires étant intervenue, ce sera la réalité économique qui départagera les deux parties.

Quoi qu'il en soit, la modification du taux des salaires en Afrique noire est l'une des déterminantes majeures de la conjoncture de cette année.

2. — Coût de la vie.

L'évolution du coût de la vie peut être observée grâce aux indices de prix élaborés par les soins du service des statistiques de Dakar.

Pour l'Afrique noire, il existe deux indices, celui des prix de détail établi pour un certain nombre de produits, une vingtaine en général, et un indice d'ensemble des prix à la consommation familiale, indice établi sur un ensemble de produits et de services, et pour un genre de vie dit à l'européenne.

L'indice de vie pour africains n'existe pas — ou tout au moins n'est pas publié.

Toutefois, l'établissement du budget minimum vital à Dakar, qui comprend une quantité déterminée d'un certain nombre de produits (relatifs à l'alimentation, aux combustibles, éclairage, habillement, couchage, ameublement, entretien, loyer, blanchissage, hygiène, dépenses d'usage et distraction, impôts) permet d'avoir une idée approximative du niveau des prix en Afrique noire.

Il convient d'interpréter ces indices avec une très grande prudence. Ils n'ont qu'une valeur d'approximation; mais ils permettent de se rendre compte du sens de l'évolution du prix de la vie, sinon du pourcentage exact d'augmentation ou de diminution.

∴

Le tableau suivant indique l'évolution des prix.

Indice d'ensemble des prix à la consommation familiale.
(Indice général européen.)

CENTRES	BASE 100	1952				1953				
		Janvier.	Mars.	Mai.	Juillet.	Janvier.	Mars.	Avril.	Mai.	Juillet.
Paris	1949.	115,9	118,1	111,5	112,8	115,6	115,2		115,5	383
Dakar	Juillet 1945.	348	360	354	362	377	375		375	244
Abidjan	Septembre 1947.	234	237	239	241	241	241		244	372
Brazzaville	Octobre 1945.	550			578	596				
Bangui	Novembre 1951.					119		116		
Fort-Lamy	Octobre 1950.					131,7		123,4		

Indice du coût de la vie en Oubangui.

Un indice du coût de la vie a été établi par les services de l'inspection du travail.

La nature et la quantité des produits retenus sont les suivants:

DENRÉES	QUANTITÉ hebdomadaire.	DENRÉES	QUANTITÉ ANNUELLE
	kilogramme		
Viande	1,100	Bois	10½ brasses.
ou		Pétrole	24 litres.
Poisson frais	1,500	Chauss. tennis	Deux paires.
ou		Chemisettes	Trois.
Poisson fumé	0,700	Short	Trois.
		Pagne	Un.
Manioc	11,200	Natte	Une.
ou		Couverture	Une tous les 2 ans et demi.
Riz	4,200	Cuvette	Idem.
		Assiette	Une.
Huile d'arachide	0,700	Couteau	Un tous les 2 ans et demi.
		Lampe tempête	Idem.
Sel	0,150	Marmite	Une tous les 3 ans et demi.
		Savon	12 kg.
		Logement	Le cinquième du prix d'une case.

Ce tableau correspond en fait au minimum vital. L'indice du coût de la vie s'établit comme suit:

1949	100	1952	218
1950	145	1953	225
1951	167		

Dans ces conditions, le rapport salaire-prix déterminant le pouvoir d'achat et son évolution s'établirait comme suit pour les quatre catégories professionnelles suivantes:

ANNÉES	MANŒUVRE	OUVRIER spécialisé	OUVRIER qualifié	EMPLOYÉ de bureau qualifié
1949	0,51	1,83	3,75	4,66
1950	0,43	1,57	2,58	3,32
1951	0,54	1,27	2,56	3,03
1952	0,55	1,10	1,83	2,50
1953	0,52	1,07	1,74	2,42

Il ressort de ce tableau:

1° Que le pouvoir d'achat du manœuvre, catégorie moins payée, ne lui permet encore de se procurer qu'un peu plus de la moitié de ce qui est considéré comme un minimum vital;

2° Que le pouvoir d'achat du manœuvre, toutefois, est resté sensiblement constant depuis 1949 à la différence de ceux de l'ouvrier spécialisé, de l'ouvrier qualifié et de l'employé de bureau qualifié, qui n'ont cessé de se désintégrer depuis 1949.

Il convient d'indiquer toutefois que les chiffres contenus dans les tableaux précédents présentent seulement une tendance générale. Ils doivent être interprétés avec une extrême prudence.

En effet, le budget minimum est un budget type établi en fonction des besoins de l'autochtone moyen. Or, le genre de vie du manœuvre, de l'ouvrier qualifié et de l'employé de bureau sont sensiblement différents. Il s'ensuit que leurs besoins sont assez différents, tant en ce qui concerne la nourriture que, et peut-être surtout, l'habillement.

Mais, dans ce domaine, il semble difficile d'établir un budget minimum différencié qui tienne compte de l'accroissement des divers besoins en fonction de la hiérarchie dans l'échelle sociale. Le calcul d'un coefficient de correction présenterait les mêmes risques d'incertitude et d'erreur.

En ce qui concerne le salaire minimum du manœuvre ordinaire à Dakar, susceptible de donner des indications sur les prix des denrées nécessaires à la vie d'un manœuvre africain pendant une année, il s'établissait en novembre 1951 à 58.407 F.

Ce montant avait reçu l'accord des parties intéressées (inspection du travail, salariés, employeurs).

En janvier-février 1953, une évaluation faite sur les mêmes quantités, par l'inspection du travail, chiffrait le salaire minimum à :

63.452,5 francs C. F. A. (en utilisant les prix relevés par l'inspection du travail) ;

61.807 francs C. F. A. (en utilisant les prix relevés par le service de la statistique),

soit une augmentation de 8,6 ou de 9,3 p. 100 suivant chacun de ces services.

∴

L'examen de ces chiffres permet de tirer quelques conclusions sur le coût de la vie en Afrique noire :

Pour le premier semestre 1953, on peut dire que le coût de la vie a été sensiblement constant, avec une légère tendance à la baisse. Les territoires les plus éloignés des courants traditionnels et des lieux d'échange l'ont ressentie plus profondément. Et, dans l'indice général, c'est le poste alimentation qui a le plus diminué : de janvier à avril, il passe de 527 à 511 pour Brazzaville, de 128 à 118 pour Bangui, de 125,6 à 113,2 pour Fort-Lamy. Mais il est difficile de déterminer si cette baisse est due à la diminution du prix des denrées importées ou à celle du prix des denrées produites sur place.

Le poste habillement s'est également abaissé — sauf pour Dakar où il est en légère progression. Le pourcentage de cette baisse est extrêmement variable, mais beaucoup plus important en Afrique équatoriale française que dans les autres territoires.

Toutefois, il faut remarquer que dans le mois de juillet les indices ont tendance à remonter, notamment à Dakar.

En outre, l'indice des prix de détail à Abidjan indique une augmentation progressive.

Cet indice qui comprend vingt-deux articles, tous relatifs à l'alimentation, y compris sa préparation (électricité, chauffage, glace), a évolué de la façon suivante au cours du premier semestre 1953 :

(Base 100 en septembre 1947.)

1952 :		1953 :	
Novembre	207	Février	»
Décembre	202	Mars	207
1953 :		Avril	213
Janvier	207	Mai	»
		Juin	»

Que peut-on en conclure ?

Tout d'abord une disparité du niveau des prix entre les territoires : dans les territoires où la crise n'est que relative, c'est-à-dire où il existe encore des produits procurant des bénéfices importants (cacao, café) ; ou qui connaissent une activité semi-industrielle (Dakar, Abidjan), le niveau des prix après avoir quelque peu baissé a tendance à se relever ; au contraire, dans les territoires qui subissent une crise indiscutable, tels que l'Afrique équatoriale française, le coût de la vie tend à n'augmenter que dans une proportion plus faible, voire à diminuer comme c'est le cas pour Brazzaville.

Dans ce domaine on peut donc affirmer que les tendances des prix métropolitains n'ont eu que peu d'influence sur les prix d'outre-mer, mais encore faut-il remarquer que les prix des produits manufacturés n'entrent que dans une très faible mesure dans le calcul de l'indice des prix à la consommation en Afrique noire.

Or, dans la métropole, pendant le premier semestre 1953, les prix agricoles ont eu tendance à baisser.

En conclusion, seul à Dakar l'indice des prix à la consommation familiale s'est élevé, passant de 377 à 383 de janvier à juillet, mais cette hausse n'a rien de comparable à celle qui s'était produite pendant la même période où l'indice était passé de 353 en janvier à 362 en juillet et à 368 en décembre.

∴

Les territoires d'outre-mer étrangers publient également des indices du coût de la vie pour employés européens. Sans doute tiennent-ils compte des conditions particulières du genre de vie des populations européennes dans chaque territoire et les articles retenus sont vraisemblablement différents ; mais là encore ces données indiquent une tendance qu'il n'est pas sans importance de souligner : *c'est l'accroissement infiniment plus lent que dans nos territoires du coût de la vie.*

Indice du coût de la vie dans les territoires étrangers.

(Base 100 en 1948) (non compris le loyer, employés européens seulement).

Congo belge. — Léopoldville.

Tous groupes.		Aliments.	
1951	117	1951	118
1952	128	1952	124
1952 (mars)	128	1952 (mars)	125
1953 (mars)	128	1953 (mars)	124

Kenya

1951	118	1951	119
1952	129	1952	133
1952 (février)	125	1952 (février)	126
1953 (février)	134	1953 (février)	142

Tanganyka

(Non compris le loyer.)

1951	123	1951	127
1952	135	1952	146
1952 (février)	131	1952 (février)	139
1953 (février)	142	1953 (février)	158

Ouganda

(Non compris le loyer.)

1952	134	1952	141
1952 (février)	130	1952 (février)	141
1953 (février)	138	1953 (février)	152

Un procédé indirect pour déceler l'évolution des prix en Afrique noire peut être recherché dans l'observation des prix moyens de quelques denrées et articles d'importation.

Le bulletin statistique du Togo publie mensuellement cette évolution. Le tableau ci-après en donne un extrait qui permet de comparer la situation aux mois de janvier et août 1953.

Evolution du prix moyen de quelques denrées et articles d'importation au Togo.

(Franc C.F.A.)

ARTICLE	UNITÉ	31 JUIN 1952	JANVIER 1953	AOUT 1953
Sucre	Kilogramme.	72,50	72,50	70
Bière	65 centilitres.	65	48	57,50
Farine	Kilogramme.	46	67,50	42
Huile d'arachide	Litre.	147,50	145	147,50
Gin	75 centilitres.	360	310	292,5
Vin rouge	Litre.	52,50	54	55
Sel	Kilogramme.	10,75	11,50	11,50
Ecrus	Mètre.	83,50	83,50	70
Pagne	Yard.	195	185	165
Drill	Yard.	145	130	187,50
Percale	Yard.	95	82,50	61,50
Ciment	Tonnes en sac.	10.300	10.750	8.250
Tôle ondulée	Grand modèle.	950	550	700
Fer à béton	Kilogramme.	36,50	35	31,50
Essence	Litre.	19,50	20	24
Pétrole	Litre.	18,50	19	19,50
Mazout	Litre.	14,50	15	15,50
Huile à moteur	Litre.	49	50	63
Pneus 750/20	Pièce.	18.200	17.750	15.625
Cuvette 70 à 80 cm.	Pièce.	850	595	875
Machette	Pièce.	80	55	62,50
Lampe tempête	Pièce.	347,50	295	312,50
Allumettes	Boîte.	5,25	4,25	4,75
Cigarettes nationales	Paquet.	24,50	24	23,50
Tabac en feuilles	Kilogramme.	500	600	662,50
Bicyclettes	Type angl.	10.250	10.175	10.000

De la lecture de ce tableau se dégage l'impression que *les prix des denrées importées sont restés relativement constants* et ont peut-être marqué, d'une façon générale, une légère tendance à la baisse.

Les prix des denrées alimentaires sont à peu près constants, sauf en ce qui concerne le prix de la farine, qui descend de 15,50 francs par kilo, baisse d'autant plus appréciable que les quantités consommées sont importantes.

Les textiles diminuent également de prix, sauf pour le drill, qui augmente de 57,50 francs par mètre.

Les prix des combustibles liquides augmentent légèrement, mais encore faut-il tenir compte, en ce qui concerne l'essence, qu'une taxe destinée à alimenter le fonds routier frappe actuellement ce produit.

Les prix des produits manufacturés ont également tendance à s'accroître, notamment pour les cuvettes et lampes tempête, objets très usuels en Afrique noire, alors que le prix des bicyclettes diminue légèrement.

Ce tableau concernant le Togo peut être considéré comme indicatif de l'évolution des prix dans l'Afrique noire tout entière.

Il faudrait indiquer, toutefois, qu'une baisse continue et sensible a affecté le prix des matériaux de construction, baisse due en grande partie à la diminution de l'effort d'investissement en faveur des grands travaux d'urbanisme ou à caractère social (hôpitaux).

3. — L'emploi.

Aucune statistique officielle n'existe, à notre connaissance, qui puisse indiquer l'évolution de l'emploi en Afrique noire.

Toutefois, et sans qu'il soit possible de fixer avec précision les tendances du mouvement, il existe dans les centres urbains un ralentissement dans l'offre de l'emploi. Le chômage larvé, cette difficulté à obtenir du travail, est variable, mais il atteint, semble-t-il, en premier lieu, le secteur des travaux publics et de l'habitation.

Cette situation n'avait pas fait l'objet d'une enquête systématique, jusqu'à ce qu'en janvier 1953 une circulaire de l'Inspection générale du travail prescrive l'étude du ralentissement de l'activité économique et de ses répercussions sur l'emploi de la main-d'œuvre.

Il importe d'indiquer très nettement qu'il existe une différence fondamentale entre la notion de chômage en métropole et en Afrique noire. Le travailleur africain demeure rarement absolument sans emploi: il est travailleur occasionnel, effectuant deux ou trois journées de travail par ci, quelques autres par là. Par ailleurs, être en chômage ne signifie pas sans ressources; la solidarité de la famille africaine est quelque chose de concret et de tangible, qui joue au détriment de leurs parents qui ont des ressources; ceux qui ont des ressources nourrissent leurs parents qui n'en ont pas.

Il faut voir la cause de ce ralentissement de l'emploi dans le fait que les travaux publics les plus importants ont d'ores et déjà été effectués — la plupart dans le cadre du Fides — et que les crédits ont été affectés à d'autres chapitres.

Par ailleurs, le secteur privé, après avoir également investi des sommes non négligeables dans les constructions les plus indispensables, a ralenti son effort, une fois celles-ci réalisées.

En outre, étant donné la conjoncture des affaires, certaines entreprises ont été amenées à ralentir leur activité ou, tout au moins, devant l'instauration imminente du code du travail, à moderniser leurs installations de manière à réduire de façon sensible la charge que présentait dans leur bilan la main-d'œuvre.

Les indices du ralentissement de l'emploi portent d'ailleurs sur le personnel autochtone comme sur le personnel européen. C'est ainsi qu'en Afrique équatoriale française, et notamment au Tchad, les entreprises de bâtiment et de travaux publics ont commencé à réduire leur personnel, la plupart du temps en ne renouvelant pas les contrats et en ne remplaçant pas les employés rentrés en France. Certaines d'entre elles, ayant obtenu des marchés, ont conclu des contrats de durée limitée (six à huit mois) comportant tous les avantages des contrats de longue durée (voyages, soins médicaux, congés).

Cependant, dans l'industrie, et notamment dans l'industrie textile, le marché du travail semble plus régulier.

Au Sénégal, d'après les services de l'inspection du travail, le signe de ralentissement pourrait s'évaluer comme suit:

Travaux publics du territoire, 25 à 40 p. 100.

Entreprise de travaux publics du territoire, 20 à 25 p. 100.

Commerce, 6 à 8 p. 100.

Transport et industrie, 2 à 5 p. 100.

Au *Cameroun*, seul dans l'agriculture l'offre d'emplois dépasse la demande. Encore s'agit-il de préciser que cette demande, qui porte sur des manœuvres, a fortement diminué et ne porte plus, en avril 1953, que sur 250 demandes, alors qu'en 1952 ce chiffre s'élevait à 2.000.

Le tableau suivant donne des indications sur les signes de ralentissement dans l'offre de l'emploi.

ACTIVITÉS	1952	AVRIL 1953
Exploitation du sol:		
Forêts	Chômage: 500.	Chômage: 1.100 à 1.200.
Commerce et activités connexes:		
Commerce gros et détail	Chômage: 100.	Chômage: 300 minimum.
Banque	Equilibre.	Equilibre.
Transports, transit et activités connexes	Chômage: 800.	Chômage: 1.000.
Industries:		
Industries extractives	Equilibre.	Equilibre.
Industries manufacturières et artisanat	Chômage: 200.	Chômage: 200.
Bâtiments et travaux publics.	Chômage: 2.000.	Chômage: 3.500 à 5.000.

En Guinée, les effectifs au 1er juillet et au 31 décembre 1952, d'après les renseignements statistiques obtenus auprès des principales entreprises, ont permis d'établir la situation suivante:

1er juillet 1952	7.363
31 décembre 1952	6.633
Différence en moins	730

Cependant, les autorités administratives espèrent qu'en 1953 l'effectif des chômeurs devrait pouvoir être numériquement compensé, puisque les entreprises ont prévu l'embauchage de 245 ouvriers et de 198 ouvrières.

Malheureusement, la correspondance qualitative n'est pas parfaite entre les personnels licenciés et le personnel à recruter, le personnel licencié étant en général peu qualifié.

Mais la situation semble beaucoup plus préoccupante en Afrique occidentale française, où l'on estime qu'à Brazzaville le nombre des sans travail est de 12.000 et qu'à Bangui ce chiffre dépasse 10.000.

Des efforts ont été faits, surtout en Afrique équatoriale française pour recaser en brousse la plupart de ces sans travail: des programmes de recasement ont été effectués; à Brazzaville, ils portent sur 2.500 travailleurs environ.

Mais, outre la réticence des autochtones à retourner en brousse, et le cas est frappant pour les travailleurs ayant été licenciés des chantiers forestiers du Gabon et qui sont installés à Libreville ou à Port-Gentil, il faut reconnaître que la difficulté majeure provient du fait que les employeurs de brousse demandent des manœuvres dépourvus de spécialité, alors que les trois quarts au moins des chômeurs ont acquis une certaine spécialité. Des facilités sont données à ceux qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine, même s'ils ne sont pas sûrs d'y trouver un emploi rémunéré.

Il est très vraisemblable que ces mesures resteront insuffisantes et que seule une reprise de l'activité économique peut donner une solution au problème des chômeurs africains.

4. — La politique de baisse des prix.

En vue de limiter les effets de la hausse des salaires et pour conserver à ces derniers un pouvoir d'achat constant, les hauts commissaires se sont préoccupés de promouvoir une politique ayant pour objet d'abaisser les prix à la consommation en s'efforçant de diminuer les prix des denrées indispensables à la vie quotidienne.

Cette politique a joué surtout en Afrique occidentale française.

L'opération de baisse des prix effectuée par voie autoritaire est plus facilement réalisable outre-mer que dans la métropole: les circuits commerciaux sont plus simples et, partant, mieux connus, les denrées essentielles y sont plus restreintes. Cette opération a consisté, soit dans la détaxation des denrées de consommation courante importées ou produites sur place. C'est ainsi qu'en Afrique occidentale française les droits fiscaux sur le maïs, le thé, le sucre, diverses céréales ont été diminués. La taxe de consommation sur les huiles d'arachide de fabrication locale a été diminuée. Pour faire face à ces diminutions de recettes, les droits sur les alcools et tabacs ont été majorés.

En définitive :

Le riz passe de 45 à 35 F CFA le kilogramme ;
Le mil de 30 à 21 F ;
Le pain fantaisie de 35 à 30 F la pièce ;
L'huile de 98 à 90 F.

Une diminution sur la viande est également intervenue (16 p. 100 sur la viande de bœuf, 20 p. 100 pour le mouton).

Pour obtenir un tel résultat, les droits fiscaux ont été diminués de façon sensible ; les droits sur les maïs sont ramenés de 2 à 0,5 p. 100, sur le thé de 13 à 3 p. 100, sur le sucre de 5 à 2 p. 100. Le taux du droit fiscal des diverses céréales est ramené de 1 p. 100 à 0,5 p. 100 selon les catégories. La taxe de consommation des huiles d'arachide de consommation locale est ramenée de 5 à 1 p. 100.

Parfois même, le gouvernement général en accord avec le grand conseil, a recouru à une politique de subvention budgétaire (dans le cas du riz notamment).

Que penser d'une telle politique ?

Il semble tout d'abord qu'il était difficile de procéder d'une autre manière. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'une telle opération est hasardeuse, car il n'est pas certain que les diminutions de droits fiscaux et de la taxe de consommation seront compensées dans une même mesure par l'augmentation des droits sur l'alcool et le tabac. La consommation de ces produits est sujette à variation.

Si un arrêt dans la montée des prix n'intervient pas à brève échéance — et en fait l'importance psychologique du facteur boussier est dans ce domaine capital — les mesures adoptées risquent en cas d'échec de la politique suivie, de provoquer une diminution dans les rentrées budgétaires et fiscales, donc de constituer un facteur supplémentaire de déséquilibre de la vie économique.

V. — COMMERCE.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Les données du commerce extérieur de l'Afrique occidentale française pour le 1er semestre 1953 peuvent se résumer dans le tableau suivant :

(Tonnes. — Francs C.F.A.)

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1952	1953	1952	1953
a) En tonnage.....	626.822	688.803	545.676	962.784
b) En valeur.....	33.467	28.519	26.260	30.207

a) *Les importations.*

Elles sont en légère diminution par rapport à l'année 1952 (moins de 1 p. 100).

Le fait à signaler est l'augmentation des importations de biens de consommation à usage alimentaire.

C'est ainsi que sont en augmentations, les denrées alimentaires suivantes :

Riz	+ 10.000 tonnes.
Farine	+ 6.500 tonnes.
Sucre	+ 11.000 tonnes.
Vins et apéritifs de vin	+ 9.000 tonnes.

Par contre si, en ce qui concerne les biens d'équipement, on assiste encore à une certaine augmentation des importations de ciment (+ 30.000 tonnes) et de produits pétroliers (+ 11.000 tonnes), on assiste à une diminution des importations de produits sidérurgiques (— 15.000 tonnes), de machines, etc.

Il semble donc que l'équipement de l'Afrique occidentale française soit avisé à un palier et que par ailleurs, une partie de la population manifeste des besoins plus étendus en matière d'alimentation et de vêtement. Il y aurait donc une certaine amélioration du niveau de vie de la population.

La part de la France, comme pays fournisseur reste sensiblement constante : les trois quarts des importations de l'Afrique occidentale française restent d'origine française.

Enfin, le prix des denrées à l'importation semble rester à peu près constant (la moyenne du prix du kilogramme du riz importé passe de 32,7 F à 36,9 ; le kilogramme de farine passant de 31 à 32,8). Par contre, le prix du vin semble être en sensible diminution.

b) *Les exportations.*

La forte augmentation des exportations passant de 545 mille 676 tonnes en 1952 à 962.784 tonnes, doit être recherchée dans l'exportation des minerais de fer et d'aluminium, qui pour la première fois, apparaissent dans les statistiques. Si l'on fait abstraction de ces deux matières pondéreuses, le total des exportations en poids s'élèverait à 634.543 tonnes contre 545.676 pour l'année 1952.

On assiste donc à un redressement très net de la situation commerciale.

Les principales augmentations portent sur :

Les bananes	+ 9.200 tonnes.
Les palmistes	+ 17.000 tonnes.
L'huile d'arachide	+ 21.500 tonnes.
Le cacao	+ 11.000 tonnes.
Les tourteaux	+ 10.000 —
Le bois	+ 13.000 —

Les seules diminutions importantes ont trait au karité : — 9.000 tonnes, et au diamant : — 23.000 carats.

Les prix enregistrés ne subissent pas de modifications importantes. Les prix obtenus, en divisant la valeur des exportations par leur tonnage, seraient les suivants (stade F. O. B.) (le kilogramme) :

	1952 1er semestre.	1953 1er semestre.
Bananes	17,07	15,24
Café	167	176
Huile arachide	77,4	80,73
Huile palme	43,5	35,27
Cacao	123	109
Tourteaux	14,38	14,92
Bois (tonne)	86.796	70.882

Ce tableau ne peut donner qu'une idée très approximative de la situation. En effet, par exemple, pour le bois, la nature des bois exportés peut varier d'une année sur l'autre, la qualité du cacao également.

En ce qui concerne le pourcentage de chacun des territoires composant la fédération, dans le commerce général de l'Afrique occidentale française, il s'établirait de la façon suivante :

Exportation (cinq premiers mois, en valeur).

RÉGIONS	1951	1952	1953
Sénégal, Soudan, Mauritanie.....	31,77	35,70	37,37
Guinée	4,84	8,9	7,80
Côte d'Ivoire.....	50,24	45,84	44,52
Haute-Volta	1,34	1,07	1,49
Dahomey	4,80	3,20	4,06
Niger	4,03	5,34	4,22

Importation (cinq premiers mois, en tonnage).

RÉGIONS	1951	1952	1953
Sénégal, Soudan, Mauritanie.....	58,16	35,70	55
Guinée	7,79	8,97	11,2
Côte d'Ivoire.....	21,93	45,82	21,5
Haute-Volta	1,89	1,07	1,8
Dahomey	5,43	3,30	5,1
Niger	1,62	6,34	1,6

Mais le fait important est la part des importations couverte par les exportations :

En 1951 (1er semestre), ce pourcentage s'élevait à 87,82 p. 100.
En 1952 (1er semestre), ce pourcentage s'élevait à 76,95 p. 100.
En 1953 (1er semestre), ce pourcentage s'élevait à 94,08 p. 100.

S'agit-il dans ce cas d'un redressement de la situation ? la chose est discutable. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que l'Afrique occidentale française est un pays jeune qui a encore grand besoin d'être équipé, et qu'une balance commerciale presque équilibrée signifie — pour des territoires dont la capacité de production destinée à l'exportation est relativement restreinte — une diminution de l'effort d'équipement.

Actuellement, sous l'effet d'une augmentation très sensible des tonnages d'arachides exportés et des prix voisins de ceux de la campagne précédente, de l'augmentation des tonnages de café et d'une hausse considérable des cours du cacao, qui feront plus que compenser une chute de tonnage assez nette, on peut prévoir une amélioration extrêmement sensible de la balance commerciale de l'Afrique occidentale française en 1954.

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

Exportations.

La comparaison entre les exportations du 1er semestre 1952 et du 1er semestre 1953 indique une augmentation en tonnage de 54.000 tonnes et une augmentation en valeur de 97,1 millions de francs C. F. A.

L'augmentation de tonnage porte sur les produits suivants:

Cacao	+	134 tonnes.
Colon	+	1.041 —
Minerai de plomb	+	684 —
Bois déroulés	+	1.860 —
Okoumé	+	65.067 —
Sciage okoumé	+	354 —

Tandis que les diminutions portent sur:

Bovins	—	16.637 têtes.
Café	—	1.217
Bois ronds	—	4.869
Diamants	—	7.311
Amandes palme	—	752
Huile palme	—	549

Exportations.

Afrique équatoriale française.

PRODUITS	QUANTITÉS (TONNES)		
	6 mois 1952.	6 mois 1953.	Différence.
Bovins (têtes)	45.489	28.852	— 16.637
Cacao	1.875	2.009	+ 134
Minerai de plomb	2.000	3.684	+ 684
Bois ronds	23.192	18.383	— 4.809
Bois déroulés	4.781	6.641	+ 1.860
Diamants (carats)	81.367	74.056	— 7.311
Or (kg)	855	986	+ 131
Café	2.540	1.493	— 1.217
Amandes de palme	4.304	3.552	— 752
Huile de palme	1.385	806	— 549
Minerai de zinc	2.000	»	»
Colon	4.791	5.832	+ 1.041
Sciage okoumé	1.060	1.414	+ 354
Okoumé	72.998	138.065	+ 65.067
Total des exportations	155.000	209.000	+ 54.000
Valeur (millions F C F A)	3.729,6	3.826,7	+ 97,1

CAMEROUN

Exportations.

La comparaison entre les exportations du 1er semestre 1952 et celles du 1er semestre 1953 indique une augmentation importante en tonnage de 25.552 tonnes et en valeur de 661 millions de francs C. F. A.

L'augmentation du tonnage porte principalement sur les produits suivants:

Matières premières:

Amande de palme	+	3.212 tonnes.
Bois débités	+	4.497 —
Traverses et paves de bois	+	3.321 —

Produits de consommation:

Bananes fraîches	+	11.151 tonnes.
Café	+	2.415 —

Tandis que les tonnages des matières premières suivantes sont en diminution:

Minerais	—	
Colon	—	
Peaux brutes séchées	—	237 tonnes.
Bois ronds et équarris	—	6.179 —
Huile de palme	—	112 —

Importations.

On constate pour les importations une chute de tonnages de 240.660 tonnes pour le 1er semestre 1952 à 138.144 tonnes pour le 1er semestre 1953.

Elle provient de la diminution massive des tonnages importés, en premier lieu, de matières premières et de biens d'équipement:

Houilles et agglomérés	—	6.231 tonnes.
Ciments	—	53.765 —
Fers, aciers en barre, tôles, fils	—	7.822 —
Sacs de jute	—	4.521 —
Machines	—	1.454 —
Automobiles (non particulières)	—	2.051 —

et, accessoirement, de certains biens de consommation, tels que:

Riz	—	1.032 tonnes.
Sel	—	9.350 —
Articles de ménage	—	900 —

Tandis que le tonnage des vins passe de 8.916 tonnes à 13.708 tonnes.

On note également des augmentations de tonnage d'engrais chimiques, de produits pétroliers, de bois et de certains produits alimentaires (lait, beurre, fromages, légumes, farine, sucre).

Corrélativement à la diminution des tonnages, les importations en valeurs passent de 9.916 à 7.026 millions de francs C. F. A.

TOGO

Exportations.

Les exportations du 1er semestre 1953 sont en augmentation par rapport à la même période de 1952, tant en tonnage (+ 5.073 tonnes) qu'en valeur (+ 208 millions de francs C. F. A.).

La sensible augmentation de tonnage de l'ensemble des produits est compensée par la forte diminution des exportations d'animaux vivants (— 2.285 tonnes) et des arachides décortiquées (— 1.385 tonnes).

Les augmentations portent sur:

Amandes de palmes	+	1.722 tonnes.
Coprah	+	2.478 —
Cacao	+	1.165 —
Café	+	497 —
Tapioca	+	536 —

Importations.

La situation des importations semble indiquer une évolution favorable. La consommation des produits alimentaires (farine, sucre) est en progression tandis que les importations de vins marquent une baisse. Par ailleurs, on note une sensible augmentation des importations de ciments, de produits sidérurgiques et pétroliers aussi bien que des tissus de coton et de jute.

Commerce extérieur.

TOGO

Exportations.

	1er SEMESTRE 1952	1er SEMESTRE 1953
Quantités (en tonnes)	20.932	26.005
Animaux vivants	2.919	634
Arachides décortiquées	2.752	1.367
Amandes palme	3.335	5.057
Coprah	1.799	3.977
Cacao	2.599	3.764
Café	1.852	2.389
Tapioca	1.304	1.840
Farine manioc		1.120
Valeur (millions francs CFA)	1.229	1.397

Importations.

	1er SEMESTRE 1952	1er SEMESTRE 1953
Quantités (tonnes)	28.618	29.518
Lait	161	29
Farine froment	760	874
Sucre	495	670
Fruits frais		563
Vins, etc.	1.695	1.389
Ciments	5.961	8.655
Produits sidérurgiques	1.928	1.647
Essence, gas oil	7.532	8.862
Tissus coton	465	795
Tissus jute, sacs	522	823
Valeur (million francs CFA)	1.111	1.444

VI. — TRANSPORTS (1)

1. Trafic aerien.

Depuis 1949, les liaisons aériennes entre la métropole et l'Afrique noire ont connu un intense développement: à cette date la seule ligne joignant directement l'Afrique à la métropole était la ligne Paris-Dakar: les autres liaisons long courrier devaient faire escale sur les aérodromes de la Nigéria par suite de l'insuffisance de l'infrastructure, des pistes d'atterrissage et de l'hébergement des passagers.

De 1950 à 1953 furent mis en service les aérodromes de Niamey, de Lomé, d'Abidjan, Conakry, Bamako, et permirent de créer deux lignes directes: Paris-Niamey-Lomé et Paris-Bamako-Abidjan en même temps qu'était installée la ligne Dakar-Conakry-Abidjan. Des correspondances furent établies dans un certain nombre d'escales qui permirent aux passagers de se rendre à leur lieu de destination le jour même de leur arrivée en Afrique noire.

L'utilisation d'avions de transport rapide comme les Constellation et depuis cette année les Comet, pour le réseau long courrier, et même de luxe comme l'étoile de Dakar, donne au réseau aérien de l'Afrique noire un caractère d'efficacité et de rapidité.

Les communications à l'intérieur des territoires permettent de desservir au moins une fois par semaine 38 escales en Afrique occidentale française en donnant au trafic un caractère de régularité.

L'année 1952 marque un progrès remarquable pour le développement de l'aviation comme moyen de communication entre l'Afrique noire et la métropole d'une part, et d'autre part, comme moyen de communication intérieur.

Le nombre d'avions commerciaux de transport s'est relativement peu élevé, mais il faut tenir compte du fait de la mise en service d'avions gros porteurs (DC 4, Constellation, Comet) et en définitive il s'agit plus de comparer le nombre de passagers et le fret transportés que le nombre d'arrivées et de départs d'avions.

Or, en ce qui concerne le nombre de passagers par voie aérienne, on assiste à une progression très satisfaisante, puisqu'il passe de 130.000 à 190.000. Il faut d'ailleurs remarquer que cette progression est particulièrement sensible pour le Togo, le Cameroun et l'Afrique équatoriale française; elle provient de la mise en service de lignes nouvelles dans ces territoires, alors que l'organisation des lignes en Afrique occidentale française était à peu près réalisée en 1951.

Le fret transporté par avion marque également une progression sensible puisqu'il passe de 12.800 tonnes en 1951 à 22.800 en 1952.

Les marchandises transportées par avion sont:

Pour l'importation: les produits alimentaires (viandes, poissons, conserves, fruits, légumes), les machines, appareils et pièces détachées, l'habillement. Notons pour l'année 1952 une progression très nette de l'importation des viandes et des textiles ouvrages et une diminution sensible des plastiques, résines et caoutchoucs.

Pour l'exportation: *les produits laitiers* (2), les fruits, les poissons, les cuirs et peaux. L'exportation de poissons et crustacés est passée en un an de 350 kg à 25.000 kg.

(1) Voir annexe n° 2.

(2) En fait, il s'agit du transfert des produits laitiers d'un territoire de la fédération à l'autre.

Notons enfin dans les liaisons avec la métropole un déséquilibre assez sensible entre le tonnage du fret importé, nettement plus important que celui du fret exporté: la production de l'Afrique noire à l'exception de certains fruits n'est pas d'un prix suffisant pour lui permettre de supporter le prix du transport aérien.

L'accroissement des transports aériens en Afrique noire contribue sans aucun doute au développement économique, mais il pose une série de problèmes importants:

1. L'avion entre en concurrence très nette avec le chemin de fer pour le trafic passager, à l'intérieur de l'Afrique et naturellement il l'emporte aisément, étant donné sa rapidité et son confort.

2. L'avion entre en concurrence avec les liaisons maritimes dans le cas où celles-ci sont insuffisantes: Dakar-Ziguinchor, Dakar-Conakry, Dakar-Abidjan.

3. En raison de la concurrence qui commence à être sensible entre les diverses compagnies aériennes pour les transports de passagers entre la métropole et l'Afrique noire, un accroissement du trafic aérien ne peut vraisemblablement se réaliser qu'au détriment des compagnies maritimes.

Toutefois il faut remarquer que la concurrence est plus intense pour les ports les plus rapprochés de la métropole (Dakar en particulier) et qu'au fur et à mesure que la distance s'allonge, notamment pour le Cameroun, et l'Afrique équatoriale française, le nombre de passagers transportés par bateau tend à marquer une certaine constance.

4. Le trafic des avions étrangers et français s'est maintenu dans une proportion semblable depuis le début de l'année, mais il semble que la concurrence s'accroisse entre les lignes françaises.

2. Trafic maritime et portuaire.

Le trafic portuaire reflète l'activité économique du pays.

Or, l'année 1952 a été marquée par un ralentissement des échanges; les marchandises importées ont diminué en quantité. Quant aux marchandises exportées ou embarquées, elles ont diminué également, mais dans une proportion moindre. Il est vrai que si l'on tient compte de la nature des produits exportés et notamment du fait que le bois, matière pondéreuse par excellence, s'est très mal vendu cette année, on peut penser que le volume des autres produits exportés est resté sensiblement constant.

Dans le tableau des marchandises manutentionnées donné en annexe, il faut tenir compte que certains ports ont eu une activité accrue, notamment Conakry du fait de l'augmentation de son trafic minier.

Il ressort surtout que la part du pavillon français desservant la côte occidentale d'Afrique a quelque peu baissé. En 1952, à Douala, 44,9 p. 100 des bateaux entrés étaient français; pour le 2e semestre 1953, il n'est plus que de 40,5 p. 100. Pour la même époque, et le même port, le tonnage des marchandises manipulées par des navires français tombe de 51,6 pour 100 à 48 p. 100.

A Abidjan, une comparaison entre les quatre premiers mois de l'année 1952 et 1953 montre que si les marchandises embarquées sur navires français s'élève de 37,4 p. 100 à 44,4 pour 100 par contre le pourcentage des marchandises embarquées s'abaisse de 67,9 p. 100 à 56,2 p. 100.

Il faut se montrer préoccupé de cette situation car outre le nombre de devises étrangères qu'elle coûte à la balance des comptes de l'Union française, elle indique que malgré la protection officieuse et occulte dont jouit la marine française, l'armement étranger arrive à lui opposer une concurrence efficace et ce, à un moment où, grâce à des efforts persévérants, le tonnage de nos bateaux desservant la C. O. A. est légèrement supérieur à ses besoins.

3. Trafic des chemins de fer.

M. Dehay, ancien directeur des affaires économiques de l'Afrique occidentale française, affirmait dans une conférence que l'on peut distinguer le long d'une ligne de chemin de fer s'éloignant de la mer vers l'intérieur trois régions essentielles:

La première qui va du port à une zone de 70 km à l'intérieur est le domaine indiscutable du transport routier.

La seconde située entre 70 et 300 km constitue la zone type où la concurrence rail-route est extrêmement serrée.

Au delà de 300 km le chemin de fer s'impose définitivement.

Or, les richesses de l'Afrique occidentale française se trouvent situées dans la seconde zone.

Il faut indiquer également que les réalisations du premier plan, en matière de construction routière, ont porté sur des routes dont la construction, économiquement rentable pour la plupart, portait un préjudice indéniable à la voie ferrée.

***

Le problème actuel reste celui d'une coordination des transports par voie routière et par voie ferrée.

En Afrique occidentale française, un conseil supérieur des transports créé en 1951 fut chargé d'examiner un projet de décret visant à soumettre à une autorisation les services de transport susceptibles de concurrencer des services de transport en régie concédée ou affermée.

Le projet prévoyait que l'exploitation des services automobiles serait susceptible de donner lieu à la perception d'une redevance spéciale dont le taux aurait été établi de façon à favoriser la coordination recherchée.

Le conseil supérieur des transports donna un avis défavorable au projet de décret en demandant en outre que soit établie une documentation sur l'économie des divers modes de transport utilisés en Afrique occidentale française.

C'est pourquoi le Haut commissaire a publié une circulaire tendant à recenser et réglementer les transports publics routiers en Afrique occidentale française.

En matière de transport, l'Afrique occidentale française se trouve dans une situation peu favorable:

D'une part, la situation financière des divers réseaux est peu satisfaisante;

D'autre part, la construction et surtout l'entretien des routes constituent une très lourde charge pour l'économie du pays, ainsi que pour les budgets fédéraux, locaux et métropolitains.

Certes, la circulaire précitée a soin de préciser une triple nécessité: celle d'établir un plan de transport, celle de tenir compte des intérêts des transporteurs existants, enfin celle de ne pas cristalliser la situation actuelle en freinant le développement des transporteurs routiers.

Mais actuellement, on se trouve dans une situation telle que le problème des transports devient une véritable entrave pour le développement du territoire. Les efforts pour accroître la production seront amenuisés dans la mesure où n'aura pas été réglé dans le même temps celui de l'évacuation.

***

En définitive, il s'agit non pas de construire, à l'exception de l'achèvement de la voie du Mossi, de nouvelles voies ferrées, mais de faire de telle sorte que celles qui existent puissent continuer à fonctionner, de façon à desservir le pays et à ne pas constituer une charge insupportable pour l'économie et les finances du territoire.

Les transports par voie ferrée pour l'ensemble de l'Afrique noire sont donnés dans le tableau statistique suivant:

(En milliers de tonnes.)

	1951 — 12 mois.	1952 — 12 mois.	1952 — 6 mois.	1953 — 6 mois.
Nombre de voyageurs kilométriques	512.134	525.007	295.152	
Nombre de tonnes kilométriques	562.075	543.360	291.602	
Ensemble des recettes des réseaux	1.378.217	1.861.848	2.761.388	

La comparaison entre le trafic de l'année 1951 et 1952 fait apparaître pour l'ensemble des réseaux:

a) En ce qui concerne le trafic marchandises: une baisse de trafic de l'ordre de 10 p. 100 en tonnage et de 15 p. 100 en tonnage kilométrique. Cependant ce trafic est supérieur à celui de 1950. Toutefois si l'on exclut les transports en service, on s'aperçoit que le trafic a très légèrement augmenté en tonnage et n'a diminué que de 8 p. 100 en tonnage kilométrique;

b) En ce qui concerne le trafic voyageur: une légère augmentation; mais la distance moyenne de transport s'abaisse légèrement. Il faut indiquer que le nombre de navetanes transportés diminue cette année par rapport à l'exercice précédent. Cependant cette diminution n'influe que peu sur le bilan de l'Office des chemins de fer, étant donné les tarifs extrêmement bas appliqués à cette catégorie de voyageurs.

Cependant, les chiffres mentionnés ci-dessus ne donnent qu'une idée imparfaite du trafic sur les divers réseaux de l'Afrique occidentale française. Ceux-ci comprennent quatre réseaux:

Le Dakar-Niger, 1.697 kilomètres exploités.
Le Conakry-Niger, 662 kilomètres exploités.
L'Abidjan-Niger, 834 kilomètres exploités.
Le Benin-Niger, 579 kilomètres exploités.

Pour donner une idée de leur importance respective, indiquons que pour le trafic marchandises, le nombre de tonnes kilométriques enregistrées pour l'année 1952 sur les diverses régions ont été de: 322 pour le Dakar-Niger, 43 pour le Conakry-Niger, 116 pour l'Abidjan-Niger, 21 pour le Benin-Niger.

Un fait important à signaler est la très forte diminution du trafic subie dans le sens du trafic *Sénégal-Soudan* qui passe de 209.000 tonnes en 1951 à 114.000 tonnes en 1952, soit une perte de près de 100 millions de tonnes kilométriques, alors que le trafic Soudan-Sénégal passe de 85 à 90.000 tonnes.

Il convient de signaler que cette diminution n'a pas été compensée par une augmentation sensible du tonnage transporté par voie fluviale sur le Sénégal et le Niger.

Sur l'Abidjan-Niger et le Benin-Niger le trafic marchandises tend à progresser.

Le trafic passagers fait preuve, dans les diverses régions, d'une grande régularité et même on peut noter une augmentation sur le Conakry-Niger et l'Abidjan-Niger.

Enfin, sauf sur le Conakry-Niger, les recettes ont progressé. Cette progression doit surtout s'expliquer par une augmentation de tarifs passagers et marchandises.

4. Problème du transport de la viande par avion en Afrique occidentale française et notamment au Niger.

I. — *Rappel de quelques données concernant l'exploitation du cheptel abattu et transporté par voie aérienne.*

Jusqu'en 1947, les produits de l'élevage étaient acheminés vers les centres consommateurs au voisinage des côtes, généralement par les moyens de surface (route, piste, voie ferrée, à pied). Mais ces modes d'acheminement, s'ils étaient peu onéreux, entraînaient des pertes considérables en cours de transport: perte d'animaux, risque de contamination, perte de poids due à l'amaigrissement, à la fatigue...

En effet, le développement des lignes aériennes intérieures au lendemain de la guerre, commença à changer la physionomie de ce courant commercial traditionnel. En même temps que se multipliaient les réseaux internes, on comprit l'intérêt que pouvaient présenter les liaisons aériennes dans le développement et le ravitaillement de l'Afrique noire, notamment en ce qui concerne la viande.

La consommation de viande s'est développée de façon extrêmement sensible, surtout dans les villes de la zone côtière; mais l'Européen qui consomme outre-mer une quantité de viande supérieure à celle qu'il consomme dans la métropole (60 kg annuellement outre-mer contre 40 kg dans la métropole) exige une viande bien présentée et saine. Pour obtenir cette qualité il n'hésite pas à faire venir des viandes de la métropole, par voie aérienne ou maritime; c'est ainsi qu'en 1952, la métropole a exporté 121 tonnes sur l'Afrique noire.

Les zones de production du cheptel se trouvent situées dans la zone sahélienne, c'est-à-dire loin des côtes. Aussi le transport de la viande des centres producteurs aux centres de consommation par avion est-il apparu comme une solution moderne et profitable.

Dès 1948 et 1949, des transports de viande furent effectués en Afrique équatoriale française sans qu'aient été construites des chambres froides. Des perfectionnements furent apportés dans le transport même par avion (aménagements des avions, aération, refroidissement, système de suspension de la viande au lieu de l'entassement...). Néanmoins, pour permettre l'exploitation la plus rationnelle et la plus efficace, il apparaît aujourd'hui nécessaire que le territoire exportateur soit doté d'un abattoir frigorifique et que le territoire importateur possède un entrepôt polyvalent lui permettant de réceptionner la viande.

Devant les possibilités d'accroissement de l'exploitation de leur cheptel local, les différents territoires producteurs firent procéder à des études portant sur le prix de la construction de ces abattoirs frigorifiques et proposèrent leur création dans les projets de plan soumis au comité directeur du F.I.D.E.S.

***

Pour n'étudier que l'Afrique occidentale française, la situation est actuellement la suivante:

Au point de vue installation de réception, il existe deux entrepôts frigorifiques, l'un à Dakar, l'autre à Abidjan;

Quant aux installations dans le territoire producteur de cheptel, outre celles destinées à satisfaire les besoins locaux, sont en cours de construction des abattoirs industriels et frigorifiques à Bamako (Soudan).

Il a été prévu la construction d'abattoirs frigorifiques et d'installations frigorifiques à Bobo Dioulasso (Haute-Volta), Ouagadougou (Haute-Volta), Porto Novo (Dahomey), Kayes (Soudan), Mopti, Niamey (Niger).

Les réalisations doivent permettre d'alimenter de façon plus rationnelle les centres consommateurs.

Mais il faut remarquer que les modes de financement de ces installations sont divers:

A Porto Novo et à Ouagadougou ce sont des sociétés privées qui se chargent de l'édification des installations, avec l'aide financière de la caisse centrale de la France d'outre-mer;

A Bobo, c'est la municipalité qui construira puis concédera l'exploitation à une société privée;

Les autres villes comptent faire financer leurs installations par le canal du Fidès.

II. — *Position particulière du Niger.*

Il est inutile de rappeler que le Niger est un territoire pauvre et qu'à l'heure actuelle sa principale ressource se trouve dans l'élevage.

Il possède officiellement un cheptel bovin qui se monte à un million et demi de têtes et 4 millions et demi d'ovins (il existe deux moutons pour trois chèvres). En fait le chiffre exact est difficilement évaluable (pénurie de personnel — réticence des éleveurs à effectuer des déclarations étant donné l'existence d'un impôt sur le bétail) certaines estimations indiquent un chiffre total de 3 millions de bovins.

L'élevage au Niger, encore plus que dans les autres territoires producteurs, se caractérise par une prolifération du troupeau et une très faible commercialisation du cheptel. L'autochtone considérant son troupeau comme une richesse qu'il espère faire fructifier, mais son peu de besoins et des habitudes séculaires ne l'incitent pas à se défaire de ses bêtes.

La création d'installations frigorifiques constituerait donc une solution possible pour développer la commercialisation du bétail et faire ainsi progresser le territoire en élevant le niveau de vie de sa population.

L'intérêt social d'une telle entreprise est indéniable.

III. — *Rentabilité économique de telles installations.*

Il semble que de telles entreprises ayant pour objet l'exploitation rationnelle du cheptel soit en principe rentable. Encore conviendrait-il de préciser certaines données:

On a estimé qu'en Afrique équatoriale française le transport par avion de la viande triplait son prix de vente; il s'agit de transports aériens comportant un abattage à Fort-Lamy et une consommation à Brazzaville soit 1.900 km.

En Afrique occidentale française les transports seraient plus courts, de l'ordre de 1.200 km.

L'exploitation par des sociétés privées en Afrique équatoriale française a donné lieu à certains déboires: des deux sociétés exploitantes: la Société de transport régional Est-Centre, et la Société industrielle commerciale africaine; seule la première subsiste.

La construction du frigorifique de Fort-Lamy inscrite au plan a fait l'objet d'un appel d'offre, mais la rentabilité de tels ouvrages ayant été mise en doute par des personnalités compétentes, une mission est partie en février 1953. Composée de MM. Lavrat, chef du service de l'élevage au ministère de la France d'outre-mer, et Thevenot, ingénieur en chef du génie rural, chef du service du froid au ministère de l'agriculture, elle doit donner son avis sur ce sujet. La transmission de son rapport à la commission du plan serait intéressante.

En fait, tous les territoires ayant un cheptel commercialisable ont, pour la création d'abattoirs frigorifiques, demandé le concours du Fidès.

On peut alors légitimement se demander si un choix ne doit pas être réalisé et s'il ne convient pas d'opérer une sélection parmi ces demandes de crédit. Equiper en même temps Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, Niamey, Zinder et Tahoua, Mopti et Kayes sans s'occuper des débouchés possibles et de la rentabilité de ces diverses entreprises présente un risque certain.

Quels sont les débouchés possibles ?

Il semble exclu que des transports aériens de viande puissent être établis de façon rentable de l'Afrique occidentale française sur l'Afrique équatoriale française ou le Cameroun, de même la perspective d'ouverture sur des marchés étrangers lointains, tel Israël, reste encore hypothétique.

A l'heure actuelle, on doit simplement prévoir que l'Afrique occidentale française étant donné sa très faible consommation locale subvienne elle-même à ses propres besoins, et alimente les territoires voisins britanniques.

En Afrique occidentale française, la demande de viande est formulée par deux villes qui sont équipées pour recevoir de la viande: Abidjan et Dakar.

Ces deux centres sont équipés pour recevoir les viandes par avion (Abidjan possède 300 m³ de chambres froides; Dakar a mis en service récemment un entrepôt frigorifique).

Cependant, un simple coup d'œil sur la carte de l'Afrique occidentale française permet de comprendre:

1° Au point de vue de transport aérien: pour réaliser l'opération la plus économique il faut ravitailler Dakar par le Soudan et, accessoirement par la Haute-Volta (Bobo-Ouagadougou);

2° Le débouché naturel pour le cheptel du Niger est le Togo et le Dahomey (Lomé, Cotonou, Porto-Novo);

3° Il est possible que le Niger trouve des possibilités d'exportations vers la Côte-d'Ivoire et Abidjan, mais il faut noter que Ouagadougou est à 850 km par voie aérienne d'Abidjan alors que Niamey en est à 1.480 km, ce qui correspond à environ une heure et demie de vol supplémentaire;

4° Un des débouchés naturels du Niger est la Nigeria;

5° Zinder et Tahoua sont encore plus éloignés d'Abidjan. Actuellement les éleveurs de ces deux villes envoient le troupeau qu'ils désirent vendre sur la Nigeria.

Le trafic aérien pour être rentable doit suivre le même circuit, il permettrait en outre de faire effectivement payer les droits de sortie sur le bétail — ce qui n'a pas lieu régulièrement à l'heure actuelle pour le bétail qui traverse la frontière.

Mais les perspectives de débouchés sur la Nigéria sont encore mal étudiées: certes la colonie anglaise serait susceptible d'absorber des quantités importantes de viande arrivées par avion, mais les Britanniques se montrent exigeants sur la qualité, le prix et la quantité; des essais de ravitaillement de Lagos par des viandes de l'Afrique occidentale française ont déjà été effectués, ils se sont soldés par des échecs, les Britanniques exigeant que les compagnies se chargent d'assurer l'apport d'un certain tonnage: or, elles n'ont pu satisfaire à cette clause.

IV. — *La construction des abattoirs au Niger doit-elle être financée par le secteur privé ou par le secteur public.*

Telle est la véritable question. Certes, l'intérêt des territoires est de voir au plus tôt édifier des abattoirs frigorifiques. Une rentabilité théorique est certes assurée, cependant le secteur privé s'est jusqu'à présent montré réticent.

A ce sujet, il est impossible de considérer comme valable certaines assertions suivant lesquelles l'apport du secteur privé local est hors de question à l'heure actuelle. Il n'est pas indispensable que ce soit le capital local qui s'investisse dans de telles constructions.

En fait, des groupes financiers métropolitains ou étrangers se sont intéressés à l'Afrique noire et il semble probable *qu'il existe des doutes sur la rentabilité d'une entreprise de construction d'entrepôts frigorifiques à Niamey, et encore plus à Zinder et à Tahoua.*

En effet, le secteur privé s'est intéressé au secteur du froid, à Brazzaville notamment, où la construction d'entrepôts frigorifiques a été entreprise par le secteur privé; ce dernier est sérieusement épaulé par la puissance publique qui, par l'intermédiaire de la C. C. F. O. M. a prêté, à faible intérêt, la moitié de la somme nécessaire à l'édification d'une telle construction.

A ce sujet, il convient de signaler que la question a été évoquée, dans le bulletin économique mensuel de l'A. O. F. (mai 1953) publié par la direction générale des services économiques.

Il était normalement indiqué que:

« Pour mener à bien tous ces grands travaux indispensables à l'armature économique de l'Afrique occidentale française, il serait tout à fait souhaitable de voir se manifester les initiatives privées.

« Sans doute est-il des plus logique que le secteur public demeure responsable de l'aménagement des aérodromes et voies de communication, voire de la construction de certains abattoirs et de la mise à la disposition des entreprises privées de wagons frigorifiques; mais, en revanche, ces dernières devraient pouvoir se charger de construire et d'exploiter les divers centres d'abattage, de conservation et d'entreposage.

« Si de grandes entreprises, correctement équipées, et ayant déjà l'expérience des marchés de l'Afrique occidentale française prenaient en mains le marché de la viande — et de l'abattage à la vente, en passant par les transports — les tâtonnements et risques d'échecs seraient extrêmement réduits ».

CONCLUSIONS

I. — La consommation de viande s'accroit en Afrique noire. Elle a doublé en cinq ans dans les centres urbains, l'augmentation est moins accusée en brousse où l'on a estimé que seul l'accroissement démographique permettrait une augmentation de la consommation.

En l'état actuel du pouvoir d'achat des populations autochtones et des conditions de distribution des viandes d'elevage, les territoires français d'Afrique noire possèdent un excédent de viande exportable sur l'étranger.

II. — Les débouchés pour le cheptel des zones sahéliennes des territoires d'outre-mer, existent non seulement dans les régions côtières, mais également dans les territoires étrangers voisins.

La Gold Coast est tributaire du Soudan et de la Haute-Volta pour son approvisionnement en viande.

En 1951, 45.000 bœufs et 176.000 moutons et chèvres ont été contrôles par les postes douaniers de la Haute-Volta, la presque totalité étant destinée à la Gold Coast (soit 7.200 tonnes de viandes désossées). Ce territoire, aux dires du Gouvernement, possède des possibilités d'absorption telles qu'il pourrait recevoir un supplément de 40.000 bovins et de 160.000 ovins et caprins, soit 6.450 tonnes de viandes désossées et parées.

La Nigeria, étant donné sa forte densité démographique, est capable d'absorber actuellement 400.000 bœufs en provenance des territoires français et toutes quantités de moutons et de chèvres. Or, actuellement, l'ensemble des exportations contrôlées du Niger, Tchad et Cameroun ne porte que sur 130.000 bovins et 207.000 ovidés, soit plus de 17.000 tonnes de viande désossée et parée.

Ces chiffres ont été fournis par la délégation britannique à la conférence de Yom.

III. — Il serait contraire à l'intérêt bien compris de la fédération de ne pas examiner, dans leur ensemble, les crédits demandés pour l'installation d'abattoirs frigorifiques, et de prévoir des mesures pour aider à la création d'un début d'une chaine du froid cohérente. Aussi ne s'agit-il pas tant de favoriser tel ou tel territoire, ou de lui assurer un débouché immédiat, que d'examiner d'une part les circuits commerciaux les plus rentables, d'autre part les besoins de ces territoires.

IV. — L'équipement en frigorifiques et abattoirs doit également être examiné en fonction des moyens mis en œuvre pour développer l'élevage, c'est-à-dire, en ce qui concerne le Niger: l'équipement hydraulique, l'aménagement des pâturages, la multiplication des points d'eau, l'équipement zootechnique, le développement de l'hygiène pastorale et la lutte contre les maladies, enfin et sans doute surtout, l'éducation de l'éleveur qui doit cesser de s'encombrer de bêtes inutiles ou hors d'âge pour le seul plaisir de ses yeux ou de sa vanité personnelle.

V. — Les directives concernant l'emploi des fonds du F. I. D. E. S. sont déja connues: il s'agira de procéder à des investissements ayant pour objet l'accroissement de la production autochtone, mais l'accent est mis sur les investissements présentant les plus grandes chances de rentabilité.

VI. — Les sommes prévues pour l'équipement frigorifique semblent modestes eu égard aux sommes demandées pour les autres chapitres concernant l'exploitation des produits de l'élevage.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les autorisations d'engagements, les sommes suivantes ont été inscrites:

Abattoir-séchoir du Sénégal.....	184	millions C. F. A.
Abattoir-séchoir de la Haute-Volta.....	30	—
Abattoir-séchoir du Dahomey.....	20	—
Equipement frigorifique de la Haute-Volta	6	—
Hydraulique pastorale de la Mauritanie.	48	—

VII. — Il faut se rappeler que le Niger n'a pas été une partie prenable importante dans les crédits du F. I. D. E. S. et qu'il y a lieu de remédier à la situation.

En effet, la mise en place de l'équipement frigorifique a commencé en Afrique par la mise en route d'une première tranche ou sera réalisée l'exploitation du cheptel du Soudan, de l'Est mauritanien, de la Haute-Volta, du Tchad, du Nord Cameroun et de l'Adamoua.

En effet, la construction des abattoirs frigorifiques est en cours à Bamako, Ouagadougou et Fort-Lamy. Il existe des entrepôts frigorifiques à Dakar, Abidjan, Brazzaville, Yaoundé.

Cependant, il ne faut pas considérer que le Niger a été systématiquement négligé car les villes de Bamako et Ouagadougou sont desservies par une voie ferrée qui les relie à la côte; sur ce réseau peuvent circuler des wagons frigorifiques.

Seul Fort-Lamy est desservi par avion et l'on a vu que les compagnies aériennes privées ont éprouvé des difficultés à assurer un service rentable.

VII. — LE PLAN

Il ne nous a pas paru opportun de développer ce chapitre, le Conseil économique étant appelé à formuler dans un proche avenir un avis sur l'ensemble du nouveau plan quadriennal en cours d'élaboration.

Cependant, les lignes générales de ce plan sont déjà connues: priorité à l'agriculture et aux travaux rentables. Ils ont été indiqués dans le décret du 17 décembre 1951 portant constitution, au commissariat général au plan, d'une commission des territoires d'outre-mer dont la composition diffère sensiblement de celle créée en 1946.

Aussi, avant que le nouveau plan soit mis définitivement au point, a-t-on prévu pour l'année 1952-1953 une tranche de lancement qui répond au double but de permettre l'achèvement des travaux entrepris dans le cadre du premier plan et de permettre le démarrage du second.

A ce titre, 62 milliards de francs métropolitains de crédits d'engagement ont été affectés à l'ensemble des territoires d'outre-mer. Leur affectation se répartit comme suit:

Economie rurale	24	milliards.
Transports	23,3	—
Recherche	6,6	—
Investissements sociaux	8,3	—
	62,3	milliards.

Pour l'Afrique noire la répartition territoriale est la suivante:

Afrique occidentale française.....	16	milliards
Afrique équatoriale française.....	7,3	—
Cameroun	5,5	—
Togo	0,8	—
C. C. F. O. M.	13	—
Section générale FIDES.....	12,5	—

On peut donc penser que d'ores et déjà est déterminée l'inflexion qui sera donnée à la politique générale d'investissement qui sera poursuivie dans les années à venir.

***

Le montant des autorisations d'engagement et de crédits de payement accordés à l'Afrique noire au titre des sections d'outre-mer du FIDES en 1952-1953 et 1953-1954 s'établissent comme suit:

(Millions de francs métro.)

TERRITOIRES	AUTORISATIONS d'engagement		CRÉDITS de payement	
	1952-1953	1953-1954	1952-1953	1953-1954
Afrique équatoriale française.				
Opérations nouvelles..	6.687,3	— 2.484	8.749	1.751,6
Opérations en cours..		9.452		6.048
Afrique occidentale française				
Opérations nouvelles..	13.226,3	— 2.949,7	24.549	15.129,8
Opérations en cours..		18.930		7.898
Cameroun.				
Opérations nouvelles..	3.308,5	461,6	7.437,5	5.669,2
Opérations en cours..		5.532		1.900
Togo.				
Opérations nouvelles..	211,7	— 68	685,8	416,8
Opérations en cours..		637,9		208,5

Les chiffres précédés du signe moins indiquent une diminution des crédits intervenue à la suite du décret du 14 mai 1953 portant blocage de certains crédits d'engagement.

Il apparaît donc que les crédits sont en légère diminution cette année par rapport à l'année précédente.

Certes, les crédits peuvent paraître faibles eu égard à la tâche à accomplir. S'agissant des crédits des sections locales du F. I. D. E. S., le rapporteur de la commission des finances du grand conseil de l'Afrique occidentale française, M. Delmas, pouvait écrire en 1953:

« 12 milliards de crédits d'engagement et 5 milliards de crédits de payement pour un pays dont l'équipement est en retard et dont, au surplus, si la population, avec ses 17,5 millions d'habitants, n'est que les deux cinquièmes de celle de la métropole, la superficie est dix-huit fois celle de la métropole et la moitié de l'Europe, sont notoirement trop faibles et ne permettent pas l'établissement d'un véritable plan, surtout lorsque ce dernier est limité à un an. »

On peut facilement souscrire à cette opinion mais il semble peu probable que le montant des crédits puisse être substantiellement augmenté pour les années à venir. Aussi serait-il plus efficace de veiller à la répartition des crédits entre territoires et entre les divers secteurs économiques, la plus profitable à l'économie et aux niveaux de vie de l'ensemble de l'Afrique noire française.

Le tableau suivant donne pour l'Afrique occidentale française le pourcentage des autorisations d'engagements et de crédits de payement par territoires.

	AUTORISATIONS d'engagement.		CRÉDITS de payement.	
	Dotation globale 46-56.	Engagements autorisés au 31 décembre 1952.	Crédits de payement accordés au 31 décembre 1952.	Payements effectués.
Sénégal	21,18	29,68	29,42	32,09
Soudan	14,5	12,13	13,32	13,1
Guinée	11,53	11,39	10,76	10,96
Côte d'Ivoire	17,99	18,6	16,92	14,70
Dahomey	7,42	7,56	6,68	5,88
Mauritanie	2,39	1	0,96	0,60
Haute-Volta	4,74	6,22	5,51	5,21
Niger	4,04	2,87	2,31	1,61
Dépenses non ventilées surtout fédérales	12,11	9,99	11,91	15,80

Ce tableau s'explique aisément puisqu'il avait été convenu, à la demande du haut commissaire en 1947, que les efforts d'équipement porteraient les premières années sur le Sénégal et Dakar.

Mais cette répartition ne tient compte ni de l'importance de la population, ni de l'importance économique des divers territoires, ni enfin de leur potentiel en puissance.

Il serait pour le moins souhaitable qu'à l'occasion du nouveau plan une répartition plus équitable soit effectuée.

En Afrique équatoriale française, les crédits du plan depuis l'origine ont été répartis comme suit:

Dépenses fédérales	13 p. 100.
Gabon	16 —
Moyen Congo	16 —
Oubangui	20 —
Tchad	35 —

***

Si le nouveau plan qui ne doit pas apparaître, comme l'indique une circulaire du ministre de la France d'outre-mer aux T. O. M. « comme une sorte d'interprétation nouvelle des dispositions de la loi de 1946 », fait une place de choix à l'augmentation de la production et notamment de la production agricole (y compris les culture vivrières), il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine et l'on ne peut guère s'attendre à une augmentation spectaculaire du chiffre de la production, surtout celle qui a trait à la production des denrées vivrières.

L'administration ne manquera pas à se heurter à un certain nombre de difficultés: la réussite dans ce domaine ne peut être obtenue que par un effort de persuasion, beaucoup plus difficile à réaliser lorsqu'il s'agit d'influencer la masse autochtone que lorsqu'il s'agit de manipuler des matériaux, c'est-à-dire d'agir sur des matières inertes.

Il ne faut pas se dissimuler, en outre, que la modification de la répartition des crédits en donnant une priorité à l'agriculture aura pour conséquence de diminuer les crédits des autres chapitres budgétaires.

La diminution des crédits affectés à l'équipement routier ou portuaire entraînera comme conséquence une diminution de l'emploi: les grands bâtiments destinés à la santé ou à l'enseignement (hôpitaux, lycées) et dont l'édification avait été décidée lors du premier plan, sont d'ores et déjà construits; par ailleurs, les bâtiments administratifs, dont l'administration avait jugé la construction indispensable, seront — il faut l'espérer — moins nombreux. Il y aura donc une tendance très nette à restreindre le nombre des ouvriers employés.

Il convient de se rappeler que la part attribuée à l'économie rurale ne doit pas inclure les dépenses non productives; c'est ainsi que les dépenses d'encadrement sont considérées comme non productives et, à ce titre, doivent être comprises dans les dépenses de fonctionnement.

Si de très légères exceptions ont été faites à l'encontre de ce principe, il n'en subsiste pas moins que toutes les dépenses de fonctionnement devront être prises en charge par les budgets locaux, à la fin du second plan quadriennal.

***

L'élévation du niveau de vie des populations des territoires d'outre-mer, objectif du plan de modernisation, aurait dû normalement se traduire par une augmentation des ressources des territoires.

Or, on a exactement agi dans un sens opposé. Des dépenses ont été effectuées qui ont eu pour conséquence d'augmenter les charges des territoires; elles ont été beaucoup plus importantes que celles qui entraînaient une augmentation des ressources.

Pour l'ensemble des territoires d'outre-mer, on peut estimer que les dépenses entraînant des charges supplémentaires se sont élevées à 257 milliards, alors que celles qui entraînaient une augmentation des ressources n'ont atteint que 80 milliards.

On peut penser, dans ces conditions, que le déséquilibre financier des territoires, dû aux charges du plan, s'accentuera et que de plus en plus les territoires feront appel à la métropole. Une telle situation aura pour conséquence immédiate un développement du contrôle métropolitain sur les budgets des territoires d'outre-mer. L'article 10 du projet de loi édictant et prorogeant diverses mesures propres à assurer le redressement financier, présenté par le président du conseil, en mai 1953, constituait la première tentative de ce genre. L'économie de cet article consistait à assurer l'équilibre du budget faute de quoi ce dernier était établi par décret en conseil d'Etat.

Ces dispositions n'ont pas été retenues mais elles indiquent un état d'esprit qu'il convient de souligner.

Malheureusemnet, la marge de fiscalité demeure extrêmement faible dans les territoires d'outre-mer. Une augmentation de la fiscalité, qu'elle porte sur l'impôt personnel ou sur les taxes de transaction, provoque une diminution de l'activité économique.

Aussi, les territoires éprouvent-ils de plus en plus de difficultés à faire face à leurs échéances, et à rembourser les avances effectuées par la caisse centrale de la France d'outre-mer, cette année, le Cameroun n'a pu faire face à ses obligations dans ce domaine.

Aussi, a-t-on envisagé, pour l'avenir, de diminuer la contribution des territoires et de la ramener à un pourcentage qui tienne compte de leurs possibilités financières. Actuellement fixé à 45 p. 100 des crédits d'outre-mer, ce taux pourrait être abaissé à 25 p. 100.

Mais la question fondamentale reste la suivante. Elle domine toute l'orientation du second plan: sans une production accrue, consommable sur place ou exportable (et, dans ce cas, il faut envisager la question des débouchés) il ne peut se produire une augmentation du niveau de vie de la masse africaine.

Faut-il incriminer les méthodes utilisées pour la répartition des crédits, et notamment le mode de procédé du comité directeur du F. I. D. E. S., dont les membres sont consultés soit sur des dossiers présentés séparément sans que des plans d'ensemble lui soient soumis, soit sur des chiffres globaux sans qu'une répartition soit effectuée.

En tout cas, pour le deuxième plan quadriennal, si plus de la moitié des crédits n'était pas affectée à la production proprement dite, on s'acheminerait sûrement vers une faillite des buts que s'était proposé le plan.

Il s'agit de renverser la tendance manifestée lors de l'exécution du premier plan et qui a consisté à attribuer des crédits à des ouvrages qui ne stimulent pas directement la production.

Au 31 décembre 1952, les avances de la caisse centrale s'élevaient (en millions de francs métropolitains) :

TERRITOIRES	EN CRÉDITS de payement	VERSEMENTS effectués
Afrique occidentale française....	44.365	(1) 37.515
Togo.....	2.028	(2) 1.386
Cameroun.....	14.897	(3) 12.222
Afrique équatoriale française....	17.175	(4) 12.159
	78.465	

(1) dont 131.334.120 ont été remboursés.
(2) dont 14.589.853 ont été remboursés.
(3) dont 10.659.698 ont été remboursés.
(4) dont 7.172.232 ont été remboursés.

On sait que la contribution des territoires d'outre-mer s'effectue presque exclusivement au moyen d'emprunts près de la caisse centrale.

Ces emprunts, remboursables en vingt-cinq ans, portent un intérêt de 1 p. 100.

Il n'empêche que le faux modique de cet intérêt et le début de remboursement grèvent de façon singulièrement lourde les budgets fédéraux et territoriaux.

Personne ne se dissimule d'ailleurs qu'il existe peu de chances pour que territoires et fédérations puissent respecter leurs engagements.

Or, malheureusement, il semble que la proportion entre les crédits susceptibles d'augmenter les charges des territoires et ceux leur permettant d'accroître directement leurs ressources, n'ont pas subi de sensible modification.

Et c'est là que réside le danger.

VIII. — LES BUDGETS

La situation budgétaire n'a guère évolué cette année; les territoires et fédérations, comme l'année précédente, éprouvent des difficultés sérieuses pour équilibrer leur budget respectif.

Les tableaux suivants donnent un aperçu du montant des projets de budgets de 1953 et 1954 pour l'Afrique noire. Tous les renseignements n'ayant pu être obtenus, ils demeurent incomplets. Il convient de noter également que, en ce qui concerne le budget de l'Afrique occidentale française, il n'a pas été possible de connaître le montant des subventions accordées par le gouvernement général à chaque territoire. Ces sommes se trouvant à la fois inscrites au budget général et au budget local, on ne peut connaître, dans ces conditions, le montant total du budget de l'Afrique occidentale française.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

(Milliers de francs C.F.A.)

TERRITOIRES	1953			1954		
	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires	Total	Dépenses ordinaires	Dépenses extraordinaires	Total
Sénégal	5.019.150	747.771	5.766.911	5.353.456	141.761	5.495.217
Guinée	2.822.000	250.000	3.072.000	3.172.667	170.000	3.342.667
Côte d'Ivoire	4.063.392	549.677	4.613.069	4.381.674	721.456	5.203.030
Dahomey	1.651.926	129.787	1.781.713	1.770.730	97.700	1.868.430
Soudan	2.623.770	100.000	2.723.770	2.661.362	375.000	3.036.362
Mauritanie	739.790	185.000	924.790			
Haute-Volta	1.367.431	332.977	1.700.408	1.185.373	424.053	1.609.426
Niger	1.499.622	307.500	1.737.122	1.655.000	340.000	2.005.000
Total B. L.	19.731.071	2.602.712	22.336.783			36.728.900
Afrique occidentale française, B. G.	22.309.410	8.800.000	31.309.410	26.340.000	10.379.900	

CAMEROUN

(Milliers de francs C.F.A.)

	1952	1953	1954
Dépenses ordinaires	5.092.000	8.973.791	9.483.831.000
Dépenses extraordinaires.	3.730.000	3.368.844	2.052.803.674
Total	8.822.000	12.342.635	11.536.637.674

TOGO

	1952	1953
Dépenses ordinaires	1.343.800	1.695.263
Dépenses extraordinaires	136.700	291.759
Total	1.479.800	1.988.942

BUDGET AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

(Milliers de francs C.F.A.)

BUDGET GÉNÉRAL	1952	1953	1954
Dépenses ordinaires	6.892.700	7.174.989	6.265.338
Dépenses extraordinaires.	2.393.500	2.875.010	2.637.150
Total	9.286.200	10.049.999	8.902.488

La lecture de ces tableaux fait ressortir une légère progression du montant total du budget 1954 par rapport à 1953. Cependant, l'Afrique équatoriale française et le Cameroun ont fait un effort sensible et ont réussi à diminuer le montant de leur budget.

Certes, l'Afrique équatoriale française a une situation particulière du fait qu'elle est obligée d'apurer des payements sur exercice clos :

En 1952, c'était 370 millions qui ont été affectés à la liquidation des dettes anciennes.

En 1953 : 415 millions.

Pour 1954 : 351 millions ont été prévus, mais ce chiffre n'est pas définitif : de nouvelles dettes peuvent se révéler avant que les territoires aient terminé la régularisation comptable des transmissions et des comptabilités d'agence. Encore ne s'agit-il là que des dettes du budget général, les finances territoriales devant, elles aussi, supporter la résorption de leur déficit antérieur.

Le fait le plus frappant qui ressort de ces tableaux est la progression générale des dépenses ordinaires, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement. Sur ces dépenses de fonctionnement, plus de 55 p. 100 sont consacrés à des dépenses de personnel.

Quoi qu'il en soit, l'Afrique équatoriale française pour 1954 n'a pu équilibrer son budget et a été obligée d'avoir recours à une subvention de la métropole (800 millions de francs métropolitains).

La contraction de l'activité économique a été la cause de la diminution des recettes budgétaires : cette année, il faut encore s'attendre à ce que cette situation persiste.

Dans l'exposé des motifs du budget général de l'Afrique équatoriale française pour 1954, il est écrit : « L'Afrique équatoriale française aborde donc l'exercice 1954 dans des conditions économiques et financières nettement défavorables... Sur le

plan économique, il ne paraît pas douteux que l'activité africaine s'est contractée et s'est installée sur un nouveau palier sensiblement inférieur à celui sur lequel elle avait, pendant des années, artificiellement vécu ».

Cette situation, valable pour l'Afrique équatoriale française, l'est à des degrés moindres pour les autres territoires où le ralentissement économique s'est fait moins sentir.

Mais le fait le plus frappant pour l'ensemble des budgets de l'Afrique noire réside dans la progression générale des dépenses ordinaires ou de fonctionnement (et sur ces dépenses, une très grande part est consacrée à des dépenses de personnel) et la diminution, sauf pour deux territoires, du budget extraordinaire ou d'investissement.

Le fait est particulièrement grave, car les assemblées locales ou fédérales ont été obligées d'employer ce procédé pour assurer leur équilibre budgétaire.

C'est un non-sens pour un pays sous-développé de ralentir son effort d'équipement au profit d'un budget de fonctionnement, alors qu'il reste tant à faire. Certes, la métropole peut contribuer à cet effort d'équipement mais chacun sait que ses possibilités actuelles sont limitées.

Or, et c'est une caractéristique de la conjoncture du premier semestre 1953: la presque totalité des budgets territoriaux et fédéraux sont des budgets de pause: il s'agit seulement de conserver ce qui existe et aucune opération nouvelle n'est envisagée.

Par ailleurs, la seconde caractéristique de cette conjoncture serait le volume trop important des divers budgets: il suffit d'indiquer que le montant total des budgets de la Nigeria s'est élevé à 42 millions de livres pour l'année 1952-1953 et le budget du Congo belge à 7.800 millions de francs belges pour 1953. Or, ces territoires sont incontestablement plus riches que l'Afrique française et le fait mérite d'être médité.

Considérations sur le budget du Cameroun 1953.

Les remarques qui vont suivre portent sur le budget du Cameroun pour 1953. Si un tel choix a été effectué, ce n'est pas du fait que le budget de ce territoire présente une anomalie quelconque, mais parce qu'il est infiniment plus simple d'examiner un budget unique plutôt que d'analyser l'ensemble des budgets d'une fédération comportant des budgets locaux et un budget fédéral, ce qui peut donner lieu à des interprétations erronées dues à l'existence de mêmes dépenses inscrites sous des rubriques différentes, d'où un risque de doubles emplois.

Le choix du Cameroun est également dicté par le fait que c'est un territoire riche par comparaison avec les autres territoires de l'Afrique noire.

Les prévisions budgétaires de ce territoire s'établissent pour l'année 1953 à 12.342.635.000 francs C. F. A., alors qu'en 1952, les prévisions portaient sur un montant de 8.822 millions, soit une augmentation de près de 40 p. 100. Ce pourcentage est relativement important si on le compare au pourcentage de l'accroissement de la valeur des exportations.

Cette situation revêt un aspect d'autant plus grave que cette augmentation porte uniquement sur les dépenses ordinaires qui augmentent de 3.830 millions, alors que les dépenses extraordinaires diminuent de 362 millions, c'est-à-dire que ce sont les dépenses de fonctionnement qui se développent alors que les dépenses d'investissement régressent légèrement. Certes, il existe toujours des causes parfaitement légitimes qui justifient de telles augmentations; mais ces dernières sont néanmoins trop importantes pour être passées sous silence.

1° La répartition des différents chapitres du budget s'établit comme suit (ensemble du personnel et du matériel):

Services du haut commissariat (1).

Service d'inspection, service de contrôle d'administration générale et territoriale.

Services judiciaires (1).

Services de sécurité.

Services financiers.

Services scientifiques généraux.

Services économiques.

Services des travaux et d'infrastructure.

Services sociaux.

Postes, télégraphes et téléphones.

Exploitations industrielles.

Dépenses communes diverses.

Dépenses d'entretien et de renouvellement des moyens de transport.

Divers.

2° En ce qui concerne l'augmentation du nombre de fonctionnaires, le principal accroissement de l'effectif porte sur la santé publique, dont l'effectif budgétaire passe de 1.434 à 1.972 unités, et l'enseignement dont l'effectif passe de 965 à 1.256.

Cet accroissement est normal eu égard à la tâche qui reste à accomplir dans ces deux domaines.

3° Il est un point qui demeure inquiétant, c'est le développement et la prolifération des services de contrôle, sans doute le trait le plus constant de l'aspect évolutif des budgets du territoire africain depuis 1946. Cette situation n'est pas sans présenter de réels inconvénients.

Certains services ont la possibilité ou le pouvoir d'aider au développement de la production agricole, animale ou minérale, donc d'accroître la richesse ou le potentiel des territoires.

Or, il faut reconnaître que ce sont ces services dont les effectifs sont les moins fournis, et l'on ne peut qu'être frappé par le fait que le service des mines, dont l'effectif a pourtant doublé depuis 1952, n'emploie que 61 personnes et a un budget personnel de 25.500.000 F, alors que les services de sécurité utilisent 2.400 personnes, et que les trésoriers et payeurs sont au nombre de 157.

Certes, l'augmentation de la production, surtout celle de la production autochtone, est un problème de longue haleine, mais il ne pourra recevoir un commencement de solution que lorsque auront été mis à la portée de l'agriculture indigène les données et les moyens scientifiques et techniques, donc budgétaires, d'accroître sa productivité.

Les crédits alloués au personnel du service forestier sont inférieurs à ceux du service judiciaire.

4° Pour un territoire que l'on considère comme sous-développé, l'existence et l'importance du nombre de fonctionnaires ayant une rémunération assez élevée, soit supérieure à 1 million de francs C. F. A. annuellement, semblent relativement élevées: pour l'année 1953, elles portent sur 363 hauts fonctionnaires.

Il faut encore tenir compte du fait que les fonctionnaires d'autorité, les magistrats et les militaires ne sont pas à la charge du territoire et que, par conséquent, les crédits qui leur sont affectés ne figurent pas sur le document budgétaire analysé.

Sur le total de 363, indiqué précédemment, les services de l'agriculture ne comprennent que 22 hauts fonctionnaires, le service forestier: 11, et les mines: 5.

En définitive, on peut craindre que la part faite aux fonctionnaires capables d'influer sur la production ne soit exagérément réduite, et que la structure administrative ne reflète une tendance extrêmement grave à négliger le secteur productif, secteur essentiel à la vie du pays.

5° Dans un même ordre d'idées, signalons que les services proprement dits de l'agriculture ne comportent que 685 individus et, sur ce nombre, il faut compter 340 journaliers dont le salaire mensuel est de 4.500 francs C. F. A. C'est indiquer que le personnel de direction et d'encadrement ne comporte que 245 personnes. C'est peu, si l'on songe à la superficie du territoire et à la difficulté des voies de communication, et au nombre de la population rurale.

Répétons que cette structure administrative dénote un état d'esprit regrettable et, surtout, il nous semble impossible, comme le veut le nouveau plan, de promouvoir une politique de production avec un personnel administratif affecté aux services agricoles aussi peu développés.

6° Il semble certes difficile de proportionner le montant d'un budget à l'accroissement escomptable de la production ou tout au moins à l'accroissement de la valeur des exportations.

Il n'existe ou ne doit exister aucune relation fixe entre leur montant respectif. Néanmoins, quand la valeur des exportations tombe de 11,372 milliards de francs C. F. A. à 11.042 de l'année 1951 à l'année 1952 (1), époques qui correspondent à l'établissement des budgets 1952 et 1953, on ne peut qu'être alarmé de l'accroissement massif d'un budget. Pour arriver à un équilibre, il faut forcément développer la fiscalité directe ou indirecte. Or, l'accroissement de la fiscalité a pour conséquence immédiate un renchérissement du prix de la vie.

(1) Il faut se rappeler à ce sujet que le personnel d'autorité (administrateurs) et les magistrats sont payés par le budget métropolitain.

(1) En même temps que le tonnage des exportations diminuait (238.111 tonnes en 1951 contre 220.727 en 1952).

IX. — LA MONNAIE

Situation de l'Émission

La situation économique différente des divers territoires composant l'Afrique Noire, son évolution, la diversité des productions, la politique peut-être différente suivie par les instituts d'émission, ne permettent pas de présenter une situation globale de l'évolution monétaire de l'Afrique Noire pour le premier semestre 1953.

1° *Afrique équatoriale française* (milliers de francs CFA).

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Billets en circulation:						
1952	6.209	6.102	6.170	5.909	5.719	5.516
1953	6.460	6.489	6.221	5.952	5.632	5.363
Dépôts en banque:						
1952	3.984	3.818	3.812	3.924	3.987	3.853
1953	3.928	3.840	4.009	5.396	4.057	3.742

On peut dire que l'Afrique équatoriale française connaît actuellement une déflation des moyens de payement.

En effet, au cours des années précédentes, l'ensemble des moyens de payement (1) avait cru dans des proportions importantes: 21,5 p. 100 en 1949, 22,8 p. 100 en 1950, 25,6 p. 100 en 1951.

Cette augmentation était la conséquence:

D'une hausse des prix;

D'une extension constante des activités économiques de la fédération;

Et aussi d'une inflation assez légère.

Dès 1952, un ralentissement très net s'est opéré dans l'accroissement des moyens de payement et la progression s'est élevée seulement de 8,6 p. 100.

Pendant le premier semestre 1953, le mouvement s'accélère et on assiste à une diminution de 7,7 p. 100.

Ce phénomène ne peut être interprété que comme l'indication d'une diminution de l'activité économique du pays.

Il se caractériserait:

Par une stagnation du commerce extérieur;

Par une récolte de coton inférieure à celle de 1952;

Par l'achèvement des grands travaux du Fides.

2° *Afrique occidentale française.*

En Afrique occidentale française et au Togo, la situation semble beaucoup plus normale: la progression de l'émission des billets en circulation reste limitée et ne présente aucune anomalie, eu égard à l'augmentation de production.

Le tableau suivant donne des indications à ce sujet (milliers de francs CFA):

Afrique occidentale française, Togo.

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Billets en circulation:						
1952	27.671	30.577	31.717	31.130	30.272	28.671
1953	32.969	31.917	34.138	33.224	31.385	30.516
Dépôts en banque:						
1952	9.054	8.193	8.751	9.531	10.101	10.113
1953	10.589	10.611	10.851	10.882	10.927	11.197

(1) Circulation fiduciaire, comptes bancaires privés créditeurs.

3° *Le Cameroun* présente les mêmes caractéristiques d'une émission de billets relativement peu élevée et en très faible augmentation par rapport à l'année précédente, comme l'indique le tableau suivant:

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Billets en circulation:						
1952	4.906	5.116	5.002	4.769	4.696	4.435
1953	5.728	5.775	5.559	5.398	4.971	4.756

CONCLUSIONS

La conjoncture pour le premier semestre 1953 pourrait se caractériser par une lente résorption du début de crise qui avait frappé l'Afrique Noire française durant le premier semestre 1952; les quantités produites et exportées ont été en s'améliorant.

Toutefois, les causes intrinsèques qui pèsent sur l'économie de ces territoires et qui gênent leur développement ont été exposées à plusieurs reprises. Pourtant aucune solution n'a été apportée pour résoudre les problèmes posés.

1. — Il semble tout d'abord que l'état économique et à propos duquel le nom de crise avait été prononcé, notamment pour les bois, n'ait pas sensiblement évolué et l'on peut craindre, en définitive, que ce soit cet état qui constitue le régime normal de l'Afrique Noire pour les années à venir: la guerre de Corée avait fait monter de façon très spectaculaire les prix et en particulier ceux des produits coloniaux. La diminution de la tension internationale a redonné une allure plus normale aux prix de ces produits.

2. — Si la production et l'exportation des produits traditionnels ont été marquées par une légère amélioration, sauf en ce qui concerne le coton, par contre les prix payés aux producteurs ne marquent qu'un progrès très relatif, comme l'indique le tableau suivant donnant l'indice des prix de gros des principales matières exportées des T. O. M. sur la zone franc.

	EXCITANT (cacao, café, vanille)	OLÉAGINEUX	BANANES	BOIS	TEXTILE
1949	100	100	100	100	100
1952 (juillet)	205,9	112,5	108,3	133,2	132,1
1953 (février)	187,4	116,3	91,3	135,8	129,6
1953 (juillet)	216,2	121,9	87,8	139,8	139,5

On peut donc dire qu'à la fin du 1er semestre 1953, les prix du cacao et du café étaient en augmentation ainsi que ceux des oléagineux;

Que le prix du bois, qui avait subi une chute particulièrement sensible en 1952, s'était quelque peu affermi;

Que celui de la banane et du textile avait baissé.

3. — Il ne semble guère possible d'espérer pour l'année à venir une hausse des prix sur les marchés mondiaux; quant aux prix des productions agricoles de l'Afrique noire il semble qu'ils manifesteraient une tendance à la hausse étant donné la psychologie de hausse qui ne tardera pas à se manifester en Afrique noire vu les mesures prises pour l'application du code du travail outre-mer.

C'est dire que le placement de cette production devra s'opérer en majeure partie sur le marché métropolitain, étant donné la différence qui existe déjà entre les prix mondiaux et ceux de l'Afrique noire sauf pour deux denrées: le café et le cacao.

4. — Par ailleurs, les indices d'ensemble à la consommation familiale (Européen) ont augmenté sensiblement de décembre à juillet.

	Décembre 1952.	Juillet 1953.
Indice général	368	384
Alimentation	365	369
Eau, gaz, électricité	389	394
Domesticité	390	402
Habillement	403	417
Divers	321	328

Base 100 (juillet 1945).

5. — Pourtant, il convient d'indiquer que l'indice des prix de gros en France s'établit comme suit :

	Juillet 1952	Février 1953	Mars 1953
Indice général	143,5	139,2	137,3
Produits alimentaires	141,5	128,5	121,7
Combustibles et énergie.....	143,2	139,2	139,1
Produits métallurgiques	159,4	155,6	159,9
Textiles	140	133,4	139,1

Ce tableau montre que cet indice indique une certaine baisse, sauf en ce qui concerne les produits métallurgiques, produits qui, malheureusement, rentrent pour les plus grandes parties dans les importations de l'Afrique noire française.

6. — On serait donc tenté d'affirmer, compte tenu du fait qu'il faut un certain temps (de 3 à 6 mois) pour qu'une baisse dans la métropole se répercute outre-mer, que les effets de la baisse en France ne se sont pas manifestés outre-mer et que la cause du renchérissement en Afrique noire est interne à celle-ci.

7. — Il importe de préciser toutefois que la disparité des prix Afrique noire-métropole demeure en faveur de la métropole. C'est ainsi que si l'arachide est payé 15 p. 100 au-dessus des cours mondiaux, les Africains achètent, en provenance de la métropole : les tissus, 30 p. 100 plus cher ; les machines, 60 p. 100 (1) ; le blé, 80 p. 100 ; le sucre, 100 p. 100.

Aussi longtemps que cette situation durera, l'Afrique noire sera appelée à vivre en économie de plus en plus étroite avec la métropole. Mais il n'est pas certain que cette situation soit si favorable aux deux parties, car elles ont tendance à se détacher de plus en plus du commerce international et à vivre dans une autonomie semi-autarcique.

8. — Ni le Gouvernement, ni le Parlement n'ont été à même cette année d'apporter un début de solution au problème des relations économiques entre l'outre-mer et la métropole. La politique économique de l'Union française demeure en suspens, et ceci malgré les demandes répétées des plus hautes instances nationales (2).

L'organisation des marchés des produits qui intéressent à la fois la métropole et l'outre-mer reste à faire ; pourtant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale avait tenté une coordination du marché des corps gras ; mais les propositions élaborées n'ont pas dépassé le stade de la commission, si bien que l'on s'en est tenu pour résoudre cette importante question à la voie réglementaire (garantie des prix de l'arachide).

Certes, cette année la situation s'est améliorée par rapport à l'année précédente du fait que les stocks d'huile dans la métropole ont été plus faibles et que de ce fait une partie importante de la récolte a trouvé preneur au fur et à mesure des achats. Même le reliquat de la récolte semble avoir été placé et il est vraisemblable que les commerçants n'auraient pas à faire jouer la garantie gouvernementale des prix.

Il n'en subsiste pas moins qu'à force de vouloir esquiver les problèmes, ceux-ci s'accumulent et risquent d'être résolus, en cas de crise, de façon désordonnée, et sans que des études suffisantes aient été entreprises.

9. — L'opinion publique métropolitaine, et trop souvent le Parlement et le Gouvernement, continuent de considérer l'Afrique noire sous l'angle d'un pacte colonial périmé et estiment que celle-ci doit recevoir le surplus de la production métropolitaine.

C'est ainsi que sur la demande de l'agriculture métropolitaine, l'accord du 2 octobre 1953 autorisant les Grands Moulins de Dakar à importer 40.000 tonnes de blé étranger, acheté suivant une formule évitant le règlement en devises fortes — 25.000 tonnes de blé métropolitain achetées au prix international et 60.000 tonnes de blé métropolitain achetées au prix normal — a été dénoncé.

L'opération était d'autant plus justifiée qu'elle permettait d'exporter sur les territoires étrangers voisins de la farine procurant ainsi des rentrées appréciables en devises.

Les Grands Moulins de Dakar qui ont déjà investi, sans l'aide de la puissance publique, plus d'un milliard et demi, n'ouvriront sans doute pas leurs portes cette année.

Cette prise de position des ministères métropolitains systématiquement défavorable aux intérêts d'outre-mer risque de provoquer des heurts et surtout de faire naître le sentiment que le développement de l'industrialisation outre-mer est systématiquement freiné par la métropole.

10. — L'administration a certes aidé les territoires pour leur production qui n'était pas concurrente de celle de la métropole, notamment pour les huiles concrètes, en vue d'harmoniser les importations simultanées d'origine de l'Union française et d'origine étrangère.

Ce système a également été appliqué pour la production de sisal, il a rencontré la réticence des utilisateurs métropolitains.

11. — En définitive, consacrant le principe de faire supporter par l'utilisateur et le consommateur la différence de prix qui existe entre le prix production de l'Union française et celui de l'étranger, il n'est admissible qu'autant que simultanément des mesures techniques sont prises pour améliorer les conditions de production et les prix de revient de ces productions. Le système de jumelage devrait n'être accordé que pour une période limitée et nettement définie.

Le déséquilibre des budgets fédéraux et locaux n'a pas été résorbé, les dépenses de personnel ont même été augmentées. Pour arriver à équilibrer leur budget, les assemblées locales et territoriales ont été amenées à diminuer le montant du budget extraordinaire, c'est-à-dire les dépenses d'investissement au profit du budget ordinaire qui correspond à un budget de fonctionnement.

De la sorte, le principe suivant lequel la métropole par l'intermédiaire du F. I. D. E. S., n'apportera une aide qu'en ce qui concerne les dépenses d'investissement est respecté, il s'agit en fait d'un artifice comptable. Même ce principe a été transgressé puisqu'une subvention a été accordée au budget général de l'Afrique équatoriale française (800 millions).

Le cas de l'Afrique équatoriale française est particulièrement grave car l'aide de la métropole pour l'année 1952 a été supérieure au volume du commerce extérieur.

Cette aide se répartit comme suit (en milliards) :

Dépenses militaires	3,5
Dépenses civiles (administration, magistrature, radio)	1
F. I. D. E. S. (subventions et prêts).....	3,5
F. I. D. E. S. (section générale et prêts directs C. C. F. O. M.).....	3
	11

Or, l'ensemble des exportations se chiffre à 10 milliards.

12. — On ne peut s'attendre à ce que la situation économique de l'Afrique noire française s'améliore dans des proportions sensibles dans les proches années à venir.

Certes il semble que la situation économique de l'Afrique occidentale française se soit améliorée dans les six derniers mois. En effet, la hausse des prix des produits d'importation a pu être arrêtée et une baisse sensible est constatée depuis novembre dernier. Au contraire, une augmentation très nette des exportations d'arachides ou des produits tirés de sa trituration, du café, combinée avec une hausse sensible des prix du cacao compensant largement une certaine baisse des importations, sont des facteurs favorables. On ne peut en tirer, bien entendu, des conclusions définitives pour l'avenir. Du moins, dans l'immédiat, la santé économique de l'Afrique occidentale française peut-elle être considérée comme bonne.

Le plan, quand il sera définitivement adopté, apportera sans doute un concours plus efficace à la production agricole. Mais il ne faut pas dans ce domaine s'exagérer l'importance des résultats à obtenir à brève échéance : l'augmentation sensible de la production agricole, tant des cultures vivrières que des cultures d'exportation, ne pourra être obtenue qu'après des années d'effort ; il est impossible de changer de structures ancestrales du jour au lendemain, l'apprentissage de nouvelles méthodes de culture sera lent, l'utilisation d'instruments de travail nouveaux pour l'autochtone, les charrues par exemple, ne se fera pas immédiatement. Et l'on peut craindre que la mise en œuvre de structures administratives nouvelles destinées à encadrer la main-d'œuvre autochtone ne se fasse pas sans heurt.

Aussi faut-il prévoir que, dans les années à venir, les relations comptables de l'économie de l'Afrique noire, tant avec la métropole qu'avec les pays étrangers « continuent à présenter une structure sensiblement identique à celle qui s'est progressivement constituée depuis la mise en œuvre du premier plan de développement » à savoir :

Un important déficit commercial avec la métropole ;

Un déséquilibre des invisibles portant sur les dépenses de fret et converti tant par les dépenses de l'Etat que par les apports nets de capitaux privés et publics, principalement au titre des investissements.

Enfin, il est peu probable que le déficit de l'Afrique noire avec la zone dollar ou sterling soit résorbé en peu de temps.

(1) Le quintal argentin en fob coûte 63 dollars (2.205 F), le quintal français, 4.500 F, chiffres cités par M. Senghor à l'Assemblée nationale.

(2) Voir à ce sujet le discours du haut commissaire de l'Afrique occidentale française.

Certes, il s'agit là, en définitive, d'une charge pour la métropole, mais il ne faut pas oublier que les producteurs, les commerçants et les transporteurs métropolitains en tirent un profit.

13. — La métropole n'a encore cette année pas voulu prendre ses responsabilités dans le problème de l'alcoolisme de l'Afrique noire; pourtant ce problème demeure; il s'aggrave d'année en année et le temps qui s'écoule depuis le dépôt du projet de loi tendant à réprimer l'alcoolisme (1948) rendra sa solution plus difficile.

Si la consommation d'alcool n'a pas sensiblement évoluée pour le 1er semestre 1953, la consommation de vin a sensiblement progressé. Le commerce des vins demeure florissant et les entreprises commerciales se sont équipées, notamment par l'installation des stockages en vrac reliés aux postes d'accostage des navires, par des pipe-line (à Dakar, celui-ci mesure 600 mètres). Des navires-tankers, des camions-citernes sont couramment utilisés et l'on prévoit l'utilisation prochaine de wagons-foudre. Des sociétés commerciales spécialisées dans le commerce du vin se sont créées.

Certes à nouveau cette année, divers territoires ont augmenté les droits d'entrée sur les alcools, mais l'adoption de ces mesures ne répondait qu'à un but fiscal.

Aussi longtemps que des mesures propres à lutter contre l'alcoolisme outre-mer n'auront pas été adoptées, il sera possible de dire que la métropole n'aura pas rempli ses devoirs vis-à-vis de ses possessions extérieures et que la coalition des intérêts privés l'emporte sur l'intérêt général.

Il n'est pas impossible de prévoir que d'ici peu d'années un certain nombre de crédits pourront être affectés à la création d'hôpitaux et d'asiles destinés à recevoir les alcooliques.

Ce ne sera que la conséquence logique d'une situation que le Conseil économique a déjà dénoncée.

14. — Un nouveau problème est né: c'est celui du placement des africains récemment sortis des écoles, collèges et universités, et notamment des élèves sortant des collèges techniques. Les entreprises hésitent à embaucher les jeunes et il ne sert de rien de donner une instruction à des jeunes si, devenus adolescents, il n'est pas possible de leur trouver du travail.

Ils se trouvent en concurrence avec des européens, bien souvent sans qualification professionnelle déterminée.

Il s'ensuit une incompréhension mutuelle entre ces deux catégories de travailleurs qui ne cesse de se développer.

Le problème peut encore se résoudre facilement. S'il ne l'est pas, il donnera lieu à une crise sociale aux conséquences imprévisibles.

15. — L'industrialisation de l'Afrique noire n'en est qu'à ses débuts. Pour le moment, il s'agit principalement d'une industrie basée sur la production agricole et forestière locales. En ce qui concerne l'industrie basée sur la production minière, il faut indiquer que pour le moment il ne s'agit que d'une période d'étude et que les produits miniers extraits du sol africain sont exportés pour être traités en Europe ou ailleurs.

16. — Le problème des investissements outre-mer n'a pas reçu de solution: les besoins restent énormes et les capitaux demeurent réticents à s'investir outre-mer.

Il avait été prévu initialement par le premier plan de modernisation et d'équipement que conjointement les finances publiques et les finances privées contribueraient à mettre en valeur nos territoires d'outre-mer: or, non seulement le montant prévu pour le financement public n'a pas été atteint, mais la proportion entre le financement public et privé n'a pas été respectée.

Il faut prendre conscience du fait que le Français est réticent pour investir en Afrique noire, cette attitude lui est propre, car les milieux financiers belges, anglais ou portugais ont fait un effort dans leurs propres territoires.

Malgré l'aide apportée par la puissance publique, l'apport des capitaux privés vers l'outre-mer demeure extrêmement réduit: il faut tirer les conséquences logiques d'une telle situation et prendre les mesures nécessaires pour pallier ses conséquences.

Certes, la poursuite des investissements publics reste indispensable et sans doute au delà du terme fixé par le plan. Mais il est indéniable que des options devraient être prises par la métropole qui devra d'abord achever les opérations déjà entreprises avant d'en entreprendre de nouvelles.

Et il apparaît que devant l'insuffisance des capitaux français, l'on arrivera tôt ou tard à faire appel au capital étranger. Il est préférable d'examiner à temps ce problème plutôt que de vouloir l'esquiver et ignorer la réalité.

Un certain nombre de précautions doivent être prises pour éviter qu'une main-mise de l'étranger s'opère sur les intérêts économiques de la nation et de l'Afrique noire. Mais en même temps, il est nécessaire que ces investissements étrangers soient facilités au point de vue des formalités administratives; enfin, il faut que des garanties leur soient offertes.

Des solutions ont été proposées (1); il est nécessaire de les examiner et de les adopter dans l'année qui vient.

(1) Voir notamment la proposition de loi (n° 120, C. R.) de MM. Saller et Armengaud, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer.

ANNEXE

SCRUTIN N° 2

Sur le rapport présenté par M. Laurence relatif à la conjoncture de l'Afrique noire.

Nombre de votants..... 155
Ont voté pour..... 125
Se sont abstenus..... 30

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (125).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Guillant, Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Blondelle, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Bouet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabil, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet, Le Hénaff, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Cauchois, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire-Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.

Groupe de la pensée française. — MM. Caujolle, Dumontier, May, Sauvy.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénard, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Carré, Graeve, Jourdain, Lawrence, Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.), Serrure.

Se sont abstenus (30).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Rius (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Chariot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), N'Diaye (C. G. T.-F. O.).

CONJONCTURE DE L'AFRIQUE NOIRE

ANNEXES STATISTIQUES

ANNEXE N° I

Afrique occidentale française. — Dahomey.

Cultures vivrières.
(Moyenne de 1949 à 1952.)

PRODUITS	SUPERFICIES cultivées. (Hectares.)	PRODUCTION (Tonnes.)
Riz	5.635	867,5
Fonio	12.000	2.400
Maïs	593.826	180.686
Taros (frais)	120	600
Patates (fraîches)	6.045	14.918
Manioc (frais)	141.060	692.900
Petit mil	9.750	3.900
Arachide (coques)	43.573	13.914
Igname (frais)	78.564	551.990
Sorgho	92.950	46.450
Porc d'Angola	635	414
Haricots	79.865	21.033
Total	864.383	1.530.072,5

Afrique occidentale française. — Côte d'Ivoire.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIES CULTIVÉES (Hectares.)		PRODUCTION (Tonnes.)	
	1951	1952	1951	1952
Riz	221.150	82.401	109.184	142.816
Fonio	3.105	2.173	1.150	450
Maïs	158.280	53.151	151.498	48.817
Taros	24.150	64.240	21.305	42.452
Patates	2.106	3.722	4.171	6.796
Manioc	143.500	701.801	109.320	428.200
Mil	73.410	26.990	45.600	10.550
Arachide	41.120	18.717	32.250	12.542
Igname	174.755	1.195.385	162.615	1.144.325
Sorgho	18.837	10.396	15.500	7.820
Bananier-plantain	102.150	449.830	79.600	477.200
Pois de terre	2.943	1.090	3.415	900
Haricots	5.982	1.407	10.800	2.930
Aubergines	3.053	3.053	3	3
Total	974.551	2.614.336	846.211	2.425.801

Afrique occidentale française. — Guinée.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIES CULTIVÉES (Hectares.)		PRODUCTION (Tonnes.)	
	1951	1952	1951	1952
Riz de montagne	220.000	224.000	125.800	123.500
Riz de plaine et marais	112.500	113.200	95.500	91.200
Fonio	206.000	208.200	83.725	68.650
Maïs	46.000	48.400	61.350	68.425
Taros	40.000	40.700	84.000	84.500
Patates	42.500	40.250	120.000	119.750
Manioc	58.600	62.500	246.000	165.000
Mil	23.300	23.300	16.200	17.060
Arachide de consommation locale	44.500	45.550	26.400	27.950
Total	795.400	806.100	858.975	866.025

Afrique occidentale française. — Haute-Volta.

PRODUITS	SUPERFICIES cultivées. (Hectares.)	PRODUCTION (Tonnes.)
Mil	603.000	213.700
Sorgho	808.000	335.000
Maïs	146.150	84.650
Fonio	20.450	8.150
Riz	14.210	12.750
Arachide	155.300	61.700
Niébé	89.200	13.150
Pois de terre	47.350	16.300
Igname	13.700	155.500
Tubercules diverses	13.800	133.000
Sésame	25.700	3.550
Total	1.936.760	1.037.400

Afrique occidentale française. — Niger.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIES cultivées. (Hectares.)	PRODUCTION (Tonnes.)	
	1952	1952	Différence avec moyenne 1943-1951
Mil (pénicillaires et sorgho)	1.656.000	823.000	+ 201.200
Riz	4.400	2.242	— 1.845
Blé	1.575		
Maïs	2.110		
Manioc	9.910		
Arachide (décortiquée)		39.855	+ 11.300
Total	1.673.995	865.097	

Afrique occidentale française. — Sénégal.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIES CULTIVÉES (Hectares.)		PRODUCTION (Tonnes.)	
	1939	1951	1939	1951
Riz	60.000	55.000	66.000	50.000
Maïs	21.100	12.000	22.000	12.000
Patates	5.000	6.000	15.000	32.000
Manioc	48.000	30.000	134.000	59.000
Mil	665.000	750.000	308.000	277.000
Niebés	62.500	72.000	20.000	13.000
Divers	5.000	7.000	1.500	11.000
Total	867.200	932.000	566.500	454.000

Afrique occidentale française. — Soudan.

Cultures vivrières.

PRODUITS	PRODUCTION (TONNES)		
	1939	1951	1952
Mil	800.000	650.000	500.000
Riz (1)	96.000	110.000	88.000
Karité (amandes)	99.000	110.000	130.000

(1) Non compris les tonnages produits par l'office du Niger: 1951, 53.000 tonnes; 1952, 26.000 tonnes.

Afrique équatoriale française.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIE cultivée. (Hectares.) — 1951	PRODUCTION (Tonnes.) — 1951
Paddy	17.000	17.190
Mil et sorgho	1.560.000	836.000
Maïs	38.000	19.000
Manioc	154.000	»
Patates, Ignames	52.000	205.000
Taros	2.000	6.000
Pomme de terre	45	168
Banane, plantin	60.000	600.000
Haricots, dolaques	15.000	9.000
Total	1.898.045	1.692.358

Cameroun.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIES CULTIVÉES (Hectares.)		PRODUCTION (Tonnes.)	
	1951	1952	1951	1952
Riz	3.640	4.550	3.940	3.950
Maïs	113.800	105.000	81.100	81.000
Mil et sorgho	652.000	638.000	558.110	551.000
Arachide	143.000	124.000	71.750	57.700
Voandzou	21.840	32.500	10.700	15.500
Doliques, haricots	13.600	53.000	5.250	8.600
Taros	49.950	51.700	267.250	253.000
Manioc	59.300	71.300	625.350	701.000
Patates	17.100	14.800	51.700	58.700
Igname	18.760	13.500	58.000	60.800
Pommes de terre	3.370	2.500	3.650	3.650
Banane, plantain	49.200	46.100	288.500	257.000
Sésame	5.830	5.200	1.100	2.200
Total	1.151.650	1.151.650	1.936.590	1.974.100

Togo.

Cultures vivrières.

PRODUITS	SUPERFICIES (Hectares.) — 1952	PRODUCTION (Tonnes.) — 1952
Riz décortiqué	11.175	7.525
Maïs	124.800	49.095
Mil et sorgho	195.180	110.800
Voandzou	23.500	9.375
Haricot	20.300	7.340
Taros	700	630
Manioc	58.100	350.000
Patates	1.475	5.910
Fonio	9.400	2.450
Igname	57.000	311.500
Sésame	320	40
Total	510.570	864.165

ANNEXE N° II

Afrique occidentale française.

Cheptel recensé.

CHEPTEL	SÉNÉGAL		COTE D'IVOIRE		GUINÉE		HAUTE-VOLTA		SOUDAN	
	1939	1951	1939	1952 (1)	1939	1952	1951	1952 (2)	1950	1952 (3)
Bovins	315.672	416.506	160.960	177.659	534.000	723.000	1.311.000	1.300.000	1.700.000	1.800.000
Caprins	260.115	437.267	280.241	255.379	135.000	185.000	931.000	944.000	1.500.000	5.000.000
Ovins	(3)		175.583	197.582	115.000	170.000	818.000	819.000		
Porcins	11.976	26.311	59.747	55.703	5.800	3.500	»	7.500	»	»
Chevaux	34.571	22.481	2.766	1.221	1.022	952	61.000	10.516	55.000	65.000
Ânes	48.274	25.729	»	»	21	1.181	111.000	111.582	»	»
Chameaux	5.804	5.160	»	»	»	»	»	»	37.000	74.000

(1) Dénombrement partiel. — Le dénombrement général n'a jamais été effectué.
(2) Estimations.
(3) En 1948.
(4) Effectif réel: bovins, 2.500.000; ovins et caprins, 8.000.000.

Cameroun. — Togo.

Cheptel recensé.

CHEPTEL	CAMEROUN — 1952	TOGO — 1952	CHEPTEL	CAMEROUN — 1952	TOGO — 1952
Bovins	1.230.000	103.361	Chevaux	20.000	1.287
Caprins	»	222.848	Anes	61.000	2.324
Ovins	1.300.000	216.223	Chameaux	»	»
Porcins	230.000	173.360			

Afrique équatoriale française.

Cheptel recensé.

CHEPTEL	TCHAD (1)		OUBANGUI (1)		MOYEN-CONGO		GABON	
	1938	1952	1938	1952	1938	1952	1938	1952
Bovins	768.187	1.377.461	190.000	350.000	40.000	2.100 (2)	100	500
Caprins	686.065	1.461.658	46.000	50.000	40.000	60.000	»	10.000
Ovins			5.900		20.000		»	
Porcins	»	»	5.500	5.000	15 à 20.000	15.000	»	1.000
Chevaux	30.832	64.191	»	»	»	»	»	»
Anes	64.223	112.352	»	»	»	80	»	»
Chameaux	68.512	114.678	»	»	»	»	»	»

(1) Voir ci-dessous les effectifs réels.
(2) Les régions de la Sangha et de la Lobaye, qui comptaient 39.700 bovins sur les 40.000 existant au Congo en 1938, ont été rattachés au territoire de l'Oubangui.

Effectifs réels des territoires d'Afrique équatoriale française.

CHEPTEL	TCHAD		OUBANGUI
	1938	1952	1952
Bovins	2.500.000	4.000.000	35.000
Caprins	»	»	60.000
Ovins	3.000.000	4.500.000	9.000
Porcins	»	»	»
Chevaux	100.000	150.000	»
Anes	150.000	250.000	»
Chameaux	100.000	300.000	»

ANNEXE N° III

Afrique noire.

TRAFIC AÉRIEN (1)

Nombre d'avions commerciaux de transport (arrivée et départ).

RÉGIONS	1951	1952	1952 (6 mois)	1953 (6 mois)
A. O. F.	10.761	10.595	5.160	5.823
Togo	787	897	387	634
Cameroun	5.118	5.765	2.807	3.521
A. E. F.	10.254	12.101	(2) 4.637	5.823
Total	25.440	27.622	12.179	15.801

(1) Afrique occidentale française: aérodromes de Abidjan, Conakry, Bamako, Dakar. — Togo: aérodrome de Lomé. — Cameroun: aérodrome de Douala. — Afrique équatoriale française: aérodromes de Bangui, Fort-Lamy, Brazzaville, Libreville.
(2) Non compris Fort-Lamy.

Nombre de passagers.

RÉGIONS	1951	1952	1952 (6 mois)	1953 (6 mois)
A. O. F.:				
Arrivée	16.820	43.933	17.583	27.440
Départ		46.183	21.363	30.379
Togo:				
Arrivée	2.363	5.060	2.179	1.971
Départ		5.175	2.874	2.301
Cameroun:				
Arrivée	28.672	17.740	8.397	11.814
Départ		21.030	9.998	12.552
A. E. F.:				
Arrivée	42.335	29.897	13.314	14.884
Départ		30.018	14.491	17.286
Total:				
Arrivée	150.190	96.660	41.476	55.848
Départ		102.406	48.726	62.818

Fret (tonnes).

RÉGIONS	1951	1952	1952 (6 mois)	1953 (6 mois)
A. O. F.:				
Arrivée	2.156,6	1.570,2	741	962,9
Départ		1.322,2	553,6	697,5
Togo:				
Arrivée	14,2	81,2	12,9	57,9
Départ		76,1	40,5	40,1
Cameroun:				
Arrivée	2.546,6	2.353,8	1.264,1	1.143,8
Départ		2.350,1	1.867	1.784,9
A. E. F.:				
Arrivée	8.100	7.404,8	3.807,7	3.591,6
Départ		6.361,8	3.350,7	2.986,4
Total:				
Arrivée	12.877,4	11.319	5.976	5.797,2
Départ		11.110,3	5.799,8	5.491,2

Nombre de passagers.

RÉGIONS	1951	1952	1952 (6 mois)	1953 (6 mois)
A. O. F.:				
Débarqués	19.950	»	21.801	»
Embarqués	49.851	»	22.211	»
Togo:				
Débarqués	3.230	2.989	1.588	2.215
Embarqués	3.130	2.777	1.367	1.267
Cameroun:				
Débarqués	8.715	8.588	4.303	4.458
Embarqués	7.687	7.726	4.014	4.314
A. E. F.:				
Débarqués	10.071	10.598	5.326	4.071
Embarqués	8.957	11.105	5.271	5.258
Total:				
Débarqués	71.956		33.018	
Embarqués	69.960		33.563	

TRAFIC PORTUAIRE

Marchandises manutentionnées (milliers de tonnes).

RÉGIONS	1951	1952	1952 (6 mois)	1953 (6 mois)
A. O. F.:				
Débarquées	2.696	»	»	1.224,7
Embarquées	1.938	»	»	1.359,2
Togo:				
Débarquées	56,5	37,1	21,2	26,5
Embarquées	59,5	56,2	31,4	37,6
Cameroun:				
Débarquées	402,8	394	233	119
Embarquées	255,8	211	118	138
A. E. F.:				
Débarquées	350,9	343,1	196,9	140,8
Embarquées	429,9	411,2	162,7	220,7
Total:				
Débarquées	3.515,2			1.396,9
Embarquées	2.683,2			1.754,5

ANNEXE N° IV

Cours moyen des matériaux de construction à Dakar.

PRODUITS	1952		1953	
	Mars.	Juillet.	Janvier.	Juillet.
Ciment (la tonne):				
Moyenne pondérée rendue chantier	6.217	6.214	6.041	5.271
De provenance extérieure:				
Magasin	7.213	7.025	6.537	5.311
Quai	6.943	6.095	6.237	5.011
Ciment Locorim:				
Chantier	6.090	6.098	5.915	5.219
Usine Ruffisque	5.850	5.909	5.834	5.168
Fers ronds (le kilogramme)	28,56	27,93	25,88	25,74
Bois (le mètre linéaire): Pitchpin	415	420	319	320
Tuyauteries (le mètre linéaire): fer galvanisé:				
En 12/17	»	»	65	83
En 50/80	»	»	360	355

CONJONCTURE DE MADAGASCAR

Rapport (1) présenté, au nom du Conseil économique, par M. Daniel Serrure.

SOMMAIRE

SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

Café.
Riz.
Tabac.
Vanille.
Sisal.
Aleurites.
Arachides.
Sucre.
Poivre.
Tapioca.
Produits pauvres
Forêts.
Elevage.
Produits miniers.
Graphite.
Paysannat.
Population.
Communications maritimes.
Voies ferrées.
Communications routières.
Transports aériens.
Budget.

Conclusions.

Le précédent rapport de notre estimé et regretté collègue M. Henri Guimandeau, publié en janvier 1953, traitant de toutes les généralités du territoire, la présente étude sera limitée à l'évolution de la situation pendant les exercices 1952 et 1953.

Situation économique générale.

La balance commerciale ressort à:

Pour 1952:

Exportations..... 190.181 t.; valeur F C.F.A. 18.378.000.000
Importations ..... 411.013 t.; valeur F C.F.A. 23.389.000.000

Pour 1953:

Exportations ..... 191.549 t.; valeur F C.F.A. 14.837.000.000
Importations ..... 381.525 t.; valeur F C.F.A. 22.635.000.000

Si le déficit de 7 milliards en 1952 est en régression de 2 milliards et demi sur celui de 1951, celui de 1953 s'accentue à 7 milliards 800 millions sur des tonnages et valeurs moins élevés tant à l'importation qu'à l'exportation.

Considérant que le tonnage exporté en 1951 n'était que de 150.000 tonnes pour une valeur de F C.F.A. 13 milliards et demi, nous enregistrons une augmentation moyenne pour 1952-1953 de:

A. — Tonnage, 43.500 tonnes;
B. — Valeur, 4.200 millions de F C.F.A.

Malgré cette augmentation, le déficit se maintient autour de 8 milliards de francs C.F.A. et nous demeurons encore loin du tonnage exporté en 1938, soit 200.000 tonnes qui permirent d'établir une balance excédentaire de 4 milliards environ de francs actuels.

Il est évident que si les produits riches, tels que: café, vanille, tabac, poivre, etc. n'avaient pas pris ces dernières années une place plus prépondérante dans nos exportations, le déficit serait encore plus important, compte tenu de l'élimination quasi totale des produits pauvres, tels que manioc, maïs et légumes secs, etc., dont le tonnage exporté représentait plus de 100.000 tonnes en 1938.

Nous examinerons plus loin le problème de ces produits pauvres ainsi que celui du riz, ce dernier étant d'importance.

(1) L'ensemble du rapport a été adopté par 113 voix contre 15 et 22 abstentions (voir résultat du scrutin n° 3 en annexe).

Le déficit de la balance commerciale n'est pas inquiétant pour l'instant et si l'on totalise ceux de 1948 à 1953, on peut constater qu'en contrepartie d'un déficit total d'environ 35 milliards de francs C.F.A., la valeur des biens d'équipement importés pendant la période correspondante est d'environ 37 milliards.

Concernant l'importation, les chiffres sont en régression, beaucoup plus sur le tonnage que sur la valeur et démontrent que les prix des marchandises importées sont toujours très élevés.

Cette situation découle du fait que les marchandises importées proviennent de la métropole à raison de 80 p. 100 environ et dont les prix sont généralement très supérieurs aux cours mondiaux.

Nous pouvons donc considérer que si la situation actuelle ne correspond pas encore à une crise économique proprement dite, il est indispensable d'intensifier les efforts en vue d'activer la reprise de la production et des exportations, sinon elle ne pourra être évitée, en raison des charges budgétaires en progression constante et, par conséquent, toujours plus lourdes.

Examinons maintenant la situation de nos principaux produits d'exportation.

Café

Cette production et celle du riz doivent constituer la base fondamentale de l'expansion économique du territoire; elles doivent, dans le plus proche avenir, contribuer efficacement à l'équilibre budgétaire et permettre le retour à une balance commerciale excédentaire.

Les exportations des quatre dernières années ressortent à:

1950....	44.800 tonnes.	— Valeur F C.F.A.....	6.500.000.000
1951....	30.500 tonnes.	— Valeur F C.F.A.....	5.273.000.000
1952....	41.800 tonnes.	— Valeur F C.F.A.....	7.258.000.000
1953....	36.200 tonnes.	— Valeur F C.F.A.....	6.419.000.000
	153.300		25.450.000.000

soit une moyenne annuelle de 38.300 tonnes pour 6.362 millions de francs C.F.A.

La production est donc en progression grâce aux sérieux efforts conjugués de l'administration, des services de l'agriculture et des planteurs.

Le travail de rénovation et de développement de la production doit être énergiquement poursuivi: à cet effet, un « fonds de soutien du café » (1) fut créé et l'assemblée représentative vota pour l'année 1953 un premier crédit de cent millions de francs C.F.A. qui permettra à nos ingénieurs agronomes spécialisés de créer une station de recherches du café, d'où sortiront des plants sélectionnés. D'ores et déjà, de nombreuses et importantes pépinières de plants sélectionnés sont en place, de sorte qu'en 1954 le travail de rénovation des plantations s'accentuera davantage.

Dans cet ordre d'idées, une politique de continuité s'impose si nous voulons atteindre dans trois ou quatre ans une production annuelle de 60 à 70.000 tonnes.

Il n'est plus douteux aujourd'hui que la production mondiale est inférieure à la consommation et cette situation ne manquera certainement pas de s'accentuer lorsque les marchés de l'Europe centrale seront de nouveau ouverts.

Nous avons devant nous la perspective d'obtenir une place non négligeable sur le marché U.S.A. devenu gros consommateur, avec l'appréciable avantage de récupérer des devises fortes.

En conclusion, tout doit être fait pour augmenter la culture du café dans les territoires d'outre-mer en vue de couvrir au plus tôt la totalité des besoins de l'Union française et exporter le surplus sur les pays à devises fortes.

(1) Le terme « fonds de soutien » ne doit pas prêter à confusion. Il s'agit ici d'un organisme dont le financement est à la charge de la puissance publique et qui — à la différence de ce qui existe en Afrique noire — a pour objet non le soutien des prix, mais l'amélioration qualitative et quantitative du produit.

D'autre part, cette exploitation rationnelle d'une richesse naturelle ne peut manquer d'avoir des répercussions favorables sur le standard de vie des populations autochtones.

Cependant, l'utilisation de la main-d'œuvre autochtone ne saurait en aucun cas faire obstacle à ce qu'elle puisse elle-même procéder à sa propre récolte.

Riz

Madagascar est le premier producteur de l'économie nationale avec ses 1.200.000 tonnes de paddy, soit environ 700.000 tonnes de riz pour 1952; ce tonnage est sensiblement le même pour 1953 et les perspectives de récolte pour 1954 sont très encourageantes.

La production comprend deux qualités: le riz ordinaire et le riz translucide.

Riz ordinaire.

Représente la majeure partie de la production consommée sur place en quasi-totalité, le surplus étant exporté lorsque les conditions des marchés extérieurs le permettent.

Riz translucide.

Variété (Vary Lava, Ts'pala, Makalioka et Kalila) grains durs et transparents, facilement comparables à la variété « Caroline » des U. S. A. Ces qualités sont très appréciées par les consommateurs métropolitains dont Madagascar est par tradition le fournisseur depuis environ trente ans.

L'augmentation de la production a permis d'exporter en:
1952: 40.000 tonnes pour une valeur de 1.234.000.000 F C. F. A.
1953: 45.000 tonnes pour une valeur de 1.533.000.000 F C. F. A.
le riz se classant ainsi au second rang des produits exportés.

Ces chiffres comprennent respectivement 3.000 tonnes de « riz translucides » pour une valeur totale de 700 millions de francs C. A. F. environ. Ils seraient plus importants si depuis plusieurs années l'écoulement de ces « riz de luxe » ne faisait pas l'objet d'une opposition métropolitaine incompréhensible.

Par rapport aux tonnages exportés, 2.500 tonnes en 1950 et 1.550 tonnes en 1951, nous pouvons conclure à une reprise de cette production de luxe.

Cette progression est en grande partie due aux moyens mis en œuvre par le territoire pour la lutte antiacridienne. C'est ainsi que la valeur des récoltes perdues estimée à 730.000 millions de francs C. A. F. en 1948 s'est progressivement réduite pour n'être plus que de 35 millions en 1952. Ainsi, mis en confiance par l'efficacité de ces nouveaux moyens de protection, les rizieulteurs malgaches augmentent constamment les surfaces plantées.

Il n'est pas douteux que la « rizieulture » peut être un facteur essentiel de l'équilibre économique et financier du territoire, mais l'action ne doit pas se limiter à la seule augmentation des surfaces cultivées.

Ce développement des surfaces ne sera rentable que lorsque le problème de sélection des semences et de l'augmentation des rendements sera résolu.

Il est donc satisfaisant d'enregistrer les efforts du territoire qui a prévu pour 1954 la création de quatorze nouveaux centres multiplicateurs de semences qui permettront la substitution, à de multiples sortes locales, de riz blancs plus productifs et de qualité homogène.

Le succès de nos prévisions d'exportation ne peut être assuré que par un produit de qualité suivie.

Le problème des rendements apparaît beaucoup plus ardu, attendu qu'ils varient actuellement entre 1.000 et 1.200 kilogrammes à l'hectare seulement.

Les fumures sont généralement faibles ou inexistantes, et sur ce point, l'insuffisance de l'élevage se fait cruellement sentir.

Il serait souhaitable de voir se créer dans les zones de rizieulture de nombreuses petites fermes d'élevage susceptibles d'augmenter efficacement les apports indispensables de fumure.

Il y a bien la solution d'apport d'engrais, en vue de pallier ce manque de fumure en provenance de l'élevage; malheureusement, les rizieulteurs malgaches manquent de moyens financiers pour faire face à la première dépense.

Il y aurait bien aussi la méthode employée en France, qui consiste à subventionner efficacement les planteurs de Camargue, malheureusement ni le budget de Madagascar, ni les consommateurs ne peuvent accomplir un semblable effort.

Toutefois, nous pensons que l'assemblée représentative de Madagascar pourrait, en accord avec la haute administration, étudier la possibilité de voter un crédit suffisant pour achat d'engrais.

Ces engrais pourraient être distribués aux planteurs qui en effectueraient le remboursement à la récolte, en espèces ou en nature, grâce au rendement supérieur obtenu. Ce serait aussi le moyen efficace d'éduquer les planteurs malgaches qui se rendraient rapidement compte de leur intérêt.

Nous avons précédemment indiqué que Madagascar était, par tradition, le fournisseur de la métropole en « riz de choix » dont la consommation était libre à tous les stades.

Cependant le marché métropolitain a évolué et son incertitude actuelle provoque une certaine inquiétude: en effet, sa consommation totale n'est plus que de 55.000 tonnes environ contre 100.000 tonnes dans le passé; cette diminution semble être due à l'insuffisance des qualités mises en circulation, provoquant ainsi la désaffection du consommateur.

Cette situation est paradoxale, attendu qu'il est généralement reconnu que le riz est un des principaux aliments du monde et la céréale pour laquelle les besoins de la consommation sont les plus importants et les moins satisfaits.

La production métropolitaine n'étant que de 40.000 tonnes environ et de qualité ordinaire en majorité, il reste donc un volant d'environ 15.000 tonnes, laissant ainsi une large place pour l'écoulement de nos « riz de luxe » dont le tonnage ne semble pas devoir dépasser 10.000 tonnes pour la campagne 1954-1955.

Nous sommes donc en droit de nous étonner que Madagascar, territoire français faisant partie intégrante de l'économie nationale, soit non seulement soumis à des contingents annuels, mais aussi à l'arrêt de ses exportations, le Gouvernement n'ayant pas encore fixé le contingent de la récolte commencée en mars 1953, ni autorisé son entrée en France.

D'autre part, le Gouvernement ayant fixé les prix de vente au détail des « riz longs dits de luxe », notre production dont la qualité supérieure n'est plus à démontrer, est injustement pénalisée du fait qu'elle se vend aux mêmes prix que les qualités inférieures.

Le Gouvernement fixe le prix du blé, cependant le « blé dur » est normalement payé plus cher que le « blé tendre », tandis que nos « riz de luxe », « grains durs et translucides » sont payés, à la production, moins cher que le « riz ordinaire ».

Cette anomalie ne semble pas cadrer avec le plan d'expansion économique du Gouvernement qui jugera certainement opportun de reviser sa position en considération de la gravité de la situation du marché du riz dans la métropole.

Nos efforts, en vue d'augmenter la production de nos « riz de choix » seraient vains si nous n'avions pas la certitude de pouvoir les écouler librement, comme par le passé, sur notre marché traditionnel métropolitain, et sur ce dernier point, tous apaisements officiels devraient être donnés au territoire de Madagascar.

Tabac

Le tabac se classant au troisième rang de nos produits exportés, avec 3.445 tonnes en 1952 pour une valeur de 960 millions de francs C.F.A., est aussi une base solide de l'économie de Madagascar.

La qualité s'est très sensiblement améliorée et en 1953, le tonnage exporté passe à 4.136 tonnes pour une valeur de 1.553 millions de francs C.F.A.

Nous considérons que cette culture riche ne doit pas se limiter seulement à la qualité « Maryland » et que des essais de plantations de variétés nouvelles telles que « Kentucky, Virginie » et autres, devraient être réalisés dans le plus bref délai possible.

Vanille

Ce produit riche, dont les plantations furent atteintes de maladies diverses provoquant la pourriture des racines et des tiges, tend à revenir à un niveau normal de production, grâce à l'intervention de nos techniciens des services de l'agriculture. La qualité est sérieusement sélectionnée.

Les exportations des trois dernières années ressortent comme suit

1951.... 447 tonnes. — Valeur francs C.F.A..... 390 millions.
1952.... 414 tonnes. — Valeur francs C.F.A..... 353 millions.
1953.... 372 tonnes. — Valeur francs C.F.A..... 574 millions.

La reprise de la production doit être attentivement suivie afin de ne pas dépasser le niveau normal des besoins du marché, ce qui ne manquerait pas d'entraîner un effondrement des cours, non souhaitable.

L'assemblée représentative de Madagascar, en accord avec la haute administration, a voté la création d'un « Fonds de propagande de la vanille » destiné à organiser et à financer des campagnes publicitaires, sur les marchés extérieurs, en faveur de la vente de ce produit. En cas de succès de cette propagande, la production pourra être augmentée progressivement.

Sisal

Il n'est pas superflu d'insister sur l'attitude courageuse et audacieuse des planteurs du Sud de Madagascar, prenant tous les risques d'une culture nouvelle dont la production récemment menacée d'effondrement vient d'être relativement stabilisée.

Dans le but de parer à une catastrophe éventuelle, en particulier le chômage d'environ 15.000 ouvriers autochtones, le territoire a relevé la taxe d'exportation sur ce produit. D'autre part, le Gouvernement a pris toutes dispositions devant permettre l'écoulement de la production des territoires d'outre-mer à un prix plus normal, sur la base d'un accord interministériel relatif au jumelage des licences d'importation sur l'étranger et les pays d'outre-mer.

Nous avons malheureusement à déplorer le retard apporté à la publication de ce protocole qui permit la constitution de stocks importants dans la métropole, en provenance des pays étrangers, entraînant par voie de conséquence la diminution des tonnages valeur exportés en 1953 par rapport à celui de 1952, à savoir:

1952.... 6.400 tonnes. — Valeur francs C.F.A.... 437 millions.
1953.... 4.733 tonnes. — Valeur francs C.F.A.... 165 millions.

Dans le but de maintenir cette branche agricole et industrielle, vitale pour tout le Sud de Madagascar, il apparaît indispensable de veiller à la stricte application de l'accord interministériel intervenu.

Aleurites

L'avenir des plantations arbustives d'aleurites nouvellement créées apparaît toujours plus incertain; cependant cette production d'huile siccative industrielle de qualité supérieure à celle de l'huile de « tung » ou « huile de bois de Chine » mérite la sollicitude des pouvoirs publics.

Cette production, récemment victime d'un dumping de certains pays étrangers, devrait rapidement faire l'objet du même protocole que pour le sisal, sinon elle est vouée à une disparition rapide et certaine.

Il faut reconnaître que les huiles siccatives sont de plus en plus employées dans l'industrie des vernis. Or, notre approvisionnement provient principalement de l'Indochine. Etant donné la situation qui existe dans ce pays, il semble que la France aurait intérêt, pour éviter d'avoir recours à des importations étrangères, à encourager la culture de ce produit à Madagascar.

Le tonnage exporté en 1951 est de 354 tonnes; en 1952, 334 tonnes à raison de 110 francs C. F. A. le kilogramme F. O. B. environ. La production de 1953 affectée par la grêle ne sera guère supérieure en tonnage, mais très inférieure en valeur, si le Gouvernement ne prend pas les mêmes mesures d'urgence déjà mises en application pour le sisal.

Arachides

Cette production bénéficie d'une demande soutenue, particulièrement en « arachide de bouche » et il y a lieu de se féliciter des efforts des techniciens de nos services de l'agriculture dans le but d'améliorer les qualités et de rechercher des variétés nouvelles.

Le tonnage exporté en 1952 ressort à 8.220 tonnes et à 6.780 tonnes en 1953.

La diminution enregistrée en 1953 est généralement due à l'application stricte des normes d'exportation par le service du conditionnement. Le maintien d'une qualité suivie doit assurer l'écoulement régulier de cette production dans l'avenir.

Ricin

La France a importé, en 1953, 15.800 tonnes de graines de ricin. Or, les pays outre-mer de l'Union française ne lui ont fourni que 3.500 tonnes. Sur ce total, Madagascar n'intervient que pour 1.500 tonnes. Là encore, la production pourrait être développée pour satisfaire les besoins métropolitains.

Cire d'abeille

La cire d'abeille produite à Madagascar reste de qualité médiocre du fait de la technique employée pour récolter le miel. Cette qualité pourrait être améliorée et le mouvement d'affaires, qui porte actuellement sur 250 milliards de francs C. F. A., développé.

Sucre

L'exportation demeure nulle, la consommation locale augmentant constamment pour le plus grand bien des populations autochtones.

La consommation locale est passée de 15.000 tonnes en 1951 à 18.000 tonnes en 1952 et dépassera certainement 20.000 tonnes en 1953.

Cette situation nécessitera d'ailleurs l'importation de 2.000 tonnes en 1952 et 2.000 tonnes en 1953.

Par suite de la création de sucrerie de la Mahavavy, l'exportation peut être de nouveau reprise dans un délai plus ou moins rapproché. La réussite de cette initiative est souhaitable, car non seulement elle contribuerait à l'abaissement du déficit de la balance commerciale, mais aussi à la mise en valeur du delta de la Mahavavy, pour le plus grand bien des populations autochtones de cette région.

Il convient de préciser que, à l'origine, cette sucrerie devait exporter sur le Proche et Moyen-Orient. Or, il semble qu'elle espère, à défaut de ce débouché, livrer un contingent important à la métropole.

Une sage politique consisterait à prospecter le marché local et à provoquer une augmentation de la consommation interne qui peut être développée dans des proportions non négligeables.

Nous croyons utile de préciser que les investissements de la puissance publique ne sont pas effectués au seul bénéfice de la sucrerie de Mahavavy, c'est toute la région du delta qui sera irriguée et fertilisée, ainsi pourraient se créer de nouvelles plantations de café, poivre, plantes à parfums, rizières, etc., en particulier sur les réserves autochtones, ce qui ne manquera certainement pas d'entraîner le peuplement de cette zone.

Nous souhaitons que de tels efforts d'infrastructure soient poursuivis sur la côte Ouest de Madagascar dont la fertilité des terres bien irriguées n'est plus à démontrer.

Poivre

Le tonnage exporté en 1953, soit 326 tonnes pour 220 millions de francs C. F. A., est inférieur à celui de 1952 avec 420 tonnes pour 281 millions C. F. A.

Cependant la production est toujours en progression, alors que l'évaluation des stocks non exportés au 31 décembre 1953 serait de l'ordre de 150 tonnes environ. D'autre part, la production de la côte Est ne manquera pas d'augmenter au cours des prochaines années.

Les plantations peuvent être développées jusqu'à concurrence du plafond de consommation de la métropole à condition de leur assurer une rentabilité relative, indispensable à leur développement normal.

Les licences d'importation de provenances étrangères devraient être accordées avec prudence afin de ne pas freiner le développement de la production nationale.

Tapioca

Le tonnage exporté en 1953 est en légère progression, soit 4.850 tonnes contre 4.465 tonnes en 1952, il est cependant loin d'atteindre celui de 1951 avec 8.840 tonnes, maximum exporté par le territoire.

La qualité irréprochable et suivie de cet aliment de reconstitution par excellence devrait provoquer une augmentation sensible de la consommation, en particulier celle des services publics métropolitains, tels que les services sociaux civils et militaires.

Produits pauvres

Légumes secs.

Nous constatons une reprise des « Pois du Cap » avec un tonnage exporté de 13.150 tonnes en 1953 contre 5.600 tonnes en 1951. La réouverture du marché de Grande-Bretagne laisse espérer l'accentuation de cette reprise.

Par contre, la régression continue concernant les « haricots »: le tonnage exporté en 1953 ressort à 2.060 tonnes contre 2.980 tonnes en 1951.

Manioc sec.

Nous enregistrons une augmentation de tonnage exporté, soit 12.000 tonnes en 1953 contre 8.500 tonnes en 1952 et 6.500 tonnes en 1951. Cependant, nous demeurons encore très loin du tonnage exporté en 1938, soit 30.000 tonnes.

Nos exportations sont irrégulières, du fait que lorsque le territoire est généralement en mesure de répondre favorablement aux demandes qu'il reçoit, le manioc en provenance de l'étranger bénéficie d'une suppression des droits de douane à l'entrée en France. Elles reprennent généralement lorsque le tonnage ainsi privilégié en provenance de l'Angola, en particulier, est épuisé.

Maïs.

Madagascar produit, en général, un maïs jaune (origine Afrique du Sud) à grain dur d'excellente qualité et en exportait 55.000 tonnes environ en 1938, soit à l'époque de la liberté du commerce.

Le tonnage exporté en 1951 et 1952-1953 ressort respectivement à 6.000, 9.500, 9.300 tonnes.

Nous pensons que si l'Office national interprofessionnel des céréales qui détient le monopole d'achat et de répartition de ce produit voulait bien s'intéresser à ce problème, cet organisme pourrait acheter un certain tonnage annuel à Madagascar. Ce serait une équitable compensation des 3 millions de quintaux de blé exportés en 1953 par la métropole dans ses territoires d'outre-mer, en considérant que Madagascar importa environ 15.000 tonnes de farine de froment en 1953, ce tonnage devant augmenter chaque année.

Farine basse de riz.

Ce produit d'excellente qualité ne correspond nullement à celle du son de céréales métropolitaines manquant généralement de vitamines: il s'agit de la « farine de cônes » de riz crue constituant un aliment de premier ordre pour le bétail.

Un courant d'exportation de cette farine très demandée par les éleveurs métropolitains fut entamé en 1953. Malheureusement, et pour des raisons qui ne semblent pas valables, l'Office national interprofessionnel des céréales refuse l'entrée de ce produit en France, affectant ainsi injustement la production de Madagascar, territoire français faisant partie intégrante de l'économie nationale.

Nous avons déjà indiqué que le tonnage global de ces produits pauvres exporté en 1938 dépassait 100.000 tonnes.

La logique voudrait que les produits pauvres soient remplacés par d'autres plus riches, mais la réalité est plus sévère et nos paysans malgaches des Hauts-Plateaux sont dans l'obligation de s'incliner devant les possibilités du terroir et des conditions climatiques.

D'autre part, les taux de fret sont beaucoup trop élevés par rapport à la pauvreté de ces produits; aussi, nous pensons que les compagnies françaises et étrangères constituant la conférence des lignes desservant Madagascar devraient étudier la possibilité de pratiquer un taux spécial dans le but de favoriser la reprise des exportations, ce qui ne manquerait pas d'améliorer le chargement des cales de leurs navires.

En conclusion, nous pensons que la reprise de l'exportation pourrait être effectuée si l'O. N. I. C. et les compagnies de navigation voulaient bien se pencher sur ce problème.

FORÊTS

En 1948, la superficie couverte en forêts était de l'ordre de 8 millions d'hectares occupant 13,5 p. 100 de l'étendue de l'île contre 18 p. 100 environ en France. Elle est en régression inquiétante et rappelons que la superficie de Madagascar est bien plus grande que celle de la France.

Le grave danger de la déforestation semble avoir été compris par les populations et, dans une certaine mesure, elles se sont mises à participer à l'amélioration de la situation.

Le territoire poursuit et développe chaque année ses efforts en vue de reconstituer les zones forestières mutilées sinon dévastées et en créer de nouvelles.

En 1954, un nouveau centre de recherche forestière sera installé dans la région de Vakinankaratra. Ces centres devraient être multipliés dans les régions des Hauts-Plateaux dont le reboisement doit être poussé au maximum, sinon, des catastrophes, telles que de graves inondations en particulier, seront inévitables, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Il importe donc d'accroître les effectifs de personnel technique et de gardes forestiers qualifiés.

Pour conclure, il n'est pas douteux qu'aucun résultat tangible ne sera obtenu dans le domaine forestier si une politique constante de persévérance et de ténacité n'est pas maintenue.

ÉLEVAGE

La situation est inchangée; le cheptel bovin se stabilise autour de 6 millions de têtes, mais continue à diminuer en poids. Il faut retenir que la consommation locale est en augmentation constante pour le plus grand bien des populations.

Le caractère de gravité de la situation de l'élevage n'a pas échappé, ni aux pouvoirs publics, ni aux corps constitués et en vue d'accélérer la solution de ce problème un « Conseil supérieur de l'élevage » vient d'être constitué.

Il faut d'extrême urgence aménager des zones de pâturages réels d'une part, et éduquer la multitude de propriétaires de troupeaux dans le but de les transformer en « éleveurs » dans l'intégralité du terme.

A cet effet, trois zones d'élevage viennent d'être créées grâce aux crédits du F. I. D. E. S. et du budget local. Il n'est pas douteux que les résultats satisfaisants ne se feront pas attendre, et il est souhaitable que ce premier effort s'intensifie par la suite afin que dans un avenir le plus rapproché possible le cheptel actuel soit doublé, en nombre et en poids.

Dans cette attente et l'épidémie de paralysie contagieuse continuant à décimer gravement le cheptel porcin, l'industrie locale de viandes congelées et de conserves s'est trouvée dans la triste obligation de fermer la plupart des usines. Les pouvoirs publics ne manqueront certainement pas de s'intéresser particulièrement au sort dramatique de cette industrie, sous forme de marchés d'intendance par exemple. Par ailleurs, il serait souhaitable que les services techniques continuent à mettre tout en œuvre en vue de trouver un vaccin efficace contre la poliomyélite du porc.

PRODUITS MINIERS

Mica.

Peu de changement dans la situation. L'industrie du mica continue à se débattre dans de sérieuses difficultés.

Le tonnage exporté en 1953 est de 638 tonnes, contre 737 tonnes en 1952 et 688 tonnes en 1951.

Nous aurons probablement à déplorer la fermeture de tout ou partie des exploitations dont les difficultés sont accrues du fait de l'application du code du travail qui constitue une augmentation obligatoire du prix de revient.

GRAPHITE

Les transactions de ce produit à l'exportation doivent faire l'objet d'une grande circonspection.

Les besoins mondiaux semblent avoir diminué et l'on considère généralement qu'un plafond annuel de 10.000 tonnes maximum ne devrait pas être dépassé, sinon un effondrement des cours interviendrait, entraînant de ce fait la fermeture de nombreuses exploitations, ce qui n'est pas souhaitable.

Tonnage exporté:

1951, 12.700 tonnes. — Valeur francs C. F. A. 493.700.000;
1952, 17.500 tonnes. — Valeur francs C. F. A. 538.000.000;
1953, 13.600 tonnes. — Valeur francs C. F. A. 398.000.000.

La baisse enregistrée en 1953 par rapport au prix obtenu en 1951 ressort donc à 9.000 francs C. F. A. par tonne, conséquence certaine du dépassement des besoins réels du marché en 1952, soit 17.500 tonnes au lieu du plafond de principe de 10.000 tonnes.

Il ne semble donc pas douteux qu'augmenter le tonnage exporté en 1953 placerait inévitablement l'industrie du graphite dans une situation catastrophique.

Il demeure cependant évident que le territoire pourrait rapidement faire face à une augmentation éventuelle des débouchés.

PAYSANNAT

Collectivités rurales autochtones modernisées.

L'expérience se poursuit. La mise en place des collectivités rurales autochtones modernisées (C. R. A. M.) a commencé au milieu de 1952, à la fin de cette même année cinq C. R. A. M. étaient créées; au 30 septembre 1953, 17 étaient en fonctionnement et une dizaine à l'étude.

Ces réalisations paysannales sont financées de deux façons:

L'infrastructure de base des périmètres: (hydraulique agricole, défrichements, aménagements des parcelles, bâtiments) est réalisée grâce aux dotations F. I. D. E. S. dont bénéficie le territoire pour la modernisation du paysannat.

La mise en valeur proprement dite est assurée, dans le cadre de la collectivité autochtone rurale, cellule de base, grâce aux prêts de la centrale d'équipement agricole et de modernisation du paysannat et sous les directives techniques de la production du sol.

En mars 1953, le F. I. D. E. S. a mis à la disposition du territoire 200 millions de francs C. F. A. dont 40 millions étaient utilisés au 30 septembre, d'autre part la centrale d'équipement sur le fonds de roulement de 100 millions, constitué sur les ressources locales, avait consenti aux C. R. A. M. 70 millions de prêts.

Les 17 C. R. A. M. actuellement créées en place sont:

Province de Fianarantsoa.

C. R. A. M. d'Ambohimandroso (Ambalavao). — Sud du pays Betsiléo. — Modernisation des conditions de la rizieulture et des cultures sèches, conservation et amélioration des sols, amélioration de l'élevage, mise en culture de 200 hectares de nouvelles rizières et amélioration de l'irrigation sur 200 hectares. — Pisciculture.

Crédit F. I. D. E. S..... 7 millions.
Prêt accordé..... 3.200.000 F.

C. R. A. M. de Fandriana (Nord Betsiléo). — Aménagement hydraulique pour mise en culture de 100 hectares de nouvelles rizières et amélioration de l'irrigation sur 300 hectares, modernisation des conditions de la production autochtone.

Crédits F. I. D. E. S..... 4 millions.
Prêt accordé..... 3.500.000 F.

Province de Majunga.

C. R. A. M. de Bemanevika (district d'Ambanja). — Aménagement de 600 hectares de rizières dans la vallée très fertile du Haut-Sambirano.

Crédits F. I. D. E. S..... 19 millions 5.
Prêt accordé..... 5 millions (1re année).

C. R. A. M. d'Ankazomborona (district de Marovoay). — Aménagement rationnel de 500 hectares de rizières dans la plaine alluvionnaire de la Betsiboka.

Crédits F. I. D. E. S..... 20 millions.
Prêt accordé..... 3 millions (1re année).

Maevatanana. — Cours moyen de la Betsiboka. — Amélioration des conditions de culture autochtone. — Aménagement rationnel de 150 hectares de rizières nouvelles.

Crédits F. I. D. E. S..... 2 millions.
Prêt accordé..... 800.000 F.

Province de Tamatave.

C. R. A. M. d'Andilamena (district d'Ambatondrazaka). Nord du lac Alaotra.

Aménagement de 2.500 hectares de nouvelles rizières dans les marais d'Antanetimbasangy (première tranche 1.000 hectares).

Superficie récupérée en un an: 200 hectares.

Amélioration des conditions de cultures autochtones, introduction des cultures sèches, amélioration de l'élevage.

Crédits F. I. D. E. S..... 34.200.000 F.
Prêt accordé..... 10.500.000 F.

C. R. A. M. d'Ambohiboataco (district d'Ambatondrazaka). Zone du lac Alaotra. — Aménagement de 1.000 hectares de nouvelles rizières dans les marais en bordure du lac (tranches annuelles de 250 hectares).

Crédits F. I. D. E. S..... 15.500.000 francs.
Prêt accordé..... 10.500.000 francs.

Province de Tananarive.

C. R. A. M. de Soanindrariny (district d'Antsirabe). — Amélioration de l'arboriculture et de la commercialisation des pommes.

La première campagne a porté sur 300 tonnes de fruits, avec conditionnement et expédition dans les différentes régions de l'île, à la Réunion et en Afrique équatoriale française.

Crédits F. I. D. E. S..... 3 millions (bâtiments).
Prêt accordé..... 3.700.000 francs.

C. R. A. M. d'Ambohimandroso (district d'Ambatolampy). — Equipement individuel des cultivateurs pour la riziculture. Modernisation et extension des cultures sèches.

Crédits F. I. D. E. S..... 2 millions de francs.
Prêt accordé..... 4 millions de francs.

C. R. A. M. de Manjalalampa (district d'Ambatolampy). — Mêmes objectifs.

Crédits F. I. D. E. S..... 1.500.000 francs.
Prêt accordé..... 3 millions de francs.

C. R. A. M. de Firavahana (district de Miarinarivo). — Aménagement des deux zones marécageuses de Betsisa et de Mangalany qui doit permettre la création d'un millier d'hectares de nouvelles rizières et l'amélioration de 800 autres.

Parallèlement, amélioration des conditions de production autochtone tant en rizières qu'en cultures sèches.

Crédits F. I. D. E. S..... 4.900.000 francs.
Prêt accordé..... 3 millions de francs.

C. R. A. M. d'Antanzobe. — Aménagement de 700 à 800 hectares de nouvelles rizières. Amélioration de 200 autres hectares. Rationalisation des conditions de culture, développement des cultures sèches.

Crédits F. I. D. E. S..... 9 millions de francs.
Prêt accordé..... 4.200.000 francs.

Province de Tuléar.

C. R. A. M. d'Antsidizato (district de Mahabo). — Mise en valeur par irrigation de 500 hectares de nouvelles rizières. Cinquante hectares ont été mis en culture en 1953.

Crédits F. I. D. E. S..... 12 millions de francs.
Prêt accordé..... 5 millions de francs.

C. R. A. M. de Mandabé (district de Mahabo). — A porté exclusivement en 1953 sur le conditionnement et la commercialisation des arachides destinées à l'exportation.

La campagne 1953 a porté sur 150 tonnes de produits qui ont pu être triés et stockés dans 5 hangars achetés sur les 6 millions de crédits F. I. D. E. S.

Dès 1953, l'effort porte sur l'amélioration des semences et des méthodes de production, un prêt de 3 millions est prévu à cet effet.

C. R. A. M. d'Ejida (district d'Ampanihy, extrême Sud). — A pour but l'amélioration de l'élevage dans cette zone subdésertique par aménagements de points d'eau et constitution de stocks de fourrage.

Crédits F. I. D. E. S..... 3 millions de francs.
Prêt accordé..... 2.800.000 francs.

C. R. A. M. de Beloha (district de l'Androy, extrême Sud). — A pour but l'amélioration des conditions d'élevage du moutons mérinos, le traitement et la commercialisation de la laine.

Crédits F. I. D. E. S..... 1.500.000 francs.
Prêt accordé..... 600.000 francs.

C. R. A. M. de Bezaha (district de Betioky). — Vallée alluvionnaire de l'Onilahy. Rationalisation des méthodes autochtones de rizi-culture. Aménagement d'une nouvelle zone de 200 hectares.

Crédits F. I. D. E. S..... 4.500.000 francs.
Prêt accordé..... 3.000.000 de francs.

∴

Sur l'ensemble de ces 17 C. R. A. M., l'effort de la première année de modernisation du paysannat a permis la création ou l'amélioration de 740 hectares de rizières et la mise en culture de 300 hectares de cultures sèches (principalement arachides).

Le programme actuellement en cours porte sur 6.000 hectares de nouvelles rizières à mettre en culture dans un délai de cinq ans.

∴

D'autre part les C. R. A. M. à l'étude sont:

Dans la province de Majunga:

Une C. R. A. M. de la Mahavavy où les grands travaux d'hydraulique en cours permettent l'aménagement d'une première tranche de 1.000 hectares de rizières.

Dans la province de Fianarantsoa:

Trois C. R. A. M. du même type que celles existantes (riziculture, cultures sèches, élevage): Anjoma (Ambalavao), Isaka (Ambohimahasoa), Andraraijato (Fianarantsoa).

Deux C. R. A. M. rizicoles dans le district de Farafangana (région côtière de l'Est): Evato et Anosivelo.

Dans la province de Tamatave:

Une C. R. A. M. de production de canne à sucre dans la région de Brickaville à proximité des sucreries de la Bourdonnais.

Une C. R. A. M. de production de manioc dans le district de Mocamanga à proximité des féculeries du Mangoro.

Dans la province de Tananarive:

Deux C. R. A. M. rizicoles à Ambohibary, dans le district d'Antsirabé et à Tsinjoarivo (Arivonimamo).

Une C. R. A. M. maraîchère dans les environs immédiats de la capitale.

Dans la province de Tuléar:

Deux C. R. A. M. rizicoles et de cultures vivrières dans l'Androy: Tsivori et Behara.

Il semble prématuré de conclure sur les résultats de cette expérience encore récente, un proche avenir doit le permettre, d'ores et déjà, cependant, certains indices semblent encourageants.

Il serait souhaitable que l'action éducatrice dans les C. R. A. M. soit développée le plus rapidement possible, afin de former une élite malgache capable de passer elle-même à la gestion directe de ces organismes modernisés.

POPULATION

Les principales villes sont, par ordre d'importance:

	1951	1952
Tananarive	180.000	187.000
Majunga	33.000	48.000
Tamatave	29.000	39.000
Diego-Suarez	24.000	32.000
Fianarantsoa	19.000	26.000
Tuléar	19.000	21.000
Antsirabé	15.000	14.000
Marovoay	13.000	12.000

COMMUNICATIONS MARITIMES

L'effort de modernisation de la flotte employée dans les relations entre la métropole et Madagascar s'est poursuivi au cours de l'année écoulée et a été marqué par l'entrée en ligne de plusieurs paquebots mixtes rapides et à itinéraire fixe.

Aussi est-il permis de dire aujourd'hui que la liaison maritime metropole—Madagascar est, si on la compare aux liaisons avec d'autres territoires d'outre-mer, celle qui bénéficie du tonnage le plus moderne et, peut-être aussi, le plus important par rapport au chiffre, relativement bas, hélas, des tonnages à transporter.

La faiblesse de ces tonnages vaut d'être soulignée quand on cherche à expliquer la cherté apparente des taux de fret.

Au cours, par exemple, des sept premiers mois de l'année 1953:

Madagascar a reçu ou exporté par 17 *ports et rades:* 313.000 tonnes (223.000 à l'import, 90.000 tonnes à l'export);

Le Kenya, par *un seul port:* Mombasa, a reçu et exporté: 1.079.000 tonnes (609.000 tonnes à l'import, 470.000 tonnes à l'export).

En présence de pareils chiffres, on est obligé d'admettre qu'il serait excessif de penser que les taux de Madagascar devraient être exactement au niveau de ceux du Kenya.

Cependant, les compagnies françaises et étrangères, constituant la conférence des lignes desservant Madagascar et l'île de la Réunion, ont fait des efforts louables pour abaisser les taux de fret de certains produits, ou de première importance, ou dans une situation particulièrement difficile: exemples: le sisal, les cuirs et peaux, les conserves de viandes, le suif, d'une part, et le ciment, la farine, d'autre part.

Il est juste de remarquer ici que pour les seules compagnies de navigation françaises, l'augmentation des charges de toutes natures est, par rapport à l'avant guerre, au coefficient 25 environ, tandis que celui des taux de fret et, surtout, des prix de passages, est très inférieur à ce coefficient.

A noter, par ailleurs, une amélioration très nette des liaisons maritimes de Madagascar avec des pays autres que la métropole, à savoir: l'Indochine, l'Afrique du Sud et Dakar par les messageries maritimes; les Antilles et l'Amérique du Nord par la nouvelle ligne « Louis Dreyfus et Cie », exploitée avec des navires français et anglais.

Il appartient au territoire — c'est là un point capital — de mettre ses ports, rades et matériel de batelage au diapason des navires modernes qui les pratiquent. Il sera certainement plus facile quand un effort sérieux aura été fait dans ce domaine et que des résultats pratiques auront été obtenus, d'obtenir des compagnies de navigation, dont les navires auront parallèlement une rotation plus rapide, des améliorations nouvelles dans les taux de fret.

Pour répondre à ces préoccupations, il importe que les travaux de percement en cours du canal des Pangalanes soient activement poursuivis; ainsi Tamatave deviendra un grand port qui permettra d'activer la rotation des navires.

Il est cependant regrettable de constater que des produits chargés le 30 novembre 1953 à Tamatave n'arrivent à destination du Havre que le 7 février 1954, soit un trajet de 70 jours.

Il y a également lieu de déplorer le fait que la « Conférence des lignes de navigation » desservant Madagascar et l'île de la Réunion, charge et délivre des connaissements à destination de *Bordeaux direct*, mais le plus souvent fait décharger les produits à Marseille ou à Nantes pour les réexpédier par chemin de fer vers leur destination première.

Il en résulte que les chargeurs sont généralement dans l'impossibilité matérielle de suivre leurs opérations commerciales.

Cette méthode ne saurait favoriser l'abaissement des taux de fret ni le prix de revient des produits d'exportation.

Nous pensons également que si les compagnies de navigation pouvaient réduire le taux du fret des produits pauvres tels que: bois, manioc, légumes secs, etc., le remplissage des cales de leurs navires serait facilité.

Voies ferrées

La réfection de la plateforme, l'amélioration du ballast ancien, le rebalastage complémentaire, le remplacement des traverses et des rails ont été entrepris durant l'année 1952 et se poursuivent activement.

Trois chantiers ont également été ouverts en vue de rectifier les tracés et adoucir les courbes.

Le renouvellement de la voie a été également amorcé au moyen du renforcement de l'armement de la voie par renouvellement en rails de 30 kilogs sur traverses métalliques.

L'année 1952 a également vu la mise en place d'un nouveau matériel de traction orienté surtout vers l'emploi de locomotives diesel-électriques. Le parc de locomotives diesel a doublé et est passé de 5 à 10 unités et l'acquisition de 5 nouvelles unités est prévue pour 1953.

Le nombre de locotractions passera également de 4 à 18. Le parc automoteur comprenant actuellement 9 unités, dont 4 micheline, sera porté à 18 en 1953, dont 7 micheline.

Cet effort de rénovation, qui sera complété par l'achat de 500 wagons supplémentaires, permettra une meilleure utilisation de la voie ferrée, une amélioration sensible du trafic et, espérons-le, une diminution sensible des tarifs ferroviaires grevant trop lourdement le revient actuel des produits transportés.

En outre, il serait utile de pousser les études afin d'établir si la construction du chemin de fer Antsirabe—Fianarantsoa offre des chances de rentabilité.

Communications routières

Si les travaux ont été commencés avec un certain retard, nous enregistrons qu'au cours des années 1952 et 1953, 15 ponts ont été construits ou améliorés et 200 kilomètres de routes bitumées sans compter les nombreux aménagements partiels.

L'artère centrale Tananarive-Fianarantsoa sera bientôt entièrement bitumée, ce qui ne manquera pas de contribuer au développement touristique de la Grande Ile, en particulier de la région d'Antsirabe, station thermale et climatique par excellence.

Il n'en reste pas moins que le réseau routier laisse encore à désirer et que ces efforts doivent être poursuivis malgré les sacrifices financier à consentir.

Transports aériens

Air France dessert désormais le Centre Afrique par une nouvelle ligne passant par l'île Maurice, Saint-Denis, Tananarive, Livingstone, Brazzaville, Kano, Alger, Paris.

En 1952, Air France a transporté 12.000 voyageurs, 300 tonnes de fret et 195 kilogrammes de courrier postal. En 1953 (voir rapport statistique en annexe).

D'autre part, la Société des transferts aériens intercontinentaux: en 1952, 2.500 passagers et 42 tonnes de fret. Cette société emploie des D. C. 4 et D. C. 6.

Budget

Pour l'année 1952, l'ensemble des prévisions budgétaires du territoire a atteint 12.125.300.000 F dont 4.641.800.000 F pour les budgets provinciaux et 7.488.000.000 F pour le budget général.

Pour 1953, les 16.028.800.000 F prévus se répartissent en 9.971.700.000 F pour le budget général et 6.057.200.000 F pour les budgets provinciaux.

D'autre part, l'ensemble des budgets communaux représentait 1.152 millions de francs en 1952 contre 702 millions en 1954.

Le montant de la caisse de réserve s'élevait en fin juillet 1953 à 3.500 millions tant en numéraire qu'en valeurs en portefeuille. Il est entièrement engagé pour le financement du programme d'investissement voté en 1952 par l'assemblée représentative.

Dépenses budget général.

	1952	1953	1954
Fonctionnement	5.845.579.000	7.115.075.000	9.378.113.115
Equipement et investissement	1.638.000.000	2.556.605.000	2.767.282.000
	7.483.579.000	9.971.680.000	12.145.395.115

La moyenne des dépenses de fonctionnement pour ces trois exercices ressort à 76,4 p. 100 par rapport à l'ensemble des trois budgets. Elles sont en augmentation constante, soit 1.569.496.000 francs pour 1953 et 3.532.534.115 F pour 1954.

Les dépenses de l'exercice 1954 étant de 4.417.700.000 F, elles ont ainsi, en trois ans, augmenté de 112 p. 100, soit une ascension rapide et inquiétante.

Nous considérons que le budget de 1954 constitue un maximum de charges qui ne doit pas être dépassé, si le territoire veut continuer à maintenir son équilibre budgétaire sans avoir recours à une supertiscalité nullement indiquée dans un pays neuf dont l'équipement normal est loin d'être atteint.

Incidences de l'application du code du travail sur les salaires, les prix de revient, le coût de la vie et le budget.

Il est encore trop tôt pour calculer avec une précision suffisante les diverses incidences du code du travail sur la vie du territoire.

D'abord, parce que toutes les dispositions d'application n'ont pas encore été prises, en particulier celles qui vont découler de la mise en œuvre des prescriptions législatives relatives à l'hygiène, la sécurité et le service médical.

Il faut en outre distinguer entre la nature des incidences, car toutes ne sont pas la conséquence du code.

Les renseignements qui vont suivre sont des approximations: même pour le *secteur public*, elles peuvent se révéler inexactes, soit que les travaux ne soient pas exécutés faute de crédits, soit que des réformes de structure permettent de réaliser des économies.

En ce qui concerne le secteur privé, peu d'entreprises à notre connaissance se sont livrées à des estimations. Pour beaucoup d'entre elles, le relèvement des salaires n'a été en fait qu'un alignement puisqu'elles payaient plus que l'ancien salaire et parfois plus encore que le nouveau. Cette assertion est vérifiable. Ajoutons aussi que de nombreuses entreprises ont procédé au réaménagement de leur horaire de travail et font aujourd'hui moins de quarante-huit heures sans que leur capacité de production ait eu à en souffrir.

Les chiffres qui vont suivre donnent donc une idée plus théorique que pratique, plus arithmétique que vraie, des répercussions de l'application du code.

Comme on le sait, ces répercussions peuvent trouver leur origine:

a) Dans des dispositions législatives générales: congés et obligations sociales et diverses;

b) Dans la diminution de la durée du travail, sauf pour l'agriculture;

c) Dans une remise en ordre des salaires.

Les répercussions au titre du paragraphe *a*) seront généralement très faibles; on ne fait pas une erreur sensible en les estimant à 1 p. 100 des charges globales d'une entreprise.

Au titre du paragraphe *b*) les estimations sont assez difficiles. Il faut connaître le régime de la durée du travail propre à chaque activité et nous sommes ici en présence de très nombreux cas d'espèce.

Nous devons dire d'abord que même pour les activités non agricoles, la durée nouvelle du travail (40 heures au lieu de 48) se trouve augmentée par des équivalences ou des dérogations nombreuses. Le régime des 40 heures est donc très atténué et la hausse de 20 p. 100 qui doit résulter théoriquement de la réduction de 48 à 40 heures de la durée du travail n'est pas partout automatique. En effet, diverses entreprises industrielles et commerciales faisaient 40, 42, 44 et 45 heures.

Compte tenu de ces notations, l'incidence en fonction de la nouvelle durée légale du travail doit être de l'ordre de 10 à 15 p. 100 selon les exigences techniques inhérentes à chaque entreprise. L'incidence a été nulle, voire positive, dans les sociétés commerciales qui faisaient comme l'administration 38 heures 30 par semaine et qui font à présent 40 heures. Il y a des exemples à Tananarive.

Dans l'estimation ci-dessus (10 à 15 p. 100 des salaires versés) sont comprises les majorations pour les heures supplémentaires éventuelles (15 p. 100 de la 40e à la 48e).

L'agriculture, par contre, n'enregistre aucune hausse au titre de la durée du travail puisque celle-ci est théoriquement inchangée.

C'est sans conteste la remise en ordre des salaires (§ *c*) qui devait avoir les plus graves répercussions. Ici, tous les secteurs sont touchés puisque tous ont bénéficié d'une revalorisation substantielle du salaire minimum interprofessionnel garanti. En réalité, cette revalorisation n'a fait souvent que consacrer des hausses bien antérieures au code. Ce sont d'ailleurs les employeurs représentés au sein des commissions consultatives du travail qui ont demandé que soient épongées ces hausses et qui ont proposé des salaires au niveau des paliers déjà atteints. Ce sont les employeurs qui ont désiré, ce faisant, mettre un terme aux surenchères et gêner le recours de certains concurrents à une sorte de salaire noir. La situation de la place de Tamatave était à cet égard très caractéristique.

En sorte que les hausses réalisées par arrêté du 10 décembre 1953, soit 40 p. 100 en moyenne pour les villes, 20 à 25 p. 100 pour les industries de brousse, se sont trouvées absorbées par les hausses libres anciennes. Il y a néanmoins, il faut le reconnaître, des exceptions à cette règle.

Dans le bâtiment et les mines par exemple, l'incidence de l'application conjuguée des 40 heures et du relèvement des salaires, n'en reste pas moins sensible. Elle est cependant variable et dépend de la modification ou du maintien de la durée du travail.

Sur les prix déjà pratiqués, c'est-à-dire non par rapport au salaire minimum ancien qui était partout *dépassé*, l'incidence doit varier selon les cas entre 12 *et* 20 *p.* 100, notamment si l'on tient compte de l'emploi de spécialistes pour lesquels les hausses ont été bloquées par un arrêté local puis débloquées à concurrence de 10 p. 100.

Dans certains cas particuliers, la répercussion sur le prix des produits et des services est de moindre amplitude. Tout dépend, évidemment, de l'importance du poste salaire dans le coût de la production ou des services.

Ainsi, la direction de la société Eaux et Electricité de Madagascar a calculé que le prix du kWh lumière passerait de 20,234 à 21,242, soit 1,008 francs en sus par kWh; soit 5 p. 100 de majoration, si le prix de la journée du travail passait à Tananarive de 120 à 144 francs. Or, le salaire horaire est actuellement de 21; ce qui correspond, pour 40 heures par semaine, à 140 francs par jour et 148 francs par jour avec 2 heures supplémentaires, soit moins de 6 p. 100 de hausse.

Pour des constructions de gros génie civil (travaux hydro-électriques, barrages) il a été calculé qu'une hausse nominale du salaire de 10 p. 100 entraînerait une hausse du coût de l'ouvrage de l'ordre de 2 p. 100 en supposant constantes toutes les autres données du problème.

On peut dire, en conclusion, que l'application du code n'a pas eu de répercussions trop sensibles sur l'économie privée. Ces répercussions, aux dires des spécialistes, peuvent être assez rapidement résorbées. Il n'en est pas moins vrai que ce sera parfois au prix de réorganisations internes très étudiées, au prix aussi de compressions d'effectifs très sévères.

On peut dire, en outre, que sans une conjoncture économique défavorable pour certains secteurs de production, l'application du code n'eût suscité à Madagascar aucune difficulté sérieuse.

Secteur public.

Le code aura par contre des répercussions sensibles dans le secteur public.

D'abord parce que l'administration respectait les textes et appliquait le salaire minimum à tous ses agents et travailleurs non fonctionnaires. Les incidences sur les divers budgets du territoire sont donc plus élevées que dans le secteur privé.

Les calculs des services ont fait ressortir un accroissement des dépenses de l'ordre de 650 *millions* pour le budget général et les cinq budgets provinciaux de 1954. La masse budgétaire globale (y compris le budget d'équipement) étant d'après les prévisions d'environ 18 milliards, l'incidence est donc de l'ordre de 4 p. 100.

Au titre du budget du plan, les répercussions peuvent être de l'ordre de 200 millions de francs C. F. A. pour les programmes en cours; il est encore difficile de les chiffrer avec exactitude pour le plan quadriennal non encore définitivement arrêté.

Pour la régie des chemins de fer (port de Tamatave compris), il faut compter en 1954, 35 *millions* environ de dépenses supplémentaires.

Pour les postes et télécommunications, l'incidence sera approximativement de même montant. Toutes ces estimations sont indicatives et sans doute sujettes à variations; les chiffres donnent toutefois un ordre de grandeur.

***

L'évolution du coût de la vie pendant l'année 1953 n'apparaît pas avoir été influencée par l'application du code du travail. En effet, entre le 1er janvier 1953 et le 1er janvier 1954, l'indice général des prix à la consommation familiale pour un ménage européen de quatre personnes dont deux enfants de quatre à douze ans, a baissé de 6 points, tombant de 523 à 517 (1946 = 100), d'après le service des statistiques.

Il est intéressant d'ailleurs de relever les variations de l'indice des prix entre le 1er octobre 1952 et le 1er mars 1954:

(Base 100 au 1er janvier 1946.)

1952:		1953:	
1er octobre	497	1er octobre	518
1953:		1954:	
1er janvier	523	1er janvier	517
1er avril	529	1er février	514
1er juillet	535	1er mars	517

L'indice des prix, en ascension constante du 1er janvier 1950 au 1er juillet 1953, a atteint son maximum en juillet 1953.

Mais, par l'effet des mesures autoritaires intervenues dans le domaine des prix, la psychose de hausse a été neutralisée. Une baisse a été enregistrée qui a amené l'indice au niveau 518-517. Une certaine stabilité des prix est alors apparue.

En ce qui concerne les autochtones, aucune étude systématique n'a été faite.

Cependant, on peut dire que, dans l'ensemble, leur budget d'alimentation et d'entretien (vêtements, médicaments) a marqué une certaine stabilité:

Stabilité des prix du riz (pendant près de trois ans).
Stabilité du prix de la viande (en 1953).
Stabilité des prix des laits concentrés (en 1953).
Stabilité des prix des textiles (en 1953).

D'autre part, des baisses sont intervenues sur les prix des médicaments, sur les tarifs de coiffure et, par suite de mesures récentes, sur les prix de la viande (prix de la viande au bas: 80 F au kilogramme, contre 110), ainsi que sur le prix du pain dont la consommation se développe de plus en plus.

Il faut noter également que le pouvoir d'achat du travailleur s'est partout amélioré, le relèvement est de 13,30 p. 100 à Tamatave.

Dans l'ensemble, la politique de baisse du haut commissariat entreprise en juillet 1953 paraît avoir porté ses fruits. Les mesures intervenues ont d'ailleurs été comprises et acceptées par tous.

Dans les mois à venir, l'action déjà menée sera continuée et accentuée, afin d'atteindre un nouveau palier de baisse.

A priori, rien ne permet de penser que des facteurs échappant aux pouvoirs publics puissent susciter une montée des prix et par là-même compromettre la situation des travailleurs ainsi que le développement de l'économie.

CONCLUSIONS

L'examen détaillé des principaux postes de l'économie générale de Madagascar permet de conclure, pour l'immédiat, que:

1° Le déficit de la balance commerciale ne présente aucun caractère de gravité et qu'une situation plus favorable peut être obtenue rapidement grâce aux efforts entrepris par le territoire dans le but d'augmenter sa production rentable;

2° Les productions de café et de riz constituant la base fondamentale de l'expansion économique du territoire la plus rapidement rentable, tous les efforts doivent être axés sur ces deux produits.

Toutefois, le programme d'augmentation de la production doit être sérieusement coordonné et orienté vers le but suivant:

A. — Production annuelle de 3 millions de tonnes de paddy permettant l'abaissement du prix de riz et de couvrir les besoins des populations côtières de l'Est;

B. — Organiser la culture du riz sur la côte Est, libérant ainsi de grandes superficies qui seraient plantées en café, d'où augmentation automatique très sensible du pouvoir d'achat des populations côtières.

Attendu que 1.000 kilogrammes de café valent 600.000 F et 1.000 kilogrammes de riz seulement 60.000, aucune hésitation ne saurait être permise quant à la solution rapide de ce problème.

Concernant le café, il ne s'agit pas de planter des millions de pieds pour faire du tonnage dans le seul but d'augmenter les recettes budgétaires. Il faudrait que le territoire arrive très rapidement à produire suffisamment de variétés pouvant constituer un mélange au goût du consommateur pour devenir ainsi un fournisseur complet et apprécié sur les marchés extérieurs.

Concernant le riz, le problème de la consommation locale étant résolu, il faut s'attacher à améliorer la qualité de luxe, en particulier celle du « Vary-Lava », qui ne craint pas la concurrence mondiale, grâce au climat et aux terrains de Madagascar, particulièrement favorables à cette culture.

Cette qualité, relativement unique dans le monde et faisant l'objet d'une demande jamais satisfaite des consommateurs métropolitains, pourrait être exportée à raison de 25/30.000 tonnes annuellement.

On peut considérer, sans crainte de se tromper, que lorsque le programme « café et riz » sera exécuté, la balance commerciale sera sérieusement améliorée et les perspectives d'un déséquilibre budgétaire disparaîtront.

Pour l'avenir, il va sans dire que le programme d'équipement du territoire doit être poursuivi sans défaillance. C'est tout le problème de la mise en valeur rationnelle des richesses naturelles du territoire qui demeure à l'ordre du jour; ceci est vrai, non seulement en ce qui concerne Madagascar, en particulier, mais aussi pour tous les territoires français d'outre-mer.

Il est incontestable que lorsque toutes les richesses naturelles des territoires d'outre-mer seront rationnellement mises en valeur, l'Union française sera une réalité, aussi est-ce à bon droit que l'on peut non seulement s'étonner mais surtout regretter, non sans amertume, le maintien d'un état d'esprit métropolitain, empreint d'un certain égoïsme néfaste aux intérêts de la nation, parlant de l'Union française.

Favorisée par sa situation géographique, Madagascar peut et doit devenir un second « Canada », il suffit de le vouloir et de tout mettre en œuvre pour résoudre ce problème; à cet effet, le concours des pouvoirs publics, administratifs, et techniques ne fait aucun doute, pas plus que celui de toutes les populations de la Grande-Ile, dont les aspirations à un niveau de vie toujours meilleur sont légitimes.

Il ne faut jamais oublier que pour faire du « bon social », il faut d'abord faire de l'économique rentable, tout le reste n'étant qu'illusion.

Il demeure bien entendu que la réalisation de ce programme général d'expansion économique ne peut donner de résultats tangibles que dans un climat social reposant sur une confiance générale. Ce climat social et moral pourrait être amélioré par des mesures de clémence.

ANNEXE

SCRUTIN N° 3

Sur l'ensemble du rapport présenté par M. Serrure relatif à la conjoncture de Madagascar.

Nombre de votants..... 150
Ont voté pour..... 113
Ont voté contre..... 15
Se sont abstenus..... 22

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (113).

Groupe des activités diverses. — MM. Colleville, Compeyrot, Guillard, Monifajon, Ramadier.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bétan, Blondelle, Buhuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvain, Chegut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Bouet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Gérin, Guellali, Guy-Charon, Hadengue, Hauriquet (C. F. T. C.), Havard, Léonet, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Praud, Robin, Tardy, Tchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Chopin, Dulland, Sené.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houtet, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Naddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Vieux-Cambouzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Verret.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Caillebot, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Auboire, Paquelle, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Krüger, Mayolle, Meunier, Pinson, Roglano, Trocmé, Wandeneidries.

Groupe de la pensée française. — MM. Dumonfier, Sauvy.

Groupe des sinistrés. — MM. Arnaud, Barat.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Ducros, Gaudoulin, Le Ferme, Malterre.
C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Pailleux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.
C. T. Intellectuels. — M. Woill.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bicheron (C. G. C.), Carré, Delavignette, Graeve, Jourdain, Poilay, Rakotobe (C. F. T. C.), Serrure.

Ont voté contre (15).

Groupe de l'agriculture. — M. Rias (C. G. T.).

Groupe des travailleurs:

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Jeanneau, MM. Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Roll, Subreville, Tanty.

Groupe de l'Union française. — M. Djibo (C. G. T.).

Se sont abstenus (22).

Groupe de l'agriculture. — M. Blaizé.

Groupe de l'artisanat. — MM. Bouilland, Canonville, Levieux, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des travailleurs. — MM. Babau, Beyaert, Bonal, Bothereau, Charlot, Cuenet, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

Groupe de l'Union française. — MM. Bernard, Bourgoin-Auberiot, N'Diaye (C. G. T.-F. O.).

CONJONCTURE DE MADAGASCAR

ANNEXES STATISTIQUES

I. — Commerce extérieur.

1. *Trafic du port de Tamatave.*

Passagers embarqués : long cours, 5.690 ; cabotage, 1.300.
Passagers débarqués : long cours, 5.718 ; cabotage, 1.828.
Fret débarqué : 215.162 tonnes.
Fret embarqué : pour l'extérieur, 86.055 tonnes ; pour cabotage, 23.612 tonnes.
Fret total : 324.829 tonnes (embarqué et débarqué).

2. *Exportations* (chiffres valables pour l'ensemble de l'île.)

	Quantités. (tonnes nettes)	Valeurs. (millions francs C. F. A.)
Animaux vivants et produits du règne animal	3.469	226,9
Dont :		
Bovins (nombres de têtes)	5.547	61,4
Viandes et abats	885	124,9
Miel	»	»
Produits du règne végétal	141.386	10.758,4
Dont :		
Haricots	2.059	81,0
Pois du Cap	13.454	342,0
Manioc frais	12.093	147,3
Manioc, farine, fécule	2.730	78,5
Tapioca	4.857	188,0
Café vert	36.234	6.447,9
Vanille	372	574,1
Poivre	326	225,8
Girofle	1.048	324,8
Riz	44.993	1.553,7
Maïs	9.526	120,1
Coprah	214	7,0
Ricin	1.092	29,8
Raphia	4.619	592,1
Piassava	59	6,0
Arachides	6.485	306,9
Corps gras, cire	1.147	123,5
Dont :		
Graisses et huiles de poissons	»	»
Cires d'abeilles	299	46,5
Produits des industries alimentaires	7.812	736,2
Dont :		
Conserves de viande	2.527	379,7
Cacao et chocolat	315	39,1
Rhum (hectolitre d'alcool pur)	5.707	52,0
Tabacs bruts	4.186	1.124,0
Produits minéraux	16.165	611,3
Dont :		
Graphite	13.608	398,3
Mica	638	173,3
Phosphates naturels	»	»
Produits des industries chimiques et parachimiques	2.015	350,2
Dont :		
Huiles essentielles	618	342,7
Cuirs et peaux	3.795	443,8
Dont :		
Cuirs bruts de bovins	3.708	291,5
Peaux de crocodiles	63	144,8
Bois et ouvrages en bois, liège, sparterie	440	105,1
Dont :		
Rabanes non confectionnées	173	80,2
Matières textiles	5.462	218,2
Dont :		
Sisal	4.533	165,3
Autres produits	2.369	139,0
Dont :		
Or et ouvrages en or (grammes)	127	0,1
Pierres fines et industrielles	163	53,1
Colis postaux	11	5,7
Ensemble	190.856	14.838,7

3. *Importations* (chiffres valables pour l'ensemble de l'île).

	Quantités. (tonnes nettes)	Valeurs (millions francs C. F. A.)
Animaux vivants et produits du règne animal	2.877	360,0
Dont :		
Laits concentrés	2.491	204,3
Beurre	242	130,5
Fromages	272	67,0
Produits du règne végétal	15.449	548,2
Dont :		
Farine de froment	12.054	297,4
Corps gras et cires	1.758	197,1
Dont :		
Huiles alimentaires	1.229	137,2
Produits des industries alimentaires	44.390	2.499,2
Dont :		
Sucres	2.568	83,6
Bières	5.963	251,7
Vins et apéritifs (hl)	265.478	937,8
Boissons distillées (hl alc.)	10.607	243,8
Tabacs fabriqués	576	225,6
Produits minéraux	212.090	2.420,8
Dont :		
Ciments	102.949	620,9
Houilles	17.967	71,3
Essence	47.832	858,1
Gas oil et fuels	20.043	288,6
Produits des industries chimiques et parachimiques	15.277	1.560,8
Dont :		
Produits pharmaceutiques	452	266,6
Engrais	4.008	67,5
Savons	3.638	206,1
Caoutchouc	1.229	280,7
Dont :		
Chambres à air	92	21,0
Enveloppes	953	244,0
Cuirs et peaux	251	113,3
Bois et ouvrages en bois, liège, sparterie, vannerie	7.276	315,8
Dont :		
Bois et ouvrages en bois	7.232	304,3
Papiers et leurs applications	2.942	392,3
Dont :		
Papiers et cartons bruts	966	62,6
Matières textiles	8.314	3.728,1
Dont :		
Tissus de laine	317	223,0
Tissus de coton	5.929	2.187,5
Couvertures de coton	389	91,1
Tissus soie et rayonne	547	488,7
Articles confectionnés en tissus	3.553	1.362,9
Dont :		
Vêtements et lingerie	1.087	781,9
Sacs de jute	2.029	142,1
Chaussures (milliers de paires)	665	342,7
Chapeaux	199	211,7
Parapluies, articles de mode	196	97,3
Ouvrages en pierre, verres, céramiques et perles	5.493	598,3
Métaux	31.761	1.046,8
Dont :		
Fers à béton et laminés	31.234	663,7
Ouvrages en métaux	10.933	1.275,5
Dont :		
Outils, quincaillerie, coutellerie	1.526	293,2
Articles de ménage	1.761	286,6
Machines et appareils	5.456	1.069,2
Dont :		
Machines agricoles	421	96,4

	Quantités (tonnes nettes)	Valeurs (millions francs C. F. A.)
Constructions électriques	2.128	783,8
Matériel de transport	9.392	2.338,3
Dont:		
Voitures tourisme, autocars (nombre)	1.615	553,7
Camions (nombre)	1.526	703,3
Tracteurs	192	152,8
Cycles, motos, pièces détachées	310	142,6
Autres objets	1.161	845,8
Dont:		
Colis postaux	112	102,9
	38.000	22.091,8

II. — Recettes douanières.

(En millions de francs C. F. A.)

Taxe à l'importation	1.975,1
Taxe de consommation	1.152,3
Taxe à l'exportation	868,6
Taxe compensatrice	89,5
Divers	64,3
Total	4.149,9

III. — Transports aériens.

1° Lignes extérieures.

Voyageurs embarqués (unités)	7.827
Voyageurs débarqués (unités)	7.446
Fret embarqué (tonnes)	105,7
Fret débarqué (tonnes)	181,4
Poste embarquée (tonnes, colis postaux compris)	33,2
Poste débarquée (tonnes, colis postaux compris)	114,2

	Valeurs (millions francs C. F. A.)
2° Lignes intérieures.	
Voyageurs (milliers)	54,0
Fret (tonnes)	5.443,7

IV. — Chemins de fer (tous réseaux).

Passagers (milliers)	1.838,8
Passagers-kilomètres (millions)	122,4
Parcours moyen du passager	66,5
Marchandises (milliers de tonnes)	570,4
Tonnes kilométriques (milliers)	122,9
Parcours moyen d'une tonne	215,6
Recettes voyageurs (millions de francs C. F. A.)	210,6
Recettes marchandises (millions de francs C. F. A.)	1.020,0
Bagages et divers (millions de francs C. F. A.)	18,6
Recettes totales (millions de francs C. F. A.)	1.249,2

V. — Permis de bâtir à Tananarive.

Nombre de permis délivrés:	
a) Locaux habitables	291
b) Locaux non habitables	99
Superficies construites:	
a) Locaux d'habitation (m²)	35.639
b) Locaux de non-habitation (m²)	14.055

II. — MADAGASCAR ET DÉPENDANCES

Prix de détail à Tananarive.

(Secteur européen.)

PRODUITS ET SERVICES	UNITÉ	1952				1953			
		Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.	Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.
1° PRODUITS D'ALIMENTATION									
a) Pain, pâtes, épicerie.									
Pain	Kilogramme.	42	42	42	45	42	42	42	38
Pâtes alimentaires	—	100	100	100	100	100	100	100	100
Café kouilou vert	—	200	200	200	200	200	200	200	200
Cacahuètes	—	100	100	100	120	170	170	170	170
Chocolat ordinaire	—	250	250	250	300	300	300	300	250
Légumes secs	—	35	35	35	35	35	45	50	40
Sel cuisine	—	15	15	20	20	20	20	20	20
Sucre	—	60	60	60	60	60	57	60	60
b) Viandes, charcuterie, volaille, poisson.									
Bœuf, filet	—	260	260	250	275	280	280	300	300
Bœuf, 1re catégorie	—	210	210	210	220	240	265	270	240
Mouton, 1re catégorie	—	165	165	200	200	210	240	220	220
Mouton, 2e catégorie	—	110	110	160	125	140	210	190	190
Porc (côtes, rôtis)	—	250	250	260	265	265	280	285	260
Jambon frais	—	600	650	650	650	650	700	750	750
Pâté pur porc	—	220	220	220	220	220	300	300	250
Saucisson sec	—	500	550	600	650	650	750	750	750
Poulet	—	200	150	200	220	220	220	220	220
Poisson frais	—	150	150	150	150	150	170	170	180
c) Crémerie, matières grasses.									
Lait frais	Litre.	40	40	40	40	40	40	40	40
Lait condensé sucré	Boîte.	50	50	50	50	65	80	80	65
Œufs de poule	Douzaine.	144	144	120	108	150	156	120	108
Beurre	Kilogramme.	560	560	560	560	425	425	355	360
Huile d'arachide	Litre.	160	180	180	180	180	180	160	160
Saindoux	Kilogramme.	180	180	180	180	150	150	180	150

PRODUITS ET SERVICES	UNITÉ	1952				1953			
		Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.	Janvier.	Avril.	Juillet.	Octobre.
d) Légumes de terre, légumes.									
Pâtes	Kilogramme.	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12,50	12	12
Pommes de terre	—	15	15	15	15	17,50	17,50	16	16
Haricot vert	—	10	10	10	10	10	10	10	9
Riz rouge	—	24	24	23	24	26	»	27	27
Riz Sary Java	—	35	35	40	40	35	36	45	44
Brèdes ordinaires	—	55	55	50	40	35	40	40	35
Légumes frais :									
Carottes	—	25	60	20	20	27,50	50	45	50
Choux verts	—	17	35	25	25	20	20	23	18
Haricots verts	—	50	50	50	45	40	45	45	40
Navets	—	20	30	30	25	25	30	25	16
Oignons	—	45	80	70	70	70	80	80	60
Petits pois	—	35	70	60	45	50	60	60	50
Poireaux	—	25	45	40	35	25	25	25	20
Tomates	—	50	77,50	50	50	70	80	100	60
e) Fruits.									
Ananas	—	15	15	20	20	17,50	20	20	»
Bananes	—	15	15	15	17,50	17,50	17,50	20	20
Oranges	—	»	40	50	50	»	25	25	30
f) Boissons, glace.									
Vin rouge ordinaire	Litre.	60	65	65	65	65	65	65	65
Bière d'importation	Bouteille 65 cl.	80	80	80	85	80	80	80	80
Eau d'Arquebe	Bouteille.	28	28	28	28	28	28	30	30
Eau de Vichy	—	65	65	65	75	75	75	75	75
Apéritif (Cinzano)	Litre.	275	300	250	270	310	310	300	280
Liqueur (Cointreau)	Bouteille.	480	480	480	480	480	520	520	480
Glace à rafraîchir	Kilogramme.	6	6	6	6	6	6	8	8
2° AUTRES PRODUITS ET SERVICES									
a) Chauffage, éclairage.									
Alcool à brûler	Litre.	80	80	80	85	85	85	85	85
Essence	—	26	31	31	33	33	33	33	33
Pétrole	—	30	30	30	33	33	33	33	33
Charbon de bois	Kilogramme.	8	8	8	8	8	8,50	8,50	8,50
Bois de chauffage	—	2,50	2,50	2,50	2,50	3	3	3	3
Ampoule électrique (25 W.)	Pièce.	55	55	55	55	55	55	55	55
Electricité éclairage	Kilowatt-heure.	18,462	20,254	19,752	19,564	20,234	20,394	20,291	18,95
b) Pharmacie, hygiène.									
Aspirine (20 comprimés)	Tube	25	25	25	27	27	27	27	27
Coton hydrophile	Paquet 100 g.	107	107	105	105	105	105	105	105
Quinine (100 comprimés à 0,25)	Boîte.	250	275	275	275	275	275	275	250
Teinture d'iode	Flacon 30 cl.	31	30	30	30	30	50	50	45
Visite médecin à domicile	Visite.	550	550	550	550	700	700	700	700
Coupe de cheveux	Coupe.	80	80	80	80	100	100	100	100
Savon blanc	Kilogramme.	100	100	100	100	100	100	100	80
Savon noir	—	120	120	120	120	120	120	120	110
Lavage drap de lit	Lavage.	40	60	60	60	60	60	60	60
Eau									
Jusqu'à 125 litres par jour	Metre cube.	16,62	18,23	17,78	17,61	18,22	18,36	18,36	17,8
Entre 125 et 250 litres	—	15,43	16,93	16,51	16,35	16,92	17,05	17,05	15,8
Entre 250 et 500 litres	—	13,72	10,65	14,68	14,54	15,04	15,16	15,16	14,0
Entre 500 et 750 litres	—	12	13,17	12,84	12,72	13,16	13,26	13,30	12,2
Entre 750 et 1.000 litres	—	10,32	11,32	11,04	10,93	11,31	11,40	11,40	10,6
Au delà de 1.000 litres	—	7,39	8,10	7,93	7,73	8,10	8,16	8,16	7,5
c) Habillement.									
Coton écru supérieur	Mètre.	100	100	100	100	100	100	100	85
Drill et coutil supérieur	—	360	375	375	375	375	375	375	355
Façon tailleur (costume drap)	Façon.	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	5.000	5.000
Ressemelage cuir (complet)	Ressemelage.	350	350	350	350	350	350	350	350
d) Divers.									
Hebdomadaire de France	Pièce.	25	25	25	25	25	25	25	25
Quotidien local	—	10	10	10	10	10	10	10	10
Apéritif au café	Verre.	50	50	60	60	60	60	60	60
Cinéma (place balcon)	Place.	70	70	70	80	80	80	100	100
Tabac (paquet de 10 gauloises)	Paquet.	39	39	39	39	39	39	39	39
3° PENSION, REPAS									
Pension complète à l'hôtel (1re catégorie) :									
Une personne	Le mois.	17.000	17.000	18.000	18.000	21.250	21.250	21.250	21.250
Deux personnes	—	25.000	25.500	27.000	27.000	33.000	33.000	33.000	31.000
Repas isolé (au menu)	Repas.	180	160	175	175	200	200	200	200

CONJONCTURE DES TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE

Rapport (1) présenté, au nom du Conseil économique, par M. Gérard Espéret.

REMARQUE LIMINAIRE CONCERNANT LES METHODES DE TRAVAIL

En 1953, la commission de l'économie de l'Union française a présenté le rapport de conjoncture des territoires du Pacifique.

A cette occasion, le rapporteur avait indiqué que la première étude ne pourrait servir que de schéma et qu'il conviendrait dans les années suivantes d'effectuer les rectifications que l'on pouvait juger nécessaires, au fur et à mesure de l'obtention de renseignements.

Ceux-ci sont extrêmement réduits, en dehors des contacts personnels ou de la lecture des revues spécialisées.

Il faut également souligner que ce travail serait rendu plus facile si l'avis du Conseil économique pris dans sa séance du 22 avril 1952, sur l'organisation des correspondants du Conseil économique dans les territoires d'outre-mer avait été suivi d'effet.

Enfin si l'on veut vraiment que la conjoncture dans les territoires du Pacifique soit étudiée sérieusement, il faut que le Conseil économique envoie sur place une mission chargée de rapporter le maximum de renseignements, afin que l'avis qui sera formulé sur la conjoncture, par le Conseil, le soit en toute connaissance de cause; la compilation de documents ne peut être qu'un complément à une étude sur place des problèmes qui se posent dans les territoires situés à plus de 20.000 kilomètres de la France.

Nous reprendrons, pour la présentation du rapport, l'ordre suivi dans le rapport de l'année précédente. Les comparaisons en seront ainsi facilitées.

Ire PARTIE

LA NOUVELLE-CALEDONIE ET SES DEPENDANCES

I. — La population.

Les chiffres globaux actuellement connus sont toujours ceux du recensement de 1951 qui ont été fournis l'année dernière. Cependant, nous pouvons les compléter par une répartition par circonscriptions.

Population de la Nouvelle-Calédonie au 10 octobre 1951.

(Résultats du recensement officiel.)

CIRCONSCRIPTIONS	EUROPÉENS	AUTOCHTONES	INDOCHINOIS	INDONÉSIENS	TOTAL par centre
Nouméa	11.499	512	2.671	3.308	19.653
Mont-Dore	312	1.575	32	159	1.016
Ducos	80	»	»	»	80
Dumbéa	144	»	38	»	182
Païta	504	385	»	289	1.178
Boulouparis	208	200	10	33	451
La Foa	559	428	30	147	1.164
Farino	151	»	»	»	151
Sarraméa	52	»	»	»	52
Moindou	136	195	»	33	364
Bourail	1.399	531	21	80	2.031
Poya	191	589	2	38	820
Pouembout	268	151	»	»	419
Koné	549	1.302	28	282	2.111
Voh	527	736	25	167	1.455
Gomen	195	740	41	180	1.156
Koumac	1.262	1.162	921	432	3.777
Ouégoa	330	759	»	10	1.099
Pouébo-Oubatche	115	1.079	5	10	1.209
Hienghène	252	1.269	5	608	2.114
Touho	161	1.092	»	97	1.350
Poindimié	290	1.765	6	56	2.116
Ponérihouen	263	1.442	1	57	1.763
Hunaïlou	259	1.806	8	47	2.194
Canala	241	2.025	4	52	2.322
Thio	696	677	87	473	1.933
Yaté	103	583	74	28	788
Maré	39	3.337	»	»	3.376
Lifou	106	6.352	»	1	6.459
Ouvéa	40	2.380	»	»	2.420
Ile des Pins	16	683	»	6	705
Gendarmerie intérieur	113	»	»	»	113
Total général	21.629	33.790	4.611	6.633	65.163

(1) L'ensemble du rapport a été adopté par 59 voix contre 51 et 35 abstentions (voir résultat du scrutin n° 4 en annexe).

Quant à la progression de la population, elle se présente, de 1921 à 1952, sous la forme schématique suivante:

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DEPUIS 1921 - (EUROPEENS et AUTOCHTONES)

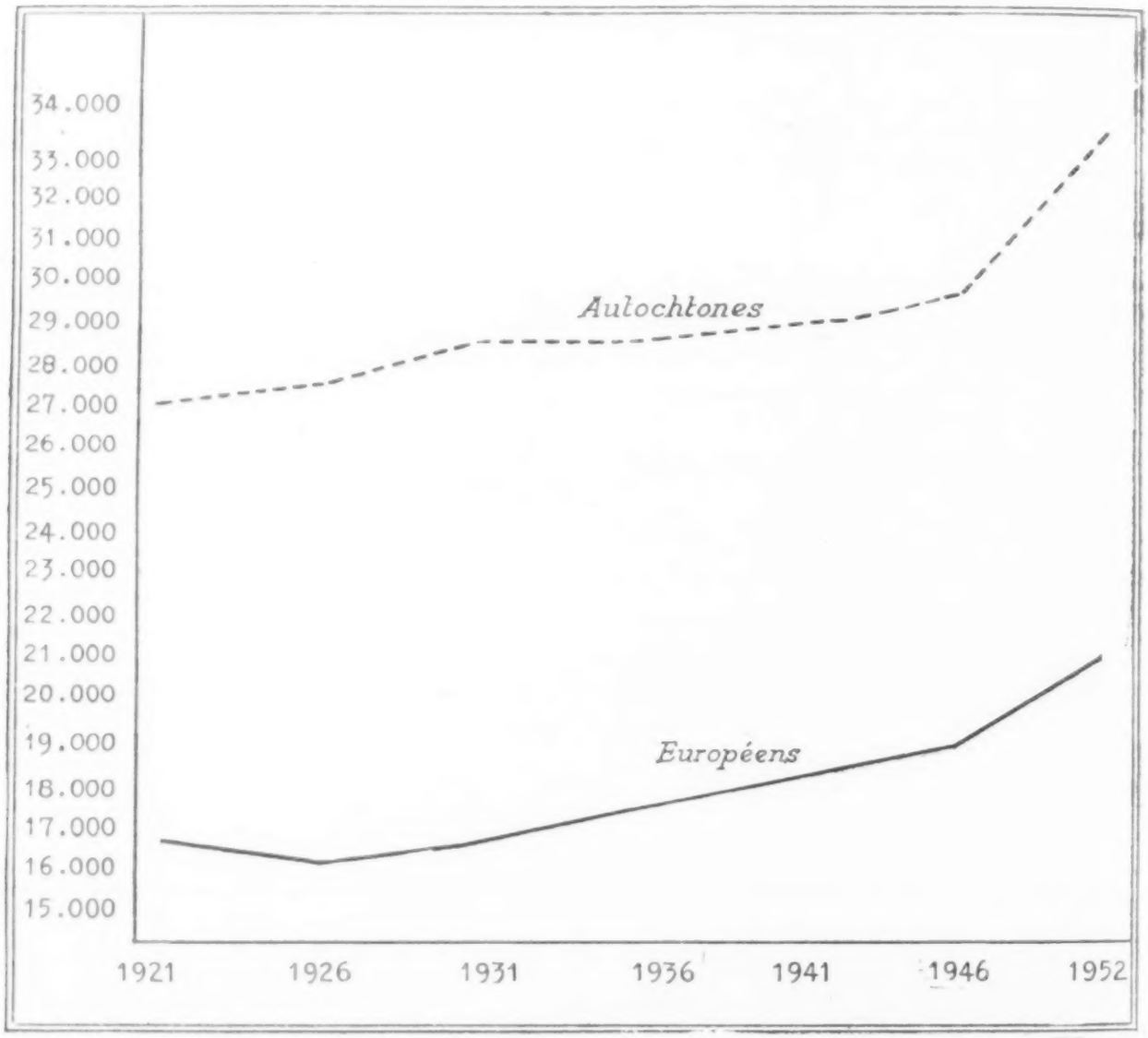

1° *Problèmes de la main-d'œuvre.*

La pénurie de la main-d'œuvre reste un des problèmes importants de la Nouvelle-Calédonie. La progression lente de sa population résoudra peut-être le problème encore que la main-d'œuvre manque surtout dans les mines et que les autochtones ne sont nullement tentés par ce travail et ne désirent pas devenir des salariés.

D'après l'inspection du travail, il manquait cette année un millier de travailleurs.

Il faut noter également que l'agriculture et l'élevage sont touchés par le manque de main-d'œuvre, les travailleurs préférant s'employer dans les mines où les salaires sont plus forts.

L'effectif des travailleurs dans les mines a augmenté de 485 au cours de l'année 1952.

Les autochtones travaillant dans ce secteur sont passés de 508 en 1951 à 540 en 1952.

La répartition des travailleurs des mines par pays de provenance se présente ainsi:

PAYES	EUROPÉENS	TONKINOIS	JAVANAIS	AUTOCHTONES	TOTAL
Décembre 1951.....	1.074	432	376	508	2.390
Décembre 1952.....	1.611	440	484	540	3.075

2° *Main-d'œuvre italienne.*

Sur la base d'une information, nous annoncions l'année dernière, une arrivée de 70 ouvriers italiens, en fait c'est 300 qui ont été introduits par plusieurs compagnies minières, mais les Italiens n'ont fait que remplacer les travailleurs indonésiens qui sont repartis.

II. — Production.

A. — Production agricole

1° *Cultures vivrières.*

On constate que le déséquilibre entre la production des cultures vivrières et les besoins de la population va croissant.

Maïs. — Nous rappelons qu'il est plus anciennement cultivé que le café et qu'il vient très bien. La production très irrégulière, pléthorique en 1950 et très insuffisante en 1951, a été normale en 1952.

Le prix à la vente a été de 8 à 10 francs le kilo.

Un effort sérieux pourrait être fait pour la fabrication d'aliments concentrés pour le bétail, par mélange avec le tourteau de coprah. Des crédits seraient inscrits dans les dotations du prochain plan.

Pommes de terre. — Sa culture décroît, alors que ce légume est d'une absolue nécessité. La production locale n'a assuré en 1952 que la couverture de 4 mois des besoins de la population, alors que les années précédentes *elle en assurait 6.*

Par contre, les importations d'Australie sont passées de 677 *tonnes* valant 4 *millions* 600.000 francs C. F. P. en 1951 à 1.033 tonnes valant 8 *millions* 200.000 francs C. F. P. en 1952. Ce fait est souligné par M. Durand-Réville dans son rapport d'information présenté au nom de la commission de la France d'outre-mer à la suite de la mission d'enquête effectuée par une délégation de la commission sur la présence française dans l'océan Pacifique.

Riz. — La production reste très insuffisante malgré une prime (2 francs par kilo). 27 tonnes en 1952, alors qu'on en importe 2.687 tonnes (1.521 d'Australie et 1.161 tonnes d'Indochine).

Une mission serait prochainement confiée à l'Office indochinois du riz pour déterminer les possibilités du territoire.

Blé. — La production de 1952 se situait entre 50 et 100 tonnes de grains.

Fruits et légumes. — Les cultures maraîchères, auxquelles s'adonnent les autochtones dans toutes les parties de l'île, assurent en partie les besoins de la population. En effet, les importations nécessaires en 1952 ont été de:

Légumes frais, 318 tonnes pour une valeur de 3.500.000 francs C. F. P.

Légumes secs, 67 tonnes pour une valeur de 1.269.000 francs C. F. P.

Grains, semences, 2,8 tonnes pour une valeur de 627.000 francs C. F. P.

2° *Cultures d'exportation.*

Café. — Il est cultivé par les Européens dans la proportion de 60 p. 100 et les autochtones (40 p. 100). Les Européens abandonnent leurs cultures à des métayers javanais.

La qualité est moins bonne, le rendement plus faible.

La consommation locale est d'environ 200 tonnes. L'exportation a été de: 1950, 1.663 tonnes; 1951, 1.375 tonnes; 1952, 1.235 tonnes.

En 1953, pour les neufs premiers mois, 1.180 tonnes.

Notons que le rapport sur l'économie de la Nouvelle-Calédonie indique que les trois maisons de commerce chargées de cette exportation sur la France, font un bénéfice bon an mal an de 10 *p.* 100.

Les cours du café pour l'année 1952:

	Janvier	Décembre
Pour l'Arabica:		
Extra prima	71,50	81,50
Prima	66,15	75,40
Courant	50,75	57,80
Pour le Robesta:		
Extra prima	58	64
Prima	53,20	58,20
Courant	47,65	52,20

La culture du café a rapporté à l'économie calédonienne un revenu de 85 millions de francs C. F. P.

Le service de l'agriculture préconise de même une lutte contre les ennemis du café (scolyte et pourridié), mais il conviendrait également de rechercher une amélioration des rendements, la mécanisation et l'amélioration de la préparation.

Coprah. — La population autochtone exploite les 3/4 des cocoteraies. Il faut noter que les cocoteraies sont très vieilles. Les exportations se sont élevées à: 1950, 2.664 tonnes; 1951, 2.581 tonnes; 1952, 1.981 tonnes.

Une proportion notable est utilisée pour la consommation locale et la nourriture des porcs et volaille. Les savonneries et huileries en transforment environ 300 tonnes.

Prix. — 1950: 750 francs la tonnes; 1952: variable dans l'année entre 6.200 et 9.500 francs la tonne.

Valeur totale des exportations: 17.100.000 francs.

Des crédits dans le plan sont prévus pour l'amélioration de la plantation et du reboisement des cocoteraies.

3° *Elevage.*

L'élevage assure la nourriture de la population, alimente l'usine de conserves du Ouaco et permet l'exportation des peaux (300 tonnes sur Australie).

L'année 1952 a été particulièrement favorable. Le recensement du cheptel pour l'année 1952 a donné les chiffres suivants:

Nouvelle-Calédonie:	
Chevaux, ânes, mulets	8.997
Bovins	94.874
Moutons	3.564
Chèvres	12.454
Porcs	8.325
Iles des Pins:	
Chevaux, ânes, mulets	117
Bovins	150
Moutons	60
Chèvres	112
Porcs	264
Iles Loyauté:	
Chevaux, ânes, mulets	1.687
Bovins	1.790
Moutons	211
Chèvres	6.106
Porcs	4.541
Soit au total:	
Chevaux, ânes, mulets	10.801
Bovins	96.804
Moutons	3.564
Chèvres	18.668
Porcs	13.230

La consommation dans tout le territoire a été la suivante pour 1952:

NOUMÉA				INTÉRIEUR	
Bœufs et vaches.		Veaux.		Bœufs, vaches, veaux.	
Nombre de têtes.	Poids (kilogr.).	Nombre de têtes.	Poids (kilogr.).	Nombre de têtes.	Poids (kilogr.).
4.983	1.293.139	2.459	179.541	4.162	1.084.614

Pour établir une comparaison, il faut noter qu'en 1930, 1938, 1942, 1945, la consommation a été la suivante:

ANNÉES	NOUMÉA					INTÉRIEUR	
	Bœufs et vaches.			Veaux.		Bœufs, vaches, veaux.	
	Nombre de têtes.	Poids (kilogr.).	Moyenne	Nombre de têtes.	Poids (kilogr.).	Nombre de têtes.	Poids (kilogr.).
1930...	3.667	873.496	238	960	62.866	»	»
1938...	4.571	1.197.507	261	1.861	120.696	»	»
1942...	6.709	1.480.949	220	1.476	80.144	»	»
1945...	5.778	1.195.935	206	1.607	117.546	3.510	735.154

Dans un discours en date du 27 octobre 1953, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, M. Angeimarre, déclare que le cheptel bovin est revenu en 1953 au niveau de 1939: 102.000 en 1953, 103.000 en 1939. Il signale que la consommation de viande augmente à Nouméa, mais demeure stationnaire dans l'intérieur.

Il indique par ailleurs que le fléau des tiques est jugulé grâce à la dotation de piscines et au traitement obligatoire du bétail.

Conserves de viande.

L'usine moderne de Ouaco permet l'écoulement du surplus de cheptel. D'après un document officiel (1), la production de viande de conserve serait la suivante:

ANNÉES	NOMBRE de bêtes	KILOGRAMMES de viande nette	CONSERVE Sous-produit (kilogr.)	CONSERVE Bœuf salé (kilogr.)	CONSERVE Porc (kilogr.)
1951	3.678	732.122	61.173	305.650	»
1939	2.315	481.815	50.330	202.250	»
1938	2.635	663.583	58.737	258.785	»
1942	1.486	405.342	20.845	136.046	9.430
1945	1.062	535.551	37.248	137.205	7.701
1949	1.484	463.973	38.743	169.373	7.358
1951	1.732	531.111	42.517	202.653	7.385
1952	356	103.486	10.430	39.629	4.650

La production de 1952 marque un recul extrêmement important par rapport à celle de 1951.

La destination des exportations de 1952 est la suivante:

Territoires d'outre-mer..... 7.750 kg »
Nouvelles-Hébrides..... 21.615 kg

Un contrat portant sur 130 tonnes, avec l'intendance, pour la fourniture à l'Indochine, a été rompu. Ces conserves ont été mises sur le marché local.

4° Peaux

La Nouvelle-Calédonie exporte sur l'Australie, les peaux de cerfs exclues:

	Tonnage.	Valeur.
		milliers de francs
1951	271	5.430
1952	303,8	3.624

Le prix des peaux a subi une très sensible diminution sur le marché australien.

5° Industrie laitière.

L'effort pour l'amélioration de l'élevage, et l'exportation des conserves, devrait être intensifié, mais surtout il faudrait créer une industrie laitière. Les laitiers de Nouvelle-Calédonie ne fournissent que 30 p. 100 du lait nécessaire et il n'y a aucune production locale de beurre ou de fromage.

Ces produits ont été importés pour 1952:

Lait	478 tonnes pour une valeur de	13.353.000 F.
Fromage	94 tonnes pour une valeur de	5.866.000 F.
Beurre	94,2 tonnes pour une valeur de	6.293.000 F.
		25.512.000 F.

6° Aide à l'agriculture.

La caisse centrale de la F. O. M. signale que l'aide de l'Etat a été faible dans ce domaine — 14 p. 100 des crédits prévus pour *l'amélioration économique*. Elle a porté sur la création de fermes-écoles, la construction de piscines, des subventions au crédit agricole.

La chambre d'agriculture, grâce à un fonds de roulement obtenu du budget local, importe directement tout ce qui est nécessaire aux colons: matériel agricole, semences, engrais, insecticides, aliments pour le bétail.

La ferme-école de Port-Laguerre, construite à l'aide des crédits du plan, a commencé à fonctionner en 1952. Elle a eu 13 élèves en 1952, et comptait en avoir 19 (10 autochtones, 9 européens) pour 1953.

La caisse centrale de crédit agricole, organisation dont les ressources proviennent en très grosse partie d'avances du territoire alimentées par la redevance de la banque d'Indochine et des dotations du budget local, a consenti des prêts à court, moyen et long terme.

La coopérative centrale agricole est en fait une entreprise de motoculture subventionnée. En 1952, elle a exécuté 6.691 heures de travail, dont 2.304 pour les mines. Elle a bénéficié de prêts du crédit agricole pour l'achat sur plan Marshall de tracteurs.

Il existe enfin un fonds de solidarité agricole alimenté par une surtaxe de 0,10 sur l'ensemble des importations-exportations. Son but est de venir en aide aux sinistrés agricoles.

7° Forêt.

Si la Nouvelle-Calédonie peut se suffire en bois de chauffage (Niaouli) et en bois pour piquets de clôture, par contre, les espèces fournissant le bois d'œuvre tendent à se raréfier.

Production forestière des cinq dernières années en mètres cubes.

BOIS D'ŒUVRE	1948	1949	1950	1951	1952
Kaori.....	1.093	1.831	910	1.191	313
Houp.....	236	60	798	195	233
Pin colonnaire.....	110	430	445	450	411
Kohu.....	»	50	272	110	»
Noyer.....	160	50	»	»	»
Chêne gomme.....	41	362	250	559	217
Divers.....	96	224	1.276	538	1.504
Bois blancs.....	372	938	22	»	»
Total bois d'œuvre.....	2.108	3.948	4.003	3.043	2.778

On notera en particulier la diminution importante du kaori utilisé pour la menuiserie et l'ébénisterie.

Cette situation a une répercussion sur les exportations, ainsi qu'on pourra le juger dans le tableau général des exportations.

En 1952, on a chiffré à 5 tonnes de bois d'œuvre et à 11 tonnes de bois de santal l'exportation sur la France; par contre, on a importé 2.088 tonnes, dont 1.600 tonnes de sapin d'Orégon.

Nous parlions l'année dernière d'un redressement nécessaire et urgent. Le reboisement a été entrepris dans les proportions suivantes:

ESSENCES	1950	1951	1952	TOTAL
Pin colonnaire.....	80.784	11.300	100	80.884
Kaori	6.200	»	10.000	27.560
Santal	10.000	»	»	10.000
Essences diverses.....	4.000	»	»	4.000
Total général.....				122.384

(1) L'économie de la Nouvelle-Calédonie en 1952

8° Produits de la mer.

La pêche, si elle est une partie normale de l'activité de l'autochtone, ne comporte que très peu de professionnels.

Par contre, la pêche du « troca » représente le principal revenu de certaines tribus; des Européens s'y livrent également. La réglementation de cette pêche a dû intervenir pour éviter la baisse de la production. Mais l'intensité avec laquelle on s'y livre oblige maintenant les pêcheurs à pratiquer la plongée.

On a essayé, autrefois, de traiter le « troca » dans une petite usine, il est maintenant exporté brut.

Exportations.

	Tonnages.	Francs.
1951	602.9	17.046.000
1952	507	9.570.000

On notera, depuis 1920, des variations importantes dans le chiffre annuel des exportations.

Cours. — Le « troca » commercialisé par les grosses maisons de commerce laisse, d'après le rapport des services économiques, un bénéfice de 10 p. 100. Le prix, qui était monté à 30.000 francs la tonne en 1951, s'est tenu entre 16.500 et 25.000 en 1952.

Conserves de poisson.

Après plusieurs essais, abandonnés, une nouvelle tentative a eu lieu dans le Nord de l'île, à Arama. La plus grosse difficulté réside dans l'approvisionnement régulier en poisson.

La production a été, pour 1952, de:

15.118 boîtes de 360 grammes de conserves de crabes et de harengs, pour une valeur de 377.975 francs C. F. P.

600 kilogrammes de produits séchés ou fumés, pour une valeur de 15.075 francs.

Cette industrie doit être encouragée, ne serait-ce que pour faire cesser le paradoxe d'une île poissonneuse où l'on importe, en 1952, 112 tonnes de poissons conservés de la métropole ou de l'étranger, pour une valeur de 4.830.000 francs.

9° Chasse.

Le troupeau de 100.000 cerfs assure à la fois la nourriture des habitants et une exportation importante de peaux sur les U. S. A. et l'Australie.

L'année 1952 a marqué une amélioration, mais il ne faudrait pas en tirer des conclusions trop rapides, car, depuis 1929, on ne voit pas s'affirmer une production régulière.

Exportation des trois dernières années.

	Tonnages.	Francs.
1950	36	500.000
1951	52	1.492.000
1952	55	1.378.000

10° Conservation des produits.

Il apparaît certain que l'organisation de silos et d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits agricoles se révèle nécessaire si l'on veut éviter le paradoxe d'importations de denrées que le territoire produit.

B. — La production industrielle. — Le sous-sol

Le nickel.

La reprise des envois de nickel sur le Japon, annoncée au mois d'août 1953, représente certainement une date importante pour l'industrie de ce minerai.

Nous avons, l'année dernière, présenté un court exposé historique de l'organisation de ce produit. Nous en avons montré les faiblesses en face de grandes possibilités.

Pour bien comprendre l'importance de ce produit, nous rappellerons quelques nouvelles de cette année.

I. — La compagnie « International Nickel of Canada » produit 75 p. 100 du nickel du monde, en dehors de la Russie soviétique et de la Chine. Elle a produit, en 1952, 429 millions de tonnes de minerai sous toutes ses formes.

II. — La société « Le Nickel », pour améliorer ses moyens de production, envisage d'investir un minimum de 5 milliards de francs métropolitains en Nouvelle-Calédonie. Au nombre des réalisations prévues figure la création d'un barrage sur la Yaté. La production pourrait s'accroître de 15.000 tonnes de minerai par an.

Mais la compagnie, avant de procéder à ces investissements, demande certaines compensations fiscales (sortie sans taxe à l'exportation de l'excédent de production des produits nickelifères pendant une durée à déterminer).

En fait, les pourparlers engagés ne sont pas terminés et il semble que l'on envisage de créer une société d'économie mixte, chargée de procéder à la construction du barrage et des installations hydroélectriques. La société « Le Nickel » ne ferait apport que des installations anciennes, mais elle se chargerait des constructions d'usines électriques nécessaires à la production du nickel. Le coût de ces dernières serait de l'ordre de 3,5 à 4 milliards. Mais la construction de barrages reviendrait à 5 milliards: ce serait la caisse centrale de la France d'outre-mer qui fournirait les fonds.

III. — La répartition du nickel a été fixée pour 1952 de la façon suivante: sur une production mondiale, à l'exception de l'U. R. S. S. et de la Chine, de 142.400 tonnes de nickel et de produits dérivés, ont reçu:

Le Canada	3.855 tonnes.
La France	6.801 —
L'Allemagne de l'Ouest	5.315 —
L'Italie	4.659 —
Le Japon	1.138 —
La Suède	2.685 —
Le Royaume-Uni	21.347 —
Les U. S. A.	96.302 —

La conférence internationale des matières premières a par ailleurs annoncé la répartition de 33.315 tonnes pour le trimestre ayant commencé le 1er juillet 1953. Cette répartition s'effectue au profit des trente-six pays occidentaux. Sur ce total revient:

Les U. S. A.	25.078 tonnes.
Le Royaume-Uni	5.749 —
L'Allemagne occidentale	1.465 —
La France	1.135 —
Le Canada	1.125 —

IV. En ce qui concerne la France, en 1952, la consommation a été supérieure à la production calédonienne: les consommateurs français ont reçu par l'intermédiaire d'un organisme de répartition officielle, l'intégralité de la production calédonienne de fonte de nickel; en outre il leur a été alloué des contingents de nickel étranger. Mais en contre-partie de ces fournitures de nickel d'importation, la France a été invitée à mettre à la disposition de certains pays européens de la fonte de nickel.

En définitive, le bilan français s'établirait comme suit: la France a reçu 5.283 tonnes de nickel de provenance calédonienne, et 982 tonnes de nickel étranger. Elle exportait dans le même temps vers l'étranger 334 tonnes de nickel contenu dans la fonte, et 65.000 tonnes de minerai contenant 1.517 tonnes de nickel, ces dernières à destination du Japon.

V. — Le 30 septembre, la conférence internationale des matières premières annonçait que, devant l'accroissement de production et la diminution de besoins, il n'était plus indispensable de procéder à une répartition mondiale et que, dans ces conditions, le commerce du nickel redevenait libre.

Production.

Le rapport présenté par les services économiques de Nouvelle-Calédonie souligne que la production a augmenté dans une proportion considérable par suite de la demande causée par le réarmement et la guerre de Corée.

La production de minerai de nickel en 1952 a augmenté de 56 p. 100 par rapport à 1951.

Celle du nickel-métal, mattes et fontes, de 57,5 p. 100.

La production par sociétés se présente ainsi:

MINES	TONNAGE	TENEUR (Moyenne.)
	Tonnes.	P. 100.
Thio A. (Société « Le Nickel »)	10.940	2,80
Thio B. (Société « Le Nickel »)	228.267	3,29
Pin-Pin (Société « Le Nickel »)	48.555	4,56
Madona (H. Lafleur)	23.755	6,24
Tao 5 (H. Lafleur)	21.613	3,54
André (Paul Vidcault)	4.862	3,69
M. G. V. 124 (Paul Vidcault)	5.500	3,44
Andromède (Porcheron)	4.766	3,55
Trou bleu (Boyano)	6.480	5,05
Tunney 4 (Camille Girard)	1.880	5,61
Tunney 9 (Camille Girard)	7.150	3,53
Bienvenue (Union minière et forestière)	2.118	3,62
Lyliane (Société des mines de la Tontouta)	136	2,90
Totaux	391.672	3,60

Pour l'année 1953, la production est de 460.000 tonnes pour les neuf premiers mois. Elle devrait atteindre et peut-être dépasser 600.000 tonnes pour l'année 1953, soit 28 p. 100 de plus que le chiffre record (478.000 tonnes) enregistré en 1950 et 50 p. 100 de plus qu'en 1952.

Avec prudence, M. le gouverneur Angammarre ajoute dans le discours précité qu'en toute objectivité, il est incapable de définir les perspectives d'avenir.

Toutefois, un tableau des productions minières des territoires d'outre-mer figurant dans le projet de plan fait apparaître une prévision de production de minerai pour 1953 de 628.100 tonnes.

Pour revenir à la production de 1952, notons que sur les 391.672 tonnes, 255.710 tonnes sont destinées à la fusion locale, 138.962 à l'exportation sous forme de minerai.

Le chiffre global de production aussi élevé n'avait été atteint que dans les années 1940 et 1941 ainsi qu'on pourra s'en rendre compte en examinant le tableau des productions depuis 1875.

ANNÉES	PRODUCTION			EXPORTATION		
	Tonnage.	Teneur.	Métal contenu.	Tonnage.	Teneur.	Métal contenu.
		p. 100.			p. 100	
1875				327	16	59
1876				3.496	16	598
1877				4.377	16	555
1878				155	15,5	18
1879				»	»	»
1880				1.539	13,1	154
1881				2.633	14	275
1882	Les chiffres de production sont inconnus jusqu'en 1900. Nous les supposons égaux aux chiffres d'exportation auxquels il convient d'ajouter 30.617 t contenant 2.697 t de métal qui ont été fondus sur place tant à la Pointe-Chaleix: 23.307 t à 11,8 p. 100 qu'à Thio (Ouroné): 3.310 t à 12,2 p. 100.			113	»	5
1883				2.894	10,8	»
1884				4.133	10,3	319
1885				921	13,4	92
1886				8.002	10,7	688
1887				6.616	10,7	590
1888				19.750	10,6	1.566
1889				22.620	10,5	1.786
1890				53.921	10,7	4.311
1891				35.951	9,3	2.707
1892				45.613	9,3	3.180
1893				40.089	9,3	2.795
1894				38.976	8,5	2.184
1895				37.467	8,5	2.388
1896				57.639	8	3.358
1897				74.614	7,8	4.356
1898				103.988	7,25	5.610
1899						
Total.	600.000	9	50.700			
1900	130.465	7,7	7.530	100.319	7,9	5.975
1901	133.676	7,2	7.220	153.676	7,2	7.218
1902	147.202	7,2	7.950	129.653	7,3	7.045
1903	82.188	7	4.310	77.360	7	4.060
1904	81.880	7	4.300	98.655	7	5.173
1905	111.758	7	5.870	125.280	7	6.553
1906	118.891	7	6.250	130.687	7	6.802
1907	130.106	7	6.301	103.543	7	5.440
1908	108.036	7	5.670	119.028	7	6.250
1909	85.918	7	4.510	82.937	7	4.350
1910	99.659	7	5.200	113.897	7	5.980
1911	150.005	6,5	7.310	147.060	6,5	7.170
1912	157.367	6,5	7.670	74.398	6,3	3.546
1913	161.401	6	7.590	93.930	6,3	4.449

ANNÉES	PRODUCTION			EXPORTATION		
	Tonnage	Teneur	Métal contenu.	Tonnage	Teneur.	Métal contenu.
		p. 100.			p. 100.	
1914	172.365	5,72	7.335	91.151	6,3	3.356
1915	110.588	5,51	6.070	48.576	6	2.100
1916	104.631	5,55	4.250	30.678	6	1.280
1917	95.256	5,69	4.065	32.017	6	1.310
1918	80.630	5,60	3.800	15.611	6	700
1919	80.046	5,60	3.355	1.561	6	78
1920	81.162	5,56	3.785	3.124	6	174
1921	74.152	5,20	2.880	»	»	»
1922	45.085	5,39	1.855	»	»	»
1923	51.120	5,43	2.080	»	»	»
1924	75.718	5,57	3.365	»	»	»
1925	80.559	5,42	3.520	»	»	»
1926	100.365	5,19	3.915	»	»	»
1927	117.523	5,40	4.760	»	»	»
1928	116.915	5,41	4.480	»	»	»
1929	145.378	4,92	5.000	»	»	»
1930	177.715	5	6.665	»	»	»
1931	153.330	5,33	6.135	»	»	»
1932	92.150	5,35	3.700	»	»	»
1933	91.000	5,35	3.650	»	»	»
1934	171.005	5,10	6.550	»	»	»
1935	171.589	4,73	6.160	1.080	4,60	47
1936	196.248	4,62	6.790	5.495	4,33	190
1937	248.922	4,57	8.540	17.264	4,23	570
1938	274.749	4,65	8.500	22.492	4,22	763
1939	350.468	4,22	11.725	49.396	4,09	1.581
1940	478.322	3,77	13.525	64.800	4	1.956
1941	395.424	3,60	10.675	18.033	4,08	559
1942	255.916	3,53	6.805	»	»	»
1943	210.246	3,43	5.110	»	»	»
1944	229.029	3,36	5.705	»	»	»
1945	135.806	3,26	3.320	»	»	»
1946	107.944	3,61	2.520	»	»	»
1947	95.570	3,99	2.860	»	»	»
1948	96.415	4,74	3.130	»	»	»
1949	93.870	3,53	2.495	»	»	»
1950	162.045	3,54	4.310	»	»	»
1951	252.355	3,53	6.740	7.010	4,13	202
1952	391.672	3,60	10.455	109.840	3,62	3.455
Totaux.	8.714.684	5,21	340.620	2.628.807	»	137.330

N. B. — Jusqu'en 1941, la totalité du minerai de nickel a été exportée, sauf 30.000 t fondues sur place entre 1884 et 1891. En 1911, furent créées localement deux usines de fusion qui peu à peu absorbèrent toute la production. Les exportations diminuèrent progressivement jusqu'à s'annuler en 1921.

Elles reprirent de 1935 à 1941 avec un tonnage global de 184.562 t destiné à: Japon, 154.163 t, 83,6 p. 100; France, 5.185 t, 2,8 p. 100; Allemagne, 25.765 t, 14 p. 100; divers, 149 t, 0,1 p. 100; total: 184.562 t, 100 p. 100.

Elles ont repris à nouveau en 1951.

Exportation.

Cette augmentation de la production et de l'exportation provient en partie de la réouverture du marché japonais. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous:

EXPLOITATIONS	DESTINATION					
	Japon.			France.		
	Tonnage.	Teneur sur sec.	Nickel contenu.	Tonnage.	Teneur.	Nickel contenu.
Thio:						
Minerai pauvre	38.730	2,80	824,1	»	»	»
Minerai normal	21.221	3,26	530,6	»	»	»
Pin-Pin	1.872	4,73	67,2	»	»	»
Madona	6.699	6,59	317,8	8.629	6,30	500,3
Tao 5	11.619	3,70	338,1	3.276	3,78	99,5
André - M. G. V. 124	9.222	3,09	220,1	»	»	»
Andromède	3.586	3,59	97,9	»	»	»
Tunney 4 et 9	4.986	3,73	133	»	»	»
	97.935	3,41	2.538,8	11.905	5,60	599,8

Total: 109.840 tonnes de minerai contenant 3.035,6 tonnes de nickel.

Prix.

Les contrats tant sur le Japon que sur la France fixent la valeur du minerai par kilo de nickel plus cobalt contenu.

TENEUR	VALEUR du kilogramme de métal (en francs CFP).	VALEUR de la tonne de minerai (en francs CFP).
Inférieure ou égale à 3 p. 100	17,5	265
De 3,01 à 3,50 p. 100	40	1.050
De 3,51 à 5,25 p. 100	48	1.800
De 5,25 à 5,50 p. 100	51	2.230
De 5,51 à 5,75 p. 100	58	2.580
De 5,76 à 6,00 p. 100	61	2.750
De 6,01 à 6,25 p. 100	64	3.000
De 6,26 à 6,50 p. 100	67	3.270
De 6,51 à 6,75 p. 100	70	3.550
De 6,76 à 7,00 p. 100	74	3.930
Au delà de 7 p. 100	77	

D'après cette mercuriale, et compte tenu des contrats connus, le montant total des exportations ressort à 125 millions de francs C. F. P.

Nickel métal. — La société « Le Nickel » possède la seule usine de fusion à la pointe Niambo. La réduction de moitié du temps de rotation (trois jours au lieu de six) des bateaux, seul moyen de transport du minerai, a permis d'augmenter la production.

Pour 1952, les chiffres de production s'élèvent à :

4.054,2 t de mattes de nickel contenant...	3.132 t	de métal.
9.387,8 t de fonte de nickel contenant....	3.139,3 t	de métal.
240,617 t de ferro nickel électrique, dont...	71,3 t	de métal.
La production totale de nickel contenu s'élève donc à.....	6.515,6 t.	

L'exportation de production peut être classée par pays destinataires de la façon suivante :

PAYS	PRODUITS	TONNAGE	TENEUR	METAL contenu	TOTAL par pays.
France	Matte	3.835	77,20	2.960,80	
	Fonte Wj (Water-jacket)...	7.723,138	33,31	2.574,81	
	Ferro FE (four électrique)..	153,53	37,04	56,87	
					5.591,51
Suède	Fonte Wj.....	350.049	32,93	115,26	115,26
Allemagne ...	Fonte Wj.....	415.751	33,67	140	140
Italie	Fonte Wj.....	222.986	32,74	73	73
Autriche	Fonte Wj.....	18,456	32,51	6	6
Récapitulation.	Matte	3.825	77,20	2.960,80	
	Fonte Wj.....	8.730,28	33,31	2.908,10	
	Ferro FE.....	153,53	37,04	56,87	
					5.925,77

Prix nickel métal.

Depuis le 18 avril 1952, le prix du nickel a été fixé de la façon suivante :

Nickel pur affiné.....	775 FM le kg.
Nickel contenu dans les fontes à teneur en soufre comprise entre 0,3 et 0,7 p. 100 (cas général des ferro-nickel élaborés au four électrique)	695 FM le kg.
Nickel contenu dans les fontes à teneur en soufre supérieure à 0,7 p. 100 (cas général des fontes élaborées au four water-jacket)	615 FM le kg.

Si ces prix sont fixés en fonction du prix de revient, ils sont sensiblement plus élevés que le cours mondial.

Celui-ci a été porté à 463 F métro le kilogramme au début de 1953. Une dernière information précise que le nickel calédonien arrive au Havre à 775 F le kilogramme et le nickel canadien dédouané à 517 F.

Il ressort toutefois du rapport de M. Durand-Réville déjà cité, que le prix de vente réel du nickel canadien avoisinerait le prix du nickel néo-calédonien affiné compte tenu d'une prime en fonction des investissements nécessités par l'augmentation de la production, que le stockpiling américain accepterait de payer aux grandes compagnies productrices.

Le chrome.

Un nouveau puits a été ouvert en 1952 par la société La Tiébaghi.

La Société calédonienne de chrome voit un de ses puits s'épuiser.

La Société des mines de la Tontouta a cessé d'exploiter deux mines dont les réserves étaient épuisées.

La société La Calmet a déçu les espoirs, malgré les capitaux rassemblés :

6 millions C. F. P. fournis 70 p. 100 capitaux américains.
6 millions C. F. P. fournis 30 p. 100 capitaux français.
12.600.000 francs C. F. P. fournis par les actionnaires, auxquels s'ajoute un prêt de 737.000 dollars par l'E. C. A.

Cette société devait mettre en valeur les gisements de *chromite alluvionnaire*, mais elle s'est heurtée à des difficultés insurmontables, et elle a dû cesser toute activité. Elle est en liquidation judiciaire.

La production pour 1952 s'est élevée au chiffre record de 107.708 tonnes, qui se répartissent ainsi :

Tiébaghi	74,063 tonnes.
Chagrin	19.744 —
Suzanne-Général Gallieni.....	5.211 —
Marais Kiki	3.192 —
Calmet	5.498 —
Total.....	107.708 tonnes.

Pour 1953, le plan prévoit une production de 121.150 tonnes.

La production totale de 1880 à 1952 se monte à 2.680.550 tonnes.

Quant aux exportations pour l'année 1952, elles s'établissent comme suit :

PAYS DESTINATAIRES				TOTAL (tonnage).
France. (tonnage).	U. S. A. (tonnage).	Norvège (tonnage).	Australie (tonnage).	
37.200	45.700	14.848	4.790	102.658

Les exportations totales de 1880 à 1952 et la répartition par pays acheteur sont indiquées dans le tableau suivant :

Exportation. — 2.663.287 tonnes dont 2.197.111 ont une destination connue.

U. S. A.	1.423.960 tonnes.	64,81 p. 100.
France	253.579 —	11,54 —
Allemagne	201.217 —	9,20 —
Grande-Bretagne	89.709 —	4,08 —
Australie	76.650 —	3,49 —
Belgique	62.327 —	2,84 —
Norvège	44.067 —	2,01 —
Japon	22.520 —	1,03 —
Suède	16.459 —	0,75 —
Italie	3.582 —	0,16 —
	2.197.111 tonnes.	100 p. 100.

Les prix ont été nettement en augmentation, ils s'élèvent :

Au premier trimestre 1.900 F C. F. P. la tonne métrique à 48 p. 100 CR2 03, ce qui correspond à 30 $, avec bonification de 38 C. F. P. ou 0,6 $ par unité CR2 03 en plus.

Pour les *six derniers mois*, 2.350 F C. F. P., $ 39; bonification 57 C. F. P. ou $ 0,90.

Manganèse.

La production s'est élevée pour 1952 à :

Mine La Lune (M. Leconte)	7.781 tonnes.
Mine Goipin III (M. Fricotté)	1.410 —
Mine Nétea (M. Fricotté)	346 —
Mine M. G. N. (M. Paul Videault)	400 —
Mine Raymond (M. Paul Videault)	5.981 —
Mine Raymond Ext. I. Ext. 2 (M. P. Videault).....	1.420 —
Mine Yves (M. Paul Videault)	500 —
Mine François (M. Paul Videault)	500 —
Total	16.538 tonnes.

La production totale 1951 était de 20.135 tonnes. Le recul provient de la mise en sommeil de certaines exploitations.

Les chiffres récemment fournis par le plan indiqueraient une nouvelle baisse de production. Elle serait tombée à 5.342 tonnes.

Les exportations s'élevent à 17.312 tonnes contre 19.455 tonnes en 1951. Elles se répartissent ainsi par pays de destination:

U. S. A.	16.313 tonnes.
Japon	1.000 —
	17.313 tonnes.

Teneur moyenne des exportations: 48,87 p. 100.

Les exportations antérieures ressortent du tableau suivant:

ANNÉES	PAYS DESTINATAIRES	TONNAGE
1948		2.309
1949	Australie	2.602
1950	—	3.573
1951	—	4.615
1952	—	1.588,7
1953	—	1.852,2
1950	U. S. A.	19.455
1951	U. S. A.	16.313
1952	U. S. A.	1.000
	Japon	
		50.288,5

La valeur globale des exportations ressort à 31 millions de francs C. F. P., soit environ 1.960 F C. F. P. la tonne métrique.

A partir de janvier, la valeur mercuriale de la tonne métrique a été portée à 2.000 F C. F. P.

D'après le discours du gouverneur Angamarre, les chiffres fournis pour la totalité de la production minière sont en nette augmentation.

Cependant si la production a augmenté du fait d'une demande accrue, provoquée surtout par la rentrée du Japon dans le circuit commercial et étant donné que le nickel est manifestement surpayé, il n'est pas impossible que cette situation ne se modifie dans l'année à venir.

Dès que le Japon pourra à nouveau s'approvisionner au Canada, sa demande baissera.

D'autre part, la métropole est obligée de payer le nickel métal 775 F le kilogramme alors que le nickel canadien vaut 463 F métro, départ Canada. Les industriels français utilisateurs s'en plaignent et menacent de ne plus s'approvisionner en Nouvelle-Calédonie.

Il faut tenir compte du fait qu'avant la répartition internationale du nickel, les sidérurgistes français pouvaient acheter au Canada ou en Calédonie. Depuis la conférence de Washington, la France a été obligée d'utiliser sa propre production. Cela a donné à la Nouvelle-Calédonie un monopole avec un prix intérieur imposé. D'autre part, le nickel calédonien est moins facile à traiter car on est obligé d'y incorporer du soufre, ce qui rend la dissociation du sulfure de nickel difficile. Le nickel « Mond » du Canada n'a pas besoin de subir de traitement analogue.

Il faut donc rechercher un abaissement des prix de revient.

En tout état de cause, l'industrie du nickel restera vulnérable en 1954.

Par contre, on peut envisager une augmentation de la production des minerais autres que le nickel autrefois extrait. Des recherches sont entreprises concernant le cobalt, le chrome alluvionnaire, le manganèse, le tungstène, le plomb, le zinc, le cuivre, le pétrole.

Une agence du bureau minier de la France d'outre-mer est installée dans le territoire.

La société de recherches et d'exploitation du pétrole a commencé ses travaux et ses forages en 1953.

Malgré tous ces efforts, il reste une grave menace de crise si une nouvelle organisation de la production que nous avions suggérée l'année dernière n'est pas entreprise concurremment avec les recherches.

C. — Industries diverses

En dehors des mines, l'industrie est réduite.

Les raisons en sont, d'après les services économiques:

Le coût élevé de la production;

L'insuffisance du débouché local;

La proximité d'un pays industrialisé, l'Australie;

Le manque d'ouvriers professionnels;

L'insuffisance des moyens techniques.

Pour pouvoir assurer la vie de l'industrie locale, il faut avoir recours à la protection douanière, tant à l'égard de la métropole que des pays étrangers:

Les savonneries contre la concurrence marseillaise.

Les conserves du « Ouaco » contre le Corned Beef.

L'industrie calédonienne se borne donc à quelques industries de transformation de produits agricoles et à des entreprises d'entretien plus ou moins artisanales.

A signaler, comme nous l'avons déjà fait, l'existence d'une usine produisant eau de javel, oxygène, acétylène, qui vend sur Tahiti, des forges et chantiers de l'Océanie, de deux sociétés frigorifiques, de deux sociétés fabrication de pâtes alimentaires, d'une société hôtelière, de plusieurs entreprises de travaux.

Les industries diverses se plaignent de manquer de crédits. Il existe une banque locale pour le commerce, le crédit agricole pour les colons éleveurs, mais rien n'est prévu pour la petite industrie et l'artisanat. Pour ceux-ci, il n'existe que la possibilité de recourir aux maisons de commerce qui jouent un rôle para-bancaire. Ces maisons, en effet, si elles n'avancent pas de fonds, consentent des crédits en fournissant des marchandises qui seront réglés grâce à la vente de la future production; c'est somme toute une traite sous la forme de crédit à la consommation.

Un projet de décret du ministre de la France d'outre-mer, à l'heure actuelle déposé devant l'Assemblée de l'Union française, modifie le décret du 13 décembre 1932, sur le crédit, et autoriserait la caisse de crédit agricole à faire des prêts aux petits industriels et aux artisans.

Cependant, tout en tenant compte du jugement porté par les services économiques de Nouvelle-Calédonie sur l'industrialisation du pays, nous ne pouvons pas ne pas manifester au moins un certain étonnement.

Un pays de 65.000 habitants possédant des bases agricoles possibles doit faire vivre et même prospérer une petite industrie. Elle doit assurer la couverture des besoins de la population. N'existerait-il pas plutôt un barrage commercial qui s'opposerait au démarrage sérieux de cette industrie. Si en effet, celle-ci s'implantait, elle réduirait automatiquement les profits de l'import-export.

III. — Commerce.

Les échanges depuis la guerre de Corée ont augmenté considérablement:

67 p. 100 en tonnage, 48 p. 100 en valeur, comme l'indique le tableau comparatif du commerce des trois dernières années:

	TONNAGE	VALEUR (En francs C. F. P.)
1950:		
Importations	117.566	752.496.000
Exportations	97.539	519.975.000
Total	215.105	1.272.471.000
1951:		
Importations	148.764	1.027.290.000
Exportations	140.289	688.305.000
Total	289.053	1.715.595.000
1952:		
Importations	231.769	1.437.311.000
Exportations	251.366	1.100.959.000
Total	483.135	2.538.273.000

A. — Importations

Pour 1952, les importations accusent une augmentation sur 1951 de 55 p. 100 en tonnage et 40 p. 100 en valeur:

ANNÉES	TONNAGE	VALEUR (en francs C. F. P.)
1950	117.566	752.496.000
1951	148.764	1.027.290.000
1952	231.769	1.437.311.000

La part de la France est encore en augmentation, soit 45 p. 100 au lieu de 40 p. 100 en 1951, ainsi qu'il ressort du tableau suivant:

PAYS	POIDS		VALEUR	
	Tonnage.	P. 100.	En milliers de francs	P. 100.
France	27.655	11,93	650.108	45,24
Territoires français d'outre-mer	4.584	1,97	52.434	3,65
Australie	149.715	64,60	348.517	24,24
U. S. A.	31.527	13,60	289.303	20,12
Autres pays étrangers	18.264	7,87	96.952	6,75
	231.769	100	1.437.314	100

En 1952, on note une augmentation des matières premières, des biens d'équipement et une diminution des produits alimentaires.

Le tableau suivant donne des indications sur la comparaison en tonnage et en valeur des années 1951 et 1952:

PRODUITS	TONNAGE		VALEUR (En millions)	
	1951	1952	1951	1952
Produits alimentaires	17.420	14.564	244,4	225,1
Matières premières nécessaires à l'industrie	121.520	199.033	206,5	346,5
Objets fabriqués	9.823	18.172	576,6	855,6
	148.763	231.769	1.027,2	1.437,2

B. — EXPORTATIONS

Elles sont en augmentation sur 1951: 79 p. 100 en tonnage, 61 p. 100 en valeur, comme l'indique le tableau suivant:

ANNÉES	TONNAGE	VALEUR (En francs C. F. P.)
1950	97.539	349.975.000
1951	140.289	688.304.000
1952	251.366	1.100.959.000

Soit une augmentation sur 1951 en tonnage de 79 p. 100 et en valeur de 60 p. 100.

L'étude des exportations par produits fait apparaître nettement en 1952 une augmentation du tonnage des produits miniers qui passent de 75 p. 100 du total à 86 p. 100.

Exportations de la Nouvelle-Calédonie.

(En millions de francs du territoire.)

	1951		1952	
	Valeur	P. 100	Valeur	P. 100.
Produits animaux:				
Conserves	2,1		1,7	
Peaux	6,6		5	
Nacre	17		9,5	
Divers	»		»	
Total	25,7	3,7	16,2	1,47
Produits végétaux:				
Coprah	35,9		17,5	
Café	70,1		85,2	
Bois	2		0,1	
Total	108	15,7	102,8	9,33
Produits minéraux:				
Minerai de nickel	3,1		107,1	
Produits de fusion du nickel	332,2		570,1	
Minerai de chrome	156,8		215,6	
Minerai de manganèse	28,3		32	
Divers	0,6		0,2	
Total	520,7	75,7	955,9	86,8
Produits divers	33,8	4	26	2,36
Total général	688,3	100	1.100,9	100

Ces exportations sont destinées surtout à la métropole, aux U. S. A. et à quelques pays étrangers.

La France métropolitaine pour le nickel, le café, le troca, le coprah.

Les U. S. A. pour le chrome et le manganèse.

L'Australie pour les peaux de chèvre et un peu de chrome.

Le Japon, pour 1952, un tonnage important de nickel.

Les principaux clients se répartissent ainsi:

	Valeur (en milliers de Fr)	%
France métropolitaine	768.269	69,75
T.O.M.	18.641	1,63
U.S.A.	140.586	12,71
Australie	16.902	1,45
Etranger	156.561	14,46
	1.100.959	

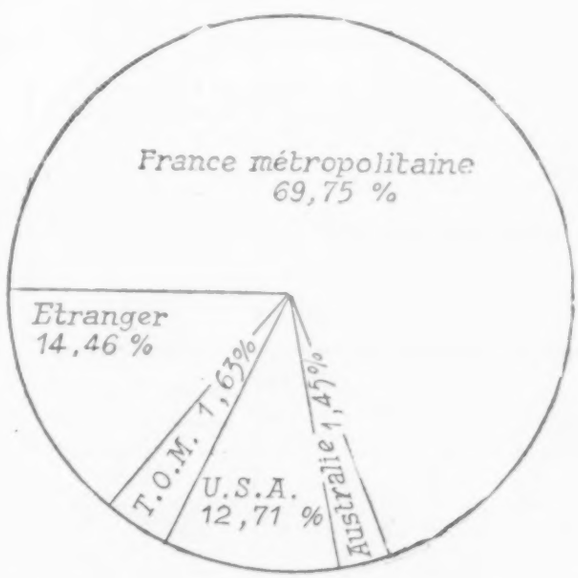

Il nous a paru intéressant de donner une répartition quelque peu différente qui a été publiée par les services d'études de la caisse centrale de la F. O. M.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations.

(En millions de francs locaux.)

ANNÉES	TOTAL dont:	CAFÉ	COPRAH	MATTES et fonte de nickel	MINERAI de nickel	MINERAI de chrome.
1948.....	338	28,7	22,6	116,5	»	95,8
1949.....	426	33	18	192	»	147
1950.....	522	78,8	27,3	252	»	122,3
1951.....	688	70	36	332	3	157
1952.....	1.101	85	18	570	107	246

Importations.

(En millions de francs locaux.

ANNÉES	TOTAL dont:	RIZ et froment	SUCRES	COMBUSTIBLES minéraux solides	PRODUITS pétroliers	CIMENTS et liants.
1948.....	554,1	61,9	»	»	34,6	12,1
1949.....	711,3	44,4	11,2	132	30	9,9
1950.....	752,5	57	17,4	46,2	37,1	14,6
1951.....	1.027	59	20	78	58	24
1952.....	1.437	69	19	174	61	25

COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations.

(En milliers de tonnes.)

ANNÉES	TOTAL dont:	CAFÉ	COPRAH	MATTES et fonte de nickel	MINERAI de nickel	MINERAI de chrome.
1948.....	89	0,9	1,6	8,7	»	70,2
1949.....	119,5	0,8	1,9	5,9	»	102,9
1950.....	97,5	1,6	2,6	6,9	»	73,9
1951.....	140,3	1,1	2,6	7,8	»	93,1
1952.....	254,1	1,2	2	12,7	109,3	102,6

Importations.

(En milliers de tonnes.)

ANNÉES	TOTAL dont:	RIZ et froment	SUCRES	COMBUSTIBLES minéraux solides.	PRODUITS pétroliers.	CIMENTS et liants.
1948.....	76,1	6,8	»	»	13,7	5,3
1949.....	105,5	5	3,2	127,6	10,3	4,5
1950.....	117,6	6,7	2	48,6	12,9	8,2
1951.....	148,8	6,5	2,1	98,6	15,7	10,9
1952.....	231,8	6,1	1,7	159,3	17,3	9,6

C. — BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale malgré l'accroissement des exportations est en déficit de 336 millions de francs C. F. P. pour 1952.

L'explication en est donnée par l'augmentation des prix à l'importation, l'achat de biens d'équipements, l'arrivage de nombreuses marchandises commandées en 1951.

Bien que tous les chiffres pour 1953 ne soient pas encore publiés, nous en trouvons un certain nombre dans le discours du gouverneur auquel nous nous sommes référés à plusieurs reprises.

Pour les neuf premiers mois de l'année, le chiffre des importations et des exportations s'élèverait à:

Importations: 163.158 tonnes. — 1.060 millions C. F. P.
Exportations: 252.031 tonnes. — 1.007 millions C. F. P.

Le déficit sera certainement réduit pour 1953. La balance commerciale pour cette année, comme pour l'année précédente, se présente avec un fort déficit sur les zones monétaires étrangères, mais est par contre créditrice envers la France.

Pour 1952, elle se présente de la façon suivante (en millions de francs C. F. P.):

Métropole	+ 118,1
Territoires d'outre-mer	— 32,2
Zone dollar	— 148,7
Zone sterling	— 331,6
Autres pays	+ 58
Total	— 336

Il apparaît que la bonne situation de la balance économique attestée par la prospérité du pays est due en grande partie aux transferts de la métropole vers le territoire, sous forme d'investissements publics, des dépenses supportées par le budget de l'Etat et qui donnent en fin de compte une balance créditrice de 172.977.180.

Le déséquilibre de la balance en devises provient plutôt de la faiblesse des exportations vers les U. S. A. et l'Australie que des importations en provenance de ces pays. Les services locaux du pays semblent penser qu'il est difficile de comprimer ces importations. Cependant un remède certain peut être trouvé dans la production par le territoire d'une partie des biens importés, en particulier des produits laitiers, des farineux, des fruits, des légumes, des conserves de poissons.

IV. — Les prix.

Nous avons déjà parlé au cours de notre analyse des prix à l'exportation. Une étude de la caisse centrale de la France d'outre-mer confirme que cette situation est due pour les produits exportés au bénéfice d'un marché interne préférentiel ou particulièrement favorable (nickel et chrome). Quant à la cherté des produits importés, elle l'attribue aux charges supplémentaires d'importation et spécialement aux frets.

Les prix à la consommation familiale seraient en mars 1953 à 721 par rapport à 1936.

Entre 1939 et 1946 les prix auraient augmenté de 4 fois. Ils auraient doublé entre 1946 et 1952.

Le contrôle des prix a été organisé par des arrêtés locaux du 10 juin 1948 et du 14 juin 1952. Suivant ces textes les produits importés sont répartis en trois catégories.

Pour la première catégorie on prévoit l'homologation obligatoire des prix de revient et des marges bénéficiaires.

Les deuxièmes et troisièmes catégories sont en liberté contrôlée, les prix de vente étant établis à la diligence des importateurs eux-mêmes sous réserve du respect des marges bénéficiaires.

Quant à la production locale, elle est réglée par des prix limites fixés par arrêté du chef de territoire.

Le gouverneur Angamarre dans son dernier discours se félicite de la stabilité des prix. Il signale qu'au cours des douze derniers mois l'indice n'a augmenté que de sept points, soit 1 p. 100. Il compte d'ailleurs avec beaucoup de naïveté sur les efforts faits dans la métropole pour obtenir la baisse des prix. Avec non moins de naïveté, il indique aux commerçants qu'ils ont intérêt à ne pas laisser monter les prix des produits dont le coefficient de pondération joue un rôle important dans le calcul de l'indice car cela risquerait de déterminer une augmentation des salaires. Mais en dehors de ces constatations d'indices nous n'avons rien retrouvé comme analyse sérieuse des prix de revient.

GRAPHIQUE II - P R I X

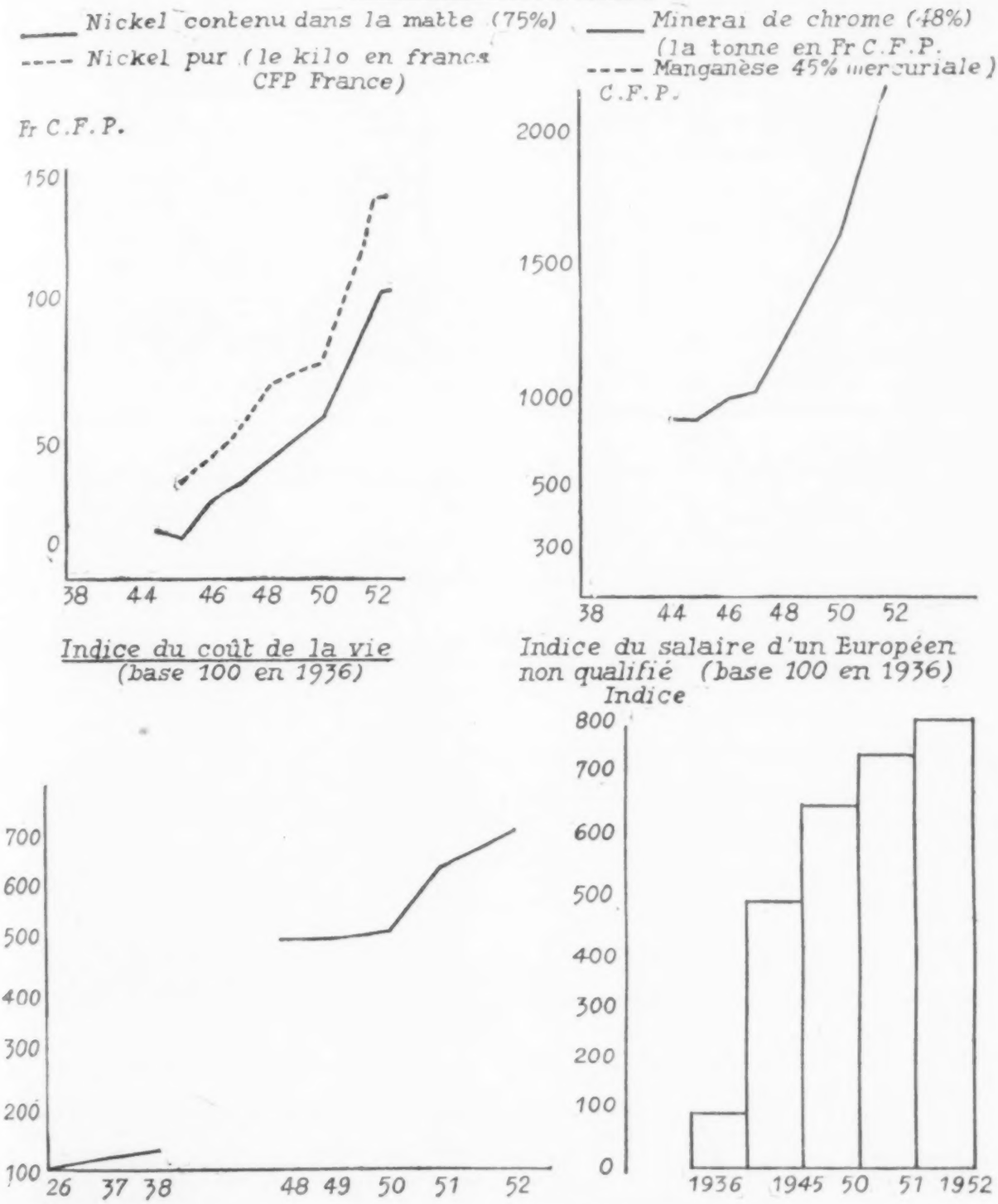

Origine : Service des Etudes Caisse centrale F.O.M.

V. — Les salaires.

APERÇU SUR LES SALAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

(Salaires en francs C. F. P.)

CATÉGORIES	DÉCEMBRE 1951 (Indice 553.)	DÉCEMBRE 1952 (Indice 613.)
Européens.		
(Salaires mensuels.)		
Travailleurs adultes non qualifiés...	7.901	8.627
Demi-ouvriers	8.744	9.543
Ouvriers	10.020 à 12.215	10.930 à 13.309
Asiatiques.		
(Salaires journaliers.)		
Ouvriers mineurs logés.....	215	240
Autochtones.		
(Salaires journaliers.)		
Main-d'œuvre non qualifiée à l'embauche:		
Nourris	110	100
Non nourris.....	130	125
Personnel docker et mineur:		
Nourris	145	200
Non nourris.....	175	240

Il nous paraît utile de faire la même remarque que dans le rapport de conjoncture de l'année dernière sur la différence existant entre les salariés suivant qu'ils sont Européens, Asiatiques ou autochtones. Nous comprenons ainsi en partie pourquoi il est difficile de trouver de la main-d'œuvre. La classification du salaire ne doit tenir compte que de la qualification professionnelle, les critères de race et d'origine ne devant avoir aucune influence dans ce domaine.

A Nouméa, l'échelle mobile des salaires existe; le rapport du service des études de la caisse de la France d'outre-mer fait des réserves sur ses répercussions économiques, en insistant sur le danger d'inflation. Les résultats sont pourtant indiqués dans le discours de M. Angamarre. L'échelle mobile, on l'oublie trop, ne joue pas qu'un rôle d'accélération des salaires. Tout autant elle peut être un excellent frein pour les prix. Surtout quand ceux-ci sont contrôlés.

Le pouvoir d'achat

Pour pouvoir établir une variation du pouvoir d'achat, il faudrait pouvoir comparer les indices de salaires et les indices des prix. Dans les documents que nous avons pu rassembler il n'existe pas d'indices des salaires sur plusieurs années. Il est vrai que nous savons que l'échelle mobile existe en Nouvelle-Calédonie, mais il aurait été préférable de procéder à une comparaison précise.

Il existe un indice de la cherté de vie établi depuis 1936 qui est déterminé avec la participation des organisations syndicales patronales et ouvrières. Nous le reproduisons ci-dessous dans ses variations.

Evolution de l'indice de cherté de vie depuis 1936.

(Base 0 en septembre 1936.)

MOIS de décembre	INDICE d'alimentation.	INDICE d'entretien.	INDICE d'habillement.	INDICE de pharmacie	INDICE de loyer.	INDICE moyen.
1936.....	15,746	10,411	8,252	2,231	»	9,117
1937.....	26,827	33,450	42,309	16,836	»	20,423
1938.....	54,413	53,379	54,215	28,681	»	35,171
1939.....	63,120	62,222	67,718	24,464	»	42,780
1940.....	93,928	102,441	99,947	59,550	»	65,422
1941.....	111,198	122,817	137,313	73,079	»	79,590
1942.....	205,170	181,270	187,307	150,965	»	136,980
1943.....	261,546	260,928	233,208	152,555	»	174,749
1944.....	359,432	454,857	470,071	153,071	30,000	269,936
1945.....	412,522	370,752	508,404	166,068	44,000	295,440
1946.....	459,488	385,339	518,435	166,896	66,666	326,202
1947.....	541,552	436,267	657,835	141,135	66,666	384,217
1948.....	587,448	452,761	788,166	339,280	66,666	426,754
1949.....	562,663	455,924	946,732	319,135	66,666	427,487
1950.....	576,600	593,761	949,190	289,712	66,666	445,082
1951.....	722,044	717,110	976,786	374,364	133,330	553,095
1952.....	761,324	792,000	1.090,831	507,269	191,666	613,434

Contrairement aux règles statistiques habituelles, 1936 pris comme indice étalon, représente la base 0 et non la base 100. Pour avoir une valeur comparable aux autres indices, il faut ajouter 100 points. C'est ce qui explique la différence entre les statistiques du rapport économique et du rapport de la caisse centrale de la France d'outre-mer auxquels nous nous sommes déjà référés.

L'indice du coût de la vie s'établit comme suit:

Indice du coût de la vie.

(Base 100 en 1936.)

31 décembre 1948.....	526
31 décembre 1949.....	527
30 juin 1950.....	532
31 décembre 1950.....	545
30 juin 1951.....	569
31 décembre 1951.....	653
30 juin 1952.....	718
31 décembre 1952.....	713
31 mars 1953.....	721

Provenance: service des études de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Le coût de la vie a moins augmenté en 1952 qu'en 1951, 11 p. 100 au lieu de 25 p 100. Il ne faut pas cependant s'attendre à une stabilité des prix en Nouvelle-Calédonie tant que de larges disponibilités monétaires existeront en face d'une production locale de produits de consommation, en particulier de produits alimentaires, absolument insuffisante.

VI. — La monnaie. — Change. — Budget et fiscalité.

1° *La monnaie.*

Rappelons que le franc Pacifique a connu plusieurs variations de parité.

Le premier taux de conversion était de 2,40 en 1945; le 26 janvier 1946, il passait à 4,32. Le 18 octobre 1948 à 5,31, le 27 avril 1949 à 5,48. Il fut stabilisé en septembre 1949 à 5,50.

Le volume des moyens de payement est au coefficient 11,5 par rapport à 1938.

2° *Régime des changes.*

Nous avons déjà eu l'occasion l'année dernière d'analyser le régime des changes spécial de la Nouvelle-Calédonie, régime dit de la balance commerciale ou des accords Lafleur. Il convient de noter que ce régime spécial a pris fin le 31 décembre 1952.

Désormais, la Nouvelle-Calédonie rentre dans le régime général avec quelques aménagements. Essentiellement cela entraîne pour le territoire l'obligation d'établir un programme d'importation sur les zones monétaires en fonction duquel le ministre des affaires économiques lui attribue un contingent de devises. En outre, pour les importations de produits non libérés en provenance de l'O. E. C. E., il est attribué annuellement à la Nouvelle-Calédonie une somme de 100 à 150 millions de francs métropolitains.

Cependant le ministère des finances, compte tenu de la situation spéciale de la Nouvelle-Calédonie, a consenti à laisser à la disposition du territoire un fonds de roulement de 1 million de dollars et de 400.000 livres. Ces fonds représentent à peu près les besoins du territoire pour un trimestre.

La Nouvelle-Calédonie dispose de sa quote-part des comptes E. F. A. C. (25 p. 100 pour la zone dollar, 10 p. 100 pour les autres zones). Enfin elle dispose de devises de 10 p. 100 de la valeur de ses exportations de produits miniers qui pourront être employés en importations de biens d'équipement pour les exploitations minières.

3° *Le budget et la fiscalité.*

Le budget du territoire est important, compte tenu de sa population. Le budget de fonctionnement s'élève cette année à 491 millions de francs C. F. P. pour 65.000 habitants. Il a décuplé depuis 1938.

Les dépenses de fonctionnement représentent 62 p. 100 du budget total (année 1953). Elles représentaient la même proportion qu'en 1938. Par contre les dépenses d'entretien se sont abaissées pour les mêmes années de 25 à 12 p. 100. Quant aux dépenses des services sociaux elles sont passées du sixième au quart.

Encore convient-il de signaler que le conseil général de la Nouvelle-Calédonie a opéré une compression de 5 p. 100 sur le budget de fonctionnement que lui proposait l'administration.

Par contre le budget extraordinaire a été porté de 90 à 98 p. 100, soit une augmentation de 10 p. 100 sur le programme présenté par l'administration.

En outre a été adopté un budget complémentaire de 33 millions C. F. P. destiné à la mise en route d'un programme de développement économique et social.

Ces crédits ont été répartis de la façon suivante:

Secteur minier	13
Secteur routier	5
Secteur collectivités locales	4,5
Secteur agricole	1,85
Secteur culturel et social	8,3
Secteur administratif	0,35
	13

On ne peut qu'être surpris d'une telle répartition: en effet tout se passe comme si les perspectives économiques de la Nouvelle-Calédonie résidaient uniquement dans le secteur minier.

Le secteur agricole semble dangereusement négligé, alors qu'une amélioration dans ce domaine augmenterait de façon sensible le niveau de vie des populations.

La production minière peut être sensible à des crises qui ne sont nullement imprévisibles — eu égard à la situation internationale; une augmentation de la production agricole, et notamment des cultures vivrières, trouverait un débouché local certain.

L'option prise par les pouvoirs publics et le conseil général, peut sembler aléatoire.

Le système fiscal est très peu évolué: à cet égard, la Nouvelle-Calédonie est un pays peu modernisé. Les impôts directs ne représentent que 8 p. 100 et les impôts indirects 74 p. 100. Pour apprécier cette situation nous ne saurions mieux faire que de citer les conclusions de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

« On doit souligner, d'abord, les conséquences économiques qu'une telle répartition des recettes fiscales entraîne, en premier lieu sur le prix de vente des produits importés qui est comme nous l'avons vu par ailleurs, à l'origine des difficultés économiques locales, ensuite parce qu'elle produit un renchérissements du prix des minéraux exportés, vendus à des prix nettement au-dessus des cours mondiaux au détriment du consommateur métropolitain.

La faiblesse de la taxation fiscale directe est encore aggravée par la nature des impôts directs recouvrés. On relève que plus de la moitié de ces impôts provient des patentes et licences, tandis que les impôts fonciers et les impôts intitulés « sur le revenu » ne s'élèvent qu'à 12 millions, soit à peu près 200 francs par habitant ou un peu plus de 1.000 francs métropolitains, chiffre évidemment extrêmement faible. Il n'existe d'ailleurs pratiquement pas d'impôt général sur le revenu, les recouvrements effectués sous ce vocable correspondant à des droits sur le revenu des valeurs mobilières, des créances ou des cautions.

On se rend compte que rien ne venant freiner les possibilités de profit et que le territoire ayant intérêt, étant donné son système d'imposition, à des prix lourds qu'il est normal qu'on s'installe dans un système de prix non compétitifs.

Budgets

Section ordinaire.

	Millions de francs locaux.		Millions de francs locaux.
1938	40,8	1951	321,2
1948	219	1952	323,7
1949	263,8	1953	428,5
1950	290,8		

N.-B. — Ce tableau a été établi en tenant compte des variations successives du franc du Pacifique (1 franc C. F. P. = 5,5 francs métropolitains).

VII. — Le plan.

Au 31 juillet 1953 la totalité des crédits inscrits depuis l'origine s'élèvent à 913 millions de francs C. F. P. Ces crédits comprennent les crédits du premier plan quadriennal et ceux de la première tranche du deuxième.

Réalisations sociales.

Les crédits dont on trouvera le montant global ci-dessous ont permis d'améliorer l'équipement sanitaire dont nous avions eu l'occasion de montrer la vétusté. A noter, sans être limitatif, la construction d'un bâtiment de radiologie à Nouméa, la transformation d'une léproserie en sanatorium, la construction de polycliniques, d'un dispensaire et d'un nouvel hôpital ainsi que l'aménagement d'une station climatique en projet.

Sur le plan de l'enseignement, l'agrandissement des écoles existantes et la construction de nouvelles et notamment la construction de quatre nouveaux bâtiments pour l'enseignement professionnel.

Par ailleurs un programme d'urbanisme et d'habitat est en cours de réalisation. D'importants travaux d'adduction d'eau sont entrepris tant à Nouméa que dans les centres secondaires.

1° Transports et communications

Ce programme représente à lui seul 37 p. 100 du plan. Il est vrai qu'il était absolument nécessaire. L'effort a surtout porté sur l'entretien des routes ce qui a nécessité l'achat d'un important matériel, étant donné l'absence de main-d'œuvre, et la création d'un atelier portuaire central à Nouméa. L'aménagement du port de Nouméa a été poursuivi ainsi que l'aménagement des voies d'accès.

Enfin il convient de mentionner les efforts entrepris pour moderniser le réseau télégraphique de l'île.

2° Elevage

Dans ce domaine l'effort, représentant 14 p. 100, a surtout porte sur la création de fermes écoles, la construction de piscines pour le bétail et la subvention au crédit agricole.

3° Agriculture

Un effort important doit être accompli dans ce domaine dans le cadre du deuxième plan quadriennal. Il ne faut pas oublier que le développement de l'agriculture est à la base d'une économie saine en Nouvelle-Calédonie.

En dehors des investissements dus à la section d'outre-mer des programmes du plan, il faut mentionner ceux qui ont été poursuivis grâce au Fides et ceux qui ont été réalisés grâce au concours de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Il semble que le Fides se soit surtout centré dans un effort de recherche sous la forme d'aide apportée à de nombreux organismes spécialisés. A noter particulièrement la création d'une direction locale du bureau minier de la France d'outre-mer.

La caisse centrale de la France d'outre-mer a accordé des avances au territoire en vue d'assurer le financement des programmes d'intérêt public; de plus elle a accordé des prêts aux collectivités publiques à des taux extrêmement avantageux.

Plan de développement économique et social.

(En millions de francs locaux.)

	AUTORISATIONS d'engagement accordées depuis l'origine (tranche 1953-1956 comprise)	CRÉDITS de paiement accordés depuis l'origine (tranche 1953-1954 comprise)	VERSEMENTS effectués de l'origine au 30 juin 1953.
Développement de la production	127,2	126,3	93,9
Transports et communications	342,6	288,1	182,2
Dépenses d'intérêt social	443,3	394,1	355,9
Total	913,1	808,5	632,7

Plan de développement économique et social.

(En millions de francs locaux.)

	AUTORISATIONS de programmes accordées depuis l'origine (tranche 1953-1954 incluse)	CRÉDITS de payement accordés depuis l'origine (tranche 1953-1954 incluse)	VERSEMENTS effectués au 30 juin 1953
Dépenses générales	19,4	19,4	18,1
Production agricole	68,8	68,8	56,7
Forêts	5	5	3,7
Elevage	16	16	5,3
Pêche	»	»	»
Mines	10,5	10,5	10
Forces hydrauliques et électricité	7,5	6,6	6,1
Routes et ponts	115	122,8	92,7
Ports	82,7	70,5	27,4
Transports maritimes	0,3	0,3	0,3
Aéronautique	5,3	5,3	5,2
Transmissions	109,3	89,2	57,3
Santé	82,3	77,6	53,2
Enseignement	73,2	70,7	66,4
Urbanisme et habitat	4	4	2,4
Travaux urbains et ruraux	583,8	241,8	233,9
Total	913,1	808,5	632,7

Concours financiers accordés par la caisse centrale et le Fidès aux secteurs privé, semi-public et public, à l'exception des programmes d'équipement public (du 31 décembre 1949 au 30 juin 1953).

(En millions de francs métro.)

	ENGAGEMENTS	VERSEMENTS
Aux entreprises privées	312	42
Aux sociétés d'Etat et d'économie mixte	267	267
Aux collectivités et organismes publics	215	178
Participations	16	16

Il faut noter néanmoins que les crédits de payement accordés à la Nouvelle-Calédonie, au titre des sections d'outre-mer du Fides en 1953-1954 sont en sensible diminution par rapport à celle de 1952-1953 comme l'indique le tableau suivant. (En millions de francs métro):

	AUTORISATIONS d'engagement.	CRÉDITS de payement.
1952-1953	196,9	1.148,1
1953-1954 :		
Opérations en cours	5,3	322,9
Opérations nouvelles	566,3	376,6

Cette situation comptable correspond à l'achèvement des travaux du premier plan quadriennal et la mise en route du deuxième plan.

VIII. — **Situation sociale.**

L'année dernière, nous avions donné quelques chiffres sur la situation dans ce domaine. Le discours de M. Anganuarre nous permet de serrer de plus près la réalité.

Celui-ci déclare que 20 p. 100 de la population est scolarisable, et partant de cette option il peut affirmer que 98 p. 100 de la population scolarisable est atteint.

L'effectif des écoles publiques est de 6.590 élèves, et celui des écoles privées de 6.337.

Signalons une particularité de cette répartition: étant donné qu'il existe deux programmes, le programme métropolitain et le programme autochtone, l'enseignement public a, dans les écoles à programme métropolitain, un nombre d'élèves double de celui des écoles privées, la proportion est inverse en ce qui concerne le programme autochtone.

Quatre classes nouvelles ont été ouvertes dans les écoles publiques à Nouméa, et deux écoles publiques ont été créées dans l'intérieur. Le cours normal d'élèves instituteurs et institutrices, au collège la Pérouse dont nous avions annoncé l'ouverture l'année dernière, a ouvert son premier concours de recrutement à la fin de l'année 1953.

Trois nouvelles écoles pour autochtones ont été ouvertes au cours de l'année 1953. On peut constater que, bien qu'en petit nombre, des élèves autochtones suivent les cours du programme métropolitain.

L'école professionnelle a été transformée en collège technique. L'organisation de la formation professionnelle est notoirement insuffisante. Il conviendrait de mettre à profit les expériences effectuées en Afrique dans ce domaine.

A signaler le travail d'éducation artisanale, agricole et ménagère effectué par les missions catholiques et protestantes à l'intérieur des terres.

Santé

En dehors de l'effort tenté grâce aux crédits du plan dont nous avons parlé il faut noter une certaine régression de la lèpre. Des améliorations ont été apportées dans le service hospitalier. On envisage d'étendre les vaccinations du B. C. G. Malheureusement le service d'hygiène mobile a dû ralentir son activité par suite de l'indisponibilité d'un médecin. On notre une augmentation sérieuse des entrées des autochtones dans les formations sanitaires.

IX. — **Conclusions.**

Si le gouverneur de ce territoire a qualifié l'année 1952 et le début de 1953: année prospère et de saines finances, le rapport des services économiques de l'île invoque en parlant de cette même situation qu'un homme bien portant est un malade qui s'ignore.

La vérité est que:

1° L'économie du territoire est encore un peu plus centrée sur la production des mines et particulièrement du nickel;

2° Une demande accrue et des prix bien supérieurs à ceux du marché mondial offerts par le Japon ont créé une large euphorie;

3° Les prix demandés (on ignore la manière dont ils sont établis), par la différence énorme avec le cours mondial, découragent les acheteurs métropolitains, qui ne deviennent clients que parce qu'ils y sont contraints;

4° Cette situation fausse s'accompagne d'une régression des autres productions et particulièrement de l'agriculture. Cependant, ainsi que l'indique fort pertinemment le rapport du service d'études de la caisse centrale de la France d'outre-mer: « d'une plus large exploitation des ressources agricoles dépendent en grande partie la stabilisation et la prospérité de l'économie du territoire »;

5° Cette position, nous devons le noter, est celle qui déjà avait été retenue l'année dernière par le Conseil économique;

6° On peut donc conclure sans se tromper que l'économie de la Nouvelle-Calédonie est une économie en plein déséquilibre et extrêmement vulnérable.

Il convient donc de prévoir pour y remédier:

1° La priorité absolue doit être donnée à l'agriculture et à l'élevage pour permettre à l'île d'assurer sa subsistance et faire cesser le scandale de l'importation à des prix élevés de denrées qui peuvent être trouvées sur place;

2° Seules les cultures d'exportations dont le débouché semble assuré devront être maintenues;

3° La production minière au moins en ce qui concerne le nickel va vers une crise; il faut donc cesser de donner à cette industrie la priorité dont elle bénéficie. Des efforts sérieux doivent être tentés pour obtenir la réduction des prix de vente, dont nous serions heureux de connaître la décomposition, par une diminution des profits;

4° La baisse du prix de vente peut être assurée par une modernisation rendue obligatoire et payée par les bénéfices de la société avant tout appel aux finances métropolitaines;

5° Ensuite, il convient de développer les productions minières annexes afin d'obtenir un équilibre. Pour y atteindre, un regroupement des petites entreprises sous la forme coopérative semble indispensable;

6° Une recherche poussée dans le domaine de la petite industrie doit être entreprise. Elle doit pouvoir vivre et prospérer compte tenu de la clientèle possible des Etablissements de l'Océanie qui s'ajouterait à la population de l'île;

7° Il y a lieu en particulier d'organiser la pêche, les conserveries de viande et le travail des Trocas;

8° Une réforme immédiate de la fiscalité s'impose. Des formes plus modernes doivent être trouvées, en particulier par la mise en place d'une véritable fiscalité directe permettant de faire participer les citoyens aux dépenses communes suivant leurs moyens;

9° Le problème de la main-d'œuvre peut être résolu par la participation plus grande des Canaques dont la répulsion à l'égard du travail dans les mines est saine. Si une organisation de l'agriculture permettait de leur offrir un travail autre que le travail salarié leur participation pourrait être plus facilement acquise.

Quant à la main-d'œuvre nécessaire dans les mines et dans l'industrie, il est sûr que le problème serait en partie résolu si une formation professionnelle sérieuse était organisée et si les disparités de salaire que nous avons signalées disparaissaient;

10° Etant donné les intérêts en cause nous estimons que la Nouvelle-Calédonie ne pourra s'en sortir que par une direction de l'économie assurée avec la participation des représentants des diverses couches de la population;

11° Dès maintenant il conviendrait de mettre en place une commission économique qui aurait pour mission d'orienter l'économie et qui, en même temps, pourrait assurer le rôle de représentant du Conseil économique;

12° Un effort considérable doit être tenté dans le domaine de la santé et de l'enseignement. En ce qui concerne l'enseignement, il faudrait en finir avec une discrimination qui n'a pas sa raison d'être. On comprend qu'il y ait un programme préparatoire, un programme élémentaire et un programme secondaire, mais on ne saurait admettre qu'il y ait un programme pour autochtones et un programme pour Européens.

Nous sommes persuadés qu'au prix d'une organisation et d'une direction, la Nouvelle Calédonie peut assurer aux hommes qui l'habitent et à ceux qui y viendront une vie satisfaisante par une économie équilibrée.

Cette économie pourrait permettre de continuer en l'amplifiant une œuvre sociale qui n'en est encore qu'à ses balbutiements.

DEUXIEME PARTIE

LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS D'OCEANIE

NOMENCLATURE

Les Etablissements français de l'Océanie s'étendent sur une surface couvrant plus de 4 millions de kilomètres carrés.

Ils comprennent:

L'Archipel de la Société avec les Iles du Vent: Tahiti;
Moorea et les Iles sous le Vent;
Les Iles Tubai ou Australes;
Les Archipels Tuamotu et Gambie;
Les Marquises.

I. — Population.

Le recensement de 1951 dénombre une population de 62.828 habitants, en augmentation sur 1946, où elle n'atteignait que 56.000 habitants.

Le caractère essentiel de la population océanienne est son extrême jeunesse; elle est, dit-on, la plus jeune du globe, avec 52 p. 100 d'éléments âgés de moins de 20 ans. Mais une étude poussée nous démontrerait peut-être que cette jeunesse est payée par une mortalité prématurée.

L'élément européen immigré — Français et étranger — est assez peu important (1.530 en 1946). Par contre, les Asiatiques occupent une place non négligeable (6.655 en 1951); leur nombre ne s'est cependant pas accru depuis 1946. Leur activité commerciale qui leur assure une sorte de main-mise sur ce secteur doit faire souhaiter l'arrêt de cette immigration.

	AUTOCHTONES	FRANÇAIS	EUROPÉENS Etrangers	ASIATIQUES
1946. — *Océanie.*				
Chiffres « Conjoncture 1952 »	47.611	1.530		6.655
		55.794		
Chiffres « Annuaire Statistique »	55.000	772	7.531	»

II. — Production.

A. — Production agricole

1. *Coprah.*

L'importance de la production de coprah pour les Etablissements français de l'Océanie est primordiale. Le pourcentage en valeur des exportations de coprah par rapport aux exportations totales s'établit en effet comme suit:

1939.....	61	p. 100	1952.....	54	p. 100
1949.....	57,8	—	1953.....	40,9	—
1951.....	62,7	—			

On peut donc dire que le coprah fait vivre la population des Etablissements français de l'Océanie; il procure du travail à une partie notable de la population; par les rentrées fiscales qu'il procure, il alimente en partie le budget de ces territoires.

La production moyenne des cocoteraies qui couvrent une superficie d'environ 32.000 hectares s'établit aux environs de 30.000 tonnes dont 25.000 sont exportées et 5.000 sont consommées localement.

Pour plus de précisions le tableau suivant indique le tonnage d'exportations réalisées depuis 1939 et le prix moyen du kilogramme F. O. B. Papeete.

1938...	20.864	1,25	1950...	20.360	12,8
1947...	20.502	8,8	1951...	25.750	16,4
1948...	18.400	16,3	1952...	24.400	11
1949...	25.400	10,9	1953...	22.000 (?)	13,7 (?)

Si l'irrégularité de la production ressort clairement de ce tableau, la relation entre le prix et la production semble beaucoup plus difficile à déceler.

A vrai dire les prix sont fonction de celui du marché mondial et fort peu de la quantité produite localement.

Pour l'année 1953, si les cours se sont élevés à un niveau relativement rémunérateur, la production, pour le premier semestre, tout au moins, reste déficitaire. On évalue la diminution de production à 6.000 tonnes. On a imputé cette baisse de production à la période de sécheresse subie de 1950 à 1952. Le fait est exact. Mais il ne faut pas se dissimuler qu'il existe d'autres causes qui expliquent cette régression:

Tout d'abord l'âge moyen des cocotiers est très avancé dans la plupart des plantations: les cocoteraies vieillissent et, à de très rares exceptions près et jusqu'à présent, les producteurs n'ont effectué aucun replantage systématique des arbres trop vieux, et l'on n'a pas prospecté les terrains susceptibles de recevoir des plantations nouvelles.

Certes, des excuses sont apportées pour justifier une telle inaction, et notamment on a avancé que l'indivision des terres décourageait ceux qui seraient tentés d'accroître la cocoteraie par des plantations nouvelles.

Quoi qu'il en soit, si les cocoteraies ne sont pas renouvelées on peut s'attendre à ce que la production des E. F. O. s'abaisse, d'ici douze à quinze ans à 15.000 tonnes et sans doute à 12.000.

Ensuite on a petit à petit abandonné le sulfatage pourtant utile pour renforcer les cocotiers, surtout dans les terrains calcaires. Il s'ensuit que les cocotiers, déjà abîmés par la sécheresse sont attaqués par les insectes parasites, et de ce fait leur production diminue.

Enfin, le rat dévaste les cocoteraies et l'on estime que les dégâts que ce rongeur provoque peuvent être évalués à 20 p. 100 de la récolte.

Le service local de l'agriculture en face de cette situation a été amené à établir un plan tendant à augmenter la production de coprah, grâce à des mesures à court terme et à long terme.

A court terme, il s'agit principalement de la lutte contre le rat qui peut s'effectuer soit au moyen d'un dératiseur nouveau, le warfarine, soit en procédant au bagnage des cocotiers.

La dératisation, par warfarine ne peut être complète que dans les îles basses: des résultats ont déjà été obtenus et des crédits ont été dégagés à cet effet dans le nouveau plan de modernisation.

Le bagnage permet d'accroître la production, en augmentant le rendement de 30 p. 100. Mais le coût de l'opération reste élevé, le prix d'une bague variant entre 25 et 30 francs. Aussi les services de l'agriculture prévoient-ils le financement de l'achat de ces bagues par une taxe ou un prélèvement sur le prix du coprah.

Un simple calcul montre que, étant donné l'accroissement de la production, la bague est payée en un an et demi, et qu'en cinq ans et demi, elle rapporte 17 kilogrammes supplémentaires de coprah par arbre.

A la dénudation et au boguage devraient également s'ajouter l'entretien des plantations et l'utilisation d'engrais : il serait possible de procéder à l'achat d'engrais par un mode de financement analogue au précédent.

Il est prévu que l'administration mettra les bagues et les engrais à la disposition des chefs d'îles, de districts ou de vallées. Les chefs, en général, tous autochtones, collaboreraient efficacement ainsi avec l'administration. Un organisme de crédit avancerait les fonds et serait remboursé à l'aide d'une taxe appropriée sur le coprah dans les secteurs où auraient été effectués ces travaux. La solution devra sans doute être adaptée pour chaque archipel. En ce qui concerne Tahiti et les îles Sous le Vent, les associations agricoles existantes devraient jouer un rôle prépondérant. Enfin, une aide technique sera apportée dans les secteurs agricoles — dont la création est prévue aux Iles. Sous la coordination du chef de circonscription, les producteurs seront guidés et conseillés, avec l'aide des chefs de districts ou d'îles.

Les utilisateurs métropolitains se plaignent de la baisse de qualité du coprah et souhaitent qu'un service de conditionnement soit mis en place. A long terme, l'accroissement de la production du coprah pourrait être obtenu :

Par le règlement du problème de l'indivision, selon des modalités à déterminer, et en respectant les coutumes que l'on a trop souvent tournées ;

Par la création d'un organisme de crédit foncier, permettant le rachat par les exploitants des parts indivises ;

Par le rajeunissement de la cocoteraie : il s'agit de replanter. Si le service de l'agriculture a effectué les premiers travaux à l'installation de pépinières destinées à fournir des plantes aux producteurs, il serait nécessaire de familiariser les autochtones avec cette technique, de façon à les inciter à venir eux-mêmes chercher les plantes et visiter les pépinières.

Les secteurs agricoles disséminés dans les diverses îles pourraient constituer des relais et constituer à leur tour des pépinières.

Mais ces mesures ne pourront faire sentir leurs effets que d'ici une dizaine d'années.

Le placement du coprah n'a pas donné lieu cette année à beaucoup de difficultés, la métropole achetant en totalité la production des E. F. O.

Pour le coprah, les E. F. O. ont actuellement un débouché assuré. Cependant, ce débouché pourrait avoir tendance à s'amenuiser ; en effet, il faut tenir compte du fait qu'indépendamment de la concurrence des coprahs étrangers, vendus à un prix légèrement inférieur au prix du coprah des E. F. O. (en décembre 1952, par exemple, le coprah de Manille était vendu à 8.20 francs le kilogramme en comptant le dollar au taux de 350 francs, alors que le prix du kilogramme de coprah d'Océanie valait 10,50 francs). Le coprah est concurrencé à la fois par le soja pour les graisses alimentaires, et par les détergents minéraux pour les usages de la savonnerie.

La question du prix du coprah reste donc primordiale. Il serait certes nécessaire d'arriver à obtenir une diminution du prix de revient de la production, par une augmentation du rendement, de façon que le coprah des E. F. O. puisse concurrencer le coprah étranger, surtout en cas d'une libération des échanges concernant ce produit.

Il est encore plus indispensable d'inciter les agriculteurs à s'intéresser davantage au coprah et à régulariser sa production, dans le sens d'une augmentation continue. On peut augmenter son pouvoir d'achat en lui prenant sa production à un cours rémunérateur.

Ces deux mesures sont loin d'être antagonistes.

Actuellement, le producteur est payé proportionnellement au prix moyen Fob nessel Papeete obtenu pour la tonne de coprah. C'est dire que sa rémunération peut subir des variations importantes selon les facilités de placement de la marchandise. Le groupement des exportateurs de coprah d'Océanie française, sous le contrôle de la commission de surveillance des prix, est chargé de fixer le prix d'achat au producteur. Il va sans dire que celui-ci varie suivant que le producteur est près ou loin du port d'embarquement.

Cette manière de procéder est encore très théorique, car il faut tenir compte de la pression à la traite exercée pour les hommes possédant le monopole des goélettes.

Etant donné l'importance que revêt le coprah pour l'Océanie, et dans le but de régulariser et d'augmenter la production, ne serait-il pas d'une meilleure politique de faire fixer un prix par l'administration ou tout au moins un prix plancher et un prix plafond ? Le producteur serait ainsi protégé, comme l'est le producteur d'arachide au Sénégal.

Cette mesure permettrait de demander aux producteurs une discipline dans le domaine de la production, c'est-à-dire dans le domaine de l'abaissement du prix de revient. Encore faudrait-il que leurs intérêts soient représentés correctement, or, le statut de la chambre d'agriculture doit être modifié pour lui enlever le caractère mineur qu'elle a par rapport à la chambre de commerce.

2. *Vanille.*

La vanille est une production non négligeable puisque la superficie couverte par les vanilleres représente environ 200 hectares. La production s'est maintenue constante de 1950 au début de 1953, les tonnages exportés s'établissant aux environs de 200 tonnes.

Cependant la production pour l'année 1953 a subi une chute importante puisqu'au 15 novembre 1953, 101 tonnes seulement avaient été exportées.

Certes le prix moyen Fob du kilogramme qui s'était établi au cours des années précédentes aux environs de 200 francs (215 francs C. F. P. en 1950, 189 en 1951 et 227 en 1952), s'est élevé brusquement, il atteint en moyenne 419 francs pour les onze premiers mois de l'année 1953. On a même assisté les dernières semaines à des cours se situant aux environs de 600 francs.

Il faut néanmoins remarquer que la vanille constitue essentiellement un produit spéculatif, et que les hausses récentes intervenues ne profitent que peu aux producteurs. En effet, la vanille à l'état de gousses vertes, telle qu'elle est récoltée par le planteur, ne se conserve que peu de temps. En fait, elle est achetée, par des intermédiaires, chinois pour la plupart, à un prix presque imposé par l'acheteur et qui ne tient compte en aucune mesure de la fluctuation des cours (55 francs au début de 1953).

Après une préparation locale longue, elle peut être conservée un certain laps de temps.

Aussi serait-il souhaitable que les planteurs se regroupent et s'associent en coopératives ou en syndicats qui procéderaient, à leurs frais, à la préparation et au traitement de la vanille. Cette production serait cédée directement aux exportateurs. Ainsi le planteur serait moins désavantagé ; sa rémunération étant augmentée, il serait incité à accroître une production qui, jusqu'à présent, a facilement trouvé preneur sur la côte Est des Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en France. Mais dans la métropole, elle se heurte à la concurrence de la vanille de la Réunion, dont le prix est sensiblement moins élevé (300 francs métro par kg).

B. — ELEVAGE

Les Etablissements français dans l'Océanie ont importé 125 tonnes de viande et 600 tonnes de conserves de viande.

En 1952, ils ont importé 413 tonnes de lait concentré et 101 tonnes de lait conservé.

C'est dire que l'élevage local ne permet pas de nourrir la population en matière carnée.

Pourtant, le climat des Etablissements français du Pacifique est favorable à l'élevage, et notamment à l'élevage bovin.

Le cheptel a été recensé. Il a été dénombré, en tenant compte du bétail sauvage qui existe dans certaines îles : 13.148 bovins, 16.180 porcs, 4.615 chevaux, 3.400 moutons, 2.100 chèvres.

La situation du cheptel bovin serait due au fait que, constitué il y a plus d'un demi-siècle, il a plus ou moins dégénéré et qu'il n'a pas été fait un apport suffisant d'animaux susceptibles d'apporter un sang nouveau au cheptel local. Actuellement, il existe un nombre trop important d'animaux qui ne sont plus susceptibles de se reproduire.

Certes, la station de Taravao a réussi à constituer, grâce à des importations de Nouvelle-Zélande, un petit troupeau qui permet à la fois de fournir la capitale en lait et de revendre aux éleveurs un certain nombre de veaux.

Mais il faut reconnaître que si l'autochtone ne s'intéresse que très peu à l'élevage, il est aux prises avec certaines difficultés naturelles, telle que le manque de chemins de pénétration à l'intérieur des îles et notamment à Tahiti, ou le développement des parasites intestinaux. Mais surtout le manque de liaison entre les services agricoles et le producteur rendent les améliorations possibles, assez difficiles à obtenir.

Par ailleurs, les îles où le bétail est le plus florissant (îles sous le Vent, îles Marquises, îles Australes) sont situées trop loin des centres de consommation.

En définitive, il existe dans le domaine de l'élevage bovin un effort à réaliser, tant par l'importation de reproducteurs et de femelles gestantes, que par la création de fermes pilotes. Il serait à coup sûr rentable, offrant le double avantage de libérer le territoire d'importations étrangères onéreuses et de donner du travail à une population dont le niveau de vie pourrait être amélioré.

Il n'existe aucune raison que l'autochtone apporte ses soins à l'élevage porcin qui satisfait les besoins de la population et délaisse l'élevage bovin, susceptible de lui apporter un revenu intéressant.

Enfin des essais d'élevage rationnel ont été entrepris dans les districts de Mahina et de Pape Hani. Il s'agit de l'élevage sur plateau; les deux éleveurs ont réussi à supprimer la fougère de montagne et à la remplacer par des herbes comestibles. Pour obtenir un cheptel d'une cinquantaine de bovins, il a été nécessaire d'investir 2 millions de francs C.F.P.

L'expérience est intéressante parce qu'elle souligne quelles sont les méthodes valables en Océanie. Et il n'est pas exclu de penser qu'en développant l'élevage, par une éducation appropriée des Tahitiens à l'aide de ferme pilotes on n'arrive à obtenir des résultats satisfaisants.

La création d'herbages communaux, par district, l'octroi de prêts par le crédit agricole constitueraient les deux premières mesures pour mettre en œuvre ce programme.

C. — La Plonge: la nacre

La nacre est recueillie dans les lagons des îles basses de Tuamotu. Elle représente 12 p. 100 des exportations des E. F. O.

Le tableau suivant indique le tonnage produit et le prix moyen du kilogramme.

ANNÉES	TONNAGE	PRIX MOYEN DU KG FOB (Francs C. F. P.)
1950	491	40,4
1951	763	45,75
1952	516	53,2
1953	653	63,9

On peut donc dire que la situation est satisfaisante tant en ce qui concerne le tonnage exporté que les prix payés aux producteurs.

Malheureusement, un dépeuplement s'est manifesté depuis quelques années: certains lagons sont devenus stériles, d'autres sont en voie d'épuisement.

Cette situation a alarmé les autorités administratives, qui ont fait appel à un spécialiste, le professeur Ranson et à qui a été confiée la mission de déterminer les causes de ce dépeuplement et proposer les mesures propres à y remédier.

D'ores et déjà il s'avère que le dépeuplement provient à la fois de l'exploitation abusive de certains lagons par des pêcheurs qui ne respectent pas les règlements concernant l'interdiction de la pêche à certaines époques et de l'ensablement et de l'envasement des lagons.

Mais le marché de la nacre reste étroit et certaines difficultés de placement de ce produit ont déjà été rencontrées par les exportateurs.

D. — Production minière

Les phosphates sont exploités dans l'île de Makatea (archipel des Tuamotu).

L'intérêt du gisement consiste d'une part dans sa haute teneur en phosphate tricalcique (de 80 à 85 p. 100, soit une des meilleurs teneurs connues) et sa pureté et, d'autre part, dans le fait qu'il est situé en surface.

Cependant la Compagnie française des phosphates de l'Océanie, qui a le monopole de l'exploitation de ces gisements, a indiqué que le gisement s'épuisant, elle a dû s'attaquer à l'extraction de couches situées en profondeur. De ce fait, le prix de revient tend à s'alourdir.

A long terme, et à moins de découverte de gisements nouveaux, il faut s'attendre à l'épuisement total des gisements d'ici une quinzaine d'années.

Pour le moment, la production est constante depuis 1950, oscillant aux environs de 220 tonnes, représentant une valeur de 140 millions de francs C. F. P.

L'exportation représente en valeur le tiers des exportations totales des E. F. O.

Il conviendrait de vérifier quelle est exactement la portée du monopole de la compagnie. Est-ce uniquement sur le sous-sol de l'île en exploitation ou possède-t-elle un permis pour tous les sous-sols de tous les établissements de l'Océanie ?

Il faut également rappeler que la compagnie créée avec des capitaux anglais et français vend ses phosphates à la société anglaise qui exploite l'île de Guam au Nord de l'Australie, laquelle la revend au Japon.

Compte tenu de la réponse qui serait faite à la question concernant la portée exacte des permis de la compagnie, une prospection minière devrait être entreprise, des traces de manganèse auraient été découvertes aux Australes. Cette prospection pourrait facilement être entreprise en liaison avec le bureau minier qui vient de s'installer en Nouvelle-Calédonie.

III. — Les transports.

Les relations maritimes entre les E. F. O.

Des relations maritimes entre les diverses îles dépend la vie économique de ces territoires. En effet, les navires provenant de la France, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou des Etats-Unis ne débarquent ou n'embarquent les marchandises qu'à Tahiti ou à Makatea. Il s'ensuit que toute la production E. F. O. et toutes les marchandises qui leur sont destinées doivent être amenées dans ces deux îles.

Actuellement, seule la voie maritime permet de desservir ces îles en ce qui concerne la production locale et les marchandises d'importation.

Ce sont des goélettes qui sont chargées d'assurer le transport de ces marchandises.

Or, cette flotte inter-insulaire composée de 31 goélettes de tonnage et de construction diverses susceptibles théoriquement et dans les conditions actuelles de production d'assurer l'évacuation de cette production, laisse beaucoup à désirer.

En effet, une quinzaine de ces goélettes ne sont pas en état de prendre la mer. Le reste de la flotte manque d'installations techniques, ce qui fait qu'il navigue dans des conditions d'insécurité maritime notoire.

Il conviendrait que le ministère de la marine marchande et le ministère de la France d'outre-mer prennent les arrêtés nécessaires sur le plan de la sécurité et la protection des gens de mer.

Les goélettes appartiennent, en général, à des propriétaires chinois, avec prête-nom français ou autochtone.

Certains observateurs prétendent que l'armement de ces goélettes n'est pas rentable, tout au moins pour les plus grosses unités. Aussi l'armateur pratique-t-il en général comme activité d'appoint le commerce, soit en vendant des produits d'importation ou en achetant la production locale. C'est ce qu'on appelle partir en goélette sur l'aventure, c'est-à-dire sans horaire et sans trajet bien défini. On peut imaginer à quelle pression commerciale sont soumis les autochtones qui, visités parfois seulement une fois ou deux par an, désirent à tout prix écouler leurs productions; le coprah n'est acheté que dans la mesure où sont vendus des objets de traite.

On a pu prétendre que la course à l'aventure était profitable au producteur du fait de la concurrence qui se livre entre les armateurs. Il n'en est rien et il faut reconnaître que certains armateurs ont un véritable monopole de fait; c'est ainsi que les établissements Donald, société néo-zélandaise, ayant une succursale à Papeete et aux Marquises, mais son siège social à Ockland, sont les seuls à envoyer leurs goélettes aux îles Marquises.

Aux îles australes, le monopole appartient à la Société Waihinzno, société chinoise avec prête-nom.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'organisation des liaisons maritimes inter-insulaires est irrationnelle et inadaptée, et surtout que la régularité des transports n'est pas assurée. C'est ainsi que seules les îles Sous-le-Vent et les îles Marquises sont desservies par un transport régulier. Les îles Sous-le-Vent, au rythme de deux goélettes par semaine,les îles Marquises au rythme d'une goélette mensuelle et de deux goélettes trimestrielles.

Les services économiques du territoire ont prévu une augmentation à long terme de la production de coprah. Au cas où cet objectif serait atteint, la flotte de goélettes serait incapable de l'évacuer. Même elle semble ne plus pouvoir assurer, dans un proche avenir, l'évacuation dans les conditions actuelles de production, eu égard à sa vétusté.

La réorganisation des transports inter-insulaires doit être prévue dès maintenant, et c'est sans doute le problème majeur de la conjoncture actuelle.

On peut envisager plusieurs solutions à ce problème:

Soit un groupement librement consenti des armateurs qui prendrait l'engagement de desservir régulièrement l'ensemble des îles selon un programme et un horaire fixé au préalable;

Soit, et ce serait la meilleure solution, de procéder à la territorialisation des transports maritimes, c'est-à-dire que le territoire, par l'entremise des services administratifs ou par des coopératives à créer, procéderaient à l'achat de goélettes grâce à des prêts que pourrait lui fournir éventuellement la C. C. F. O. M.

Actuellement, il serait indispensable d'acheter au minimum trois goélettes en fer, le prix d'une goélette américaine équipée d'une chambre froide et d'un radar serait de l'ordre de 6 millions de francs C. F. P. Il semble que le prix de vente des goélettes françaises serait moindre. Une de ces goélettes vient d'arriver à Tahiti, le *Kaumoana*. Elle n'a pu être payée par celui qui l'avait commandée et est actuellement saisie.

Il faudrait en outre que soient établies des points de chargement dans les principales îles qui seraient desservies par des navires d'un tonnage spécialement étudié, au cours de circuits réguliers, la collecte entre les îles vers les points de chargement serait assurée par des goélettes d'un tonnage inférieur.

Ainsi par une normalisation de l'évacuation, de la distribution et de la commercialisation, il serait possible d'arriver à une diminution du prix du fret et un abaissement des marges bénéficiaires. Le pouvoir d'achat dans les îles serait ainsi augmenté, ce qui provoquerait une stabilisation de la main-d'œuvre, attirée jusqu'à présent au chef-lieu par l'espoir d'un salaire élevé.

De la solution donnée au problème des liaisons inter-insulaires dépendra en grande partie l'évolution économique des E. F. O.

IV. — Un problème économique et social : l'indivision.

Le régime de l'indivision qui se rencontre très rarement en France affecte en Océanie la presque totalité de la propriété immobilière privée.

Cette indivision a des origines coutumières très lointaines ayant en vue la protection du bien de famille et basée sur le droit d'aînesse et l'entr'aide au moment de la récolte. L'aîné est un gérant du bien et les résultats sont partagés entre tous ceux qui ont travaillé la terre.

Cette coutume s'est heurtée aux formes occidentales d'appropriation et lorsque les droits des propriétaires ont été fixés à partir de 1887, les deux conceptions se sont heurtées.

Il faut dire aussi qu'il y a dans la situation présente un réflexe de défense des autochtones, qui ont connu des périodes où les terres ont été achetées pour un litre de rhum.

Il faut ajouter que le coût élevé des frais de procédure ne facilite pas les règlements dans ce domaine.

Il existe d'autres motifs à l'indivision, notamment ceux qui résultent du régime des hypothèques. C'est le système français qui a été étendu aux E. O. M. en 1937; il repose sur la tenue d'un répertoire des personnes propriétaires de biens et non sur un répertoire des biens eux-mêmes — puisque le cadastre n'est pas fini d'établir. Mais ce système ne peut fonctionner de manière satisfaisante que si les actes de transferts ou de constitution d'hypothèques sont établis de façon exacte, en précisant l'identité des parties. Ce qui n'a pas été le cas, de graves négligences ayant été commises par les rédacteurs des actes ou par les intéressés.

Il en résulte des procès innombrables et coûteux. Avec l'enchevêtrement des successions, portant sur un même bien, une terre finit par appartenir à des multiples propriétaires dont certains demeurent introuvables. L'acquéreur d'un immeuble est donc exposé constamment à des revendications des copropriétaires du vendeur dont il ignorait l'existence. Seule la prescription trentenaire peut lui garantir la jouissance possible du bien acquis.

Cette insécurité des mutations immobilières paralyse les transactions, retarde les partages, les autochtones préférant garder leurs biens en indivision, ce qui aggrave la situation.

Elle met un obstacle même au simple entretien des terres.

C'est pourquoi aujourd'hui chacun s'accorde pour que soit remédié à cet état de choses.

Des solutions adaptées aux conditions particulières du territoire devraient intervenir rapidement pour faire cesser cette insécurité et cet immobilisme.

V. — Main-d'œuvre.

Les besoins essentiels de nourriture des populations océaniennes hors des villes peuvent être assurés par eux-mêmes, encore que la richesse de la nature et les résultats de la cueillette aient été bien exagérés. La population non active, au sens industriel du terme, atteint une moyenne inhabituelle.

La répartition de la population active est la suivante:

Agriculture	47.500
Mines	923
Industrie	500
Administration	800
Commerce	2.220

Il s'agit d'un travail principalement artisanal. Le travail salarial n'occupe que 3.432 personnes sur une population de 56.000 âmes.

Les salariés se trouvent inégalement répartis: les trois plus grosses entreprises emploient 70 p. 100 d'entre eux, tandis que le reste des travailleurs se répartit entre 743 employeurs.

A noter spécialement la répartition de la main-d'œuvre au sein de la Compagnie des phosphates: 700 ouvriers tahitiens et 200 sujets britanniques des îles Cook.

Il faut noter que 61 exportateurs ou commissaires à l'exportation seulement se partagent tout le commerce de l'Océanie.

Les conditions de travail des salariés doivent être améliorées, il convient de rappeler les grèves de dockers et de signaler que Tahiti est un des pays les plus en retard dans l'application du code.

L'indice général du coût de la vie était, en 1952, de 130 contre 100 en 1948. En application de l'échelle mobile des salaires, et après la grèves des dockers dont il est parlé plus haut, le salaire minimum du manœuvre 1er échelon, de 115 francs, a été relevé en deux fois à 132 francs.

En dehors du retard dans l'application des textes, il convient de noter que le code du travail rencontrera des difficultés d'application dans le milieu des employeurs chinois qui essaieront d'échapper à leurs obligations.

Il conviendrait que, d'urgence, un administrateur maritime soit détaché. Ce détachement pourrait être obtenu rapidement si le territoire voulait bien assurer le payement de l'administrateur.

Il y a quelques années, les dockers avaient rencontré des difficultés pour l'organisation du bureau de la main-d'œuvre mal organisé. Les organisations syndicales ont obtenu le respect de la loi.

VI. — Les échanges.

Balance commerciale.

L'économie des Etablissements français de l'Océanie reste une économie de traite. Comme dans tous les pays travaillant de cette manière sa balance commerciale présente aux importations des produits alimentaires que son sol serait facilement en mesure de produire mais dont la culture est délaissée pour celle du produit de traite et des produits manufacturés que l'orientation économique ne lui permettrait pas de produire, et aux exportations des matières premières et des fruits.

Dans cette forme d'économie il est difficile de parler de balance — et le déficit, s'il existe, ne serait que la preuve que l'on veut changer, l'orientation, la puissance publique assurant l'investissement que les traitants ont négligé.

C'est pourquoi la balance commerciale de l'Océanie présente le caractère anormal suivant. Son déficit provient principalement de l'*importation de biens de consommation* parfaitement susceptibles d'être produits en quantité suffisante par le territoire au prix de quelque effort.

Il serait tout à fait possible d'éviter les importations de Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis, de viande que le développement de l'élevage peut lui procurer.

Les îles pourraient également subvenir à leurs besoins en produits laitiers. Les îles australes pourraient produire les pommes de terre et légumes.

Mais on découvre des anomalies plus graves encore. Il semble inexplicable que ce pays producteur de fruits, que ces îles poissonneuses importent fruits et poisson.

On s'étonne également du peu d'échange avec la métropole et avec les territoires de l'Union française. Les Etablissements français d'Océanie importent des pâtes des U. S. A. alors qu'il en existe deux usines en Nouvelle-Calédonie. Les conserves de poissons de qualité inférieure viennent de Nouvelle-Zélande tandis que l'usine de Ouaco, en Nouvelle-Calédonie, manque de débouchés.

C'est pourquoi la balance commerciale voit son déficit s'accroître depuis 1948. Le léger redressement observé en 1953 ne provient que d'une réduction des importations opérée en vue de compenser la chute prévue des exportations.

La couverture des importations par les exportations a suivi la courbe ci-après:

	1947	1948	1951	1952	1953 (8 mois)
	(En millions de francs C. F. P.)				
Importations	368,8	381,4	709	812	411
Exportations	431,6	440,4	644	560	283
Balance	+ 62,8	+ 59	— 65	— 252	— 128
Couverture (pourcentage)	117	115	90	61	68

Pour 1953 (huit premiers mois), la balance commerciale se présente comme suit:

	TONNAGE	VALEUR (En millions de francs C. F. P.)
Importations	29.449	411
Exportations	161.439	283

Les importations de 1951 à 1952 avaient accusé une augmentation de 8.456 tonnes alors que les exportations diminuaient de 15.754 tonnes. Pour 1953 les importations se maintiendront vraisemblablement au même niveau et le mouvement de régression des exportations se poursuit.

Le déséquilibre de la balance commerciale est d'autant plus inquiétant qu'il affecte surtout les échanges avec l'étranger — la France recevant la totalité de la production de coprah —. Le déficit dans ce domaine atteint 341 millions de francs C. F. P.

Importations.

Aux importations, les sucres et les bois, qui étaient en diminution en 1952, sont en sensible augmentation sur l'année précédente.

Les importations *en provenance de l'étranger* occupent une place prépondérante dans le commerce d'importation de l'Océanie, en raison de sa situation géographique. Ses principaux fournisseurs sont ses riverains du Pacifique. Mais une politique de développement de l'économie océanienne pourrait permettre d'avoir recours, dans des proportions moindres, aux fournisseurs étrangers.

Des Etats-Unis sont importés les carburants, les machines et objets fabriqués, des conserves, des cigarettes.

De Nouvelle-Zélande et d'Australie, des produits alimentaires de base.

Concurremment avec les U. S. A., le Japon fournit des tissus, des chaussures, le ciment et le Canada, en concurrence avec les Etats-Unis, approvisionne le territoire en bois et en produits alimentaires.

De *France et de l'Union française* proviennent des articles manufacturés, des appareils et machines, ces dernières en net progrès ces dernières années grâce aux crédits du F. I. D. E. S.

Mais, en général, les importations françaises sont très restreintes car nous ne sommes pas en mesure de concurrencer l'Amérique sur le marché des machines et articles fabriqués, ni les pays voisins de l'Océanie pour les produits alimentaires, en raison des frais de transport que doivent supporter les produits français. Par contre, la France et l'Algérie sont les seuls fournisseurs des boissons alcooliques. Est-il besoin de souligner ce triste privilège et les conséquences désastreuses qu'il a sur la vie des populations et la considération de notre pays ?

Le développement des échanges avec la métropole serait sans doute souhaitable, mais les hauts prix, les problèmes de fret et la distance y font obstacle.

Or la question des prix commande l'indice du coût de la vie et par voie de conséquence l'échelle des salaires et par là même conditionne l'équilibre économique du territoire.

Exportations.

Le coprah tient la place essentielle des exportations, avec les phosphates, la vanille et la nacre.

La question du coprah a été abordée dans la rubrique « production ».

Pour le phosphate, le Japon tend à redevenir le principal acheteur.

La France, les Etats-Unis et l'Australie achètent la vanille.

La nacre est dirigée à présent vers la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne et non plus uniquement vers les Etats-Unis.

VII. — Conclusion.

On ne saurait trop insister sur l'insuffisance de la production locale agricole. Les Etablissements français d'Océanie pourraient étant donné les conditions écologiques et de fertilité du sol nourrir leur population. Or, ils ne le font pas.

La production agricole destinée à la consommation pourrait s'établir approximativement comme suit;

Noix de coco	2.500	tonnes.
Cultures vivrières	400	—
Cultures maraîchères	125	—
Fruits	2.000	—
Café	60	—
Lait	1.800	hectolitres
Viande	400	tonnes.
Poisson	1.200	—

Cette production est insuffisante puisque le territoire importe:

Lait	25.269	quintaux.
Beurre	394	—
Riz	5.735	—
Farine de froment	52.628	—
Conserves de viande	3.657	—
Sucre	37.634	—

Cette situation doit retenir l'attention: l'importation des denrées alimentaires n'a cesse d'augmenter depuis la fin de la guerre — et cette augmentation n'a pas pour seule origine l'accroissement de la population. Celle-ci n'est que secondaire dans ce cas.

Il s'agit en fait d'un déséquilibre né par suite de l'abandon progressif des cultures. Et c'est là le problème majeur de l'économie océanienne.

Les producteurs agricoles ont tendance à abandonner la terre pour aller dans les villes où ils se retrouvent en surabondance. Il faut reconnaître qu'ils ne reçoivent aucune aide agricole et qu'ils n'ont que la ressource d'aller chercher du travail où ils espèrent en trouver plus facilement.

Il serait certainement moins onéreux pour la métropole et pour le territoire l'étoffer plus solidement les services de l'agriculture et de doter la caisse centrale agricole mutuelle de moyens financiers suffisants pour lui permettre de consentir des prêts à long terme que de consolider une situation économique faussée à la base.

Il faut prévoir en effet dès à présent, étant donné la pyramide des âges des populations océaniennes, et leur extrême jeunesse, un accroissement des aliments nécessaires pour nourrir cette population, en même temps que des moyens de lui fournir du travail — l'augmentation de la production alimentaire locale constitue sans doute le problème majeur des E. F. O. à l'heure actuelle.

Certes toutes les îles ne sont pas susceptibles de produire toutes les denrées vivrières, certaines s'y prêtent plus particulièrement, c'est ainsi que les îles Australes et notamment l'île de Tubai offrent toutes les possibilités pour faire la culture des légumes. Ces îles situées de 300 à 600 miles de Tahiti pourrait avoir une production de pommes de terre, de café et d'orange. Le seul problème consisterait à amener la production de ces îles sur les lieux de consommation, et cela n'est pas impossible si l'on envisage la construction de goélettes munies de chambres froides.

Si certaines denrées doivent nécessairement être importées comme la farine de froment, il serait néanmoins possible de faire porter les efforts sur les cultures tropicales qui seraient produites à de meilleures conditions. C'est ainsi que des essais portant sur la culture du riz ont donné des résultats satisfaisants.

Le cacao, le poivre viennent facilement dans le pays, le café, également, la canne à sucre aussi.

Dans ces conditions on peut se demander pourquoi sur les statistiques d'importation figurent des produits qui comme le lait, les œufs, le miel, le poivre, les fruits et le café peuvent normalement être produits dans le pays.

Que dire de l'importation de coprah, des huiles, du sucre.

Quant à l'aberration qui consiste à faire venir des conserves de poisson mieux vaut ne pas en parler.

Si encore il s'agissait d'échanges de réciprocité mais les vendeurs, Australie, U. S. A., Nouvelle-Zélande ne sont pas acheteurs de produits exportés ou en tout cas dans de petites proportions.

Pourquoi oblige-t-on les Tahitiens à manger les conserves de viande néo-zélandaise de qualité dite « pour les colonies » pratiquement des déchets, alors que l'usine de l'Onaco, en Nouvelle-Calédonie, manque de débouchés.

Pourquoi faire venir les conserves de poisson des U. S. A., le sucre de betteraves non raffiné des Fidji, qui se présente sous forme de déchets ? Pourquoi faire venir entièrement le sucre raffiné de Nouvelle-Zélande et d'Australie alors qu'il y en a à Madagascar et qu'on a fermé la sucrerie de Tahiti sans qu'on sache pourquoi ? Pourquoi l'importation de pâtes des U. S. A. alors qu'il y a une ou deux usines en Nouvelle-Calédonie ?

On a même importé 1.000 hectolitres de cidre... d'Amérique.

Il y aurait de quoi rire si nous ne lisions sous la plume des responsables, reprenant la calomnie facilement répandue, car elle est basée sur une vérité: la France importe l'alcool.

On importe du sel dans les îles... On importe pour 4 millions de savon, alors qu'il y a des savonneries dans les îles.

On importe des cuirs, mais on jette les peaux des bêtes tuées.

Pourquoi a-t-on abandonné la culture du coton ?

Pourquoi importe-t-on 14 millions de francs de tissus de coton d'Amérique et 2 millions de francs de France ? Cette proportion étant respectée pour tous les tissus.

Au point de vue machines, la grosse proportion, sauf pour les machines-outils, est importée d'Amérique.

Que, pour compenser les 11 millions de nacre exportées sur les U. S. A., ainsi que les 14 millions de vanille qui représentent les gros chiffres d'exportations sur l'étranger, on importe pour une somme même un peu supérieure, cela se concevrait, mais un pareil déséquilibre ne s'explique pas.

La vérité, c'est qu'on commence seulement à penser à une économie des îles, et encore nous n'en sommes pas sûrs

On en était resté à l'économie de traite. Aux îles du Pacifique, on se procurait du coprah, des phosphates, de la nacre; pour le reste, on y vendait les produits du pays acheteur de matières premières.

En fait, ces territoires en sont restés à une économie strictement coloniale, et il conviendrait de déterminer, au plus tôt, et graduellement, compte tenu des conditions de production et de climat, une politique économique nouvelle qui possède des bases saines.

Le renversement doit se faire le plus tôt possible par un développement de l'agriculture et une petite industrialisation. Le pays doit arriver à se nourrir.

Quant aux importations de produits, on comprend que soit gardé un courant d'échanges avec les E. S. A., l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais, compte tenu de l'achat assuré du coprah par la métropole, on pourrait certainement orienter bien des achats vers l'Union française.

Enfin, la nécessité de créer un courant entre la Nouvelle-Calédonie et les îles est une nécessité qui éclate aux yeux des moins avertis.

Cette conclusion nous conduit donc à souhaiter une direction économique de l'île capable de donner au pays le dynamisme nécessaire à la vie.

Il faudrait mettre en place une commission économique où les paysans groupés dans une chambre d'agriculture solide, les employeurs et travailleurs — en collaboration avec les pouvoirs publics — essaieraient d'orienter le pays vers une économie saine.

Le Conseil économique se doit de le dire.

Il faut donner confiance, rétribuer, former les agriculteurs autochtones, mais pour cela il ne faut pas que le propriétaire du bateau qui vient charger le résultat du travail, soit l'exploitant auquel personne ne peut résister. Ce sera très difficile, car la puissance des traitants est grande et bien alliée.

Il faut au moins que ceux qui essaieront, au nom de la solidarité, de réaliser cette réforme des pays soient assurés du soutien du Conseil économique auquel il appartient de le dire.

TROISIEME PARTIE

LES NOUVELLES-HEBRIDES

Complétant les renseignements fournis l'année dernière qui intéressaient 1951, les précisions apportées ci-après peuvent être fournies pour l'année 1952 dans le domaine de la production agricole, des échanges commerciaux, de la main-d'œuvre et du niveau de vie.

I. — Production agricole.

Cocotier.

Encore que les planteurs commencent à prendre conscience des dangers inhérents à la monoculture, on peut dire que l'activité du pays est centrée sur la production du coprah, l'archipel ne possédant pratiquement ni ressources minières ni industrie locale. Ceci est dû non seulement au fait que le climat et le terrain conviennent admirablement au cocotier, mais aussi à ce que le travail de préparation du coprah est celui qui, de tous les travaux que nécessite le conditionnement des produits exportables (cacao, café), requiert le moins de main-d'œuvre, et de main-d'œuvre qualifiée. En effet, si au début de la colonisation, les planteurs ont pu trouver chez l'autochtone les bras nécessaires à une première installation, ils se sont rapidement heurtés à des difficultés de recrutement dont la cause doit être recherchée, d'une part, dans les coutumes locales, d'autre part, dans une réaction des autochtones qui ne veulent qu'un travail libre, et qui aspirent sur ce point à une vie indépendante.

La production de base est donc constituée par le coprah. Elle a atteint, en 1952, 21.136 tonnes contre 27.746 en 1951. Cette baisse est due aux dégâts d'un cyclone fin 1951 dans une partie de l'archipel et aux cours incertains et peu intéressants une partie de l'année.

La production indigène représente un potentiel d'environ 15.000 tonnes. L'importance des cocoteraies indigènes plus étendues que les plantations européennes, augmente chaque année. Mais la chute des prix en 1952 est venue ralentir l'engouement provoqué par les prix élevés pratiqués jusqu'alors.

Les utilisateurs métropolitains se plaignent de la baisse de qualité. A cet effet, il serait souhaitable que soit mis en place un service de conditionnement.

Les cocoteraies européennes sont pour la plupart âgées et en baisse de production. La récolte pourrait atteindre 12.000 tonnes.

Le prix moyen payé au producteur en 1952 s'est élevé à 6.770 francs la tonne.

Les autres productions accessoires sont le cacao, une production insignifiante de café et quelques cultures vivrières. La production de coton a cessé de figurer dans les statistiques depuis 1947, celle du maïs depuis 1938.

Cacao.

Les cacaoyères sont âgées et sans extension depuis 10 ans. Toutefois, en 1952, plusieurs ont été reprises et la production a atteint 771 tonnes en augmentation sensible sur 1951 (499 tonnes).

Café.

Le café apparaît comme une culture en voie de disparition. En 1952, 168 tonnes commercialisées.

Cultures vivrières.

Il faut mentionner les cultures d'ignames, taros, patates, manioc, bananes.

Le condominium a acheté un terrain de 78 hectares pour la création d'une station d'essai qui permettrait de fournir aux planteurs des plants sélectionnés pour le remplacement des cocotiers trop vieux ainsi que de remettre en honneur les cultures négligées (cacao, café).

Mais le plus grand bénéfice qu'on puisse attendre de cette initiative, semble-t-il, serait la formation de jeunes moniteurs autochtones. Au programme de 1953, figure l'enseignement d'une douzaine de jeunes autochtones qui seront formés aux méthodes de culture moderne. Ainsi pourra-t-il se constituer de proche en proche un noyau d'agriculteurs efficients susceptibles de provoquer une modification des méthodes de travail actuelles et d'influer sur l'économie hébridaise.

L'installation de cette pépinière doit être complétée par une station d'élevage permettant parallèlement d'amorcer le renouvellement du cheptel.

Elevage.

Les estimations du cheptel néo-hébridais fournies l'année dernière demeurent valables.

L'abattage n'étant pas contrôlé, on ne peut fournir des statistiques relatives à la production animale. Il est possible toutefois de préciser qu'en 1952, ont été exportés 33.500 kilos de cuirs et peaux.

L'effort à accomplir pour développer l'élevage concerne principalement l'amélioration des pâturages et l'alimentation en eau durant la saison sèche. Il n'existe en effet pas de parasites d'animaux et il suffit aux autorités de prendre des dispositions pour empêcher l'importation d'animaux originaires de régions parasitées.

Forêts.

La production forestière pour 1952 est très inférieure à celle de 1951. Elle se chiffre à:

Santal: 35,306 tonnes contre 83,115 tonnes;
Kaori: 86,658 tonnes contre 776,346 tonnes.

Transports.

La longueur du réseau routier a été augmentée. La consommation d'essence a quadruplé depuis 1938.

Le nombre des passagers aériens est passé de 3.400 en 1951 à 5.078 en 1952.

Le fret aérien est passé de 94 tonnes en 1951 à 108 tonnes en 1952.

La navigation intérieure assurée par des caboteurs ou côtiers (80 environ) a transporté 15.000 tonnes et 300 voyageurs.

Les transports par mer ont permis l'embarquement de 23.036 tonnes et de 500 passagers, le débarquement de 33.928 tonnes et de 250 passagers.

II. — Balance commerciale.

L'archipel présente une balance commerciale et des finances excédentaires.

Cette constatation n'est cependant pas entièrement favorable; elle indique en effet une économie presque exclusivement de traite. Il conviendrait de se préoccuper de la mise en valeur de ce territoire, si nous voulons éviter que l'Australie, qui semble s'y intéresser, ne nous supplante. Ce jugement porté par MM. Durand-Réville et Riverez et figurant dans leur rapport d'information à la suite de la mission d'enquête effectuée par une délégation de la commission de la France d'outre-

nuel du Conseil de la République sur la présence française dans l'Océan Pacifique, corrobore les conclusions de notre précédent rapport.

Pour les quatre dernières années, le mouvement commercial a suivi l'évolution suivante:

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		BALANCE (En valeur)
	Tonnage.	Valeur. (Francs CFP.)	Tonnage.	Valeur. (Francs CFP.)	
1950.....	33.516	252.582.000	59.165	93.986.000	+ 158.601.587
1951.....	28.536	405.822.000	54.124	141.814.000	+ 264.007.938
1952.....	33.929	(1) 301.724.000	23.036	207.587.000	— 62.927.000
1953.....	47.050	(2) 181.555.000	26.233	293.438.000	+ 168.883.000

(1) Dont 179.941 par les commerçants français.
(2) Dont 148.308 par les commerçants français.

Le déficit constaté exceptionnellement en 1952 provient de la diminution en valeur des exportations de coprah due à la chute des cours et à une moindre récolte et qui sont tombées de 282 millions de francs C. F. P. à 196 millions.

Cette situation a été redressée puisqu'en 1953 la balance commerciale est excédentaire de 108 millions de francs C. F. P.

La chute des importations est due à une diminution des denrées d'alimentation importées (riz et farine de froment) ainsi que des produits pétroliers.

La presque totalité des exportations concerne le coprah, 22.653 tonnes en 1953 sur un total de 26.233. Les autres produits d'exportations étant constitués par le cacao et le café.

Le principal client est la France qui a acheté en valeur, 62,5 p. 100 de la production. Le principal fournisseur l'Australie qui a fourni aux Nouvelles Hébrides 65,7 p. 100 de ses importations. La France n'intervenant que pour 14 p. 100 dans ce domaine. L'année précédente ce pourcentage s'était élevé à 20 p. 100.

Les importations concernent surtout les produits pétroliers, le riz et la farine, le sucre, les tissus de coton, les légumes et les fruits. Peu de matériaux de construction.

PRODUITS	TONNAGE		VALEUR (Francs CFP.)
	1952	1953	1952
Riz	2.072	1.315	24.576.994
Farine	1.027	895	7.950.548
Sucre	3.543	486	5.963.356
Légumes	412	Non connu.	3.739.958
Produits pétroliers (benzine, pétrole lampant)	2.977	2.988	14.109.882
Matériaux de construction	3.080	Non connu.	24.052.072
Viandes en conserves	228		12.115.286
Poissons en conserves	110		3.917.968

III. — Main-d'œuvre.

On notait l'année dernière l'importance de ce problème et la nécessité d'introduire des travailleurs agricoles et des ouvriers spécialisés afin de pallier à la pénurie de main-d'œuvre.

Il convient de signaler l'introduction dans le cours de l'année 1952 de main-d'œuvre étrangère, d'origine diverses:

32 travailleurs agricoles et domestiques tahitiens. Toutefois, en raison des résultats moyens obtenus, de l'instabilité de cette main-d'œuvre et du coût de son installation, l'expérience n'a pas été poursuivie par les deux colons qui l'avaient tentée;

191 Wallisiens, travailleurs agricoles, introduits avec le concours de l'administration française et donnant satisfaction;

28 ouvriers agricoles italiens; en fait, ces travailleurs ont été employés dans d'autres tâches par diverses entreprises, après échec dans le domaine de l'agriculture.

Une vingtaine de travailleurs européens, originaires de France, d'Australie, de Nouvelle-Calédonie, ont été employés suivant leur spécialité.

Mais compte tenu des possibilités de l'archipel, il serait nécessaire d'introduire 500 travailleurs étrangers, en remplacement de 437 travailleurs agricoles vietnamiens qui devraient être rapatriés.

Des pourparlers sont en cours pour l'introduction de 160 Eurasiens de nationalité hollandaise.

Le nombre des travailleurs employés sur les plantations dans les maisons de commerce et par les entreprises privées et publiques, a été pour 1952:

Asiatiques	437
Autochtones	4.600
Européens et assimilés	521
Polynésiens (Wallisiens et Tahitiens)	221
Total	5.779

IV. — Niveau de vie.

Le tableau suivant indique les variations des prix moyens de détail des principaux articles de consommation pour les années 1951 et 1952.

ARTICLES	PRIX		UNITÉ
	1951	1952	
Pain	12,85	15,35	Le kilogramme.
Viande fraîche:			
Beefsteack	55	50	Le kilogramme.
Choix	40	35	Le kilogramme.
Ration	28,50	21	Le kilogramme.
Beurre frais	92	100	Le kilogramme.
Beurre en boîte	60	60	La boîte de 350 gr.
Café grillé	65	110	Le kilogramme.
Thé	110	134	Le kilogramme.
Sucre	16	18	Le kilogramme.
Viande en boîte	63	77,50	Le kilogramme.
Poisson frais	30	30	Le paquet de trois (moyens).
Poisson en boîte	60	72	Le kilogramme.
Légumes secs	25	30	Le kilogramme.
Riz	18	18	Le kilogramme.
Farine	10,50	12	Le kilogramme.
Graisse de porc	74	100	Le kilogramme.
Huile de table	75	80,50	Le litre.
Lait condensé	16	18	La boîte.
Lait en poudre	107	112	La boîte de 1 kg 350.
Lait frais	14	12,50	Le litre.
Oignons	28	16	Le kilogramme.
Pommes de terre	15	15	Le kilogramme.
Ail	56	52	Le kilogramme.
Sel fin	10	6	Le kilogramme.
Sel gros	6	6	Le kilogramme.
Poivre	405	395	Le kilogramme.
Fromage d'Australie	130	150	Le kilogramme.
Œufs	80	72	La douzaine.
Légumes frais	30 à 35	35 à 40	Le kilogramme.
Pâtes alimentaires	52	96	Le kilogramme.
Vin rouge ordinaire	23	32	Le litre.
Vin blanc ordinaire	48	49	Le litre.
Bière	21	28	La bouteille de 65 cl.
Savonnettes	11	10 à 13	Moyenne suivant la marque.
Savon	32	34	Le kilogramme.
Allumettes	12	12	Le paquet de 12 boîtes.
Pétrole	9	10	Le litre.
Lessive	12	14	Le paquet.
Cigarettes ordinaires		5	Le paquet de 20.
Cigarettes moyennes		10	Le paquet de 20.
Habillement.			
Chaussures de travail	240	240	La paire.
Chaussures normales	500	550	La paire.
Pantalon toile	350	315	La pièce.
Pantalon kaki (short)	250	140	La pièce.
Chemise toile	180	240	La pièce.
Maillot corps	40 à 62	40 à 62	La pièce.
Couverture	125 à 175	120 à 175	La pièce.
Tissus courants	35 à 40	52 à 70	Le mètre.

Il convient d'indiquer qu'il existe un budget type familial européen, un budget familial asiatique, un budget familial autochtone.

Le premier ressort à 10.000 F par mois.

Le second à 5.980 F par mois.

Le troisième à 1.200 F par mois.

Le travailleur asiatique est presque toujours nourri par son employeur.

Le travailleur autochtone est nourri et logé par l'employeur, il touche un équipement et l'éclairage lui est fourni.

Une étude sérieuse serait à entreprendre, on ne saurait admettre de pareilles différences.

D'autre part, nous avons noté l'augmentation du coût de la vie suivant : 1951, indice 388,40; 1952, indice 437,40.

Le rapport des services économiques explique que le travail des femmes européennes et asiatiques améliore les conditions de vie de la famille.

Les salaires sont pour l'Européen marié, avec un enfant, de 11.000 F par mois, soit la moyenne des chiffres indiqués l'année dernière : pour l'Asiatique de 6.500 F par mois, pour l'autochtone de 1.500 par mois.

Ces différences de salaires par origine ethnique ne sont pas concevables et nous tenons à le répéter d'autant plus que l'année dernière elles n'étaient pas apparues.

V. — Enseignement.

Le nombre des écoles demeure insuffisant. La fréquentation scolaire n'est pas obligatoire. L'autochtone manifeste un grand désir d'apprendre une langue, anglais ou français.

Aucune discrimination raciale n'existe dans l'enseignement qui est basé sur les méthodes actives (méthode Freinet).

On étudie à l'heure actuelle un service d'enseignement avec bilinguisme.

Aucune formation technique n'existe aux Nouvelles-Hébrides, mais 42 élèves ont suivi les cours de l'école de Nouville en Nouvelle-Calédonie. Les frais d'études sont supportés par le budget français.

VI. — Santé et hygiène publiques.

Il n'est donné aucun renseignement nouveau sur l'état de santé et de nutrition des populations.

Par contre, l'activité des services médicaux est modifié dans le tableau suivant :

	1950	1952
Hospitalisation	4.847	5.165
Journées traitement	32.106	35.240
Consultants	17.391	15.981
Consultations	55.934	51.531

Conclusions.

Nous ne pouvons que reprendre les conclusions que nous avions présentées l'année dernière, en regrettant que le manque de renseignements plus précis ne nous permettent pas de faire mieux.

On peut constater que si les Nouvelles-Hébrides font partie de la zone sterling, la presque totalité des exportations de l'archipel est absorbée par la France. Cependant, le plan a ignoré complètement ce territoire en raison sans doute de son statut politique. Il serait regrettable que cette indifférence persistât, car l'influence française qu'ont affirmée nos colons finirait par s'estomper. Or, les Australiens s'intéressent beaucoup à l'Archipel et risquent de nous y supplanter si un soutien efficace ne lui est pas apporté.

CONCLUSIONS GENERALES POUR LES TERRITOIRES DU PACIFIQUE

Il y aurait peut-être à ajouter que l'étude de cette année nous amène à souhaiter qu'une organisation économique sérieuse coordonne productions de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides, des Etablissements français de l'Océanie, en mettant en place graduellement une économie propre de ces îles.

Il apparaît que sur certains points précis on pourrait trouver des débouchés pour des petites industries possibles, ce qui éviterait les hémorragies de devises qui sont lourdes.

ANNEXE

SCRUTIN N° 4

Sur l'ensemble du rapport présenté par M. Espéret relatif aux territoires français du Pacifique.

Nombre de votants	145
Ont voté pour	59
Ont voté contre	51
Se sont abstenus	35

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (59).

Groupe de l'agriculture. — MM. Bonjean, Bouchard, Forget, Hanlquant (C. F. T. C.), Léonet, Lequertier, Milhau, Rius (C. G. T.).

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Bouilland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — M. Benoist.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Le Hénaff.

Groupe des entreprises privées :

Entreprises industrielles. — M. Kruger.

Groupe de la pensée française. — MM. Dumonlier, Sauvy.

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Lénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Triboiati, Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Duret, Frischmann, Furst, Mme Joannès, Le Brun, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville, Tanty.

Groupe de l'Union française. — MM. Djibo (C. G. T.), Delavignette, Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (51).

Groupe des activités diverses. — M. Colleville.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bidau, Blondelle, Bohuon, Chatras, Chauvin, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, Ferré, Guellali, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lepicard, Nové-Josserand, Prault, Robin, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des classes moyennes. — MM. Millot, Tisserand.

Groupe des coopératives. — MM. de Lauianié, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées :

Entreprises commerciales. — MM. Cauchois, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Charvet, Desse, Dumont, Garnier, Mayolle, Meunier, Pisson, Rogliano, Trocmé, Waendendries.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bouruet-Aubertot, Carré, Graève, Jourdain, Poilay, Serrure.

Se sont abstenus (35).

Groupe des activités diverses. — M. Compeyrot.

Groupe de l'agriculture. — MM. Barré, Blaise, Chégut, du Douet de Graville, Gauthier, Génin, Tardy.

Groupe des coopératives. — M. Martin.

Groupe des entreprises privées :

Entreprises commerciales. — MM. Bamberger, Bertaux, Deleau (Gustave), Demmerlé, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Cagniard, Meunier.

Groupe des travailleurs :

C. G. C. — MM. Ducros, Gondouin, Le Ferme, Malterre.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Peeters, Richard.

C. T. intellectuel — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), N'Diaye (C. G. T.-F. O.).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.